Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
039-200051225-20250311-440-B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/03/2025
Notification : 20/03/2025

# SCoT

Pays Lédonien

Pièce 3 : Annexes

# Diagnostic socio-économique

Projet de SCOT arrêté par délibération en comité syndical du 11 mars 2025,
Le Président,

Pays Lédonien SCOT
P.E.T.R. - Lons-le-Saunier - Jura

1. PREAMBULE ..... 5
1.1. LE TERRITOIRE DU SCOT ET LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC ..... 6
1.2. PERIMETRE ET STRUCTURATION SPATIALE ..... 7
1.3. ARMATURE URBAINE DU SCOT EN VIGUEUR ET DEFINITIONS DES POLARITES ..... 10
1.4. LE PAYS LEDONIEN DANS L'ESPACE INTER-REGIONAL ..... 13
1.5. LES POLITIQUES EN COURS AU SEIN DU PAYS LEDONIEN ..... 15
2. DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ..... 18
2.1. DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE ..... 19
2.1.1. UN TERRITOIRE AUX DYNAMIQUES CONTRASTEES ..... 19
2.1.2. DES EVOLUTIONS STRUCTURELLES DE LA POPULATION A CONSIDERER ..... 26
2.1.3. SYNTHESE DES DYNAMIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ..... 40
2.2. DIAGNOSTIC RESIDENTIEL ..... 43
2.2.1. UN PARC DE LOGEMENTS EN RECOMPOSITION ..... 43
2.2.2. UN PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES QUI S'UNIFORMISE MALGRE UNE DIVERSIFICATION DES BESOINS 53
2.2.3. LES DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION ..... 60
2.2.4. LE MARCHE IMMOBILIER ..... 67
2.2.5. SYNTHESE DES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES ..... 69
2.3. SERVICES ET EQUIPEMENTS ..... 73
2.3.1. LONS-LE-SAUNIER, UN POLE DE SERVICES MAJEUR POUR LE PAYS LEDONIEN ..... 73
2.3.2. UN RESEAU DE POLARITES LOCALES ESSENTIEL POUR L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE ..... 76
2.3.3. SANTE, EDUCATION, AMENAGEMENT NUMERIQUE : DES SECTEURS A ENJEUX PARTICULIERS ..... 80
2.3.4. DES ENJEUX AUTOUR D'ACCESSIBILITE AUX SERVICES ET EQUIPEMENTS ..... 90
2.3.5. SYNTHESE SUR LES SERVICES ET EQUIPEMENTS ..... 95
2.4. ORGANISATION DES DEPLACEMENTS ET DE LA MOBILITE ..... 97
2.4.1. DES DEPLACEMENTS NOMBREUX, A ORGANISER ..... 97
2.4.2. DES MODES DE DEPLACEMENT PEU DIVERSIFIES ..... 104
2.4.3. DES MOBILITES ROUTIERES IMPORTANTES QUI S'ORGANISENT AUTOUR D'UN RESEAU D'AXES STRUCTURANTS ..... 108
2.4.4. UNE OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN MAILLEE SUR LE TERRITOIRE MAIS ENCORE LIMITEE ..... 110
2.4.5. DES OUTILS ALTERNATIFS ENCORE LIMITES POUR LA MOBILITE QUOTIDIENNE ..... 113
2.4.6. SYNTHESE DES ENJEUX LIES AUX DEPLACEMENTS ..... 116
3. DIAGNOSTIC ECONOMIQUE ..... 118
3.1. STRUCTURE DE L'EMPLOI ET DU TISSU ECONOMIQUE ..... 119
3.1.1. UNE DYNAMIQUE DE L'EMPLOI EN LEGERE PERTE DE VITESSE MALGRE UN BASSIN D'EMPLOI EQUILIBRE ..... 119
3.1.2. UN RESEAU DE POLARITES D'EMPLOIS QUI STRUCTURE L'ACTIVITE LOCALE ..... 125
3.1.3. DES SECTEURS D'ACTIVITE QUI EVOLUENT ..... 127
3.1.4. DES PROBLEMATIQUES A SOULIGNER EN MATIERE DE MARCHE DE L'EMPLOI ..... 137
3.1.5. SYNTHESE DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI ET DU TISSU ECONOMIQUE ..... 141
3.2. TENDANCES ET BESOINS LIES A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE ..... 144

3.2.1. DYNAMIQUES IMMOBILIERES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE ..... 144
3.2.2. DYNAMIQUES FONCIERES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE ..... 149
3.2.3. CAPACITES FONCIERES IDENTIFIEES A L'ECHELLE DU PAYS LEDONIEN ..... 150
3.2.4. ANALYSE QUALITATIVE DES ESPACES ECONOMIQUES ..... 156
3.2.5. SYNTHESE DES BESOINS LIES A L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE ..... 159
**3.3. ACTIVITES TOURISTIQUES ..... 161**
3.3.1. UN POIDS NON NEGLIGEABLE DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ..... 161
3.3.2. UN RAYONNEMENT MAJORITAIREMENT REGIONAL ..... 163
3.3.3. UNE OFFRE TOURISTIQUE TRES DIVERSIFIEE ..... 166
3.3.4. UNE OFFRE D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES MAJORITAIREMENT ORIENTEE SUR LE PLEIN AIR ..... 169
3.3.5. SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES LIEES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ..... 172
**3.4. ACTIVITES AGRICOLES ET SYLVICOLES ..... 173**
3.4.1. DIFFERENTS SECTEURS AGRICOLES A CONSIDERER ..... 173
3.4.2. DES EVOLUTIONS STRUCTURELLES QUI S'INSCRIVENT DANS LES TENDANCES NATIONALES ..... 176
3.4.3. DES SURFACES AGRICOLES QUI EVOLUENT ..... 178
3.4.4. DES MUTATIONS LIEES A LA DIVERSIFICATION ET AU RENFORCEMENT DES FILIERES DE PROXIMITE ..... 179
3.4.5. UNE PROBLEMATIQUE DE PRESERVATION DU FONCIER AGRICOLE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION ..... 182
3.4.6. UNE RESSOURCE FORESTIERE IMPORTANTE, ET UNE FILIERE BOIS BIEN PRESENTE ..... 184
3.4.7. DES POTENTIELS ET DIFFICULTES DE VALORISATION LOCALE DE LA RESSOURCE FORESTIERE ..... 186
3.4.8. SYNTHESE DES ENJEUX LIES AUX ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES ..... 188

**4. DIAGNOSTIC COMMERCIAL ..... 189**
**4.1. UN TERRITOIRE RELATIVEMENT AUTONOME EN MATIERE DE COUVERTURE DES BESOINS ..... 190**
4.1.1. UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL DENSE MAIS ELOIGNE ..... 190
4.1.2. UNE OFFRE COMMERCIALE DENSE EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES COMMERCIALES, CONCENTREE SUR L'AGGLOMERATION LEDONIENNE ..... 191
4.1.3. UNE OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITE HETEROGENE SELON LES EPCI ..... 194
**4.2. LE COMMERCE AU SEIN DU PAYS LEDONIEN : UNE ACTIVITE ECONOMIQUE A PART ENTIERE, RELATIVEMENT STABLE ..... 197**
4.2.1. UN TERRITOIRE « AUTONOME » DU POINT DE VUE DE L'EMPLOI, FORTEMENT POLARISE A LONS-LE-SAUNIER ..... 197
4.2.2. UNE ZONE DE CHALANDISE ROBUSTE QUI CORRESPOND GLOBALEMENT AUX LIMITES DU PAYS ..... 199
4.2.3. UN CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIVEMENT STABLE, PORTE PAR LES POLES COMMERCIAUX DE L'AGGLOMERATION. ..... 200
4.2.4. DES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES IMPACTANT LA PROPENSION A CONSOMMER ..... 202
4.2.5. VERS UNE STABILISATION DES AUTORISATIONS D'EXPLOITATION COMMERCIALE ..... 203
**4.3. UNE QUALITE HETEROGENE DES AMENAGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX ..... 205**
4.3.1. UNE ATTRACTIVITE DES CENTRALITES COMMERCIALES A CONFORTER ..... 205
4.3.2. DES SECTEURS D'IMPLANTATIONS PERIPHERIQUES AUX AMENAGEMENTS HETEROGENES ..... 208
**4.4. UNE ARMATURE COMMERCIALE CONSOLIDEE, QUI EVOLUE A LA MARGE ..... 211**
**4.5. LE FAIBLE IMPACT DE LA LOGISTIQUE COMMERCIALE SUR LE PAYS LEDONIEN ..... 213**
**4.6. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SUR LE VOLET COMMERCIAL ET LOGISTIQUE COMMERCIALE ..... 218**

# PREAMBULE

## 1.1. Le territoire du SCoT et les objectifs du diagnostic

Composé de 4 EPCI et de 199 communes, le territoire du Pays Lédonien est un espace à dominante rurale du département du Jura, situé sur l'axe Bourg-en-Bresse – Dole, et à relative proximité de la frontière Suisse (Haut Jura).

Fusion de la commune de Sainte-Agnès avec Val Sonnette (1er janvier 2025)

Le Pays accueille 88 487 habitants (Insee, 2019), sur une superficie de 185 350 hectares et affiche une densité de population non-négligeable (49 habitants par km²). Cette densité moyenne se traduit en réalité par des disparités avec un tissu de communes faiblement peuplées dans la partie Sud et Est du Pays Lédonien et des espaces plus peuplés dans la partie Nord et Ouest, ainsi que dans les polarités principales (pôle urbain, bourgs-centres).

*Les objectifs du diagnostic*

Le diagnostic doit permettre de mettre en lumière les problématiques et besoins d'aménagement et de développement dans les prochaines décennies, au regard des dynamiques passées et en cours, et des perspectives d'évolutions futures.

Il s'articule autour de quatre grandes parties :

- Un diagnostic socio-démographique qui étaye les dynamiques démographique, résidentielle, le réseau de services et d'équipements ainsi que l'organisation globale du Pays Lédonien en matière de déplacements et de mobilité ;
- Un diagnostic économique qui aborde les questions de la structure de l'emploi, des tendances et besoins liés à l'aménagement économique, des activités touristiques, agricoles et sylvicoles.
- Un diagnostic commercial faisant spécifiquement le focus sur ce sujet majeur de l'aménagement du territoire.
- Un diagnostic paysager et urbain illustrant les fondements paysagers, les qualités et pressions paysagères et urbaines. Une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années permet également de préciser les tendances à ce niveau.

Les éléments mis en lumière dans le diagnostic devront servir d'appuis, et enfin de justification quant aux choix effectués dans le PADD. Le diagnostic aborde plusieurs thématiques, énoncées ci-dessus, et s'articule également avec l'Etat Initial de l'Environnement (EIE).

## 1.2. Périmètre et structuration spatiale

### 1.2.1. Les précédents périmètres du SCoT n°1 et n°2

Suite à un premier SCoT approuvé en mars 2012, le Pays Lédonien a engagé une première procédure de révision générale approuvée en juillet 2021 et rendue exutoire en septembre 2021.

Le premier SCoT du Pays Lédonien regroupait 85 communes au total, réparties sur 6 communautés de communes (CC du Bassin Lédonien, CC du Sud Revermont, CC du Val de Sorne, CC des Foulletons, CC de la Bletteranoise, CC des Coteaux de la Haute Seille).

Suite à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2013 portant sur la modification du périmètre du SCoT du Pays Lédonien, le périmètre s'est vu élargi une première fois. Le Pays Lédonien se constituait de 221 communes rassemblées dans 9 groupements de communes (CA ECLA, CC Bresse Revermont, CC du Sud Revermont, CC des Coteaux de la Hausse Seille, CC du Val de Sorne, CC du Pays de Saint-Amour, CC de la Petite Montagne, CC du Pays des Lacs, CC de la Région d'Orgelet).

Une autre évolution impactant le périmètre du SCoT a eu lieu en décembre 2019, en lien avec la modification des limites administratives des intercommunalités ainsi que la création de communes nouvelles. La loi NOTRe du 7 août 2015 a orchestré la fusion de certains EPCI (seuil minimal fixé à 15 000 habitants), et la création de 18 communes nouvelles a conduit à réduire en parallèle le nombre de communes. Le Pays Lédonien compte en décembre 2019 6 intercommunalités comptabilisant 183 communes (CA ECLA, CC Bresse Haute Seille, CC de la Région d'Orgelet, CC du Pays des Lacs, CC Petite Montagne, CC Porte du Jura).

### 1.2.2. L'extension du périmètre du SCoT n°3

Le périmètre du SCoT du Pays Lédonien continué de connaitre des évolutions ces dernières années – et concerne aujourd'hui quatre ECPI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :

- Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), regroupant 32 communes ;
- CC Bresse Haute Seille, regroupant 54 communes ;
- CC Porte du Jura, regroupant 22 communes ;
- CC Terre d'Emeraude Communauté, regroupant 92 communes.

Une extension supplémentaire du territoire est effectuée lors de la création de la nouvelle Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté au 1er janvier 2020 – constituée par la fusion d'anciennes intercommunalités

(CC Jura Sud, CC du Pays des Lacs, CC Petite Montagne, CC de la Région d'Orgelet). Cet agrandissement du périmètre a engendré l'intégration de 17 nouvelles communes (ancienne CC Jura Sud), dont une partie concernée par les Lois Montagne et Littoral.

L'extension du périmètre suscite de nouvelles évolutions à intégrer dans le projet de SCoT. Compte tenu de l'évolution de ce périmètre et des enjeux de prise en compte des évolutions législatives (modernisation des SCOT, et loi Climat & Résilience du 22 août 2021), une seconde révision du SCoT pour aller vers le « SCoT N°3 », a été engagée.

| CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) | CC Bresse Haute Seille | | CC Porte du Jura | CC Terre d'Émeraude Communauté | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Baume-les-Messieurs | Arlay | Montain | Augea | Alièze | Les Crozets | Nancuise |
| Bornay | Bletterans | Nance | Augisey | Andelot-Morval | Denezières | Nogna |
| Briod | Blois-sur-Seille | Nevy-sur-Seille | Balanod | Arinthod | Dompierre-sur-Mont | Onoz |
| Cesancey | Bois-de-Gand | Passenans | Beaufort-Orbagna | Aromas | Doucier | Orgelet |
| Chille | Bonnefontaine | Plainoiseau | Chevreaux | La Chailleuse | Dramelay | Patornay |
| Chilly-le-Vignoble | Champrougier | Quintigny | Cousance | Barésia-sur-l'Ain | Écrille | Pimorin |
| Condamine | Chapelle-Voland | Recanoz | Cuisia | Beffia | Étival | Plaisia |
| Conliège | La Charme | Relans | Digna | Blye | Fontenu | Poids-de-Fiole |
| Courbouzon | La Chassagne | Les Repôts | Val-d'Épy | Boissia | La Frasnée | Pont-de-Poitte |
| Courlans | Château-Chalon | Ruffey-sur-Seille | Gizia | La Boissière | Genod | Présilly |
| Courlaoux | Chaumergy | Rye | Graye-et-Charnay | Bonlieu | Gigny | Reithouse |
| L'Étoile | La Chaux-en-Bresse | Saint-Lamain | Loisia | Broissia | Hautecour | Rothonay |
| Frébuans | Chemenot | Sellières | Maynal | Cernon | Jeurre | Val Suran |
| Geruge | Chêne-Sec | Sergenaux | Montagna-le-Reconduit | Chambéria | Montlainsia | Saint-Maur |
| Gevingey | Commenailles | Sergenon | Orgelet | Chancia | Largillay-Marsonnay | Saint-Maurice-Crillat |
| Lons-le-Saunier | Cosges | Toulouse-le-Château | Rosay | Charchilla | Lavancia-Epercy | Sarrogna |
| Macornay | Hauteroche | Le Vernois | Rotalier | Charcier | Lect | Saugeot |
| Messia-sur-Sorne | Desnes | Vers-sous-Sellières | Sainte-Agnès | Charézier | Valzin en Petite Montagne | Songeson |
| Moiron | Les Deux-Fays | Villevieux | Saint-Amour | Charnod | Maisod | Soucia |
| Montaigu | Domblans | Le Villey | Thoissia | Châtel-de-Joux | Marigna-sur-Valouse | Thoirette-Coisia |
| Montmorot | Fontainebrux | Vincent-Froideville | Véria | Châtillon | Marnézia | Thoiria |
| Pannessières | Foulenay | Voiteur | Val-Sonnette | Chavéria | Martigna | La Tour-du-Meix |
| Perrigny | Francheville | | | Saint-Hymetière-sur-Valou | Menétrux-en-Joux | Uxelles |
| Le Pin | Frontenay | | | Chevrotaine | Mérona | Vaux-lès-Saint-Claude |
| Publy | Ladoye-sur-Seille | | | Clairvaux-les-Lacs | Mesnois | Vertamboz |
| Revigny | Larnaud | | | Cogna | Meussia | Vescles |
| Saint-Didier | Lavigny | | | Condes | Moirans-en-Montagne | Villards-d'Héria |
| Trenal | Lombard | | | Cornod | Monnetay | Vosbles-Valfin |
| Verges | Le Louverot | | | Courbette | Montcusel | |
| Vernantois | Mantry | | | Coyron | Montfleur | |
| Vevy | La Marre | | | Crenans | Montrevel | |
| Villeneuve-sous-Pymont | Menétru-le-Vignoble | | | Cressia | Moutonne | |

*Les 200 communes réparties dans les 4 intercommunalités au sein du Pays Lédonien (Source : Urbicand, 2023)*

### 1.2.3. Un territoire en partie concerné par les lois Montagne et Littoral, et par la Charte du PNR du Haut-Jura

*Loi Montagne*

Le SCoT du Pays Lédonien doit être compatible avec les dispositions particulières aux zones de montagne (Loi Montagne[1]). Plusieurs principes fondateurs sont associés à cette disposition, prônant l'équilibre entre le développement et la protection de la montagne (lutte contre le mitage, préservation des espaces naturels et agricoles, etc.).

Au total, 24 communes du Pays Lédonien sont en zone de montagne au titre de la loi montagne : Fontenu, Chevrotaine, Songeson, Menétrux-en-Joux, Denezières, Uxelles, Saugeot, Bonlieu, Saint-Maurice-Crillat, La Frasnée, Hautecour, Châtel-de-Joux, Etival, Les Crozets, Crenans, Moirans-en-Montagne, Villards-d'Héria, Lect, Martigna, Jeurre, Vaux-lès-Saint-Claude, Lavancia-Epercy, Montcusel, Chancia.

*Loi Littoral*

Également, le SCoT doit trouver comptabilité avec les dispositions particulières aux zones concernées par la loi Littoral[2]. Cette loi détermine les conditions d'utilisation et de mise en valeur des espaces terrestres, maritimes et lacustres. Elle s'applique à 13 communes du SCoT du Pays Lédonien : Boissia, Pont-de-Poitte, Largillay-Marsonnay, Barésia-sur-l'Ain, La Tour du-Meix, Orgelet, Coyron, Maisod, Charchilla, Onoz, Cernon, Lect, Moirans-en-Montagne.

*Charte du PNR du Haut-Jura*

Enfin, 17 communes du Pays Lédonien sont adhérentes à la charte du PNR du Haut-Jura : Châtel-de-Joux, Etival, Meussia, Coyron, Maisod, Charchilla, Crenans, Moirans-en-Montagne, Villards-d'Héria, Martigna, Lect, Chancia, Lavancia-Epercy, Jeurre, Martigna, Vaux-lès-Saint-Claude, Les Crozets.

Le SCOT doit transposer les dispositions pertinentes de la Charte du Parc, dans un rapport de compatibilité avec la Charte. Le PNR du Haut Jura a démarré la révision de sa Charte en 2022, et une nouvelle Charte devra être validée dans les prochaines années.

[1] Loi Montagne de 1985 complétée récemment par l'Acte II de la loi Montagne datant de 2016
[2] Loi Littoral du 3 janvier 1986

## 1.3. Armature urbaine du SCoT en vigueur et définitions des polarités

Le territoire du Pays Lédonien est maillé par différentes polarités, qui permettent de maintenir un équilibre territorial en offrant à la population des services, commerces et équipements.

Chaque commune possède un rôle dans le fonctionnement global du bassin de vie, et est identifiée selon un niveau de polarités, lié à plusieurs facteurs :

- Le poids socio-économique (population municipale, parc de logements, population active, nombre d'établissements) ;
- Le niveau en matière d'équipements (enseignement, santé, sport et culture), de commerces (hypermarchés/supermarchés), et de services (bureau de poste, agence bancaire, marché de détails, gare, etc.).

L'armature urbaine s'articule autour de 4 niveaux :

- Le **pôle urbain**, composé de 4 communes : Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny et Messia-sur-Sorne. Le pôle urbain compte près de 22 600 habitants soit 26% de la population du Pays Lédonien. Le pôle urbain concentre de nombreux équipements – en lien avec le rôle de préfecture du Jura que porte Lons-le-Saunier ;

- Les **bourgs-centres**, regroupant 6 communes : Arinthod, Bletterans, Clairvaux-les-Lacs, Moirans-en-Montagne, Orgelet et Saint-Amour. Ces bourgs proposent une large gamme d'équipements intermédiaire et organisent le territoire en bassins de vie. Ils permettent également le relai du pôle urbain notamment en matière de grandes et moyennes surfaces et d'équipements de types intermédiaires ;

- Les **bourgs-relais**, au nombre de 19 communes : Cousance, Val Suran, Beaufort-Orbagna, Domblans, Arlay, Voiteur, Macornay, Courlaoux, Hauteroche, Sellières, Courlans, Commenailles, Conliège, Thoirette-Coisia, Ruffey-sur-Seille, Pont-de-Poitte, Vaux-lès-Saint-Claude, Chaumergy, Doucier. Ces communes disposent à leur échelle de surfaces commerciales alimentaires, de services de proximité (la poste, restaurants, garages automobiles, etc.), ainsi qu'une offre de santé intermédiaire (médecins, pharmacies, EPHAD) ;

- Les **communes rurales**, soit 170 communes, qui jouent le rôle d'accueil de la population et d'animation du territoire (cadre de vie, agriculture, etc.) : Alièze, Andelot-Morval, Aromas, La Chailleuse, Augea, Augisey, Balanod, Barésia-sur-l'Ain, Baume-les-Messieurs, Beffia, Blois-sur-Seille, Blye, Bois-de-Gand, Boissia, La Boissière, Bonlieu, Bonnefontaine, Bornay, Briod, Broissia, Cernon, Cesancey, Chambéria, Champrougier, Chancia, Chapelle-Voland, Charchilla, Charcier, Charézier, La Charme, Charnod, La Chassagne, Château-

Chalon, Châtel-de-Joux, Châtillon, La Chaux-en-Bresse, Chavéria, Chemenot, Saint-Hymetière-sur-Valouse, Chêne-Sec, Chevreaux, Chevrotaine, Chille, Chilly-le-Vignoble, Cogna, Condamine, Condes, Cornod, Cosges, Courbette, Courbouzon, Coyron, Crenans, Cressia, Les Crozets, Cuisia, Denezières, Desnes, Les Deux-Fays, Digna, Dompierre-sur-Mont, Dramelay, Écrille, Val-d'Épy, Étival, L'Étoile, Fontainebrux, Fontenu, Foulenay, Francheville, La Frasnée, Frébuans, Frontenay, Genod, Geruge, Gevingey, Gigny, Gizia, Graye-et-Charnay, Hautecour, Jeurre, Ladoye-sur-Seille, Montlainsia, Largillay-Marsonnay, Larnaud, Lavancia-Epercy, Lavigny, Lect, Valzin en Petite Montagne, Loisia, Lombard, Le Louverot, Maisod, Mantry, Marigna-sur-Valouse, Marnézia, La Marre, Martigna, Maynal, Menétru-le-Vignoble, Menétrux-en-Joux, Mérona, Mesnois, Meussia, Moiron, Monnetay, Montagna-le-Reconduit, Montaigu, Montain, Montcusel, Montfleur, Montrevel, Moutonne, Les Trois-Châteaux, Nance, Nancuise, Nevy-sur-Seille, Nogna, Onoz, Pannessières, Passenans, Patornay, Pimorin, Le Pin, Plainoiseau, Plaisia, Poids-de-Fiole, Présilly, Publy, Quintigny, Recanoz, Reithouse, Relans, Les Repôts, Revigny, Rosay, Rotalier, Rothonay, Rye, Saint-Didier, Saint-Lamain, Saint-Maur, Saint-Maurice-Crillat, Sarrogna, Saugeot, Sergenaux, Sergenon, Songeson, Soucia, Thoiria, Thoissia, Toulouse-le-Château, La Tour-du-Meix, Trenal, Uxelles, Verges, Véria, Vernantois, Le Vernois, Vers-sous-Sellières, Vertamboz, Vescles, Vevy, Villards-d'Héria, Villeneuve-sous-Pymont, Villevieux, Le Villey, Val-Sonnette, Vincent-Froideville, Vosbles-Valfin.

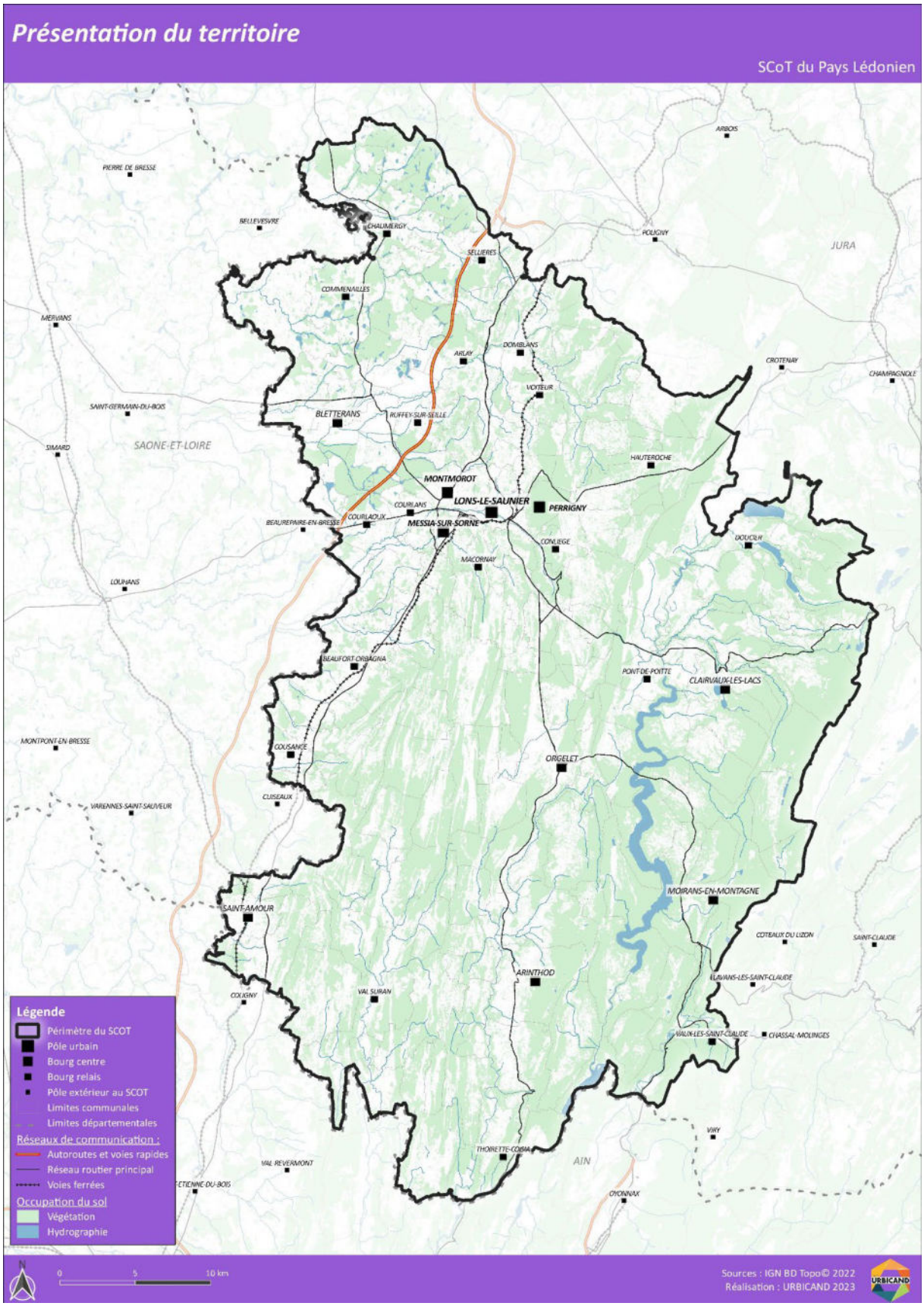


Fusion de la commune de Sainte-Agnès avec Val Sonnette (1er janvier 2025)

## 1.4. Le Pays Lédonien dans l'espace inter-régional

Le territoire du PETR du Pays Lédonien se situe au carrefour de pôles internationaux et régionaux. Dès lors, il s'agit de savoir comment le Pays se positionne actuellement entre ces pôles.

Le Pays Lédonien, comme illustré dans la carte suivante, est localisé entre des pôles rayonnants à de larges échelles (internationale ou interrégionale) : Lyon, Genève, Dijon, Besançon ou encore Bâle. Ces pôles se caractérisent notamment par de vastes superficies commerciales, la présence d'administrations, de pôles de santé et/ou encore de pôles universitaires majeurs.

Cependant, il est à noter que la dynamique actuelle de développement est présente sur deux axes tangents au territoire. L'axe Rhin-Rhône et l'axe Dijon-Lyon sont drainés par des infrastructures de transports performantes (autoroutes, LGV) et sont dynamisées par un développement économique et démographique notables.

Le Pays Lédonien est irrigué par des infrastructures essentiellement orientée Nord-Sud, potentiel lien fort entre Lyon et Besançon. Des outils de coopération sont d'ores et déjà mis en place : un pôle métropolitain centre Franche-Comté né en 2012 (liant Besançon, Dole, Pontarlier et Vesoul à Lons-le-Saunier) et un Parc d'Innovation Technologique situé à Courlans/Courlaoux.

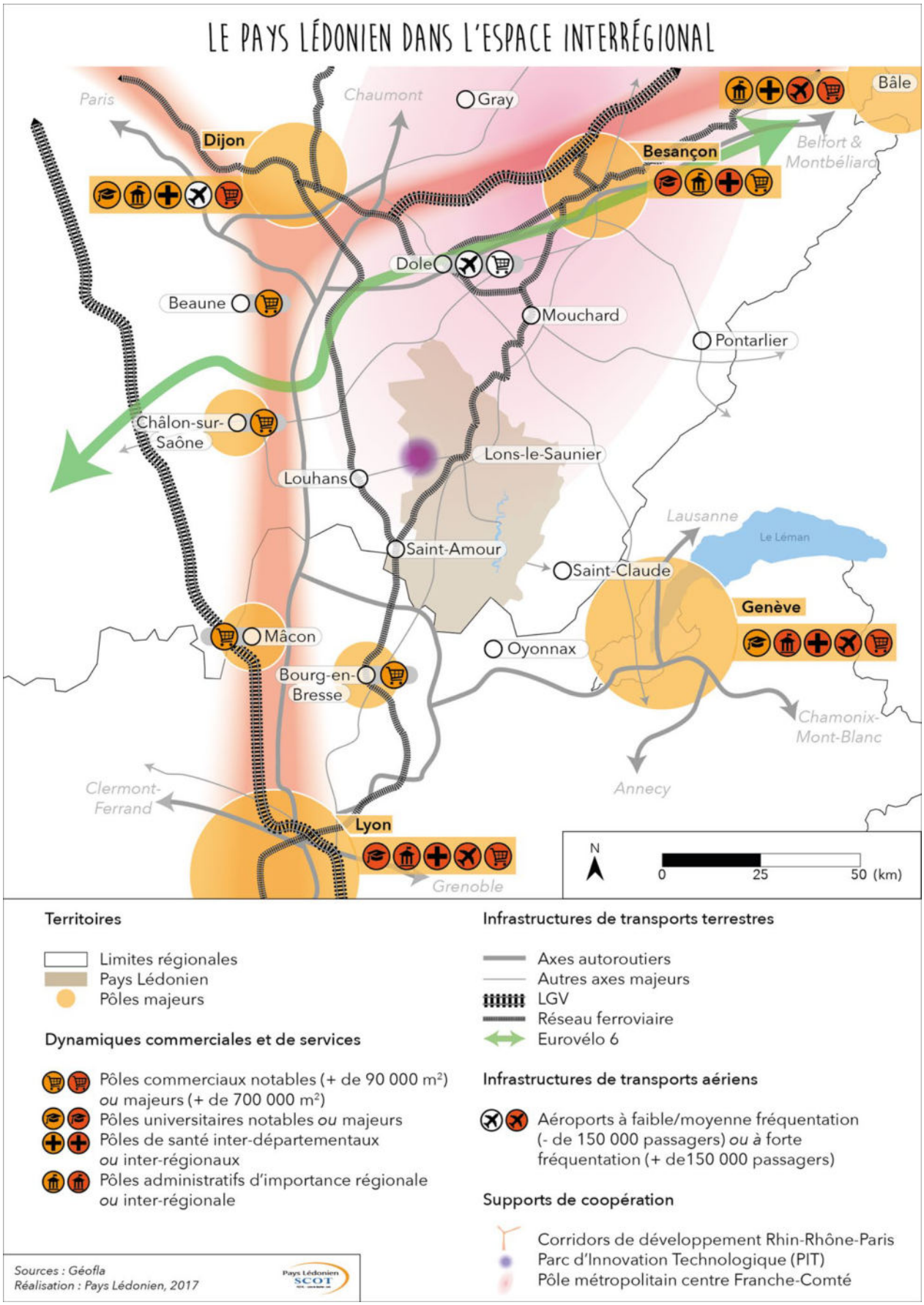
LE PAYS LÉDONIEN DANS L'ESPACE INTERRÉGIONAL
Paris
Chaumont
Gray
Bâle
Dijon
Besançon
Belfort & Montbéliard
Dole
Beaune
Mouchard
Pontarlier
Châlon-sur-Saône
Lons-le-Saunier
Louhans
Lausanne
Le Léman
Saint-Amour
Saint-Claude
Genève
Mâcon
Oyonnax
Bourg-en-Bresse
Chamonix-Mont-Blanc
Annecy
Clermont-Ferrand
Lyon
Grenoble
N
0
25
50 (km)
Territoires
Limites régionales
Pays Lédonien
Pôles majeurs
Dynamiques commerciales et de services
Pôles commerciaux notables (+ de 90 000 m²) ou majeurs (+ de 700 000 m²)
Pôles universitaires notables ou majeurs
Pôles de santé inter-départementaux ou inter-régionaux
Pôles administratifs d'importance régionale ou inter-régionale
Infrastructures de transports terrestres
Axes autoroutiers
Autres axes majeurs
LGV
Réseau ferroviaire
Eurovélo 6
Infrastructures de transports aériens
Aéroports à faible/moyenne fréquentation (- de 150 000 passagers) ou à forte fréquentation (+ de150 000 passagers)
Supports de coopération
Corridors de développement Rhin-Rhône-Paris
Parc d'Innovation Technologique (PIT)
Pôle métropolitain centre Franche-Comté
Sources : Géofla
Réalisation : Pays Lédonien, 2017
Pays Lédonien SCOT

## 1.5. Les politiques en cours au sein du Pays Lédonien

En plus de porter le SCoT, le Pays Lédonien porte plusieurs politiques territoriales qui parfois s'entrecroisent avec l'aspect plus stratégique d'aménagement.

*LE CRTE – contrat territorial de relance et de transition écologique du Pays lédonien*

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le contrat territorial de relance et de transition écologique du Pays lédonien a été signé le 31 janvier 2022 pour une durée de 6 ans. Il s'exprime à travers les 4 axes stratégies suivants :

- Accélérer la transition écologique et énergétique ;
- Organiser un développement équilibré du territoire et assurer les solidarités entre les secteurs urbains et ruraux ;
- Renforcer la diversification des fonctions économiques du territoire et encourager la relance ;
- Développer la coopération territoriale, l'animation et la concertation des projets de développement.

*Le contrat de Ruralité*

Le Contrat de Ruralité a été signé le 26 juillet 2017 entre l'Etat, le Pays Lédonien, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Département du Jura. Ce contrat, arrivé à échéance au 31 décembre 2020, s'appuyait sur la stratégie de développement suivante :

- Axe 1 : Equilibrer le développement du territoire et organiser les solidarités Urbain / Rural
- Axe 2 : Organiser une offre équilibrée de services de proximité
- Axe 3 : Accompagner les transitions et soutenir l'initiative économique
- Axe 4 : Conforter l'offre touristique pour en faire un pilier de l'économie locale

*Le programme LEADER*

Le PETR du Pays Lédonien a été identifié en 2014 comme structure porteuse du Groupe d'action locale LEADER. Une Convention tripartite entre le GAL, l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur a été signée le 31 Juillet 2017 pour la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement pour la période 2014-2020 intitulée « LEADER laboratoire d'initiatives et de ressources locales ». Les points d'appui stratégiques du programme ont reposé sur :

- La valorisation des ressources locales,
- La création et le renforcement des activités et des emplois,
- La coopération entre acteurs et la mise en œuvre de démarches partenariales,
- Les expérimentations et les actions innovantes.

Ce programme s'est achevé pour l'instruction en décembre 2022, et un nouveau programme 2023-2027 est en cours de mise en place.

*Le contrat de Territoire en Action*

La formalisation d'un contrat de Territoire est en cours de finalisation avec la Région Bourgogne Franche Comté, dans le cadre du dispositif « Contrat Territoires en Action ». La construction de la programmation a été initiée en lien étroit avec les EPCI.

Des thématiques centrales ont été ciblées par la Région :

- L'accompagnement des territoires dans l'adaptation au changement climatique : urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion durable des ressources, alimentation de proximité et de qualité ;
- Le renforcement de l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, et l'économie de proximité.

Au-delà de ces thématiques centrales, d'autres thématiques d'intervention sont envisagées : l'accès à la santé pour tous, la mobilité durable en particulier.

*Le programme de revitalisation des « bourgs centres »*

Les petites villes ou bourgs centres jouent un rôle majeur dans la structuration du territoire, en garantissant l'offre d'équipements et de services en particulier.

Dans un objectif de dynamisation et de cohésion des territoires, le PETR et la Région conduisent une politique d'accompagnement à la revitalisation des bourgs centres.

Il s'agit en particulier de :

- Conserver le maillage des bourgs-centres ;
- Redynamiser la centralité des bourgs-centres les plus fragiles ;
- Lier les différentes fonctions du bourg-centre pour favoriser les opérations incluses dans une stratégie avec une vision globale et à moyen terme ;
- Favoriser les échanges d'expérience à l'échelle locale et à l'échelle régionale.
- Quatre bourgs ont d'ores et déjà fait l'objet d'un soutien : Bletterans, Clairvaux-les-Lacs, Orgelet et Saint-Amour. D'autres bourgs ont

vocation à être soutenus dans le cadre de démarches du même type : Beaufort, Cousance, Pont-de-Poitte, Domblans, Courlans…

### *Le contrat local de santé*

Les Contrats Locaux de Santé sont des outils privilégiés de coordination pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils permettent de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux…).

Le Contrat Local de Santé du Pays Lédonien, signé sur la période 2019-2024, repose sur 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Permettre à l'usager d'accéder à une offre de santé de proximité et coordonnée.
- Axe 2 : Agir le plus tôt possible sur les facteurs qui influent sur la santé.
- Axe 3 : Améliorer la prise en charge psychique et combattre le mal être.

### Le projet alimentaire de territoire (PAT)

Afin de préserver sa ressource en eau, la ville de Lons-le-Saunier a participé activement depuis les années 2000 au développement de l'agriculture biologique : soutien à la conversion à l'AB sur les zones de captage d'eau potable et développement des débouchés pour les produits biologiques locaux en particulier au travers de la Cuisine centrale de la ville.

Aujourd'hui, la demande en produits AB tend à augmenter. Les filières AB, développées initialement pour la restauration collective du territoire, restent pourtant à consolider et à diversifier (produits disponibles et segments de marchés).

Le contexte global de changement climatique nécessite une adaptation forte du territoire : les événements climatiques extrêmes plus fréquents affectent la qualité et la quantité de l'eau disponible. L'agriculture biologique combine un ensemble de pratiques agricoles respectueuses de la ressource en eau et permettant de s'adapter au changement climatique.

Depuis 2019, à la vue de ces enjeux actuels, les acteurs agissant sur le territoire du Pays Lédonien ont fait émerger et ont développé un Projet Alimentaire Territoire (PAT). Cette démarche collective multi-acteurs définit une stratégie alimentaire territoriale qui prend en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux pour finalement assurer 3 objectifs :

- Assurer un meilleur revenu aux producteurs et développer l'agriculture biologique locale (installation, conversion, diversification…) ;
- Garantir une bonne qualité de l'eau potable et protéger les ressources (lutte contre le gaspillage alimentaire…) ;
- Proposer plus de produits alimentaires locaux issus de l'agriculture biologique disponible au plus grand nombre et développer une alimentation de qualité (éducation à l'alimentation…).

# DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

## 2.1. Diagnostic démographique

### 2.1.1. Un territoire aux dynamiques contrastées

Le Pays Lédonien, marqué par une identité à dominante rurale, s'inscrit à l'interface entre plusieurs pôles d'importance régionale et nationale : Lyon, Bourg-en-Bresse et Genève au sud, Dijon et Besançon au nord. Malgré un relatif éloignement par rapport à ces grands pôles, le Pays a connu ces dernières décennies une croissance démographique proche des tendances départementales et régionales. A l'instar de ces tendances, le Pays Lédonien est depuis 2008 en situation de perte de dynamisme démographique.

*Une stabilité démographique, à l'image du contexte départemental et régional*

Le territoire compte, en 2019, 88 487 habitants, soit près d'un tiers de la population jurassienne (34.1%). La population a constamment augmenté depuis 1968, marquée par une croissance importante entre la fin des années soixante et la fin des années 2000 (78 230 habitants en 1968 à 88 249 en 2008, soit une hausse de 13%), et une période de stagnation voire de légère diminution depuis 2008.

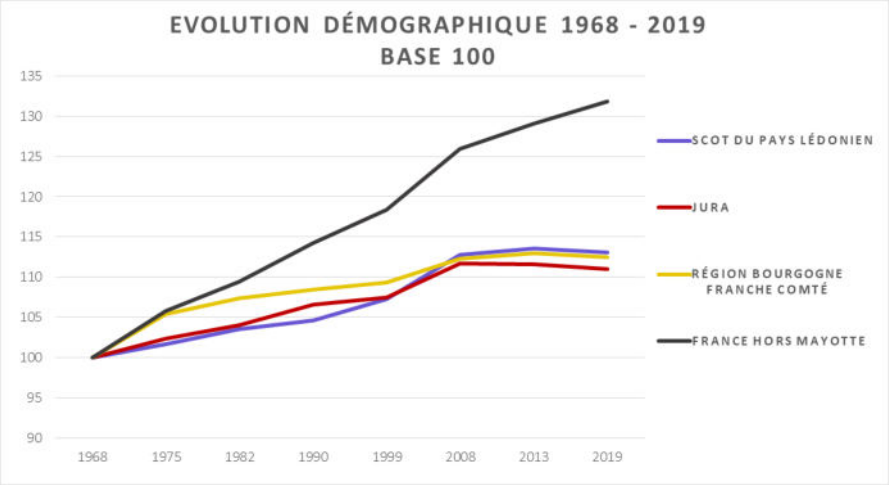


*Source : INSEE, 2019*

Le solde naturel, lié au vieillissement de la population mais également à des départs de jeunes actifs, tend à diminuer depuis les années 1970, compensé par un solde migratoire positif. Le territoire est caractérisé par une **population relativement âgée par rapport aux moyennes départementales, régionales et nationales, ayant pour conséquence de diminuer le solde naturel**. L'accueil d'une population extérieure appuie de fait la croissance de la population.

Depuis 1999 le territoire a gagné 4 586 habitants. Le Pays Lédonien s'est démarqué par rapport aux moyennes départementales et régionales en enregistrant depuis une vingtaine d'années une augmentation plus forte de

sa population : soit une hausse de 5.5% contre 3.3% pour le département jurassien et 2.9% pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. Néanmoins, cette **croissance démographique, marquée entre 1999 et 2008, s'essouffle depuis**, et rejoint les moyennes départementale et régionale. Cette tendance moins favorable est liée à une **baisse des naissances sur le territoire et un solde migratoire qui ne parvient pas à soutenir ces dynamiques.**

Une partie de la population est localisée dans la **ville-centre de Lons-le-Saunier qui accueille 17 189 habitants en 2019**. La ville de Lons-le-Saunier figure comme le pôle urbain majeur du territoire, auquel peuvent être associées les communes de Montmorot (3 082 habitants en 2019), Perrigny (1 515 habitants) et Messia-sur-Sorne (847 habitants), pôles de taille plus modeste. Comptabilisant près de 22 000 habitants du fait de la continuité urbaine entre ces communes, le pôle urbain de Lons-le-Saunier **représente près d'un quart de la population totale** du Pays Lédonien (25%).

D'autres bourgs jouent un rôle structurant pour l'accueil des habitants, tels que :

- Saint-Amour sur la Communauté de Communes Porte du Jura (près de 2 400 habitants),
- Moirans-en-Montagne, Orgelet et Clairvaux-les-Lacs qui comptent respectivement 2 100 habitants, 1 600 habitants et 1 400 habitants (Terre d'Emeraude Communauté),
- Bletterans qui accueille 1 500 habitants (Bresse-haute-Seille).

Ces bourgs maillent plutôt bien le territoire du Pays Lédonien, malgré le fait qu'il existe des zones moins peuplées dans la partie Est et Sud du territoire.

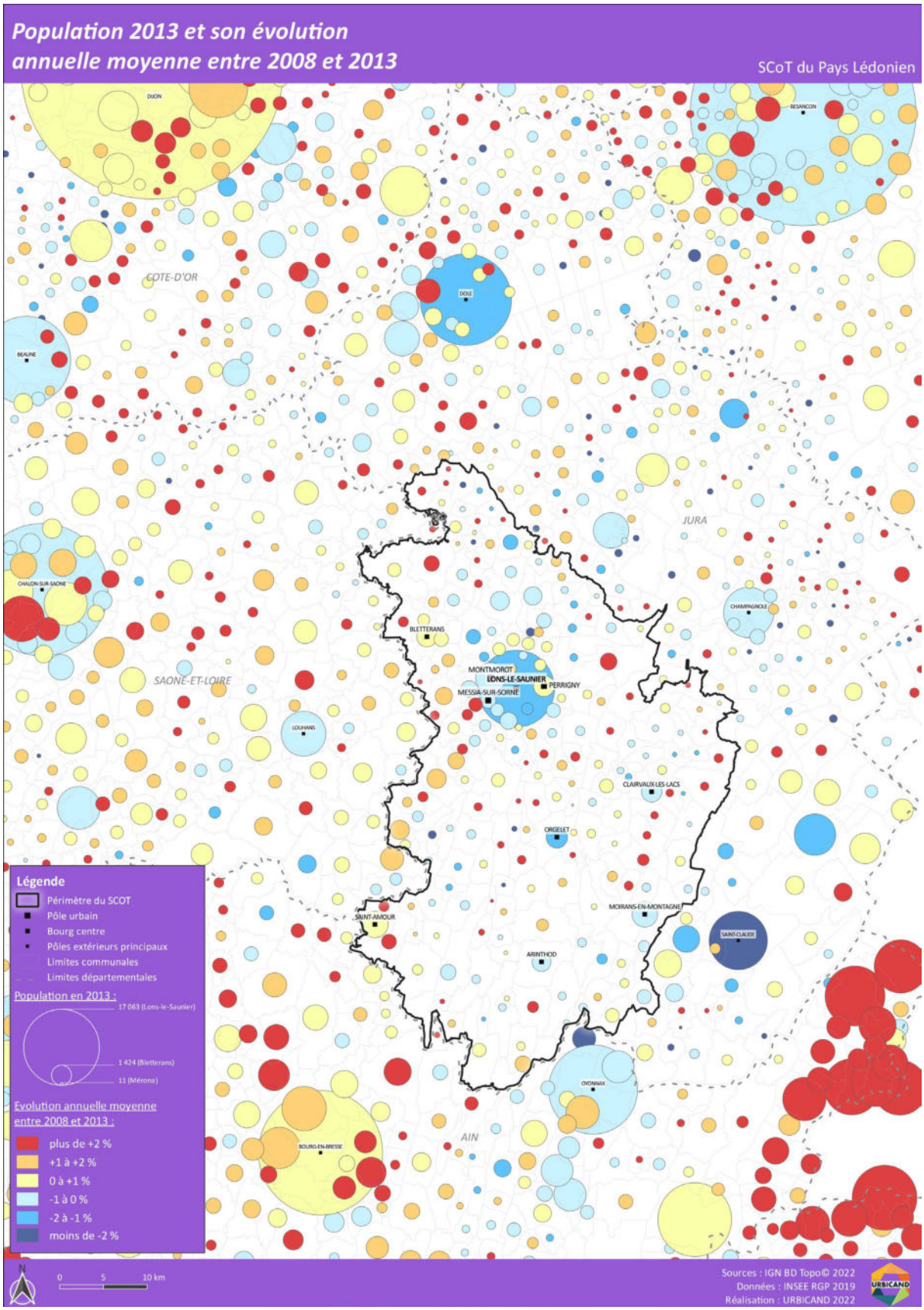
Population 2013 et son évolution
annuelle moyenne entre 2008 et 2013
SCoT du Pays Lédonien
DIJON
BESANCON
COTE-D'OR
DOLE
BEAUNE
JURA
CHALON-SUR-SAONE
CHAMPAGNOLE
BLETTERANS
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
MESSIA-SUR-SORNE
SAONE-ET-LOIRE
LOUHANS
CLAIRVAUX LES LACS
ORGELET
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
OYONNAX
AIN
BOURG-EN-BRESSE
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Pôles extérieurs principaux
Limites communales
Limites départementales
Population en 2013 :
17 063 (Lons-le-Saunier)
1 424 (Bletterans)
11 (Mérona)
Evolution annuelle moyenne
entre 2008 et 2013 :
plus de +2 %
+1 à +2 %
0 à +1 %
-1 à 0 %
-2 à -1 %
moins de -2 %
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2022
URBICAND

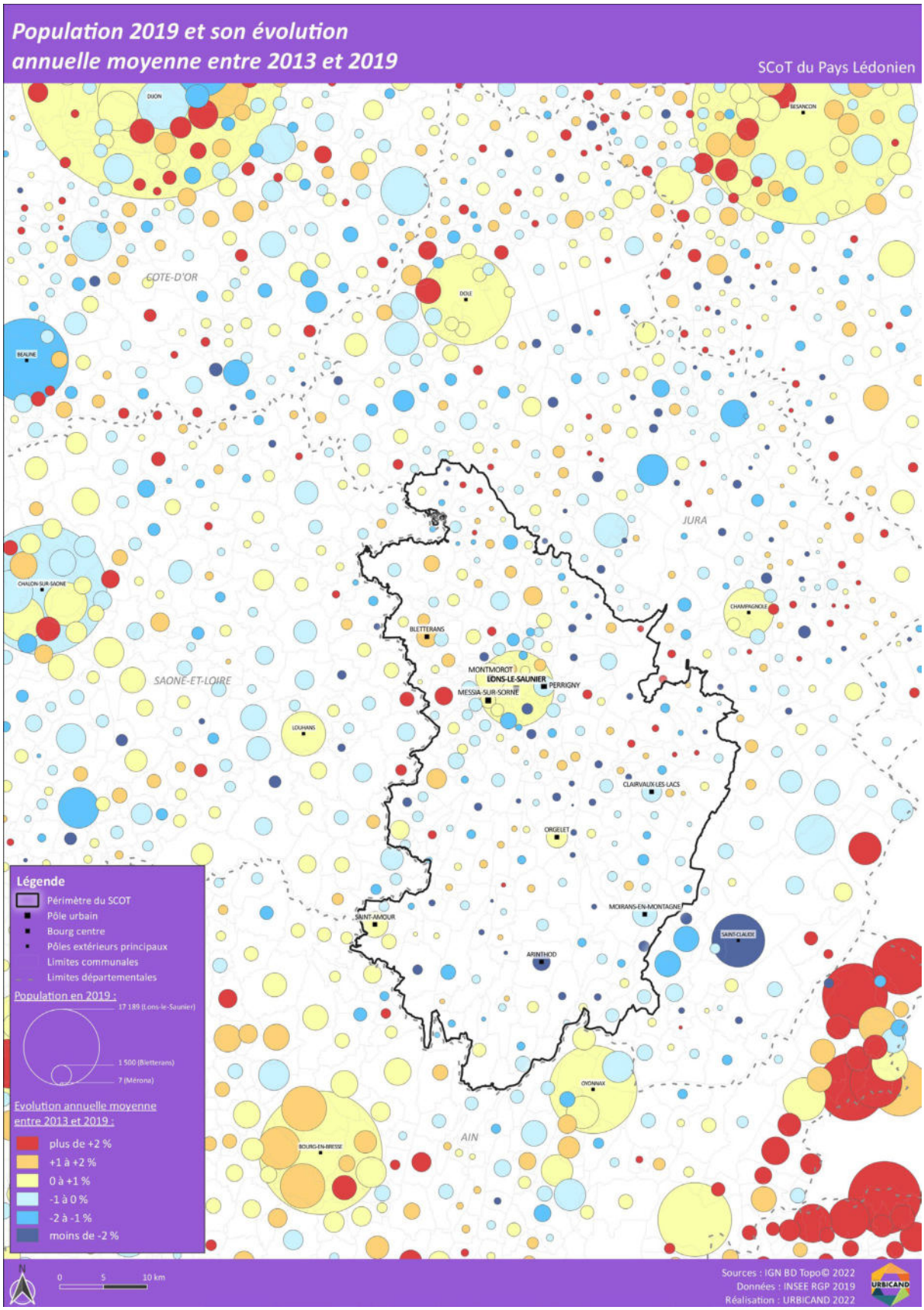
Population 2019 et son évolution
annuelle moyenne entre 2013 et 2019
SCoT du Pays Lédonien
DIJON
BESANÇON
COTE-D'OR
DOLE
BEAUNE
JURA
CHALON-SUR-SAONE
CHAMPAGNOLE
BLETTERANS
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
MESSIA-SUR-SORNE
SAONE-ET-LOIRE
LOUHANS
CLAIRVAUX-LES-LACS
ORGELET
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
OYONNAX
AIN
BOURG-EN-BRESSE
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Pôles extérieurs principaux
Limites communales
Limites départementales
Population en 2019 :
17 189 (Lons-le-Saunier)
1 500 (Bletterans)
7 (Mérona)
Evolution annuelle moyenne entre 2013 et 2019 :
plus de +2 %
+1 à +2 %
0 à +1 %
-1 à 0 %
-2 à -1 %
moins de -2 %
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2022
URBICAND

*Des dynamiques démographiques hétérogènes en fonction des secteurs et des communes de l'armature urbaine*

Le territoire du PETR enregistre, entre 2008 et 2019, une quasi-stagnation de sa population, et même une légère diminution depuis 2013 (-0.07%/an). Cet essoufflement récent de la croissance démographique ne se traduit pas de la même manière à l'échelle des EPCI du Pays. En effet, **les dynamiques démographiques et particulièrement d'accueil de la population ne se répartissent pas de manière homogène sur le territoire**. Un contraste fort est observé à l'échelle des différents EPCI ainsi qu'à l'échelle de l'armature urbaine :

- L'Espace Communauté Lons Agglomération (ECLA) a enregistré sur le temps long une augmentation progressive de sa population depuis 1968 (+7%), marquée par des paliers et des périodes de relative stagnation ou de perte d'habitants (entre 1982 et 1999 particulièrement). **Entre 2008 et 2019, la population a connu une diminution**, en particulier sur les années 2008 à 2013 (stagnation sur la période 2013-2019).

  La **répartition démographique n'est pas homogène sur le territoire d'ECLA, Lons-le-Saunier accueillant 50% de la population totale de l'intercommunalité**. Depuis 2008, la commune de Lons-le-Saunier a perdu 933 habitants, ce qui correspond environ à la perte de population de l'EPCI. Le reste du territoire présente donc une population stable sur la période, ce constat étant vrai également en moyenne sur les 3 communes du pôle urbain de Lons (Montmorrot, Perrigny, Messia-sur-Sorne).

- La Communauté de Communes Porte du Jura a connu un scénario d'évolution démographique très différent par rapport à ECLA, avec une période de diminution de la population à un rythme modeste entre 1968 et 1999, pour connaitre une phase d'augmentation démographique à partir du XXIème siècle. Entre les années 2008 et 2013, la population de l'intercommunalité a cru à un rythme rapide (1.08%/an), puis cette croissance s'est fortement tassée sur la période 2013-2019 (0.06%/an). Les mêmes dynamiques sont observées au niveau du pôle de **Saint-Amour, qui connait une légère croissance de sa population** ces dernières années.

  Ces tendances positives sont **principalement dues à l'augmentation du solde migratoire**, particulièrement durant la période 2008-2013 (+1.19%/an) et de manière moins importante sur la période 2013-2019 (+0.53%/an). Certains villages ont connu des dynamiques particulièrement fortes sur la période 2008-2013 : Maynal (+3.71%/an), Augisey (+3.50%/an), Les Trois-Château (+2.48%/an), portant en partie la tendance démographique de l'EPCI.

- A l'échelle de Terre d'Emeraude Communauté, la population enregistrait une nette croissance de 1975 à 2013. Globalement, **le territoire a vu sa population croître de 15% en cinquante ans**. Mais, contrairement aux autres EPCI, la Communauté de Communes

connaît une régression de sa population entre 2013 et 2019 (-0.57%/an) en lien avec un solde migratoire négatif (-0.28%/an) qui ne soutient plus le déficit du solde naturel (-0.29%/an).

Les bourgs centres sont moins dynamiques, et ont connu plus **récemment une perte de vitesse assez importante, particulièrement pour les bourgs de Moirans-en-Montagne** (-0,98%/an) et **Arinthod** (-2.58%/an). Pour ces deux communes, le solde migratoire ne vient plus compenser la perte liée au solde naturel.
La **commune de Clairvaux-les-Lacs** (-0.06%/an) **est concernée par cette baisse démographique**, mais dans une moindre mesure néanmoins, bénéficiant d'un solde migratoire positif. Seul le bourg **d'Orgelet voit sa population augmenter à un rythme assez lent** (0.03%/an).

- Même si la population reste moindre par rapport à celles d'ECLA et à Terre d'Emeraude Communauté, la Communauté de Communes **Bresse Haute Seille a connu la croissance démographique la plus soutenue** depuis 1968. En effet, entre les années 1968 et 2019, l'EPCI a vu sa **population augmenter de 28%.** Sur la période plus récente (2013-2019), ce secteur connait la plus importante croissance démographique (+0.32%/an) en lien avec un solde migratoire élevé et un solde naturel qui reste équilibré.

  Dans ce contexte, le **bourg-centre de Bletterans s'inscrit dans une dynamique de démographie croissante et gagne des habitants** (+1.05%/an) en lien avec un **solde migratoire positif** (2.33%/an).

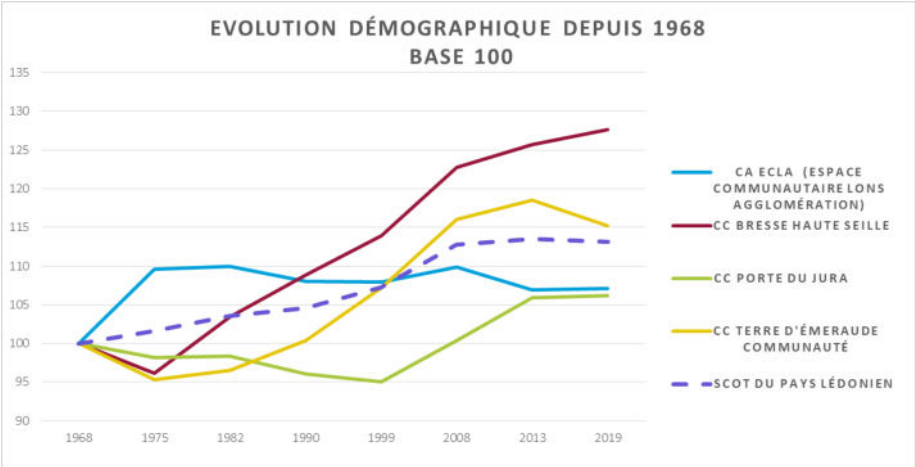


*Source : INSEE, 2019*

En conclusion, il faut souligner que **les départs de population** des pôles urbains au profit des espaces ruraux impactent les équilibres démographiques du territoire :

- **Le pôle urbain tend à perdre de la population sur une période longue (depuis 1975).**
- Le poids de population des bourgs centres est resté relativement stable depuis 1975, mais cela masque une forte disparité entre les

communes, comme expliqué ci-avant. Depuis 2008, le poids de population des bourgs centres tend à diminuer à l'échelle du Pays.

- Le poids de population des bourgs relais et des communes rurales tend, quant à lui, à augmenter progressivement depuis 1975, malgré des disparités par secteurs géographiques.

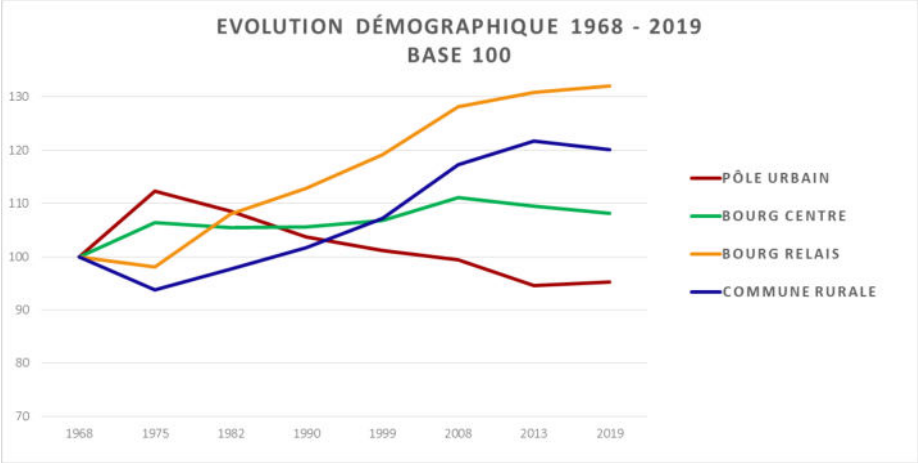


*Source : INSEE, 2019*

| | Population 2008 | Population 2013 | Variation 2008-2013 | | | Population 2019 | Variation 2013-2019 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | variation annuelle totale | liée au solde naturel | liée au solde migratoire | | variation annuelle totale | liée au solde naturel | liée au solde migratoire |
| **Communauté d'Agglomération ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)** | **35 091** | **34 133** | **-0,55%** | **-0,05%** | **-0,50%** | **34 189** | **0,03%** | **-0,27%** | **0,30%** |
| dont pôle urbain (Lons, Montmorot, Perrigny, Messia) | 22 244 | 21 173 | -0,98% | -0,28% | -0,71% | 21 218 | 0,04% | -0,70% | 0,75% |
| dont Lons-le-Saunier | 18 122 | 17 063 | -1,20% | -0,22% | -0,98% | 17 189 | 0,15% | -0,54% | 0,69% |
| **Communauté de Communes Bresse Haute Seille** | **18 297** | **18 735** | **0,47%** | **0,03%** | **0,44%** | **19 032** | **0,32%** | **-0,17%** | **0,49%** |
| dont Bletterans | 1 389 | 1 424 | 0,50% | -0,18% | 0,68% | 1 500 | 1,05% | -1,29% | 2,33% |
| **Communauté de Communes Porte du Jura** | **9 991** | **10 540** | **1,08%** | **-0,12%** | **1,19%** | **10 574** | **0,06%** | **-0,46%** | **0,53%** |
| dont Saint-Amour | 2 291 | 2 362 | 0,61% | -0,67% | 1,28% | 2 392 | 0,25% | -1,25% | 1,51% |
| **Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté** | **24 870** | **25 409** | **0,43%** | **0,07%** | **0,36%** | **24 692** | **-0,57%** | **-0,29%** | **-0,28%** |
| dont Arinthod | 1 248 | 1 247 | -0,02% | -1,06% | 1,04% | 1 094 | -2,58% | -1,93% | -0,68% |
| dont Clairvaux-les-Lacs | 1 485 | 1 439 | -0,63% | -0,34% | -0,29% | 1 435 | -0,06% | -1,02% | 0,96% |
| dont Moirans-en-Montagne | 2 284 | 2 227 | -0,50% | 0,18% | -0,68% | 2 120 | -0,98% | -0,13% | -0,86% |
| dont Orgelet | 1 733 | 1 584 | -1,78% | -0,96% | -0,83% | 1 606 | 0,28% | -1,73% | 2,01% |
| **SCOT du Pays Lédonien** | **88 249** | **88 817** | **0,13%** | **-0,01%** | **0,14%** | **88 487** | **-0,07%** | **-0,28%** | **0,20%** |
| **Jura** | **260 740** | **260 502** | **-0,02%** | **0,12%** | **-0,14%** | **259 199** | **-0,10%** | **-0,09%** | **-0,01%** |
| **Région Bourgogne Franche Comté** | **2 802 519** | **2 819 783** | **0,12%** | **0,15%** | **-0,03%** | **2 805 580** | **-0,10%** | **-0,02%** | **-0,08%** |
| **France hors Mayotte** | **63 961 859** | **65 564 756** | **0,50%** | **0,42%** | **0,07%** | **66 988 403** | **0,43%** | **0,35%** | **0,08%** |

### 2.1.2. Des évolutions structurelles de la population à considérer

*Une tendance au vieillissement de la population relativement généralisée sur l'ensemble du Pays Lédonien*

A l'instar de beaucoup de territoires français, la **population du Pays Lédonien connait un vieillissement** : la part des plus de 65 ans représente 25% de la population totale. On note un déclin de la part des populations les plus jeunes (0 à 39 ans), de 5 points entre 2008 et 2019, tandis que dans le même temps la part des habitants de plus de 65 ans a gagné 5 points.

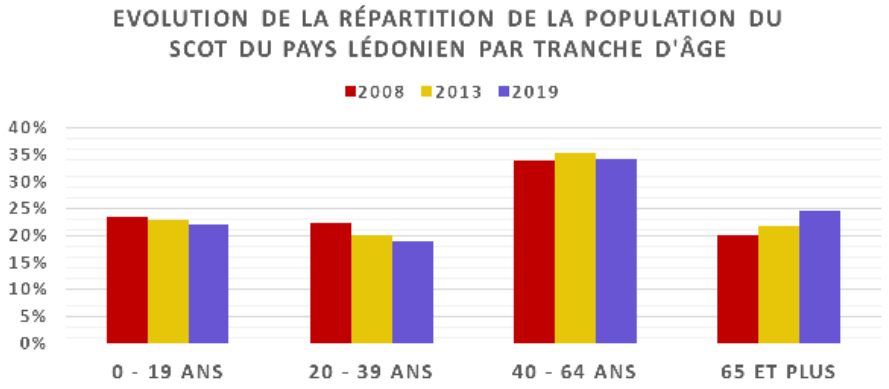


*Source : INSEE, 2019*

Plus précisément, concernant les populations les plus jeunes :

- **La part des populations de moins de 20 ans (0-19 ans) représente 22% de la population totale en 2019**, en baisse de 2 points depuis 2008.
- La part de population de 20 à 39 ans est également en baisse de 3 points depuis 2008.
- La part **de population âgée de 20 à 24 ans est particulièrement minoritaire sur le territoire** (seulement 4% de la population), en lien avec le **peu d'offre d'enseignement supérieur**. En effet, **les jeunes bacheliers migrent vers les villes étudiantes (Besançon, Dijon)** pour poursuivre leurs études supérieures et **ne reviennent pas forcément sur le territoire d'origine**, expliquant **le faible effectif de jeunes actifs dans le Pays Lédonien.**

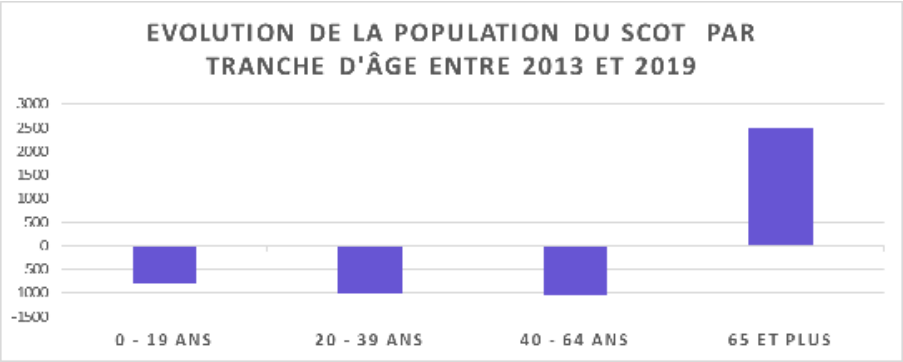


*Source : INSEE, 2019*

La part de population la plus importante sur le Pays Lédonien est la tranche 40 – 64 ans (soit 34% de la population totale) mais elle est en légère diminution par rapport à 2013. La tranche des plus de 65 ans a bondi depuis 2008, représentant en 2019 près d'un quart de la population.

Ces phénomènes – diminution du nombre de jeunes ménages et hausse des plus de 65 ans – contribuent au vieillissement démographique du Pays Lédonien. La mutation de structure de la population engendre de nouveaux besoins à l'échelle du territoire, à prendre en compte dans les projections pour les 20 prochaines années. Des enjeux autour de la création d'infrastructures et de logements plus adaptés à la situation des ménages semblent prendre de l'importance pour le futur.

La tendance au vieillissement de la population s'opère de manière généralisée sur l'ensemble du territoire du Pays, mais il subsiste quelques particularités en fonction des EPCI et de l'armature urbaine :

- Les Communautés Porte du Jura et ECLA présentent la plus forte part de population âgée de plus de 65 ans (26% de leur population en 2019). Pour les deux territoires, cette part est en augmentation sans que cela dépasse la tendance observée sur le Pays (+ 5 points entre 2008 et 2019).

- La plupart des bourgs-centres présentent une part de personnes de plus de 65 ans élevée, supérieure aux moyennes du Pays Lédonien : Bletterans (31%), Perrigny (29%), Arinthod (29%) et Orgelet (29%). Pour l'ensemble de ces communes, la part des populations jeunes restent basses (entre 19 et 21%), ce qui peut montrer leur rôle pour l'accueil des personnes âgées, mais aussi leur moindre attractivité pour les populations jeunes.

- Le bourg-centre de Moirans-en-Montagne, bien qu'en situation de régression démographique, présente des équilibres différents avec davantage de populations jeunes (25%) que de populations âgées (20%). Cette commune se démarque à l'échelle du Pays, car elle enregistre la plus forte proportion de jeunes sur son territoire et la plus faible part de personnes plus âgées.

- Le pôle urbain Lons-le-Saunier, qui connait une perte de vitesse démographique, subit également un vieillissement marqué de sa population. La population de plus de 65 ans a bondi de 14% entre 2008 et 2019 (tendance similaire entre pôle urbain et ville centre), alors que le pôle urbain perdait près de 1000 habitants sur cette période. Cette évolution peut s'expliquer par le rôle de la ville-centre dans l'accueil des populations vieillissantes, qui recherchent pour partie la proximité des services.

- Les communes rurales accueillent, en proportion, une part importante de la population de la population âgée de 40 à 64 ans, tandis que les plus de 65 ans ont tendance à se concentrer dans le pôle urbain et dans les bourgs centres, confirmant le rôle important des pôles dans l'accueil de la population âgée.

- Les **bourgs-relais connaissent un léger vieillissement de la population** (hausse de 5 points de la population âgée de plus de 65 ans entre 2008 et 2019). Néanmoins, en proportion, la part de personnes de plus de 65 ans reste **inférieure par rapport aux pôle urbain et bourgs-centres** (24% contre 27% et 26% respectivement).

La carte ci-après illustre l'indice de jeunesse, et met en avant certaines communes qui se démarquent avec une population âgée de moins de vingt ans supérieure à celle de 60 ans et plus. Les communes de Moutonne, Chavéria et Ecrille à proximité d'Orgelet présentent un indice élevé, ainsi que Francheville à proximité de Chaumergy.

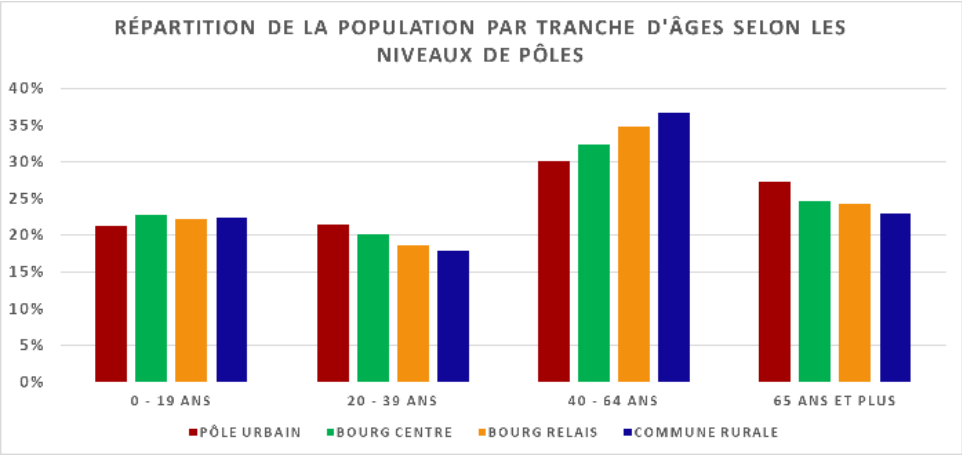


*Source : INSEE, 2019*

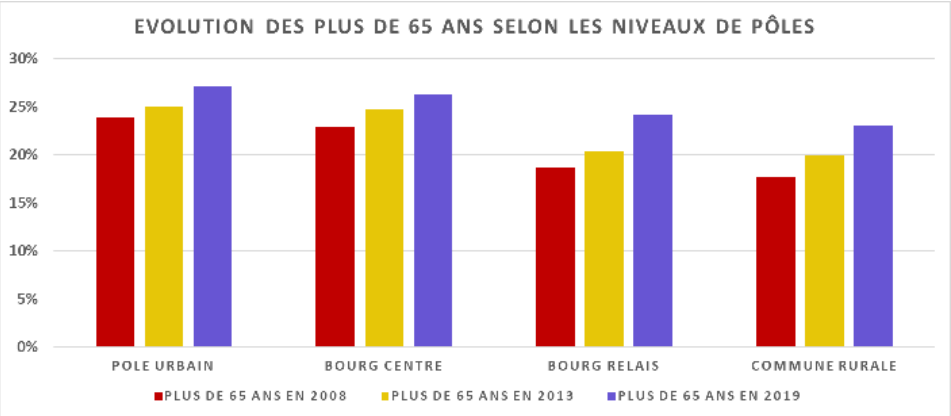


*Source : INSEE, 2019*

| | Population totale | 0 à 14 ans | | 15 à 19 ans | | 20 à 24 ans | | 25 à 39 ans | | 40 à 54 ans | | 55 à 64 ans | | 65 ans et plus | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2019 | 2008 | 2019 | 2008 | 2019 | 2008 | 2019 | 2008 | 2019 | 2008 | 2019 | 2008 | 2019 | 2008 | 2019 |
| **Communauté d'Agglomération ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)** | **34 189** | **5830** | **5178** | **2264** | **2129** | **1852** | **1694** | **6022** | **5250** | **7322** | **6566** | **4563** | **4597** | **7239** | **8776** |
| dont pôle urbain (Lons, Montmorot, Perrigny, Messia) | 22 635 | 3549 | 3351 | 1600 | 1455 | 1464 | 1272 | 4037 | 3592 | 4620 | 4018 | 2922 | 2795 | **5410** | **6152** |
| dont Lons-le-Saunier | 17 189 | 2721 | 2589 | 1240 | 1102 | 1186 | 1043 | 3205 | 2778 | 3466 | 2981 | 2207 | 2014 | **4097** | **4682** |
| **Communauté de Communes Bresse Haute Seille** | **19 032** | **3394** | **3272** | **936** | **1009** | **750** | **560** | **3210** | **2837** | **3899** | **4000** | **2563** | **2669** | **3545** | **4685** |
| dont Bletterans | 1 499 | 207 | 211 | 61 | 77 | 80 | 50 | 208 | 240 | 272 | 286 | 174 | 164 | **387** | **471** |
| **Communauté de Communes Porte du Jura** | **10 574** | **1726** | **1753** | **548** | **573** | **426** | **412** | **1684** | **1593** | **2017** | **2045** | **1385** | **1475** | **2205** | **2724** |
| dont Saint-Amour | 2 392 | 420 | 380 | 158 | 163 | 124 | 114 | 353 | 340 | 419 | 447 | 254 | 299 | **562** | **649** |
| **Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté** | **24 692** | **4840** | **4184** | **1290** | **1405** | **1032** | **852** | **4675** | **3681** | **5282** | **5332** | **3006** | **3551** | **4744** | **5687** |
| dont Arinthod | 1 094 | 223 | 169 | 71 | 55 | 75 | 34 | 223 | 146 | 232 | 226 | 134 | 149 | **288** | **316** |
| dont Clairvaux-les-Lacs | 1 435 | 247 | 224 | 88 | 78 | 64 | 66 | 249 | 180 | 306 | 301 | 175 | 198 | **357** | **387** |
| dont Moirans-en-Montagne | 2 120 | 443 | 349 | 178 | 189 | 152 | 113 | 462 | 335 | 436 | 474 | 256 | 241 | **357** | **419** |
| dont Orgelet | 1 606 | 317 | 232 | 84 | 106 | 80 | 63 | 302 | 212 | 343 | 318 | 206 | 212 | **403** | **463** |
| **SCOT du Pays Lédonien** | **88 487** | **15 790** | **14 387** | **5 039** | **5 116** | **4 060** | **3 518** | **15 591** | **13 361** | **18 521** | **17 943** | **11 516** | **12 292** | **17733** | **21871** |
| **Jura** | **259 199** | **47 879** | **43 903** | **15 862** | **15 053** | **12 679** | **10 999** | **46 523** | **41 128** | **54 601** | **51 922** | **33 313** | **35 483** | **49882** | **60712** |
| **Région Bourgogne Franche Comté** | **2 805 580** | **491 920** | **472 253** | **173 892** | **167 816** | **160 968** | **141 557** | **510 671** | **461 016** | **580 098** | **543 547** | **359 890** | **377 835** | **524897** | **641557** |

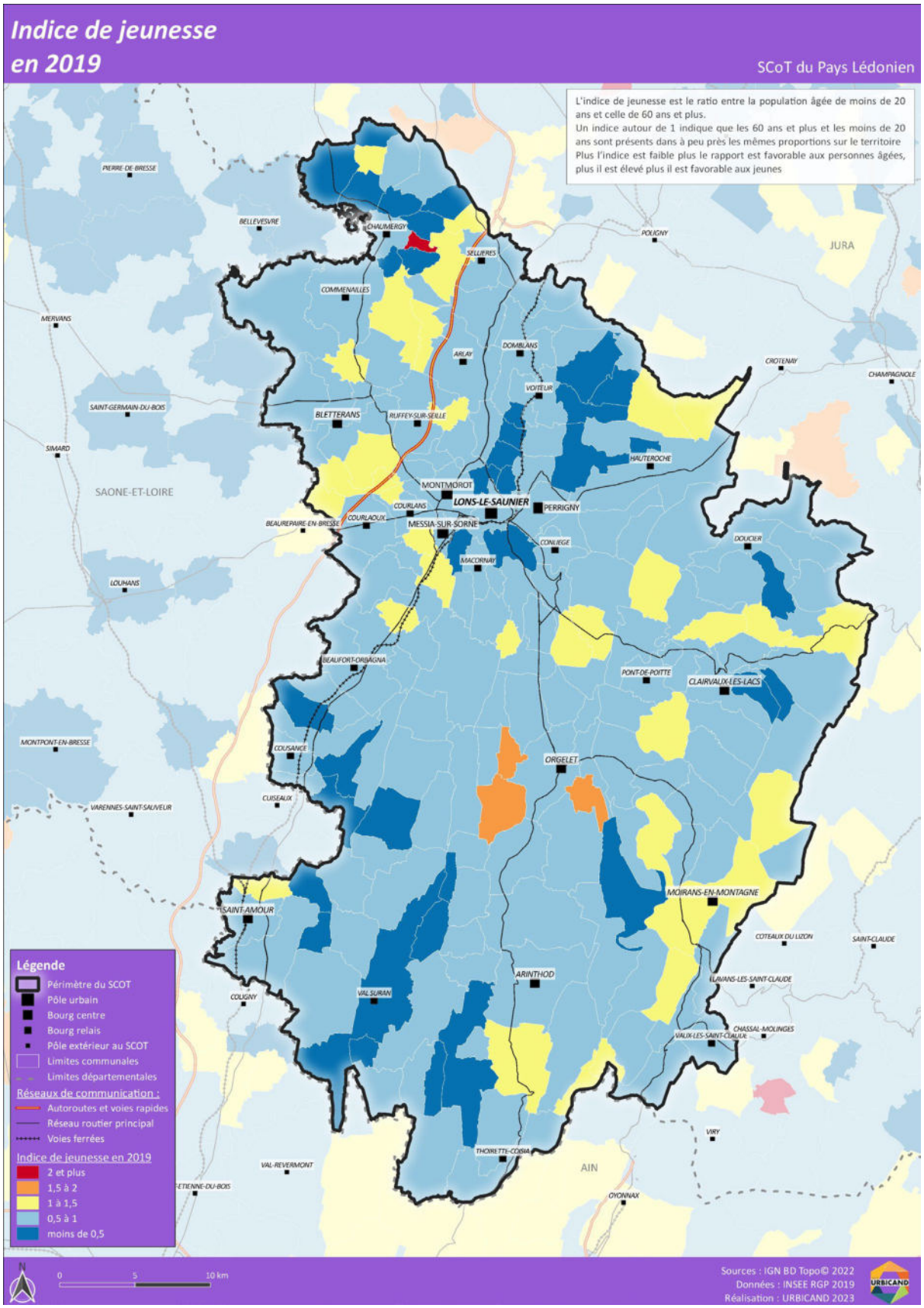
Indice de jeunesse
en 2019
SCoT du Pays Lédonien
L'indice de jeunesse est le ratio entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus.
Un indice autour de 1 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire
Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé plus il est favorable aux jeunes
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POUGNY
JURA
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLANS
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACONNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
ETIENNE-DU-BOIS
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Indice de jeunesse en 2019
2 et plus
1,5 à 2
1 à 1,5
0,5 à 1
moins de 0,5
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

*Un desserrement des ménages en ralentissement, mais qui continue de générer des besoins*

De la même manière que le vieillissement de la population, le Pays Lédonien subit un phénomène généralisé qui touche la plupart des territoires : la **diminution de la taille des ménages**.

La **combinaison des mutations des modes de vie et du vieillissement de la population** semble être le moteur de ces évolutions. En effet, de nombreux changements ont touché la sphère familiale depuis plusieurs décennies (réduction du nombre moyen d'enfants par femme, monoparentalité, décohabitation plus précoce des jeunes adultes, allongement de la durée de vie, etc.), expliquant ces bouleversements.

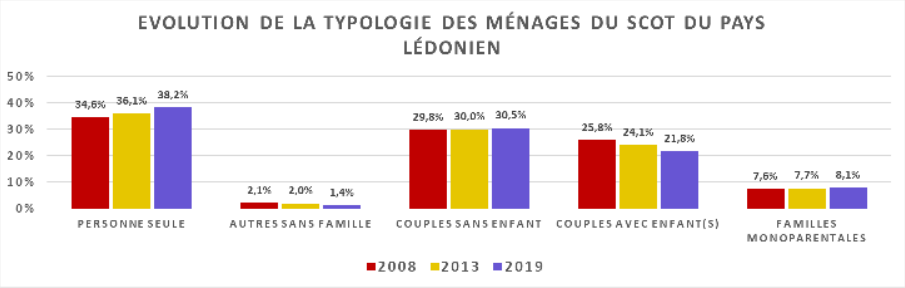


*Source : INSEE, 2019*

Ainsi, la taille moyenne des ménages au sein du Pays Lédonien est passée de 3 personnes en 1968 à 2,1 en 2019. Entre 2008 et 2019, **le nombre de ménages a augmenté de plus de 5%** pour atteindre un effectif de 41 553 en 2019, soit 34% des ménages jurassiens. Dans le même temps, la population du Pays n'augmentait que de 0,2%.

Le territoire enregistre une **augmentation de la part de personnes seules, de couples sans enfants et de familles monoparentales et une diminution des couples avec enfant(s)**. En matière de composition, les ménages du Pays Lédonien sont constitués essentiellement de ménages d'une personne (38%), et de ménage de deux personnes (36%), en cohérence avec les moyennes départementales, régionales et nationales.

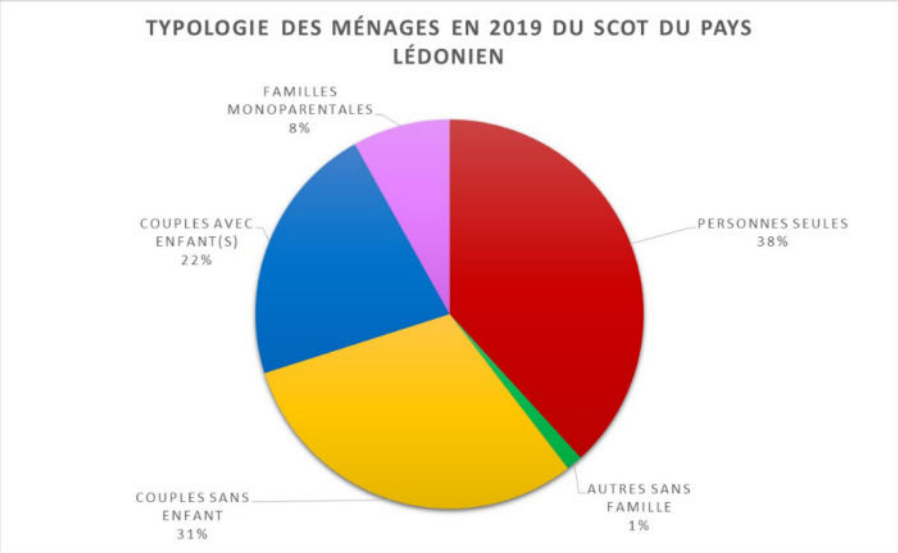


*Source : INSEE, 2019*

A l'échelle du SCOT, les petits ménages représentent les trois quarts des ménages, tandis que les petits logements (1 à 3 pièces) représentent à peine plus d'un quart du parc de logements.

De la même manière que le vieillissement de la population, la **diminution de la taille des ménages génère des besoins à plusieurs niveaux** :

- Le desserrement des ménages suscite **des besoins en matière d'offre de logements**, particulièrement en logements de plus petites tailles, ce qui peut rendre le parc ancien souvent obsolète et inadapté pour ces nouvelles compositions. D'autre part, la diminution de la taille des ménages s'accompagne d'une augmentation d'un nombre de ménages (+2 246 ménages entre 2008 et 2019) ce qui implique un besoin en logement accru. Les logements devraient être également adaptés pour répondre au vieillissement de la population.
- L'**augmentation du nombre de familles monoparentales provoque de nouveaux besoins en matière de services**. Une adaptation des services est donc nécessaire, en particulier ceux dédiés à la petite enfance et au périscolaire.

Dans ce contexte, **la ville-centre joue un rôle essentiel dans l'accueil des petits ménages**, qui tendant à rechercher une proximité avec les petits services, et qui trouvent à Lons-le-Saunier des **logements plus adaptés** (petits logements, logements adaptés pour les personnes âgées). En effet, à l'échelle du Pays, 32% des ménages constitués d'une seule personne sont domiciliés à Lons-le-Saunier. La même tendance est observée dans les bourgs-centres de Bletterans, Montmorot et Saint-Amour, dans une moindre mesure.

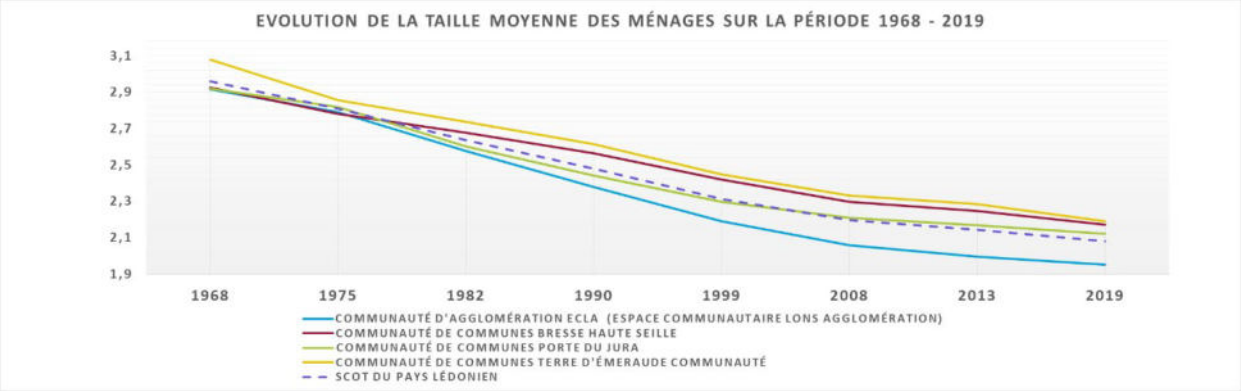


*Source : INSEE, 2019*

| | Nb Ménages | | | Taille ménages | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2008 | 2013 | 2019 | 2008 | 2013 | 2019 |
| Communauté d'Agglomération ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) | 16 562 | 16 601 | 16 989 | 2,06 | 2,00 | 1,95 |
| dont pôle urbain (Lons, Montmorot, Perrigny, Messia) | 11 824 | 11 642 | 11 791 | 1,92 | 1,85 | 1,84 |
| dont Lons-le-Saunier | 9 346 | 9 087 | 9 228 | 1,86 | 1,80 | 1,78 |
| Communauté de Communes Bresse Haute Seille | 7 878 | 8 221 | 8 635 | 2,30 | 2,25 | 2,17 |
| dont Bletterans | 754 | 757 | 803 | 1,80 | 1,82 | 1,78 |
| Communauté de Communes Porte du Jura | 4 415 | 4 769 | 4 880 | 2,21 | 2,17 | 2,12 |
| dont Saint-Amour | 1 006 | 1 074 | 1 126 | 2,17 | 2,10 | 2,03 |
| Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté | 10 452 | 10 885 | 11 049 | 2,33 | 2,29 | 2,19 |
| dont Arinthod | 509 | 530 | 493 | 2,33 | 2,19 | 2,09 |
| dont Clairvaux-les-Lacs | 730 | 695 | 703 | 2,03 | 2,02 | 1,99 |
| dont Moirans-en-Montagne | 951 | 930 | 938 | 2,31 | 2,32 | 2,20 |
| dont Orgelet | 755 | 724 | 741 | 2,19 | 2,08 | 2,05 |
| **SCOT du Pays Lédonien** | 39 308 | 40 476 | 41 553 | 2,20 | 2,14 | 2,08 |
| **Jura** | 113 852 | 116 653 | 119 974 | 2,24 | 2,18 | 2,11 |
| Région Bourgogne Franche Comté | 604 118 | 628 546 | 656 996 | 2,21 | 2,16 | 2,10 |
| France hors Mayotte | 1 177 067 | 1 255 517 | 1 341 138 | 2,29 | 2,25 | 2,19 |

Il faut toutefois souligner que le **phénomène de desserrement des ménages est à relativiser depuis les années 2010 : le rythme de progression tend à ralentir,** et les projections de l'INSEE prévoient, à l'échelle nationale, une stabilisation progressive de la taille des ménages dans les 2 prochaines décennies. Ce ralentissement impacte directement le besoin en logements, le volume de logements nécessaires annuellement pour maintenir la population diminuant progressivement.

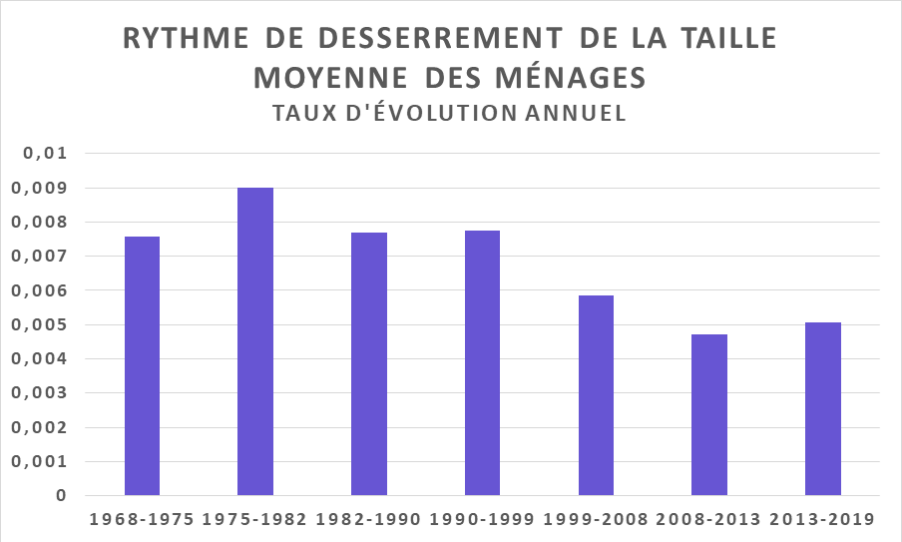


*Source : INSEE, 2019*

*Des catégories socio-professionnelles en légère évolution*

La population active du Pays Lédonien a connu depuis plusieurs décennies des mutations, en cohérence avec les évolutions structurelles de l'emploi français. Cette évolution est liée à **l'érosion du caractère industriel du Pays Lédonien et à la tertiarisation de l'emploi, particulièrement dans le pôle de Lons-le-Saunier**. La préfecture du Jura concentre en effet un nombre important d'emplois administratifs et de services publics. D'autre part, le territoire rural compte **un effectif croissant de personnes retraitées.**

- Une baisse du nombre d'agriculteurs exploitants est observée sur le territoire. Ce phénomène est à l'image des tendances structurelles de l'emploi agricole français, en cohérence avec les restructurations d'exploitations. A l'échelle de l'ensemble des emplois du Pays Lédonien, le nombre d'agriculteurs reste faible.

- Le nombre d'ouvriers a diminué sous l'effet des restructurations industrielles, au profit du développement du secteur tertiaire. On note une diminution de 1 215 ouvriers entre 2008 et 2019. Néanmoins, la part d'ouvriers reste la plus importante après celle des retraités sur le territoire.

- Quant aux emplois du secteur tertiaire, la part des professions intermédiaires et des cadres ont augmenté sur le territoire, confirmant la **tertiarisation de l'économie par le renforcement des activités de services qui emploient en moyenne des populations plus qualifiées**.

- En lien avec le vieillissement global de la population, on note une augmentation significative du nombre de retraités depuis 2008. Une **croissance qui devrait par ailleurs se poursuivre dans les prochaines années.**

- La part d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise a augmenté sur le Pays Lédonien, et notamment au niveau de l'Espace Communautaire Lons Agglomération et de Terre d'Emeraude Communauté.

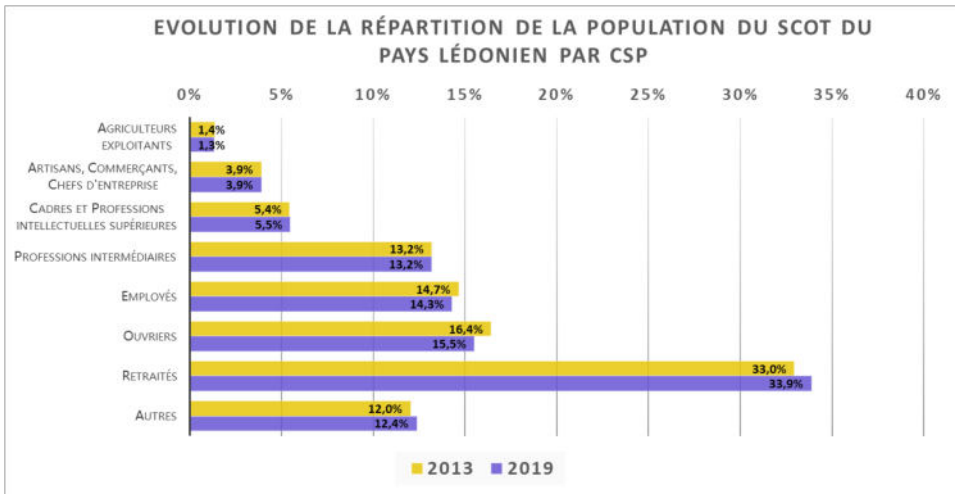


*Source : INSEE, 2019*

### *Des hétérogénéités de revenus entre EPCI, entre villes et villages périurbains, et communes touristiques*

Les revenus médians disponibles par unité de consommation du Pays Lédonien atteignent 21 900€/UC, soit en dessous de la médiane départementale (22 320€/UC au Jura), de même que la médiane régionale (22 149 en Bourgogne-Franche-Comté). La **répartition des revenus par unité de consommation se fait de manière hétérogène entre les différents EPCI** qui composent le territoire.

En effet, la Communauté d'Agglomération ECLA se distingue avec un revenu médian nettement supérieur (23 251€/UC). Par ailleurs, si les revenus médians de la Communauté Bresse Haute Seille et de Terre d'Emeraude Communauté sont relativement semblables (respectivement 21 866€/UC et 21 822€/UC), la Communauté Porte du Jura enregistre un revenu médian assez faible (20 143€/UC) par rapport à la médiane du Pays Lédonien.

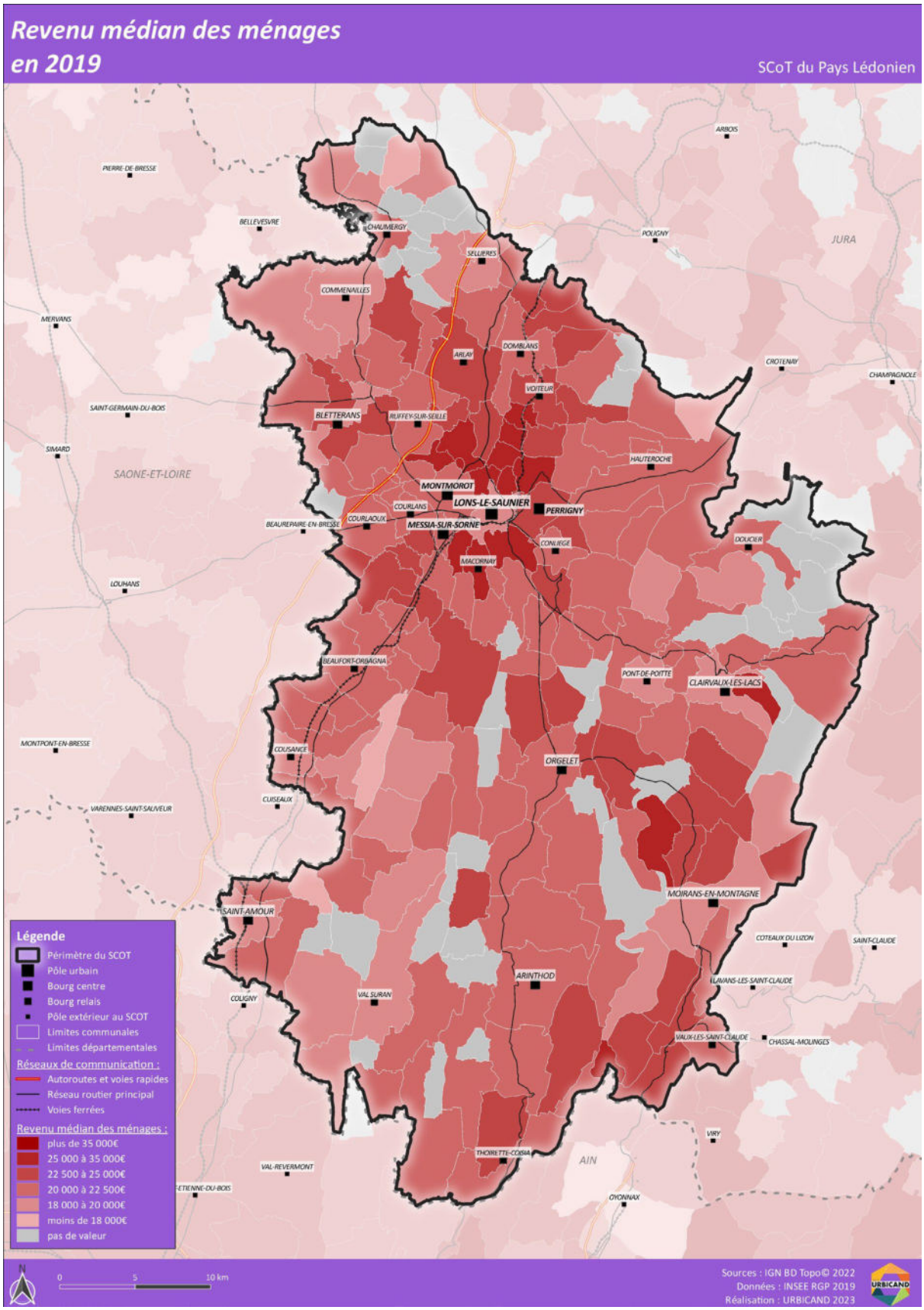
Revenu médian des ménages
en 2019
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POLIGNY
ARBOIS
JURA
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLANS
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORGAGNIA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
CHASSAL-MOLINGES
VARY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
ETIENNE-DU-BOIS
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Revenu médian des ménages :
plus de 35 000€
25 000 à 35 000€
22 500 à 25 000€
20 000 à 22 500€
18 000 à 20 000€
moins de 18 000€
pas de valeur
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

A l'échelle plus fine, des particularités locales sont mises en évidence, particulièrement au niveau d'ECLA et de Terre d'Emeraude Communautés :

- Comme l'illustre la précédente carte concernant le revenu médian des ménages, les communes périurbaines de Lons-le-Saunier, **accueillent en moyenne des populations aux revenus plus élevés** en lien avec le vignoble du Jura : Montaigu, Chille, Perrigny, Le Vernois, etc. C'est le cas de plusieurs bourgs relais situés dans le Nord du territoire : Voiteur, Macornay, Arlay, etc. Par ailleurs, les communes du pôle urbain (Perrigny, Montmorot, Messia-sur-Sorne), présentent les revenus les plus élevés parmi l'ensemble des bourgs.

- En revanche, la ville-centre **de Lons-le-Saunier présente un niveau de revenu plus faible que le reste du territoire** (18 790€/UC). La population lédonienne semble plus modeste par rapport aux autres communes de l'EPCI. Différents facteurs peuvent expliquer ce phénomène. D'une part, c'est à Lons-le-Saunier que se **concentre en majorité le parc de logements locatifs, notamment sociaux**. D'autre part, cette concentration des populations fragiles peut aussi s'expliquer par un phénomène de **fuite des classes aisées ou moyennes vers les communes limitrophes ou périurbaines**, qui sont des territoires proposant une offre de logements attractifs en accession à la propriété.

- Certaines populations des communes de **la « Route des Lacs » ont des revenus supérieurs par rapport au reste du territoire** : c'est le cas de plusieurs villages qui bénéficient de l'attractivité touristique de Vouglans (Maisod, Charchilla, La Tour-du-Meix, etc), de Chalain (Hautecour), ou encore Coiselet (Chancia, Montcusel, Lavancia-Epercy, etc).

- Au niveau **des bourgs centres les tendances sont globalement similaires à celles de Lons-le-Saunier** : le revenu médian des bourgs centres est nettement inférieur à celui du pôle, traduisant une **fuite des classes aisées ou moyennes et une concentration des populations précaires.**

- Les **communes rurales ont en moyenne des revenus plus élevés que le reste des niveaux de pôles, bien que ce constat ne soit pas homogène en fonction des territoires**.

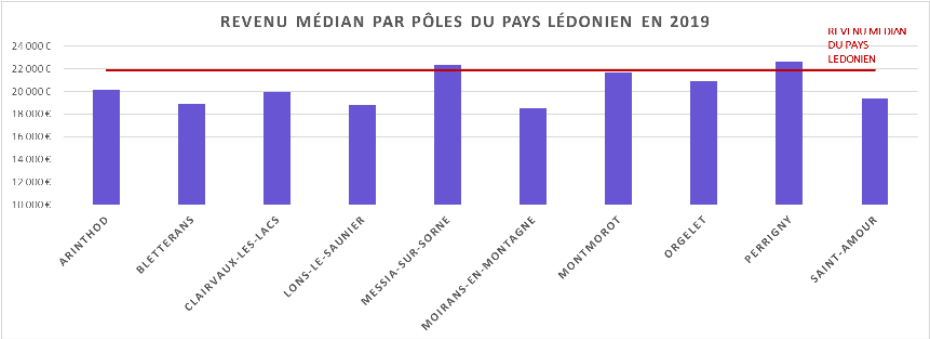


*Source : INSEE, 2019*

Les écarts de revenus sont aussi importants au sein même de la **ville-centre de Lons-le-Saunier qui accueille une partie importante des populations plus précaires** dans le SCOT.

Le revenu médian par unité de consommation est **plus faible dans les quartiers défavorisés, en particulier les secteurs La Marjorie-Les-Mouillère** (en dessous de 17 000€/UC). Le **cœur de ville accueille une population qui se maintient dans la moyenne** de Lons-le-Saunier mais qui reste moindre par rapport aux moyennes du Pays Lédonien, du Jura et de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce sont les **quartiers au Nord de la ville-centre qui apparaissent accueillir des populations plus aisées**.

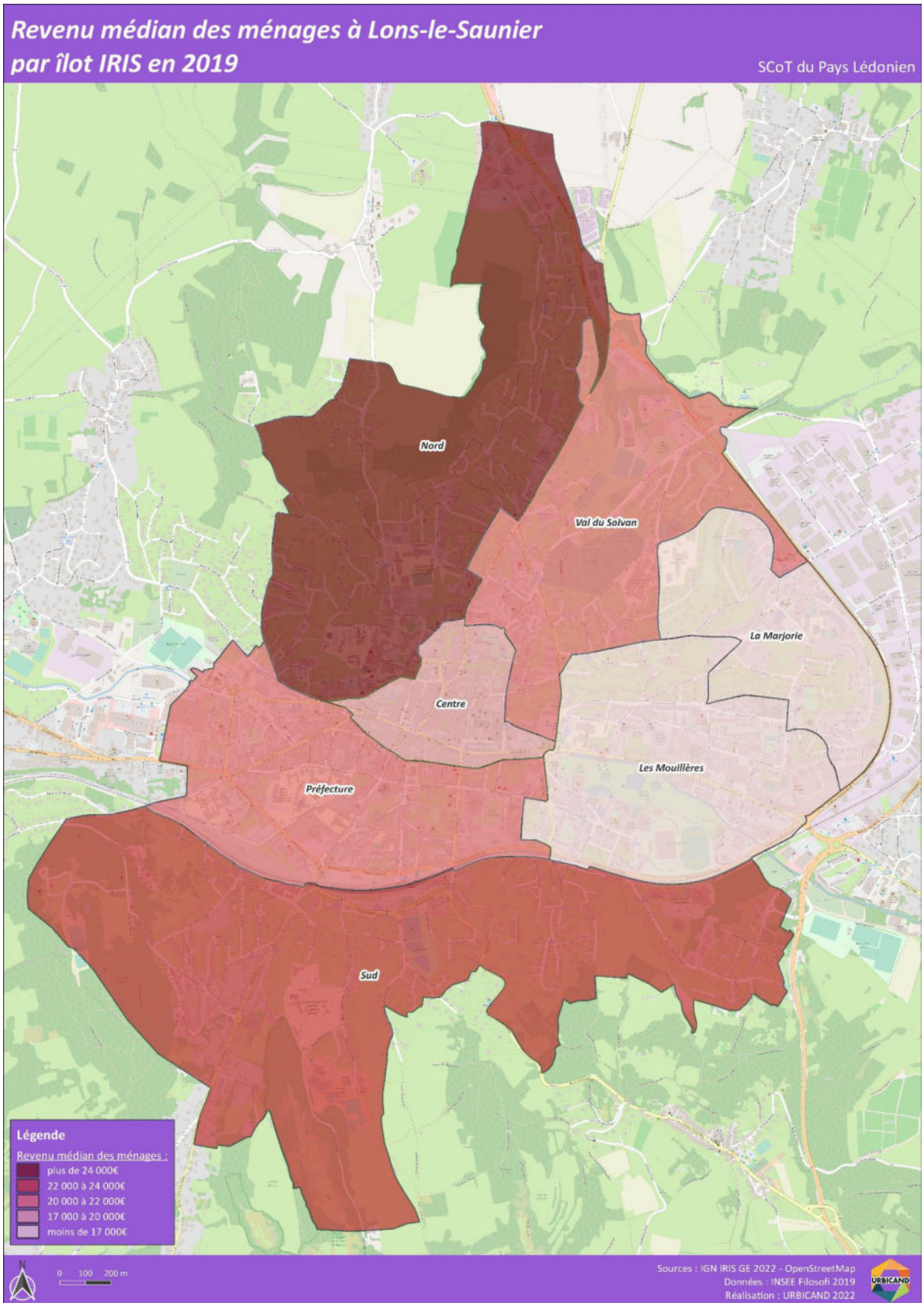
Revenu médian des ménages à Lons-le-Saunier
par îlot IRIS en 2019
SCoT du Pays Lédonien
Nord
Val du Solvan
La Marjorie
Centre
Les Mouillères
Préfecture
Sud
Légende
Revenu médian des ménages :
plus de 24 000€
22 000 à 24 000€
20 000 à 22 000€
17 000 à 20 000€
moins de 17 000€
N
0 100 200 m
Sources : IGN IRIS GE 2022 - OpenStreetMap
Données : INSEE Filosofi 2019
Réalisation : URBICAND 2022
URBICAND

### 2.1.3. Synthèse des dynamiques sociodémographiques

*Un territoire attractif pour de nouveaux ménages malgré une très légère baisse démographique*

- Le territoire du Pays Lédonien compte 88 487 habitants en 2019, soit **plus d'un tiers de la population Jurassienne**. Il est polarisé par la ville de Lons-le-Saunier qui représente à elle seule environ 19% de la population totale du SCoT.
- A l'échelle du SCoT, une situation de **stabilité démographique ces dix dernières années grâce à un apport de population qui vient compenser le déficit du solde naturel**. Cette stabilité démographique se traduit par une première période de légère croissance entre 2008 et 2013 suivie par une seconde période de légère baisse démographique entre 2013 et 2019 du fait du vieillissement de la population et de la baisse du nombre de naissances.
- **Des dynamiques démographiques différentes selon les collectivités du territoire** :
    - Une baisse assez importante de la population de l'Espace Communauté Lons Agglomération entre 2008 et 2019 en raison du déficit du solde naturel et d'une période de baisse d'attractivité (solde migratoire négatif entre 2008 et 2013).
    - Les Communautés de Communes Porte du Jura et Bresse Haute Seille ont connu des périodes de fortes croissances et continuent d'accueillir de la population malgré un ralentissement de la croissance depuis 2013.
    - Une baisse récente d'attractivité pour Terre d'Emeraude Communauté dont la démographie est en baisse depuis 2013 tandis que la collectivité était en situation de croissance démographique depuis 1975.

*Une diminution de la taille des ménages, en lien avec un phénomène de vieillissement de la population*

- **Un phénomène de vieillissement de la population plus accentué sur le PETR** en comparaison avec les moyennes départementales et régionales. Représentant tout de même un quart de la population, la part des personnes âgées (65 ans et plus) croît de manière importante au détriment des jeunes populations qui sont en diminution sur le territoire. **Une concentration de personnes âgées est observée sur les polarités du territoire** qui ont, de ce fait, un rôle à jouer dans l'accueil de ces populations : logements et structures d'accueil, services à la personne, tissu associatif et activités pour le maintien d'un lien social, etc.
- **Une majorité de « petits » ménages sur le territoire, c'est-à-dire des personnes seules et des couples sans enfants**. En lien avec le vieillissement de la population et les changements de modes de vie, le territoire enregistre une baisse des couples avec enfants au profit des personnes seules. Si le rythme de desserrement de la taille moyenne des ménages tend à ralentir ces dernières années, ce phénomène engendre tout de même un besoin en nouveaux logements pour maintenir la population. Cette évolution remet en

question le volume de logements à produire pour maintenir la population : le desserrement des ménages représentait 60% des besoins en logements du précédent SCoT car le scenario du SCoT prévoyait un rythme de desserrement des ménages de 0,9% par an. A titre comparatif, la tendance de desserrement des ménages sur le Pays Lédonien est de 0,5% par an entre 2008 et 2019. Par ailleurs, il est nécessaire que ces **nouveaux logements soient plus diversifiés pour répondre aux besoins des ménages** : logements de petites et moyennes tailles, logement locatif, logement abordable…

- Le territoire fait face à **une fuite de ses jeunes populations, notamment étudiants** (jeunes bacheliers) et jeunes actifs au profit des grandes agglomérations pour l'accès aux études supérieures et l'accès à l'emploi. En effet, Besançon et Dijon concentrent 21% des départs de population depuis les communes du territoire vers l'extérieur.
- Le PETR du Pays Lédonien semble toutefois attractif pour de nombreux ménages en provenance de ces mêmes grandes agglomérations : Dijon, Besançon mais également de Dole au regard des migrations résidentielles. Cela peut s'expliquer par le retour de certaines personnes qui ont grandi ou vécu à un moment donné sur le pays ou par l'emménagement de jeunes retraités ou d'actifs attirés par le cadre de vie rural du territoire.
- Une part d'ouvriers encore importante sur le territoire, historiquement élevée du fait du caractère industriel du Pays, mais qui est en diminution constante en lien avec la tertiarisation de l'emploi. Un maintien des cadres, professions intermédiaires et des artisans, commerçants, chefs d'entreprises.

Ces récentes évolutions posent des questions sur l'avenir du territoire et son développement, notamment :

- La **question des équilibres entre pôle urbain, bourgs et villages** :
    - Un pôle urbain qui connaît un récent regain d'attractivité après une longue période de diminution de la population (de 1975 à 2013). Cette augmentation de la population s'exprime principalement sur la ville centre de Lons-le-Saunier et sur Montmorot. Le maintien et le développement du pôle urbain représente un enjeu majeur pour le territoire puisqu'il concentre une grande partie des services, des équipements et des emplois du territoire. En outre, Lons-le-Saunier accueille une population plus fragile, plus vieillissante et aux revenus plus faibles en comparaison avec les autres communes du SCoT.
    - Les bourgs-centres sont en majorité en situation de fragilité démographique avec des pertes d'habitants ces dix dernières années (à l'exception de Bletterans et de Saint-Amour). La baisse démographique des bourgs-centres rend difficile le maintien de certains services et équipements tandis que leur rôle est essentiel à la population notamment des communes rurales proches.
    - Une croissance de population en moyenne plus élevée dans les villages qui attirent un peu plus les familles même s'ils

connaissent également un vieillissement de leur population. L'attractivité des villages génère des besoins en services mais aussi en déplacements à prendre en compte dans le développement territorial.

- La question du maintien de la population fragile sur le territoire qui a tendance à se concentrer dans les différentes polarités du Pays et en particulier à Lons-le-Saunier. En effet, les polarités du territoire concentrent une partie importante des personnes âgées, dont le nombre augmente et risque encore d'augmenter ces prochaines années ainsi que des ménages à faibles revenus qui ont des besoins accrus de services (mobilité, accès à un logement social, etc.). Par ailleurs, le territoire accueille une population aux revenus globalement plus faibles que les moyennes départementales et régionales. Ainsi, le maintien voire le renforcement des équipements et services, notamment concernant la mobilité est un enjeu majeur pour l'équilibre du territoire. La mobilité est aussi un sujet majeur pour les plus jeunes qui peuvent avoir des besoins accrus en matière de déplacement (moins de 20 ans qui ne sont pas motorisés par exemple, etc.).
- La question du maintien des jeunes sur le territoire, notamment les jeunes bacheliers, étudiants et jeunes actifs qui ont tendance à quitter le territoire pour étudier dans une grande ville et/ou y trouver leur premier emploi.

Le précédent SCoT prévoyait une croissance démographique moyenne de +0,35% par an à horizon 2041, tandis que le territoire a eu une croissance plus faible ces 10 dernières années, à savoir +0,06% par an entre 2008 et 2019. L'accueil des 17 communes appartenant à l'ancienne intercommunalité Jura-Sud joue également un rôle dans le changement des dynamiques démographiques à l'échelle du Pays Lédonien. Néanmoins, la question de l'accueil démographique est importante à l'échelle du territoire afin d'être plus attractif pour les jeunes (jeunes actifs, étudiants, …) et les actifs, dans un contexte économique où le besoin de recrutement est important. Ces éléments sont à prendre en compte dans la définition du scenario d'évolution démographique futur et la production de logements qui y sera associée.

## 2.2. Diagnostic résidentiel

### 2.2.1. Un parc de logements en recomposition

*Une augmentation du parc de logements plus rapide que la dynamique démographique*

Tout d'abord, le nombre de logements sur le territoire du Pays Lédonien augmente de manière nettement plus dynamique que la croissance de la population. Cette dynamique plus importante s'opère sur le logement du fait de l'augmentation du nombre de petits ménages (et donc à un besoin en logements plus important à population constante). Ainsi, le nombre de logements a augmenté de plus de 8% entre 2008 et 2019, alors que la démographie a stagné durant cette même période (+0,3% seulement).

**ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSIDENTIELLE ENTRE 1968 ET 2019 - BASE 100**

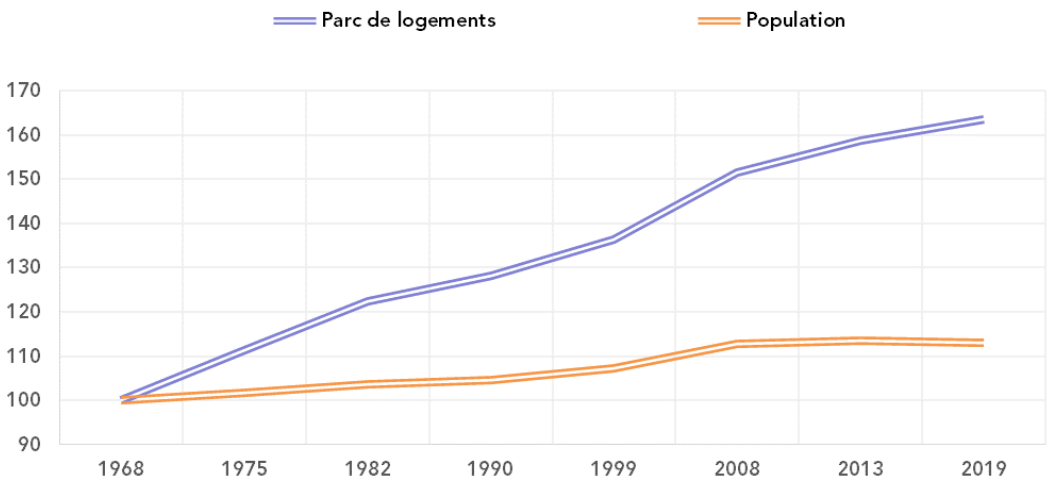


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale*

A une échelle plus fine, l'évolution du parc de logements cache quelques disparités géographiques. En effet, ce sont les communes du nord du territoire (en couronne lointaine de Lons-le-Saunier et sur le CC Bresse Haute Seille) qui ont connu les dynamiques les plus importantes tandis qu'un certain nombre de communes du sud du territoire (notamment Arinthod) ont vu leur parc de logements diminuer.

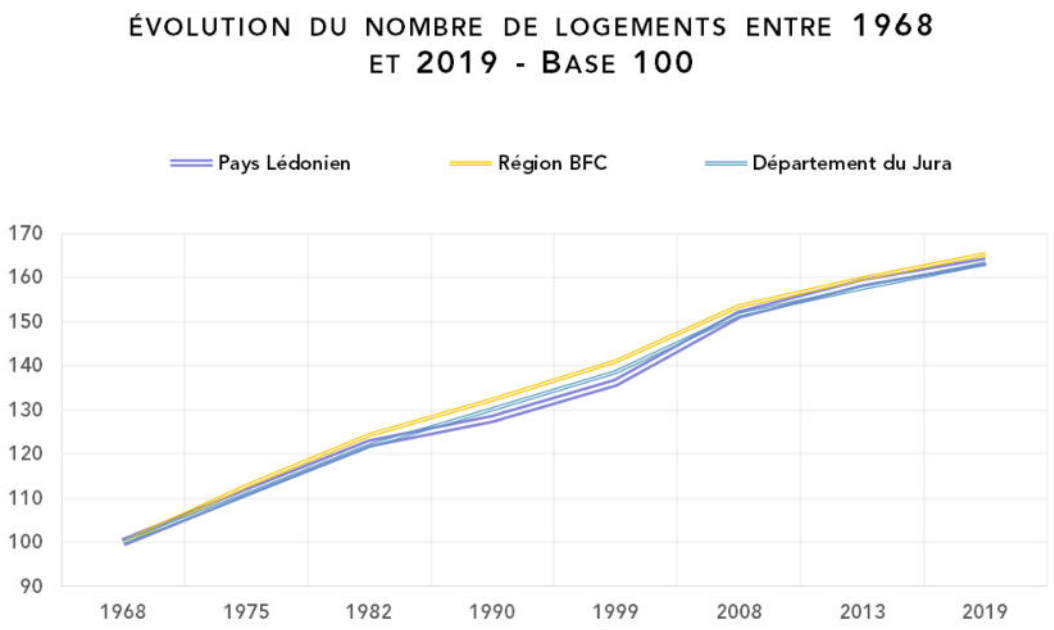


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale*

Pour autant, le rythme d'évolution du parc de logements sur le Pays Lédonien reste très proche au rythme d'évolution à l'échelle du département du Jura et à celui de la région Bourgogne-Franche-Comté.

En détaillant le statut des logements de ce parc, les résidences principales ont crû de manière régulière tandis que les résidences secondaires ont connus une forte phase d'augmentation jusqu'en 1990 avant de voir leur nombre réduire légèrement puis stagner. Les logements vacants ont connu des phases de réduction durant les années 80-90 avant de connaitre une phase d'augmentation forte dans les années 2000-2010.

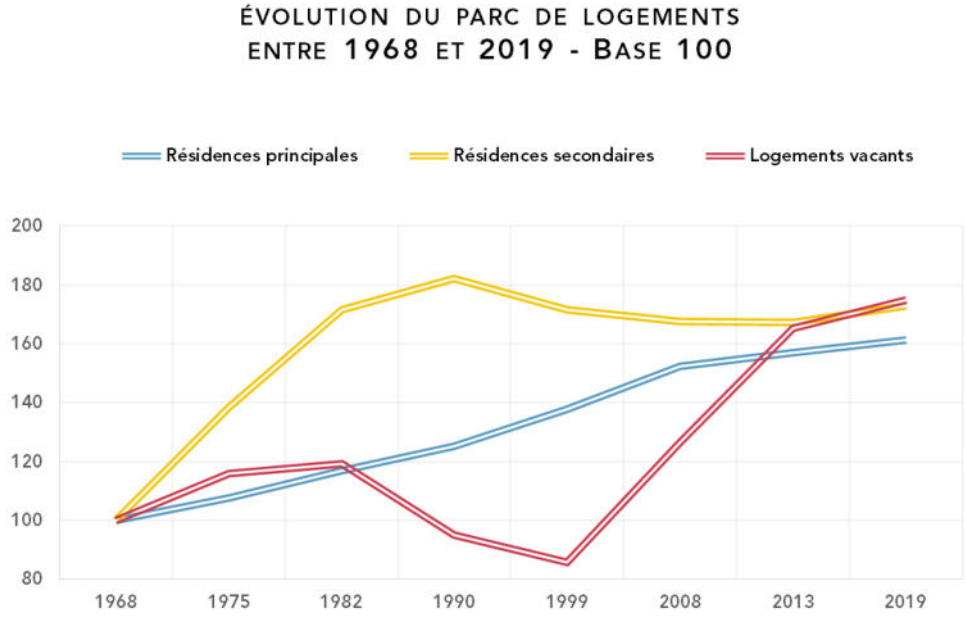


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale*

*Une augmentation non négligeable du parc de logements vacants*

En 2019, la part de logements vacants sur le Pays Lédonien s'élève à 10,1%, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale (8,2%) et proche de la moyenne départementale (9,9%). Sachant qu'un taux de vacance situé entre 6 et 8% du parc est considéré comme taux de vacance « idéal », celui du territoire est trop élevé. La forte vacance du territoire traduit une surabondance de l'offre en logements par rapport à la demande. Cela peut traduire des dysfonctionnements urbains, un problème de qualité de l'offre et une dégradation des logements (absence de chauffage, de passage dans le logement). Un minimum de vacance est tout de même nécessaire pour permettre à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements.

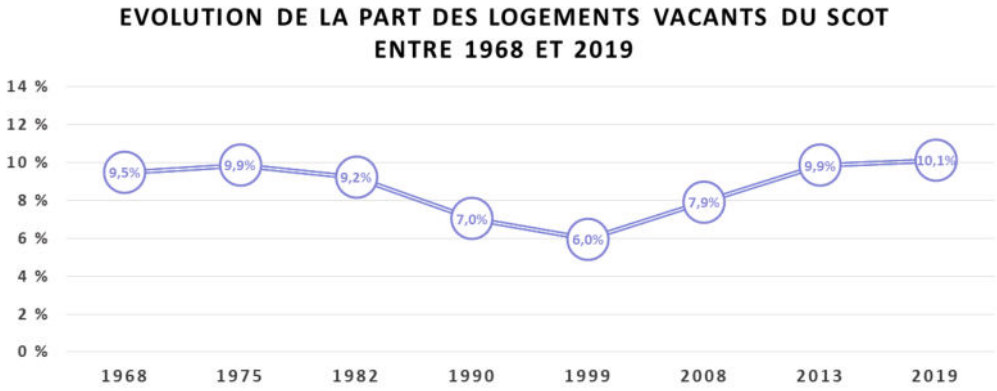


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale*

Le graphique ci-dessus met en évidence une forte augmentation de la vacance depuis les années 2000, tandis que le nombre de logements vacants n'a fait que de diminuer entre les années 70 et 2000.

Cette nette augmentation de la part de logements vacants dans le parc total des logements, représente plus de 2 700 logements vacants supplémentaires sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, la progression de la vacance s'est légèrement ralentie ces dernières années avec une augmentation de +1%/an entre 2013 et 2019 (contre +5,5%/an entre 2008 et 2013 et +4,4%/an entre 1999 et 2008). Le programme de revitalisation des bourgs-centres que mène la Région permet d'agir sur la vacance qui touche les logements du Pays Lédonien.

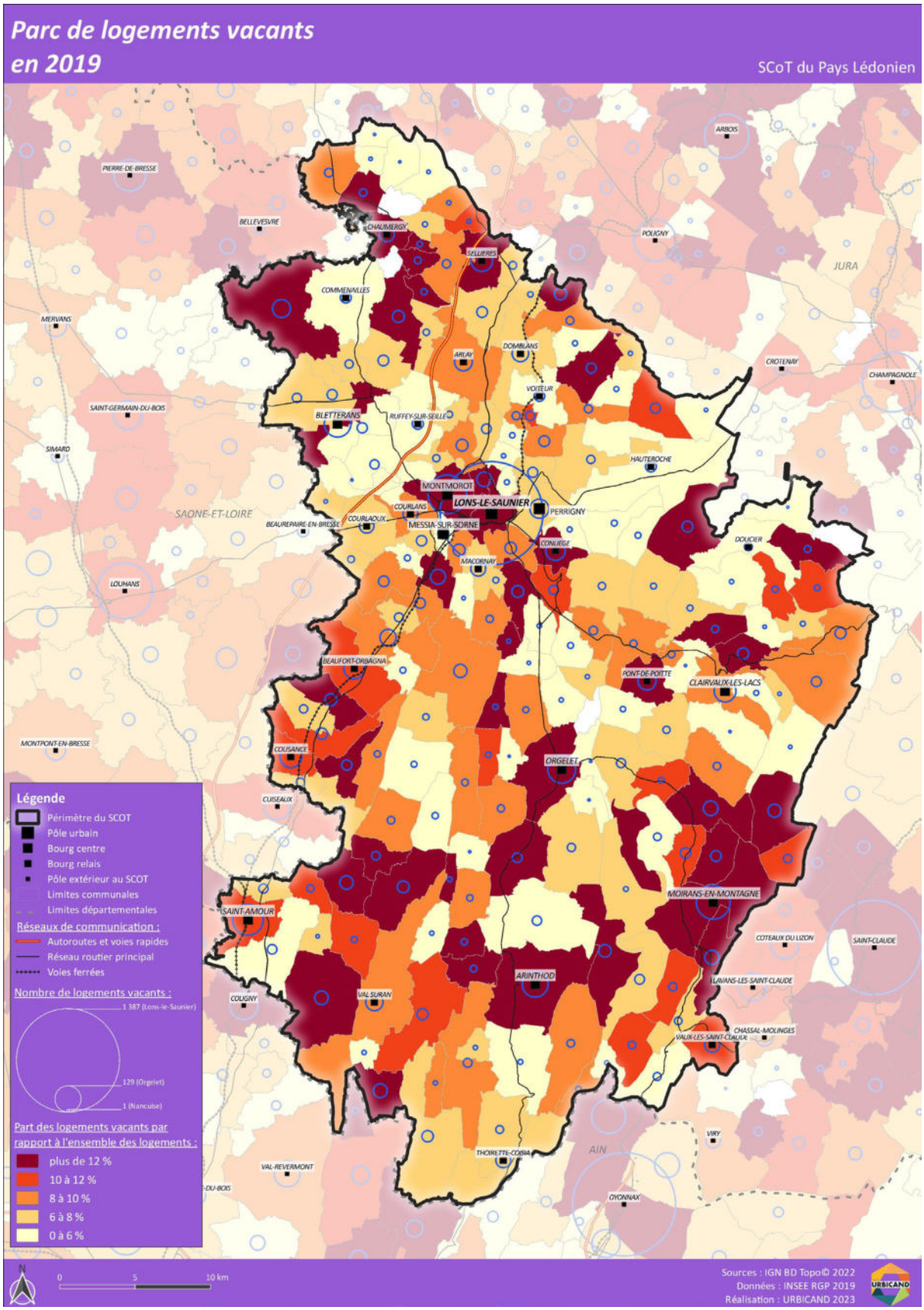
Parc de logements vacants
en 2019
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POUGNY
ARBOIS
JURA
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLANS
SAONE-ET-LOIRE
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
AIN
THOIRETTE-COISIA
VAL-REVERMONT
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Nombre de logements vacants :
1 387 (Lons-le-Saunier)
129 (Orgelet)
1 (Nanculse)
Part des logements vacants par rapport à l'ensemble des logements :
plus de 12 %
10 à 12 %
8 à 10 %
6 à 8 %
0 à 6 %
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

L'importance de la vacance et les tendances d'évolution doivent être tempérées suivant les secteurs géographiques. En effet, plusieurs réalités différentes s'expriment à l'échelle du territoire comme le montre la carte précédente :

- Les communes du pôle urbain ainsi que les principaux bourgs du territoire semblent subir un taux de vacance plus important. En effet, les deux communes les plus importantes de l'agglomération (Lons-le-Saunier et Montmorot) ont un taux de logements vacants respectivement de 12,7 et 13,7%. Les bourgs de Moirans-en-Montagne, Saint-Amour, Orgelet, Bletterans et Arinthod ont quant à eux tous un taux de vacance compris entre 11,5% et 17%, plus que la moyenne du territoire et bien au-delà des 8% (plafond haut d'un taux de vacance souhaitable). Seule la commune de Clairvaux-les-Lacs présente un taux de vacance moins élevé que la moyenne (9%).
- Les communes présentant des taux de vacance plus modestes (taux de vacance inférieure à 8%) sont principalement des communes de la couronne périurbaine de Lons-le-Saunier (Hauteroche, Voiteur, Arlay…).
- A l'inverse, certains secteurs ruraux présentent une vacance relativement plus élevée et/ou en augmentation (principalement les communes du sud du territoire dans la CC des Portes du Jura ou celle de Terre d'Emeraude Communauté). Par exemple, Meussia a un taux de 17%, Montfleur 20% et Véria 31%.

L'analyse du parc de logements vacants met en évidence des caractéristiques particulières qui expliquent les motifs de délaissement de certains logements :

- La vacance touche en particulier les logements anciens, construits en grande majorité avant 1946 : 45% du parc vacant date d'avant 1945 et plus des deux tiers des logements vacants sont des logements construit avant 1970 soit avant toute réglementation thermique des bâtiments.

Le graphique suivant confirme une sur-représentation des logements anciens dans le parc de logements vacants comparativement à leur poids dans le parc total de logements.

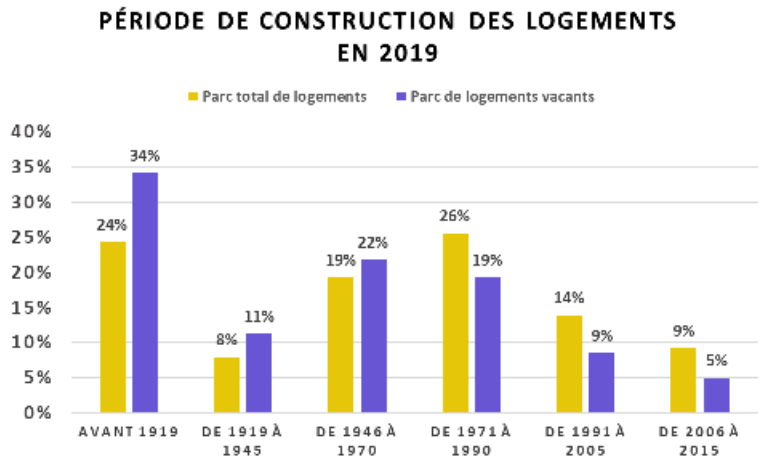


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale*

Ainsi l'ancienneté des logements vacants peut au moins en partie expliquer leur inadéquation par rapport aux attentes des ménages, soit du fait d'une typologie inadaptée, soit du fait de leur dégradation (insalubrité, performances énergétiques insuffisantes).

Pour autant, la vacance touche également des logements récents (un tiers des logements vacants sont construits entre 1971 et 2015).

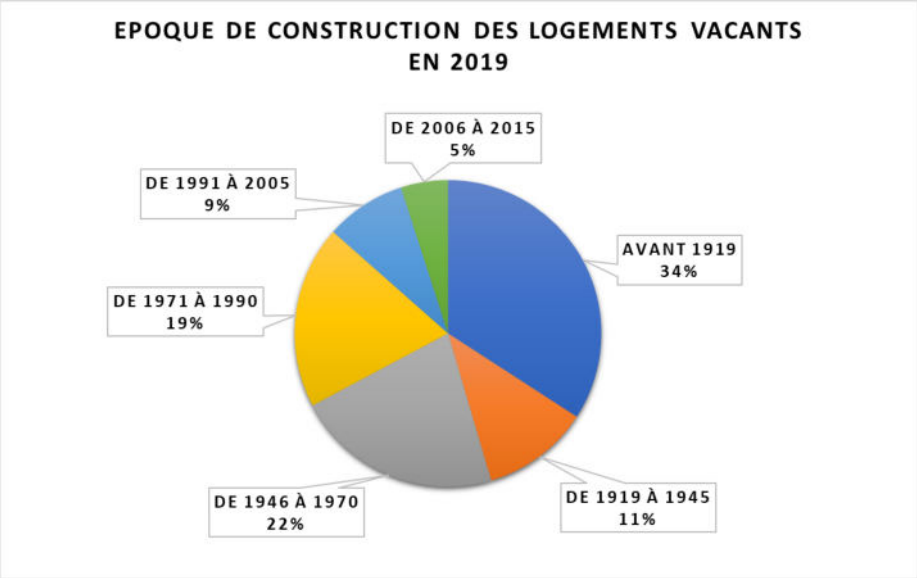


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale*

Le parc vacant est également constitué en large partie de petits logements (57% de T1 à T3). Cela montre que le parc de petits logements, généralement localisé dans les centres anciens, est trop souvent inadapté par rapport aux attentes des ménages. Les logements intermédiaires de 4 pièces représentent également une part importante (22%) des logements vacants.

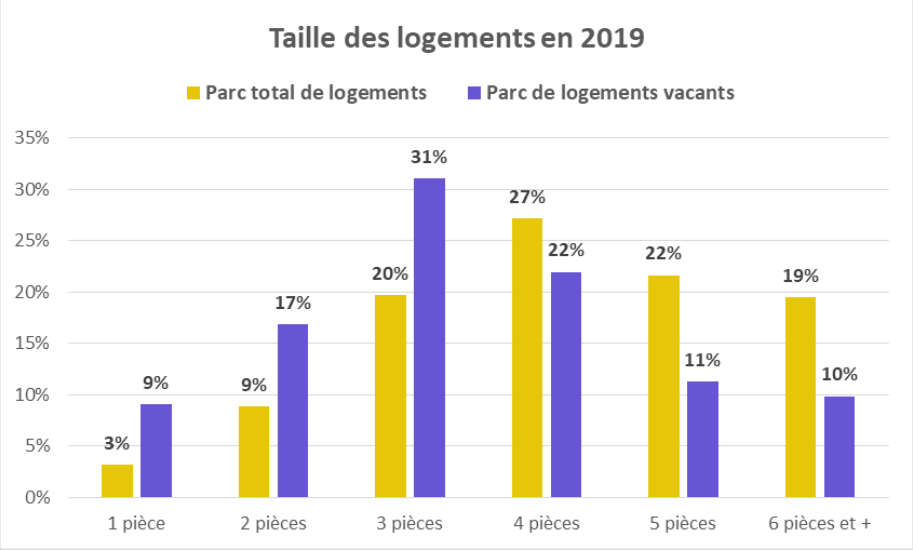


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale*

*Un parc de résidences secondaires relativement important mais en légère baisse ou stagnation récente*

Dans le Pays Lédonien, la part des résidences secondaires relativement importante est concomitante aux pratiques touristiques du territoire en particulier dans les communes au sein de la CC Terre d'Émeraude Communauté) – dont la plupart sont concernées par les lois Montagne et/ou Littoral (Maisod, Boblieu, Saint-Maurice-Crillat, Pont-de-Poitte, etc).

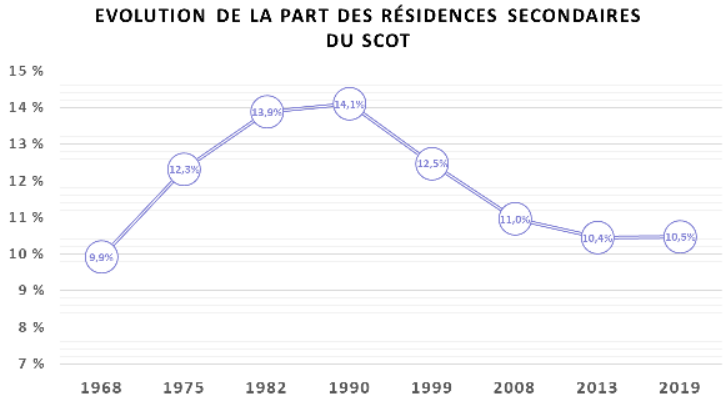


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale*

Pour autant, parmi les différents types de logements, les résidences secondaires connaissent une légère baisse à la fois en nombre et en part dans le parc de logements total durant les années 1990-2000 puis une stagnation dans les années 2010 (passant de 14% à 10,5% entre 1990 et 2019). Cette baisse continue est concomitante avec l'augmentation de la part des logements vacants et confirme la difficulté de caractériser ces types de logements « inoccupés » (frontière de plus en plus fine entre le statut de résidence secondaire et celui de logement vacant) et surtout sur les leviers pour optimiser leur occupation. Cette baisse s'explique également en partie par l'évolution des pratiques touristiques (développement AirBnb, voyages clefs en main…). Ces logements représentent des potentiels leviers de réoccupation en résidences principales.

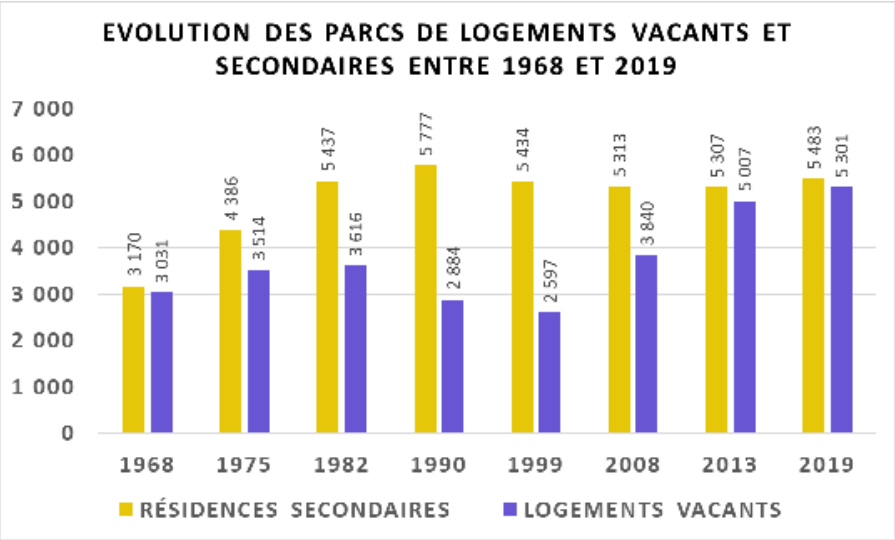


*Source : Insee, RP2019 exploitation principale*

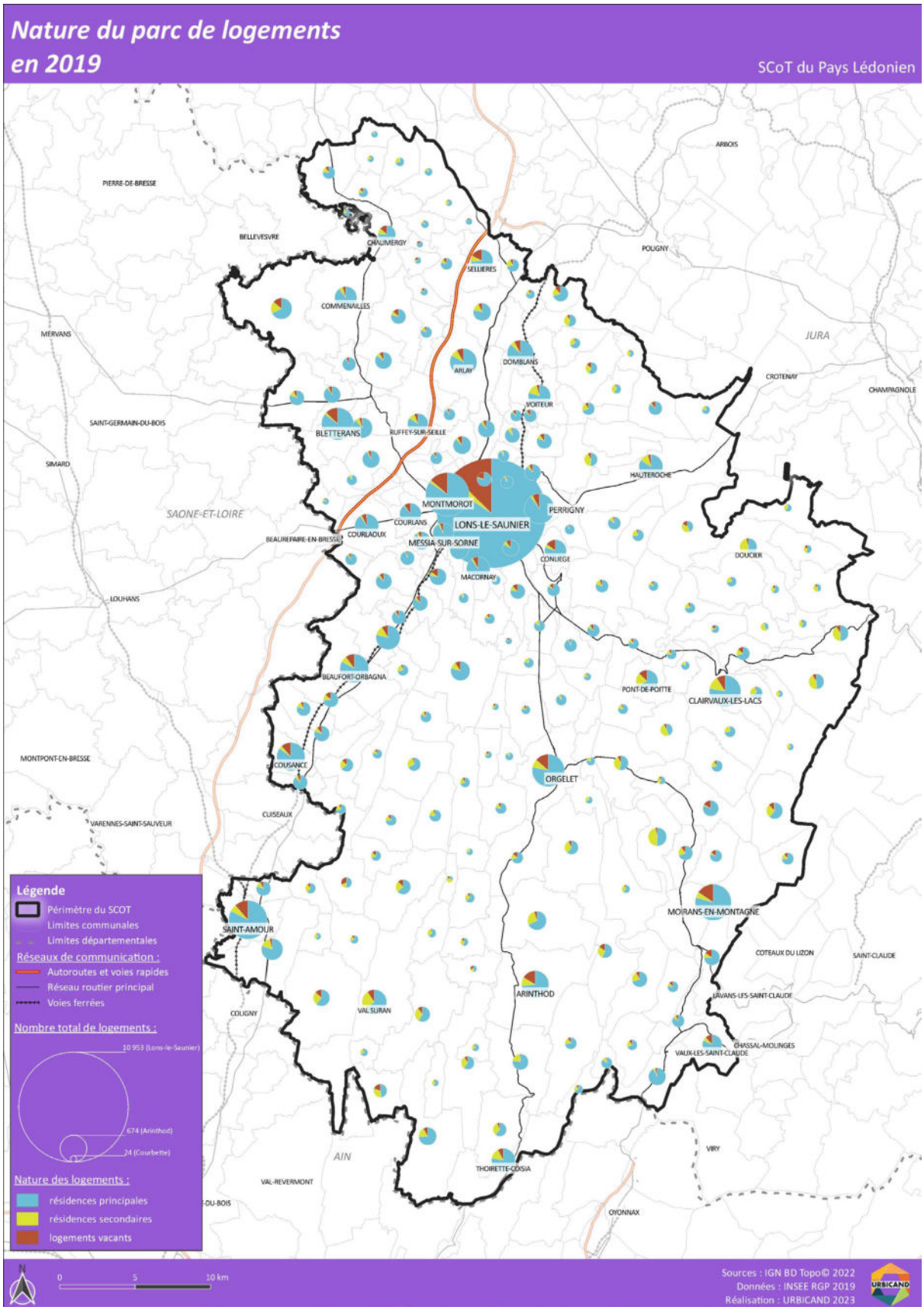
Nature du parc de logements
en 2019
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POUGNY
ARBOIS
COMMENAILLES
MERVANS
JURA
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
MONTMOROT
PERRIGNY
SAONE-ET-LOIRE
COURLANS
LONS-LE-SAUNIER
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COLIGNY
VAL-SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
AIN
THOIRETTE-COISIA
VAL-REVERMONT
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Nombre total de logements :
10 953 (Lons-le-Saunier)
674 (Arinthod)
24 (Courbette)
Nature des logements :
résidences principales
résidences secondaires
logements vacants
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

Au sein du parc de résidences secondaires (cf carte précédente), sont observées des disparités sur le territoire, avec une attractivité des communes rurales au sein de la CC Terre d'Emeraude Communauté, et également certaines communes de la CC Porte du Jura, ou encore au nord du territoire dans le secteur de la Bresse Jurassienne. En effet, si les communes situées dans la CA ECLA présentent des taux de résidences secondaires très faibles (3,9%) en raison de leur vocation résidentielle, les communes de Porte du Jura, de la Bresse Jurassienne et du sud Revermont présentent quant à elles, des parts de résidences secondaires largement plus élevées (près de 20% des logements dans la CC Terre d'Émeraude Communauté et 10% pour les CC Bresse Haute Seille et des Portes du Jura).

Enfin, les hébergements touristiques (que ce soient les résidences secondaires ou autres) représentent un intérêt important et une solution de logement pour les apprentis ou étudiants en dehors des saisons touristiques hivernales comme estivales.

| | Total | | | Résidences principales | | | | Résidences secondaires | | | | Logements vacants | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2013 | 2019 | Evol 2013-2019 | 2013 | 2019 | Part en 2019 | Evol 2013-2019 | 2013 | 2019 | Part en 2019 | Evol 2013-2019 | 2013 | 2019 | Part en 2019 | Evol 2013-2019 |
| **Communauté d'Agglomération ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)** | 19 440 | 20 001 | 2,9% | 16 601 | 16 989 | 84,9% | 2,3% | 726 | 770 | 3,8% | 6,1% | 2 112 | 2 242 | 11,2% | 6,2% |
| dont pôle urbain (Lons, Montmorot, Perrigny, Messia) | 13 697 | 13 898 | 1,5% | 11 642 | 11 791 | 84,8% | 1,3% | 363 | 400 | 2,9% | 10,2% | 1 692 | 1 707 | 12,3% | 0,9% |
| dont Lons-le-Saunier | 10 842 | 10 953 | 1,0% | 9 087 | 9 228 | 84,3% | 1,6% | 291 | 337 | 3,1% | 15,8% | 1 465 | 1 387 | 12,7% | -5,3% |
| **Communauté de Communes Bresse Haute Seille** | 10 086 | 10 624 | 5,3% | 8 221 | 8 635 | 81,3% | 5,0% | 1 067 | 1 088 | 10,2% | 2,0% | 798 | 900 | 8,5% | 12,8% |
| dont Bletterans | 877 | 942 | 7,4% | 757 | 803 | 85,2% | 6,1% | 16 | 20 | 2,1% | 25,0% | 104 | 119 | 12,6% | 14,4% |
| **Communauté de Communes Porte du Jura** | 6 039 | 6 161 | 2,0% | 4 769 | 4 880 | 79,2% | 2,3% | 674 | 655 | 10,6% | -2,8% | 595 | 626 | 10,2% | 5,2% |
| dont Saint-Amour | 1 310 | 1 361 | 3,9% | 1 074 | 1 126 | 82,7% | 4,8% | 66 | 80 | 5,9% | 21,2% | 171 | 155 | 11,4% | -9,4% |
| **Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté** | 15 224 | 15 552 | 2,2% | 10 885 | 11 049 | 71,0% | 1,5% | 2 838 | 2 969 | 19,1% | 4,6% | 1 501 | 1 534 | 9,9% | 2,2% |
| dont Arinthod | 679 | 674 | -0,7% | 530 | 493 | 73,1% | -7,0% | 65 | 69 | 10,3% | 6,5% | 84 | 112 | 16,6% | 32,9% |
| dont Clairvaux-les-Lacs | 897 | 905 | 1,0% | 695 | 703 | 77,7% | 1,2% | 113 | 121 | 13,3% | 6,9% | 89 | 81 | 9,0% | -8,4% |
| dont Moirans-en-Montagne | 1 172 | 1 185 | 1,1% | 930 | 938 | 79,2% | 0,9% | 53 | 62 | 5,2% | 16,9% | 189 | 185 | 15,6% | -2,1% |
| dont Orgelet | 921 | 948 | 3,0% | 724 | 741 | 78,2% | 2,5% | 62 | 78 | 8,2% | 24,7% | 135 | 129 | 13,6% | -4,1% |
| **SCOT du Pays Lédonien** | **50 789** | **52 338** | **3,0%** | **40 476** | **41 553** | **79,4%** | **2,7%** | **5 307** | **5 483** | **10,5%** | **3,3%** | **5 007** | **5 301** | **10,1%** | **5,9%** |
| Jura | **145 519** | **150 475** | **3,4%** | **116 653** | **119 974** | **79,7%** | **2,8%** | **15 024** | **15 576** | **10,4%** | **3,7%** | **13 841** | **14 925** | **9,9%** | **7,8%** |
| Région Bourgogne Franche Comté | 1 525 114 | 1 579 458 | 3,6% | 1 266 928 | 1 299 484 | 82,3% | 2,6% | 116 586 | 119 229 | 7,5% | 2,3% | 141 601 | 160 744 | 10,2% | 13,5% |
| France hors Mayotte | ########### | ########### | 6,1% | ########### | ########### | 82,1% | 5,1% | 3 232 297 | 3 544 091 | 9,7% | 9,6% | 2 667 222 | 2 999 884 | 8,2% | 12,5% |

### 2.2.2. Un parc de résidences principales qui s'uniformise malgré une diversification des besoins

*Un phénomène de résidentialisation du parc*

La majorité des logements du Pays Lédonien est composée de résidences principales (79% du parc de logement total en 2019). En comparaison avec les territoires de référence (Département, Région), l'évolution du nombre de résidences principales a été légèrement supérieure entre 1999 et 2019. En effet, le parc de résidences principales a augmenté de 0,8%/an sur le Pays Lédonien contre +0,7%/an pour le département du Jura, ainsi que pour la Région.

Comme vu précédemment, en parallèle de cette croissance des résidences principales, les résidences secondaires ont stagné (0%/an sur la même période).

Ce sont les territoires à dominante rurale qui ont connu les plus importantes augmentations de leurs parcs de résidences principales puisque la CC Bresse Haute Seille a vu augmenter de +1,1%/an son parc de résidences principales et les CC Porte du Jura et Terre d'Émeraude Communauté ont connu un rythme de croissance presque similaire (respectivement +1%/an et +0,9%/an). La croissance la moins importante se situe dans la Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier (ECLA) (+0,5%/an).

*Une surreprésentation des propriétaires et une diversité de logements mal répartie*

Sur le territoire du Pays Lédonien plus des deux tiers des ménages sont propriétaires de leur logement (67%). Cette part est bien plus importante que la moyenne régionale (63%) et encore plus importante que la moyenne départementale (58%).

Surtout, ce type d'occupation est également en augmentation entre 2008 et 2019, à la fois en valeur absolue et en valeur relative. A contrario, l'offre locative connaît une réduction autant en valeur absolue qu'en proportion dans le parc des résidences principales. Ce statut d'occupation reste dans la moyenne pour le parc de logements privés, et légèrement en dessous pour l'offre locative sociale.

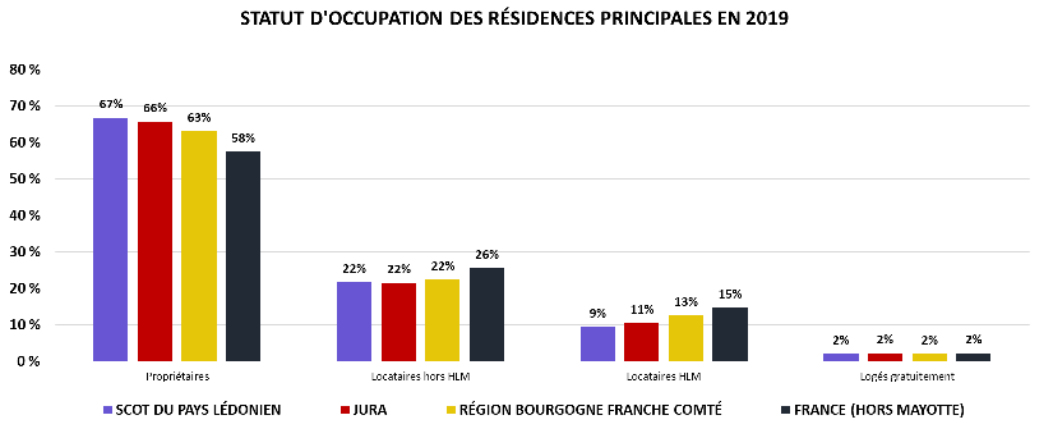


*Source : Insee, RPG 2019*

Des disparités sont observées en termes de statuts d'occupation des logements :

- La ville de Lons-Le-Saunier regroupe une part plutôt faible de propriétaires (38%) mais importante de locataires HLM (27%) et privés (33%) par rapport au reste du territoire. Cet écart tend à s'atténuer sous l'effet d'une diminution de la part des locataires HLM et privés.
- Les bourgs-centres structurants du territoire, jouent également un rôle en termes d'offre diversifiée de logements. Les communes de Bletterans, Clairvaux-les-Lacs et Moirans-en-Montagne notamment, présentent une part importante de logements locatifs HLM supérieur à 13% du parc de logements. Les autres bourgs comme Saint-Amour, Orgelet ou Arinthod ont une part de logements locatifs HLM inférieure à 10% mais une part relativement importante de logement locatif du parc privé comprise entre (25% et 35% du parc de logements).
- Cependant, beaucoup de ces communes qui assurent une diversité d'offre connaissent comme à l'échelle du PETR, une réduction du nombre et/ou du poids de l'offre locative HLM. C'est le cas pour Bletterans, Arinthod, Saint-Amour principalement.

**EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ENTRE 2008 ET 2019**

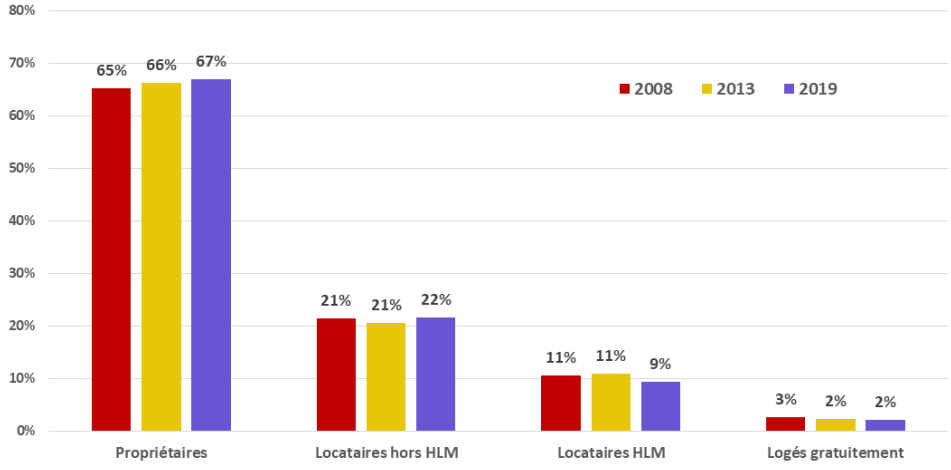


*Source : Insee, RPG 2019*

Au regard de ces évolutions, le parc de logements a donc tendance bien que légèrement à s'uniformiser. Or, cette perte de diversité de l'offre en logements qui est déjà concentrée seulement sur quelques communes, est préjudiciable pour l'attractivité du territoire car elle ne permet pas l'accueil de population et de ménages diversifiés et ne favorise pas le parcours résidentiel des ménages. A terme, ceci fragilise la vitalité autant des villes et des bourgs que des villages ainsi que la capacité du territoire à renouveler sa population. Cela ne répond pas non plus aux besoins des populations les plus fragiles et dépendantes. La diversification du parc est donc un enjeu prioritaire.

*Un parc social et locatif très largement concentré sur Lons-le-Saunier et les bourgs*

Sont dénombrés près de 3 897 logements sociaux en 2019, soit 9,4% du parc de logements total. Comme évoqué précédemment, le nombre de logements sociaux se réduit, puisqu'en 2013, on dénombrait près de 3 300 logements sociaux soit une baisse de près de -12% entre 2013 et 2019.

Concernant leur répartition spatiale :

- Près des deux tiers de ces logements locatifs publics sont concentrés sur la ville de Lons-le-Saunier (2 491 soit 27% du parc de logements de la ville). Les autres communes du pôle urbain de Lons-le-Saunier (Montmorot, Perrigny, Messia) abritent également à elles trois près de 210 logements locatifs sociaux (soit 5,5% de l'offre du territoire).
- Les bourgs du territoire jouent également un rôle d'accueil social non négligeable au travers de leur parc de logements sociaux (près de 150 à Bletterans et à Moirans-en-Montagne notamment et près d'une centaine à Clairvaux-les-Lacs et Saint-Amour). Elles représentent à elles quatre, 12,5% du parc de logements sociaux.
- Les 18% restant se répartissent principalement sur d'autres bourgs du territoire comme Arinthod et Orgelet et quelques villages plus importants (Domblans, Beaufort-Orbagna).
- 70% des 200 communes du territoire ne possèdent aucun logement social.

| | Total | | | Locataires HLM (publics) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2013 | 2019 | Evol 2013-2019 | 2013 | 2019 | Part en 2019 | Evol 2013-2019 |
| Communauté d'Agglomération ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) | 16 601 | 16 989 | 2,3% | 3 296 | 2 775 | 16,3% | -15,8% |
| dont pôle urbain (Lons, Montmorot, Perrigny, Messia) | 11 642 | 11 791 | 1,3% | 3 214 | 2 700 | 22,9% | -16,0% |
| dont Lons-le-Saunier | 9 087 | 9 228 | 1,6% | 3 015 | 2 491 | 27,0% | -17,4% |
| dont Messia | | 365 | | | 34 | 9,3% | |
| Communauté de Communes Bresse Haute Seille | 8 221 | 8 635 | 5,0% | 322 | 351 | 4,1% | 9,0% |
| dont Bletterans | 757 | 803 | 6,1% | 161 | 143 | 17,8% | -11,2% |
| Communauté de Communes Porte du Jura | 4 769 | 4 880 | 2,3% | 281 | 224 | 4,6% | -20,4% |
| dont Saint-Amour | 1 074 | 1 126 | 4,9% | 157 | 94 | 8,3% | -40,1% |
| Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté | 10 885 | 11 049 | 1,5% | 508 | 547 | 5,0% | 7,7% |
| dont Arinthod | 530 | 493 | -7,0% | 46 | 42 | 8,5% | -8,8% |
| dont Clairvaux-les-Lacs | 695 | 703 | 1,2% | 58 | 94 | 13,3% | 61,1% |
| dont Moirans-en-Montagne | 930 | 938 | 0,9% | 144 | 147 | 15,7% | 2,2% |
| dont Orgelet | 724 | 741 | 2,5% | 69 | 71 | 9,5% | 2,9% |
| **SCOT du Pays Lédonien** | **40 476** | **41 553** | **2,7%** | **4 408** | **3 897** | **9,4%** | **-11,6%** |
| **Jura** | **116 653** | **119 974** | **2,8%** | **12 611** | **12 640** | **10,5%** | **0,2%** |
| Région Bourgogne Franche Comté | 1 266 848 | 1 299 484 | 2,6% | 162 033 | 162 562 | 12,5% | 0,3% |
| France (hors Mayotte) | 28 514 733 | 29 962 242 | 5,1% | 4 171 680 | 4 397 516 | 14,7% | 5,4% |

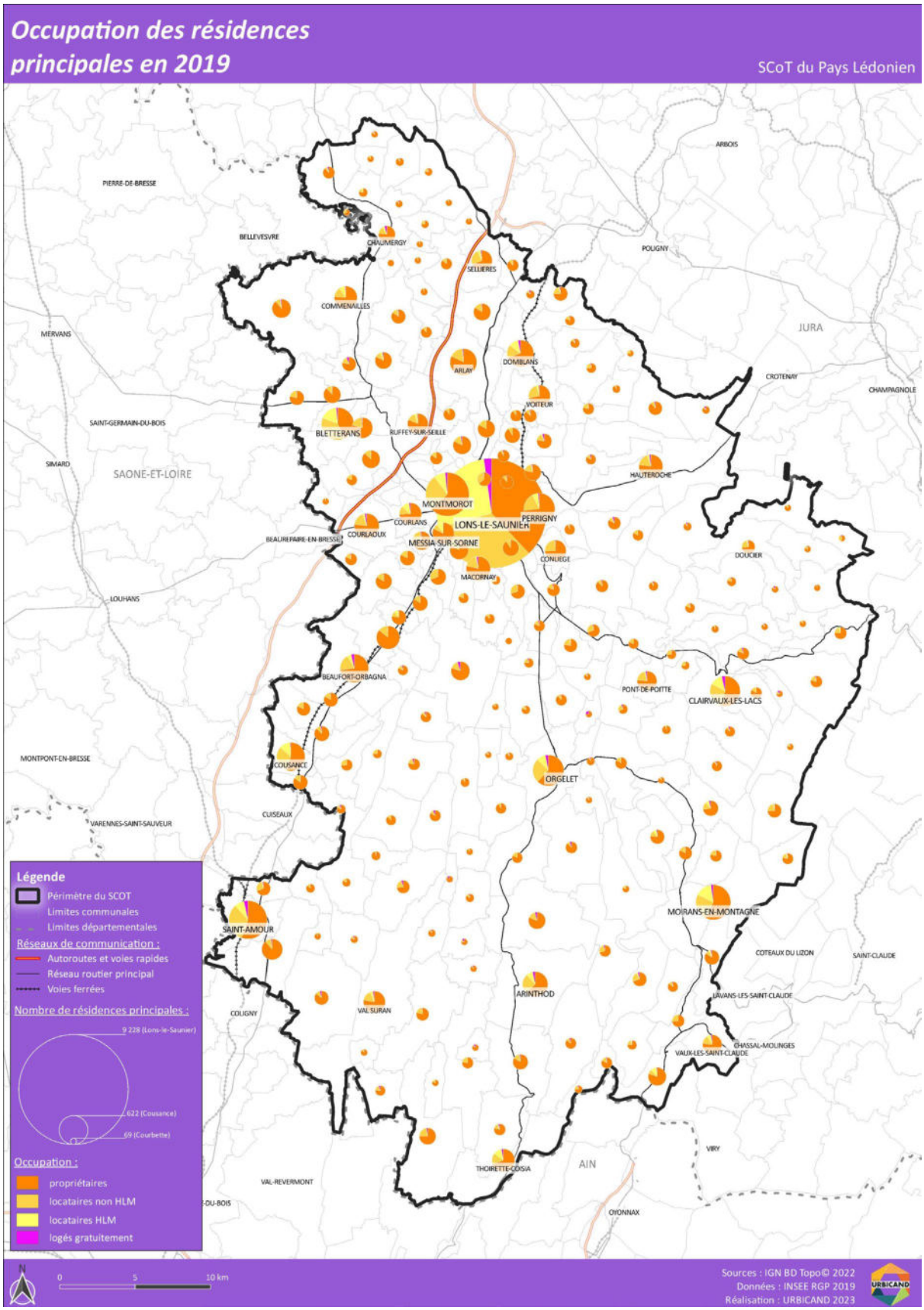
Occupation des résidences principales en 2019
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POUGNY
ARBOIS
COMMENAILLES
MERVANS
JURA
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
SAONE-ET-LOIRE
HAUTEROCHE
MONTMOROT
PERRIGNY
COURLANS
LONS-LE-SAUNIER
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
Légende
Périmètre du SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Nombre de résidences principales :
9 228 (Lons-le-Saunier)
622 (Cousance)
69 (Courbette)
Occupation :
propriétaires
locataires non HLM
locataires HLM
logés gratuitement
SAINT-AMOUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COLIGNY
VAL-SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
OYONNAX
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

*Un parc de logements correspondant de moins en moins à l'évolution des profils des ménages*

En analysant plus en détail le profil du parc de logements du territoire, le nombre important et la forte proportion de grands logements est marquant. En effet, sont dénombrés près de 18 750 logements de 5 pièces et plus, soit 45% du parc de logements.

Ainsi, sur le parc de logements total, il y a peu de petits logements (27% des résidences principales sont des T1 à T3). Par ailleurs, comme vu précédemment, comparativement aux autres tailles de logements, un grand nombre de logements sont inoccupés (vacants). On retrouve un taux de vacance plus important sur les petits logements (18% de vacance sur la classe T1-T3 contre un peu plus de 10% sur l'ensemble du parc) du fait de leur manque d'attractivité. Sur le parc de logements vacants, 57% sont des T1-T2 ou T3 alors qu'ils ne représentent que 32% des logements.

En revanche, la partie précédente a démontré que les évolutions démographiques connaissaient un accroissement des ménages de petite taille déjà prédominant sur le territoire. Cela fait évoluer les besoins en logements et renforçant l'écart entre l'offre de logements actuelle et le profil des ménages. Le graphique suivant formalise cet écart où les petits ménages d'une à deux personnes représentent les trois quarts des ménages alors que les petits logements (1 à 3 pièce(s)) représentent à peine plus d'un quart du parc de logements. Ainsi, en 2019, plus de la moitié des personnes seules (52%) vivent dans un logement faisant 4 pièces ou plus. Le constat est identique pour les ménages de deux personnes où 52% également vivent dans un logement de 5 pièces ou plus.

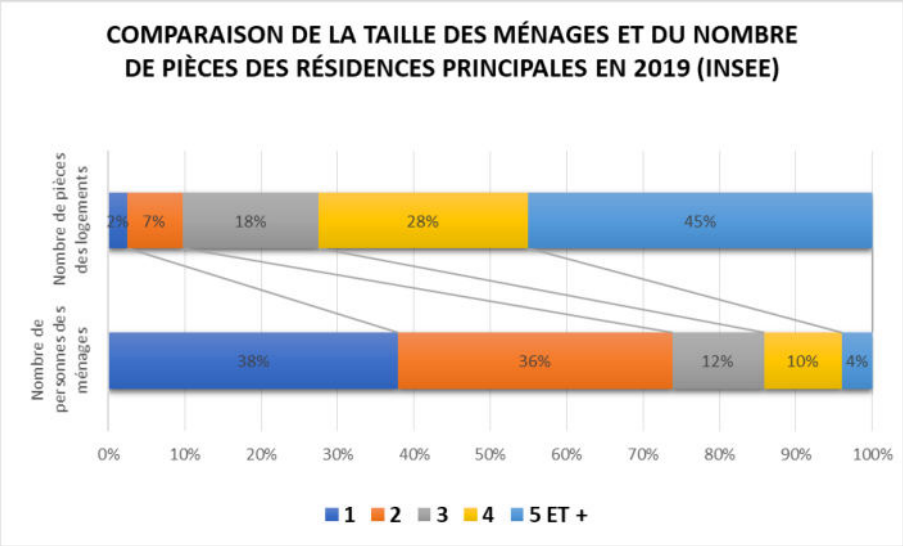


*Source : Insee, RPG 2019*

Surtout, le graphique suivant montre que cet écart entre la taille des ménages et la taille des logements a tendance à encore se creuser et donc à potentiellement aggraver l'inadaptation de l'offre en logements au profil des ménages. En effet, le nombre de petits logements n'a augmenté de moins de 2% entre 2011 et 2019 (le nombre de T1 a même baissé sur cette période : -7%) tandis que les plus grands logements de 4 pièces et plus, ont augmenté de près de 7,5%.

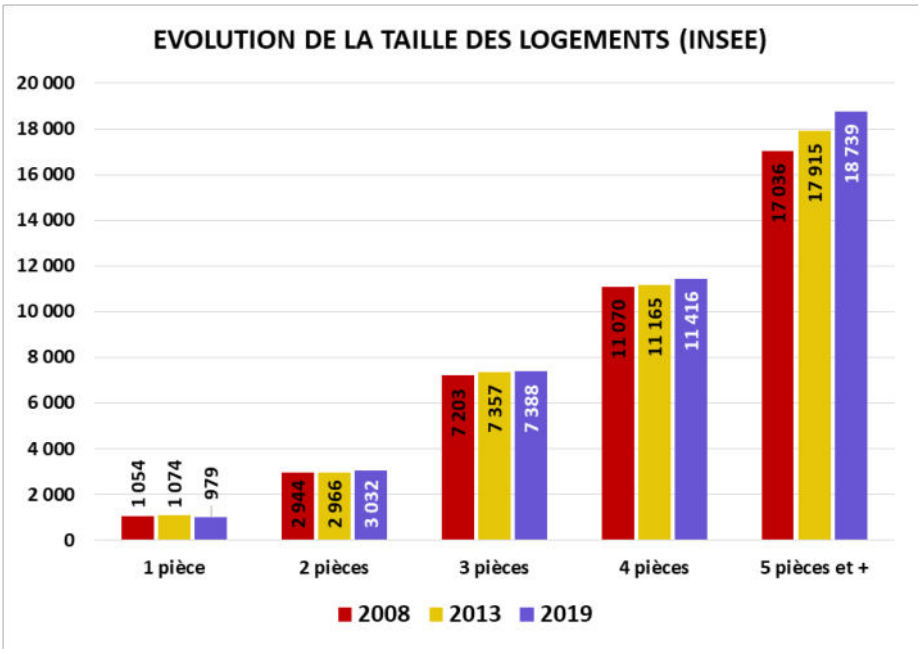


*Source : Insee, RPG 2019*

| | Type 1 | | Type 2 | | Type 3 | | Type 4 | | Type 5 et + | | Total en 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Quantité | Part | Quantité | Part | Quantité | Part | Quantité | Part | Quantité | Part | |
| Communauté d'Agglomération ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) | 618 | 4% | 1 704 | 10,0% | 3 803 | 22,4% | 4 607 | 27,1% | 6 257 | 36,8% | 16 989 |
| dont pôle urbain (Lons, Montmorot, Perrigny, Messia) | 574 | 5% | 1 485 | 12,6% | 3 182 | 27,0% | 3 248 | 27,5% | 3 301 | 28,0% | 11 791 |
| dont Lons-le-Saunier | 526 | 6% | 1 302 | 14,1% | 2 705 | 29,3% | 3 499 | 37,9% | 2 197 | 23,8% | 9 228 |
| Communauté de Communes Bresse Haute Seille | 113 | 1% | 384 | 4,4% | 1 161 | 13,4% | 2 278 | 26,4% | 4 698 | 54,4% | 8 635 |
| dont Bletterans | 79 | 10% | 123 | 15,3% | 169 | 21,0% | 195 | 24,3% | 237 | 29,5% | 803 |
| Communauté de Communes Porte du Jura | 56 | 1% | 348 | 7,1% | 813 | 16,7% | 1 400 | 28,7% | 2 263 | 46,4% | 4 880 |
| dont Saint-Amour | 31 | 3% | 145 | 12,9% | 202 | 17,9% | 309 | 27,4% | 439 | 39,0% | 1 126 |
| Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté | 191 | 2% | 595 | 5,4% | 1 610 | 14,6% | 3 131 | 28,3% | 5 521 | 50,0% | 11 049 |
| dont Arinthod | 7 | 1% | 34 | 6,9% | 79 | 15,9% | 151 | 30,7% | 222 | 45,1% | 493 |
| dont Clairvaux-les-Lacs | 46 | 7% | 73 | 10,4% | 125 | 17,7% | 192 | 27,3% | 267 | 37,9% | 703 |
| dont Moirans-en-Montagne | 52 | 6% | 81 | 8,7% | 192 | 20,4% | 270 | 28,8% | 344 | 37% | 938 |
| dont Orgelet | 27 | 4% | 58 | 7,8% | 141 | 19,1% | 200 | 26,9% | 315 | 43% | 741 |
| **SCOT du Pays Lédonien** | **979** | **2,4%** | **3 032** | **7,3%** | **7 388** | **17,8%** | **11 416** | **27,5%** | **18 739** | **45,1%** | **41 553** |
| **Jura** | **2 892** | **2,4%** | **9 325** | **7,8%** | **21 156** | **17,6%** | **32 089** | **26,7%** | **54 511** | **45,4%** | **119 974** |
| Région Bourgogne Franche Comté | 48 656 | 3,7% | 125 647 | 9,7% | 254 922 | 19,6% | 338 534 | 26,1% | 531 726 | 40,9% | 1 299 484 |
| France hors Mayotte | 1 729 083 | 5,8% | 3 861 364 | 12,9% | 6 392 815 | 21,3% | 7 498 986 | 25% | 10 479 993 | 35,0% | 29 962 242 |

## 2.2.3. Les dynamiques de construction

*Un rythme de construction qui ralentit légèrement*

La dynamique de construction est relativement stable sur le territoire du PETR depuis une dizaine d'années, avec toutefois une tendance à la baisse.

Le nombre de logements construits (tous type de projets confondus) est en moyenne d'environ 223 logements par an. Malgré un léger rebond observé en 2016, la moyenne sur 5 ans est passée de 252 logements/an entre 2011 et 2015 à 193 logements/an entre 2016 et 2020, confirmant ce ralentissement de la dynamique constructive. Cette tendance à la baisse n'est cependant pas propre au territoire du Pays Lédonien puisqu'elle s'observe également à l'échelle nationale. Dans une moindre ampleur et dans le contexte plus local, beaucoup de communes du territoire n'ont pas encore de document d'urbanisme (carte communale ou PLU/PLUi, certains sont en cours d'élaboration comme ceux au sein de la CC Terre d'Emeraude Communauté) et sont encore au RNU (Règlement National d'Urbanisme), ceci limitant considérablement les droits à construire dans les communes concernées.

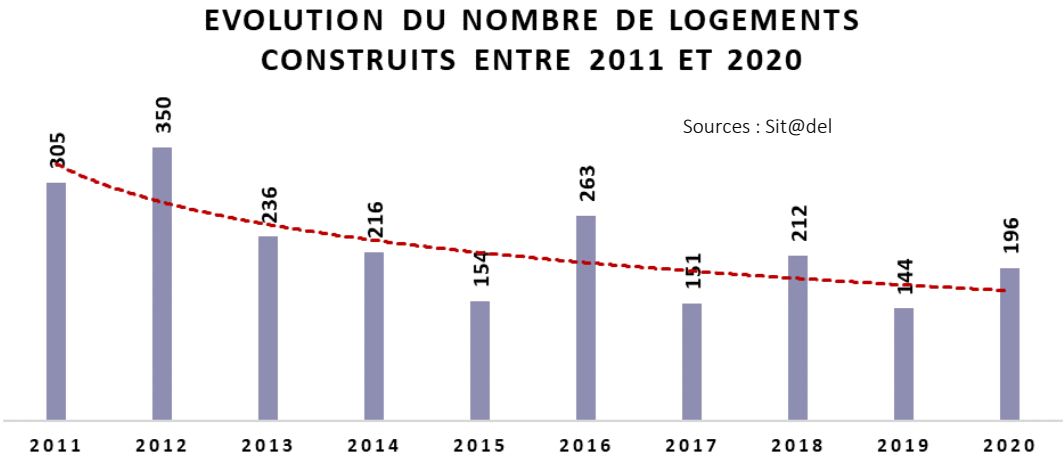


*Source : Sitadel, 2020*

Cette tendance générale ne se manifeste pas forcément sur la ville de Lons-le-Saunier grâce notamment à quelques sursauts ponctuels d'une année sur l'autre comme en 2016 ou 2018. Lons-le-Saunier représente près de 11% des constructions de logements tandis que les communes de l'agglomération (ECLA) représentent un tiers des constructions. L'ensemble des autres communautés de communes ont également des tendances à la baisse.

Les 6 bourgs centres connaissent des dynamiques hétérogènes. La majorité de ces communes ont connu une stagnation ou une légère progression (Orgelet, Moirans-en-Montagne, Artinthod). Seule Bletterans a connu une forte augmentation de son rythme de construction mais porté avant tout par une année particulièrement productive (en 2016, 41 logements ont été

construits). Les deux autres bourgs-centres, Saint-Amour et Clairvaux-les-Lacs, ont connu un net ralentissement de leur dynamique.

Le reste des communes (les bourgs relais et les villages) qui représentent près de 78% des logements construits, connaissent également une tendance à la baisse de leurs dynamiques constructives, passant d'environ 210 logements construits entre 2011 et 2015 à 135 entre 2016 et 2020.

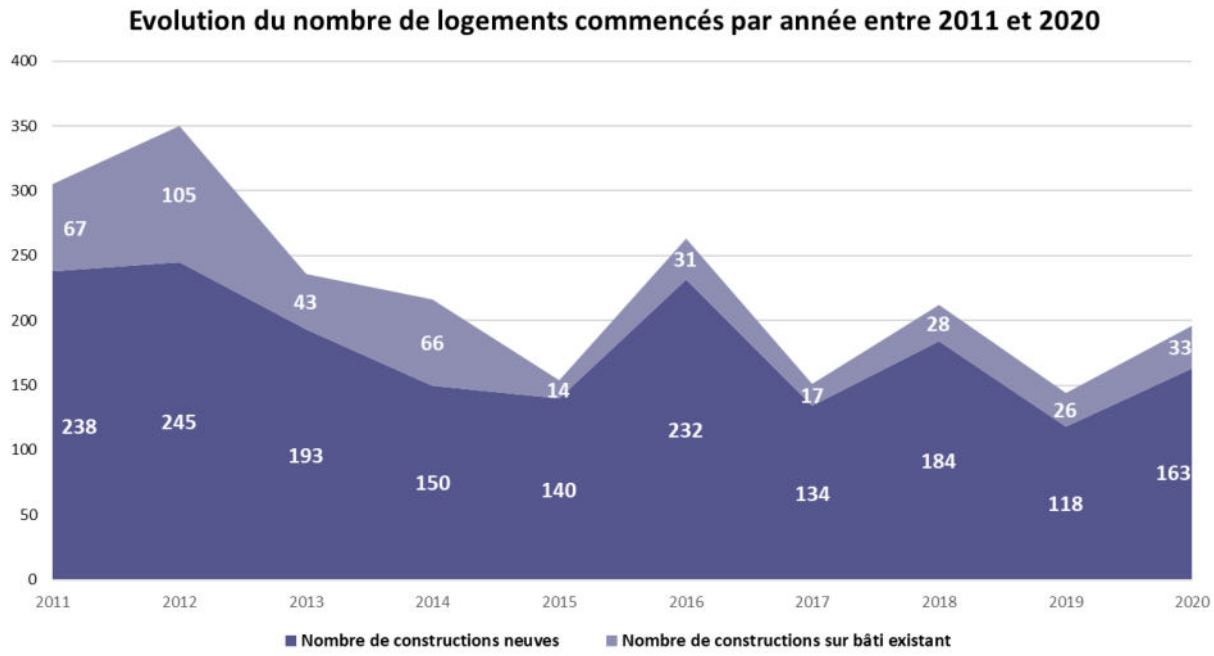


*Source : Sitadel, 2020*

Les dynamiques de construction sur bâti existant (liées en partie aux dynamiques de réhabilitation de l'existant) sont en baisse depuis 2010, malgré un léger regain en 2016.

Ces tendances à la baisse illustrent les potentielles difficultés d'investissement des ménages pour la réhabilitation. Cela pose la question des possibilités de diversification de l'offre en logement et des moyens mis en œuvre pour adapter le parc aux moyens des ménages (locatif, accession maîtrisée, aides à la réhabilitation…).

### *Une trop faible diversité du parc de logements en constructions neuves gênant le parcours résidentiel des ménages*

Entre 2011 et 2020, 78% des logements commencés sont des logements individuels (purs ou groupés). Ainsi, les typologies de constructions neuves sur le territoire sont peu diversifiées et soulignent une uniformisation du parc de logements. Pour autant, ce pourcentage cache des déséquilibres encore plus importants selon les secteurs :

- Près de 65% des logements collectifs sont construits sur le territoire de la CA ECLA et 45% sur la commune de Lons-le-Saunier à elle seule.

- Les deux tiers des logements construits (et surtout près des trois quarts en excluant la ville de Lons-le-Saunier) ont pris la forme d'habitat individuel « pur » (lots à bâtir, lotissement pavillonnaire…).

  Ce type d'habitat s'est implanté en grande partie sur des parcelles isolées en extension du tissu urbain existant, générant une faible diversité dans l'habitat et une uniformisation architecturale des constructions.

Le déficit d'outils permettant la mise en place d'opérations d'ensemble et banalisant les procédures de lotissement et les opérations d'aménagement, explique en partie la surreprésentation du lot à bâtir, en particulier en milieu rural. Cela questionne l'adaptation de l'offre sur le territoire pour les prochaines années :

- Les besoins des ménages évoluent vers des logements plus petits, des coûts d'accession maîtrisés et une demande en locatif. La production de lots à bâtir pour l'accession ne correspond pas aux besoins d'une partie croissante des ménages.
- Les politiques d'offre de lots à bâtir dans les villages, relativement concurrentielles (prix des terrains parfois sous évalués par rapport au coût d'aménagement et de gestion future des réseaux, maisons de constructeurs au coût minimisé) limitent l'attractivité de la réhabilitation par rapport à la construction, ce qui explique en partie le développement de la vacance des logements dans le parc ancien.
- Le modèle du lot à bâtir ou du développement pavillonnaire par des opérations de lotissement se situe souvent en extension des espaces urbanisés des villes, bourgs ou villages et sont désormais pour la plupart incompatibles avec les objectifs de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers ou l'objectif à terme de la zéro artificialisation nette d'ici 2050.

<u>Définitions :</u>

- ✓ *Logements individuels purs : Maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.*

- ✓ *Logements individuels groupés : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.*

- ✓ *Logements collectifs : Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus*

- ✓ *Résidences : On distingue les logements ordinaires des résidences, elles-mêmes réparties en 4 catégories (résidence pour personnes âgées, résidence pour étudiants, résidence de tourisme, autres résidences).*

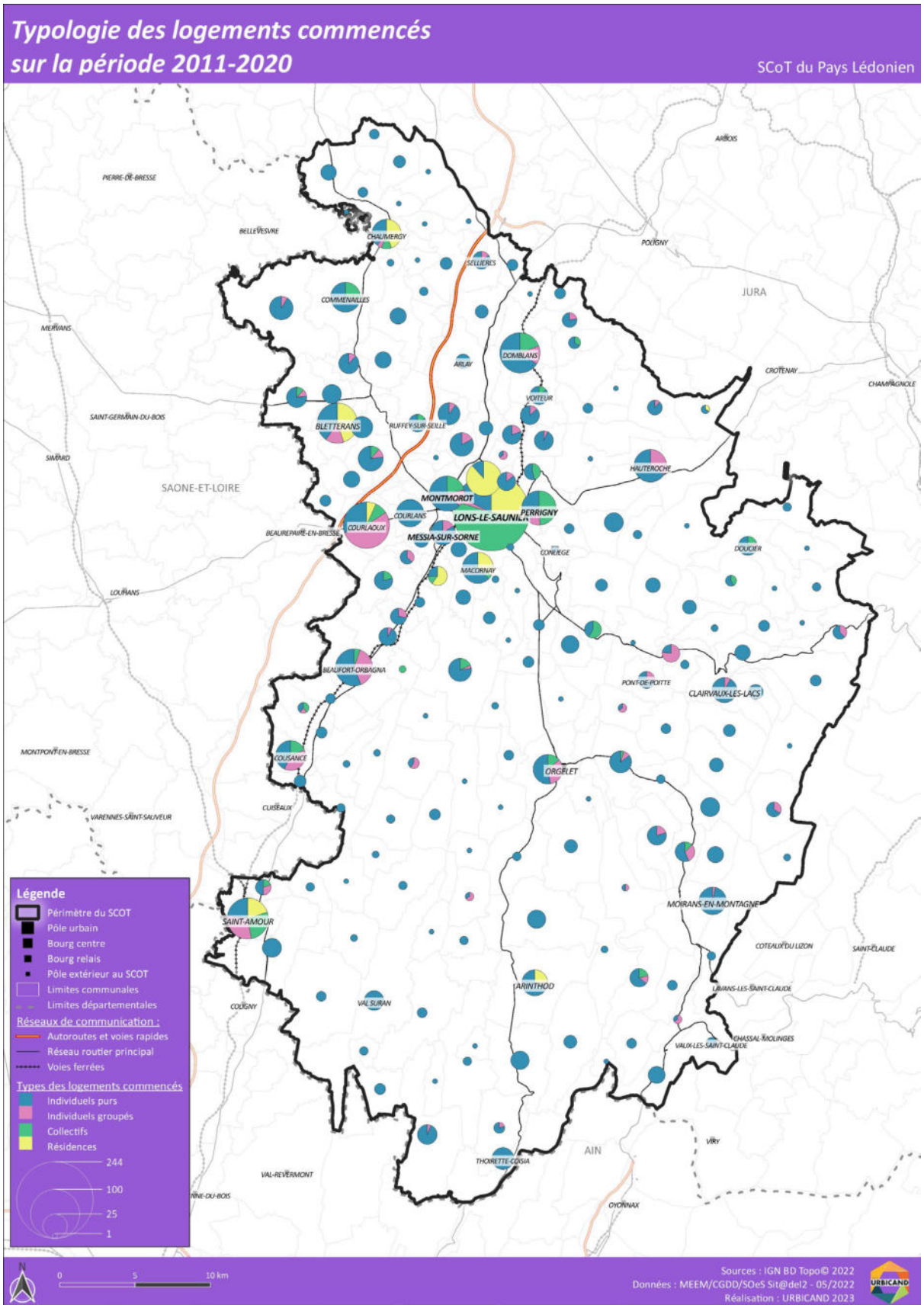
Typologie des logements commencés
sur la période 2011-2020
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POUGNY
ARBOIS
JURA
COMMENAILLES
MERVANS
DOMBLANS
ARLAY
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
MONTMOROT
COURLANS
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
AIN
THOIRETTE-COISIA
VAL-REVERMONT
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Types des logements commencés
Individuels purs
Individuels groupés
Collectifs
Résidences
244
100
25
1
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : MEEM/CGDD/SOeS Sit@del2 - 05/2022
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

*Des rythmes de construction contrastés*

Sur le territoire, les dynamiques de construction de logements sont intimement liées aux tendances démographiques, le développement de l'offre étant associé à l'accueil de ménages et donc d'habitants d'une manière générale.

Entre 2011 et 2020, les rythmes de constructions neuves par rapport à la population n'ont pas été homogènes, et différentes tendances géographiques peuvent être soulignées :

- Les espaces les plus éloignés de la ville-centre, plus ruraux et plus à l'écart des axes routiers structurants notamment la partie sud du territoire, ont connu une dynamique constructive plus réduite. C'est notamment le cas des communes de la CC Porte du Jura dont le rythme de la construction neuve est le plus faible (1,6 logement neuf/an/1000 habitants) et où le poids de la construction neuve par rapport à son parc de logements est le plus faible également (2,7% du parc sur les 10 dernières années). Certaines communes au sud du territoire de la CC Terre d'Emeraude Communauté connaissent des rythmes similaires. L'éloignement des pôles d'emplois limite donc l'attractivité de ces communes pour de nouveaux ménages.
- La production de logements sur la ville de Lons-le-Saunier, si elle peut paraître importante en nombre (près de 22 logements par an), ne permet pourtant pas de répondre à l'ensemble des besoins des ménages au regard de la stagnation de la population ces dernières années. En effet, la ville accueille des ménages de plus en plus petits avec des besoins en petits et moyens logements très importants mais qui sont plus difficiles à trouver du fait de leur faible production.
- Pour les communes de la Communauté d'Agglomération ECLA, le nombre de logements neufs est le plus élevé des 4 EPCI mais rapporté à leur population ou au parc de logements, la dynamique constructive est nettement plus réduite. En effet, les constructions neuves représentent moins de 3% du parc de logements et le rythme de construction neuve n'est que de 1,7 constructions/an/1000 habitants contre plus de 2 à l'échelle du territoire.
- En revanche, la deuxième couronne périurbaine et notamment les communes situées proches des axes structurants connaissent des dynamiques constructives nettement plus élevées corrélées à des dynamiques démographiques plus favorables. Ces communes accueillent une partie des actifs de la ville-centre de Lons-le-Saunier à l'image au nord de la CC Bresse Haute Seille qui connait une dynamique constructive importante près de 3 logements neufs/an/1000 habitants. Le poids de la construction neuve est donc nettement plus important rapporté au parc de logements (5,2% de logements neufs sur les 10 dernières années contre 3,5% en moyenne à l'échelle du PETR).
- Ainsi, le « desserrement » de la ville-centre dans ses périphéries s'exprime dans le couloir vers l'autoroute A39 et le long des RD470 et 1083 principalement

- L’équilibre démographique et résidentiel entre l’agglomération de Lons-le-Saunier et ses couronnes périurbaines puis rurales représentera un enjeu important pour le SCoT.
- Enfin, au niveau des 6 bourgs centres, hormis Bletterans (4,3 constructions neuves/an/1000 habitants et près de 7% de constructions neuves dans le parc de logements), tous les autres bourgs connaissent des dynamiques constructives réduites ou modérées (entre 1,2 et 2,2 constructions neuves/an/1000 habitants et entre 2 et 3,5% de constructions neuves dans le parc de logements). Est observé également un léger phénomène de desserrement vers les communes voisines autour de ces bourgs centres, notamment à Clairvaux-les-Lacs, Orgelet et Moirans-en-Montagne.

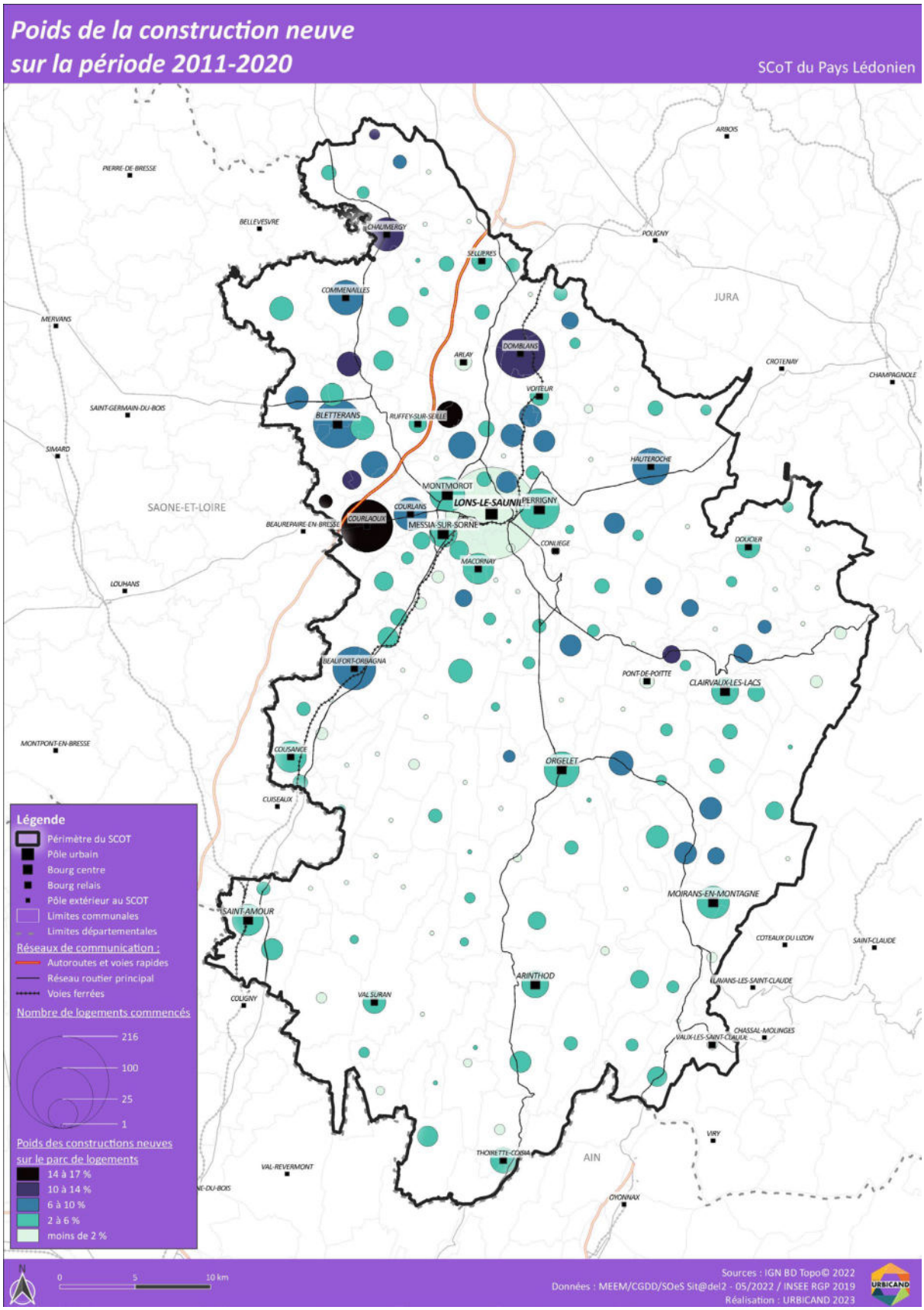
Poids de la construction neuve
sur la période 2011-2020
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
COMMENAILLES
MERVANS
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
SIMARD
SAONE-ET-LOIRE
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
ARLAY
DOMBLANS
VOITEUR
ARBOIS
POLIGNY
JURA
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
HAUTEROCHE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLAOUX
COURLANS
MESSIA-SUR-SORNE
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
CONLIEGE
MACORNAY
DOUCIER
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Nombre de logements commencés
216
100
25
1
Poids des constructions neuves
sur le parc de logements
14 à 17 %
10 à 14 %
6 à 10 %
2 à 6 %
moins de 2 %
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : MEEM/CGDD/SOeS Sit@del2 - 05/2022 / INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 2.2.4. Le marché immobilier

Globalement, le prix de l'immobilier du Pays Lédonien est en moyenne plus faible qu'à l'échelle départementale (en moyenne 1500 €/m² pour une maison sur le territoire et 1390 €/m² pour un appartement contre 1700 €/m² pour une maison et 1560 €/m² pour un appartement à l'échelle du département). Toutefois, les prix de l'immobilier diffèrent en fonction des contextes.

A Lons-le-Saunier, le prix au mètre carré oscille autour de 1 550 € pour un appartement et 1 850 € pour une maison. Ces prix sont plus élevés que la moyenne de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (1 500 €/m²), mais moins que sur certains secteurs.

En effet, c'est dans la première couronne autour de Lons-le-Saunier et plus largement sur une bonne partie du territoire de la Communauté d'Agglomération ECLA que l'on retrouve les prix au m² les plus élevés (entre 1 800 et 2 000 €/m².

Certaines communes situées au nord-est de Terre d'Emeraude Communauté présentent également des prix plus élevés comme La Tour-du-Meix avec près de 2 100 €/m². Ces communes situées à l'intérieur d'un triangle formé par Orgelet, Moirans-en-Montagne et Clairvaux-les-Lacs bénéficient d'une attractivité touristique qui peut pousser les prix vers le haut.

Quelques communes du sud-est du territoire semblent avoir un prix moyen de l'immobilier plus élevé du fait de la proximité avec l'agglomération d'Oyonnax.

Les prix sont dans la moyenne dans les communes situées le long des axes structurant (A39, RD470, RD678 et RD1083 principalement). A l'inverse et à l'image des dynamiques constructives et démographiques, les prix des biens immobiliers sont de moins en moins élevés à mesure qu'on s'éloigne de l'agglomération lédonienne et des axes routiers structurants. Ainsi ce sont les communes situées au sud du territoire dans le secteur de la Petite Montagne.

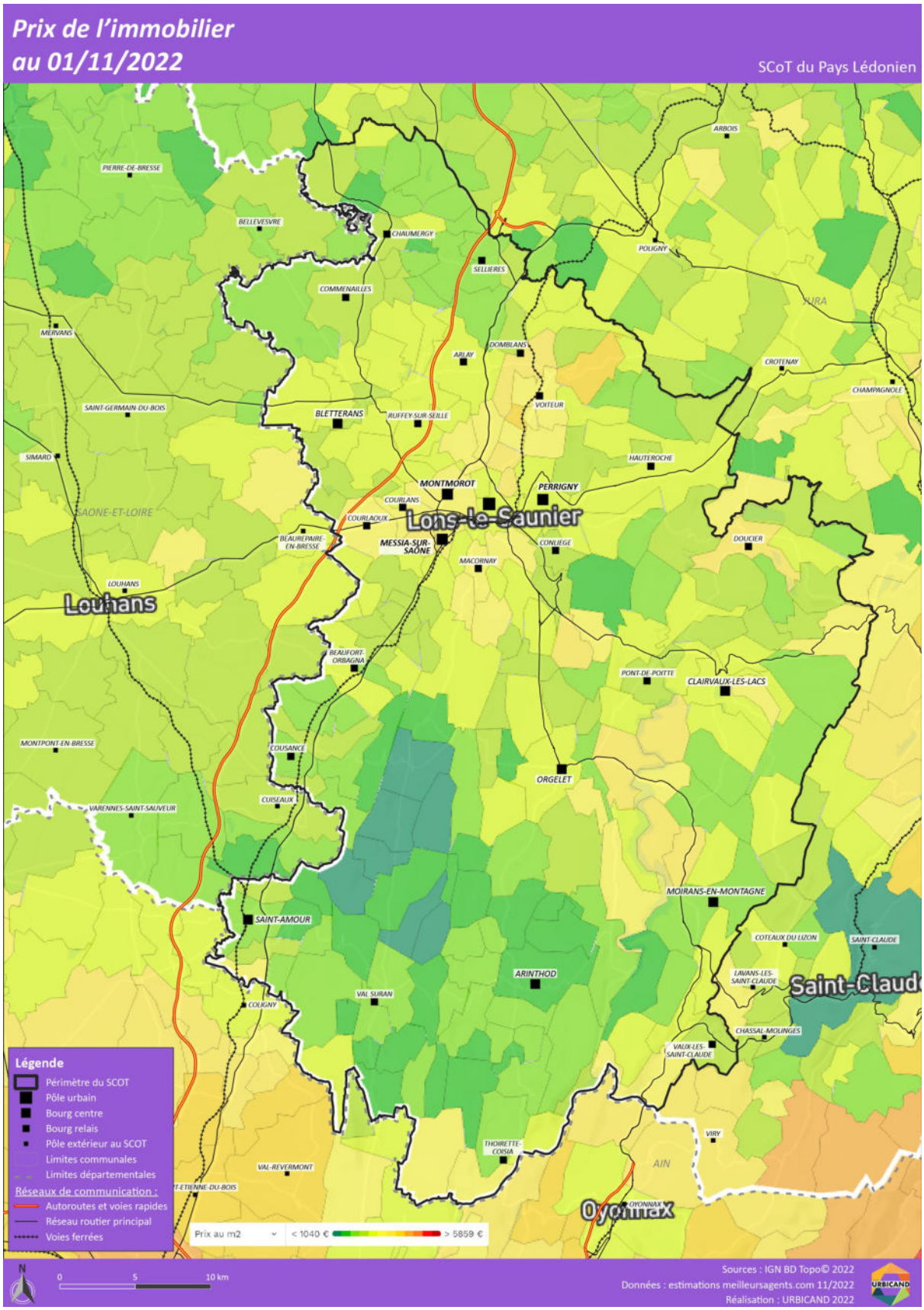
Prix de l'immobilier
au 01/11/2022
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POLIGNY
ARBOIS
COMMENAILLES
JURA
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
VOITEUR
SIMARD
HAUTEROCHE
MONTMOROT
PERRIGNY
COURLANS
SAONE-ET-LOIRE
COURLAOUX
Lons-le-Saunier
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SAONE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
Louhans
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
Saint-Claude
VAL SURAN
COLIGNY
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-CONSIA
AIN
VAL-REVERMONT
T-ETIENNE-DU-BOIS
OYONNAX
Oyonnax
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Prix au m2
< 1040 €
> 5859 €
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : estimations meilleursagents.com 11/2022
Réalisation : URBICAND 2022
URBICAND

### 2.2.5. Synthèse des dynamiques résidentielles

*Un ralentissement du rythme des constructions*

- Un ralentissement du rythme de construction est observé à l'échelle du territoire mais s'accentue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville-centre. Néanmoins, cette moyenne masque des disparités selon les secteurs du Pays Lédonien. En effet, les espaces éloignés de la ville-centre et des axes routiers structurants ont un ralentissement plus prononcé du rythme de construction tandis que les communes situées en périphérie de Lons-le-Saunier et les communes de Bresse Haute Seille ont des rythmes de construction plus importants. La ville-centre et la plupart des bourgs-centres observent quant à eux une stagnation des rythmes de construction.
- Ainsi, **le desserrement de la ville-centre s'observe dans les périphéries et dans le couloir vers l'autoroute A39 et le long des principaux axes RD470 et RD1083**. Ce desserrement s'observe également à travers les prix de l'immobilier qui sont globalement plus élevés sur ces communes en comparaison avec le reste du territoire (en dehors des communes touristiques dont le prix de l'immobilier est plus élevé) et à travers le taux de vacance, plus faible que la moyenne territoriale.

*Un parc de logements très peu diversifié, qui ne répond pas à l'ensemble des besoins des ménages notamment en logement locatif.*

- Pour rappel, les **besoins des ménages du SCoT se tournent vers davantage de logements en locatif, avec des loyers abordables, de petite et moyenne taille et des logements avec des coûts d'accession maîtrisés**. En effet, le territoire accueille une majorité de petits ménages d'une à deux personnes avec des besoins spécifiques : du petit et moyen locatif aux loyers abordables (comprendre ici locatif privé et locatif social). Or, **le parc de logement est très peu diversifié** avec une tendance à l'uniformisation de la résidence principale : une majorité écrasante de grandes maisons habitées par leur propriétaire. **Quand 74% des ménages sont composés d'une à deux personnes, seulement 27% des logements du territoire ont 1 à 3 pièces.** En outre, le nombre de logements de petite et moyenne taille baisse tandis que les besoins augmentent avec le desserrement des ménages et le vieillissement de la population. Les communes essaient de pallier le manque de locatif avec des logements communaux mais cela reste insuffisant. **Le manque de logements plus diversifiés et répartis plus équitablement sur le SCoT interroge quant aux capacités du territoire à maintenir certaines tranches de population**, notamment les populations les plus fragiles.
- Une **uniformisation de la résidence principale qui se lit également dans la construction neuve avec le modèle de la maison individuelle** de grande taille (5 pièces ou plus). Ce mode de production tend par ailleurs à standardiser le paysage urbain et ne permet pas un développement urbain cohérent et durable. En effet, les constructions neuves sont très consommatrices d'espaces.

    - Un déficit d'outils pour la mise en place d'opérations d'ensemble tandis que les procédures de lotissement et opération d'aménagement sont banalisées ce qui explique une surreprésentation du lot à bâtir et de la « maison catalogue »
- **Un manque de petits logements de type studios pour répondre aux besoins des étudiants**, apprentis, stagiaire et autres contrats courts.
- **Un parc de logement plus diversifié dans la ville-centre et dans les bourgs-centres principaux du territoire mais qui reste encore trop faible au regard des besoins**.
- **Un parc social vieillissant** dont les deux tiers sont situés sur Lons-le-Saunier, composé en grande partie de logements de type T3 et T4. Au regard de la faiblesse des revenus de certaines tranches de la population comme les jeunes et les personnes âgées, il y a **un besoin fort de développement de l'offre locative sociale en quantité et en qualité** (diversité des tailles, des moyens de financements, etc.) avec une meilleure répartition spatiale de ces logements. Il s'agit de sécuriser l'accès au logement pour les jeunes en situation précaire et pour les personnes âgées en proposant des hébergements abordables alternatifs aux EHPAD quand l'autonomie le permet.
- **Un parc de logement inadapté qui risque de poser problème pour le renouvellement de la population et le maintien des populations jeunes et moins jeunes.**

*Un taux de vacance important et qui continue d'augmenter : une des conséquences de l'inadaptation du parc de logements aux besoins des ménages*

- Une augmentation importante des logements vacants depuis les années 2000 (10,1% de logements vacants en 2019).
- Un taux de logements vacants nettement plus important à Lons-le-Saunier, dans les bourgs-centres et dans certains centres anciens de communes rurales. **Les logements de ces centres anciens peinent à regagner en attractivité** face à l'offre récente et pas chère des villages proches.
- **Une forte vacance car les logements sont inadaptés et en mauvais état** : une grande majorité des logements sont anciens voire très anciens, une mauvaise isolation thermique, nécessite de nombreux travaux de rénovation et/ou de réhabilitation du fait de leur ancienneté ou de leur configuration qui ne correspond plus aux modes de vie actuels, manque de luminosité, un accès contraint et des difficultés de stationnements particulièrement dans les centres anciens, etc. De plus, une part importante des logements vacants sont de petites et moyennes tailles (57% de T1 à T3) et se concentrent dans les centres anciens des bourgs et certains villages.
- En plus de la **faible attractivité de ces logements au regard des besoins des ménages et des difficultés de la réhabilitation**, d'autres raisons peuvent expliquer la vacance des logements : gel du bien par le propriétaire, cas d'indivision, etc.

*Une trop faible réhabilitation du bâti ancien au regard des potentiels*

- **Une part de rénovation du bâti ancien très faible au regard de la construction neuve**, malgré un léger réinvestissement du bâti ancien suite à la crise COVID. **Ce faible engouement pour la rénovation s'explique par les difficultés d'investissements par les ménages** pour ce type de projet et le manque d'accompagnement pour favoriser la rénovation du bâti (accompagnement technique et financier). En parallèle, l'offre de lots à bâtir dans les villages est plus facilement accessible avec des coûts minimisés et peut générer de la concurrence à la réhabilitation du bâti existant.
- Pour autant, **le potentiel de réhabilitation notamment dans les centres anciens est très important** que ce soit au regard des logements vacants vieillissants ou au regard de la part importante de logements anciens et souvent énergivores dans les résidences principales.
- Des **opérations de renouvellement urbain difficiles à mener** (AMI Bourg-centre, centralités rurales en région, etc.) : opérations coûteuses pour les collectivités, longues et qui nécessitent une bonne ingénierie.
- La proportion des logements anciens et souvent énergivores parmi les résidences principales est susceptible d'aggraver la problématique de la vacance, c'est pourquoi **la mobilisation d'outils et de leviers économiques est importante afin d'inciter les propriétaires à mener des travaux de rénovation de leur logement**.

Les résidences secondaires : un potentiel intéressant hors saison touristique

- Une part conséquente de résidences secondaires sur une partie importante du Pays Lédonien, en particulier sur certains secteurs touristiques autour des lacs, cascades, …, preuve de l'attractivité touristique du territoire (19% de résidences secondaires sur Terre d'Émeraude Communauté avec une progression de +4,3% depuis 2013).
- Toutefois, une baisse des résidences secondaires concomitante avec l'augmentation des logements vacants : une frontière qui tend à s'affiner entre ces deux statuts.
- Un potentiel de logements qui peut être intéressant à exploiter hors saison touristique notamment pour des besoins ponctuels. Une part des résidences secondaires est également concernée par un potentiel de réhabilitation notamment lorsqu'elles ne sont pas entretenues et situées dans les centralités (maisons de famille, etc.).
- Une pression à prendre en compte sur le parc de logements dans les communes les plus touristiques, notamment les communes inscrites en Loi Montagne et Loi Littoral, du fait des prix immobiliers plus élevés, des faibles possibilités de constructions voire impossibilités de constructions selon les secteurs et l'utilisation touristique des logements (pression d'airbnb sur le locatif notamment).

**Un besoin en logements à reconsidérer** par rapport au SCoT en vigueur au regard du rythme de desserrement des ménages, plus faible que le scenario prévu par le SCoT en vigueur, et des objectifs de production de logements (le SCoT prévoyait 415 logements par an tandis que la moyenne est de 223 logements construits par an entre 2011 et 2020 au regard du rythme de construction).

## 2.3. Services et équipements

### 2.3.1. Lons-le-Saunier, un pôle de services majeur pour le Pays Lédonien

Préfecture du Jura, le pôle de Lons-le-Saunier occupe une place stratégique à l'échelle locale en tant que ville structurante dans un espace relativement rural et peu dynamique.

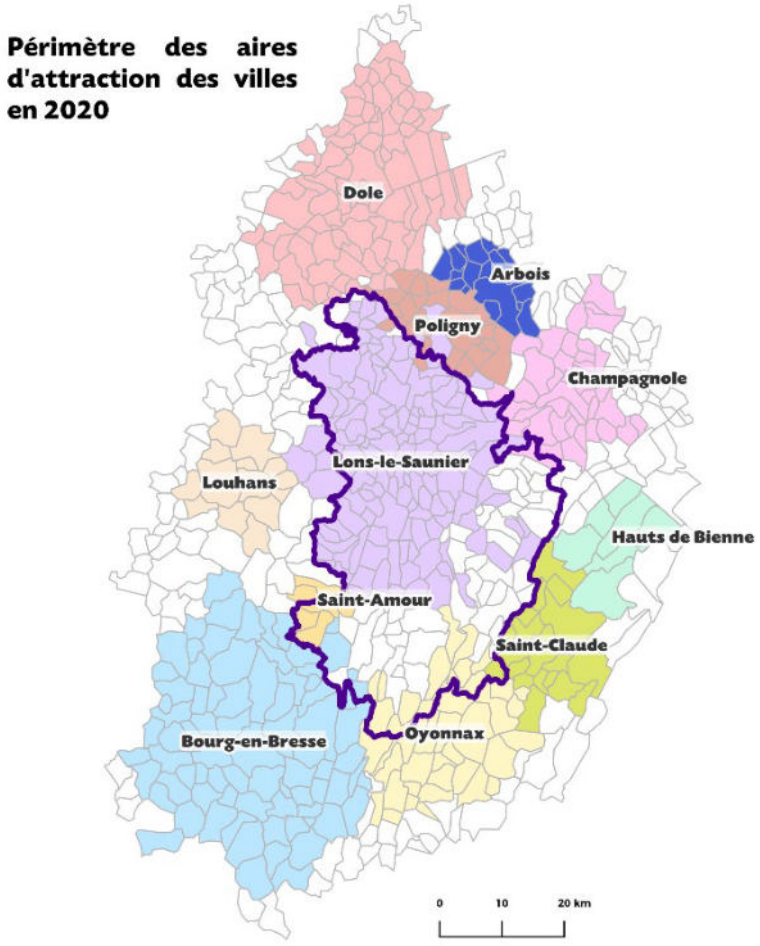


En tant que pôle d'équipements, de services de proximité et d'emploi, Lons-le-Saunier rayonne sur un **périmètre qui correspond à la partie Nord et Centre du SCOT, avec une influence sur une partie de la Saône-et-Loire**. La ville, préfecture du Jura, joue un rôle structurant dans l'organisation de l'espace rural Sud-Ouest jurassien.

Lons-le-Saunier figure comme le **centre majeur d'équipements et de services du Pays Lédonien** : la ville offre la quasi-totalité des services supérieurs de santé, des commerces de la grande distribution, des services de l'administration, des établissements scolaires et universitaires, etc. Le niveau d'équipements (49 équipements pour 1 000 habitants) est structurant pour le territoire – particulièrement en lien avec la présence de services de gamme

supérieure (lycée, hôpital, hypermarchés de grande distribution, etc.). La ville joue un rôle particulièrement important dans le **secteur du commerce** (38% des commerces du territoire), de **la santé** (38% des équipements) et **de l'enseignement** (27% des équipements) (données issues de la BPE 2021).

Par ailleurs, près de **40% des équipements du Pays Lédonien se concentrent dans la Communauté d'Agglomération ECLA**, particulièrement pour le secteur des commerces (56% des commerces du territoire), de l'enseignement (45% des équipements) et du secteur de la santé (50% des équipements). Pour le reste des équipements (transports, équipements touristiques, équipements sportifs et culturels et les services aux particuliers), ECLA absorbe au moins un tiers des équipements du domaine concerné.

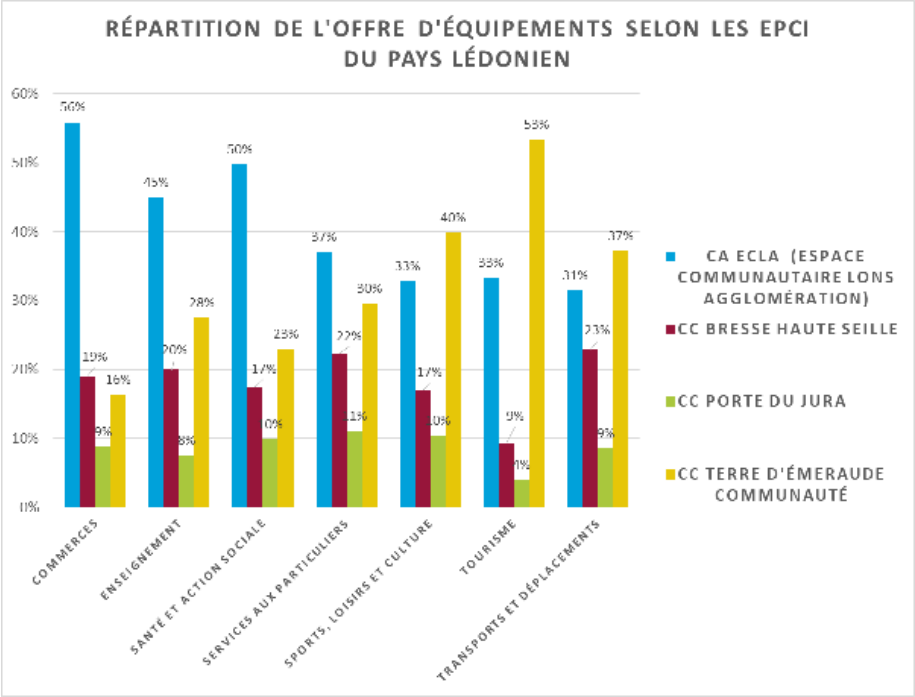


*Source : BPE, 2021*

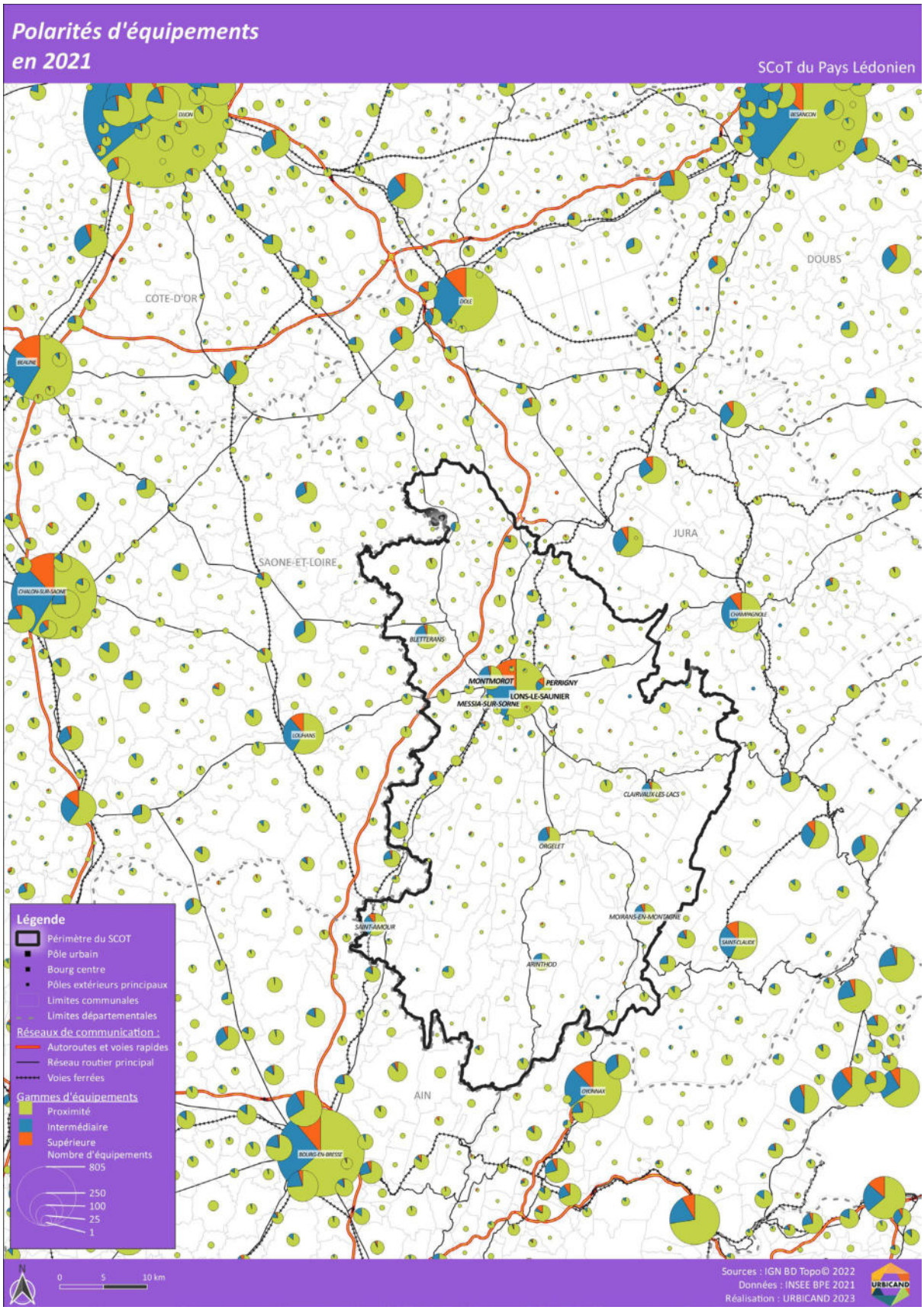
Polarités d'équipements
en 2021
SCoT du Pays Lédonien
DIJON
BESANCON
DOUBS
COTE-D'OR
DOLE
BEAUNE
JURA
SAONE-ET-LOIRE
CHALON-SUR-SAONE
CHAMPAGNOLE
BLETTERANS
MONTMOROT
PERRIGNY
LONS-LE-SAUNIER
MESSIA-SUR-SOIRNE
LOUHANS
CLAIRVAUX-LES-LACS
ORGELET
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
AIN
OYONNAX
BOURG-EN-BRESSE
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Pôles extérieurs principaux
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Gammes d'équipements
Proximité
Intermédiaire
Supérieure
Nombre d'équipements
805
250
100
25
1
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE BPE 2021
Réalisation : URBiCAND 2023
URBICAND

### 2.3.2. Un réseau de polarités locales essentiel pour l'équilibre du territoire

Même si le pôle urbain concentre la plupart des équipements, **les polarités secondaires du Pays Lédonien jouent également un rôle structurant en accueillant des équipements de la gamme intermédiaire et ponctuellement de la gamme supérieure.** Sur le territoire, les bourgs centres possèdent un niveau d'équipements relativement structurant, particulièrement en matière de services de proximité et intermédiaires. Le **réseau de bourgs centres permet de compléter l'offre d'équipement de Lons-le-Saunier, notamment pour les services de proximité qui sont essentiels pour la stabilité du territoire**.

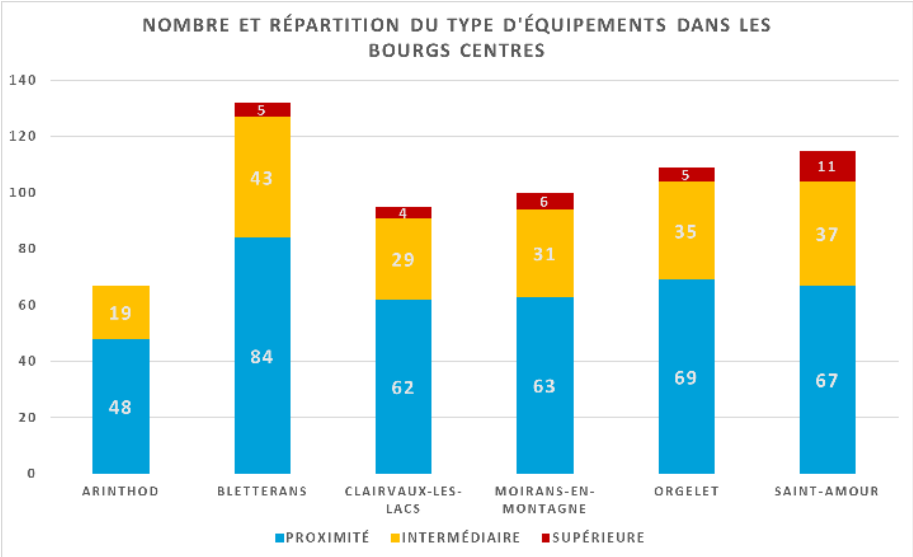


*Source : BPE, 2021*

L'offre d'équipements de la gamme de proximité dans les bourgs centres est relativement bien répartie sur l'ensemble du territoire. Les habitants ont accès aux services les plus courants tels que les écoles, boulangeries ou médecins généralistes dans les bourgs centres. Le **rôle de ses pôles est plus ou moins important en fonction des bourgs, mais ils ont un rôle déterminant pour l'équilibre du territoire** :

- Certains bourgs centres se démarquent nettement et permettent d'assurer un **maillage relativement fin du territoire en accueillant des équipements de la gamme de proximité** : Bletterans (3,7% des équipements de proximité du PETR), Saint-Amour et Orgelet (3% des équipements de proximité du PETR). Toutefois, Moirans-en-Montagne, Clairvaux-les-Lacs et Arinthod sont les plus faiblement dotés en matière d'équipements et de proximité (plus de 2% des équipements). Les **bourgs centres situés dans la Communauté de Communes Terre d'Emeraude sont les plus faiblement dotés en matière d'équipements de proximité**.
- D'autre part, **certains bourgs relais assurent aussi un rôle important dans le maintien de l'équilibre territorial** en accueillant des équipements de proximité : Cousance, Courlaoux, Hauteroche, Beaufort-Orbagna,

Sellières, Voiteur, Pont-de-Poitte, Arlay (possède plus de 30 équipements de proximité sur leur commune).

- La **communauté Terre d'Emeraude apparait comme étant la plus fragile en termes d'équilibre au regard de ses équipements de proximité** : bien qu'Orgelet présente un effectif d'équipement au-dessus de la moyenne des bourgs centres (65 équipements), les communes de Moirans-en-Montagne, Clairvaux-les-Lacs et Arinthod figurent comme les moins dotées en équipements parmi les autres bourgs centres. De plus, la plupart les bourgs relais du périmètre de l'intercommunalité (Val Suran, Doucier, Vaux-les-Saint-Claude) présentent un effectif d'équipements inférieur à la moyenne des bourgs relais.

D'autre part, en **termes d'équipements de la gamme intermédiaire, il existe des disparités en fonction des bourgs**. Cette gamme est également importante pour les habitants, puisqu'elle regroupe de manière globale : les services publics (gendarmerie, agence pôle emploi, etc.), services généraux (banques, bureaux de poste), collèges, certaines spécialités médicales, etc. Certaines communes montrent de fait des fragilités en termes d'accès à ces services, et d'autres de réels avantages :

- De la même logique que les équipements de proximité ; Arinthod, Clairvaux-les-Lacs et Moirans-en-Montagne présentent les taux d'équipements les plus faibles – en deçà de la moyenne.
- Les secteurs de Bletterans, Orgelet et Saint-Amour se démarquent nettement puisqu'ils accueillent le plus haut niveau en matière d'équipements de la gamme intermédiaire parmi l'ensemble des bourgs centres.

De manière résiduelle, certaines polarités accueillent des équipements de la gamme supérieure telles que Saint-Amour (7% de la gamme supérieure du Pays Lédonien), ou encore Moirans-en-Montagne (4% de la gamme supérieure du Pays Lédonien). Le bourg de Saint-Amour se démarque puisqu'il concentre des établissements de santé et accueille un lycée d'enseignement professionnel, et celui de Moirans-en-Montagne dispose de plusieurs lycées ; un cinéma ; le Musée du Jouet.

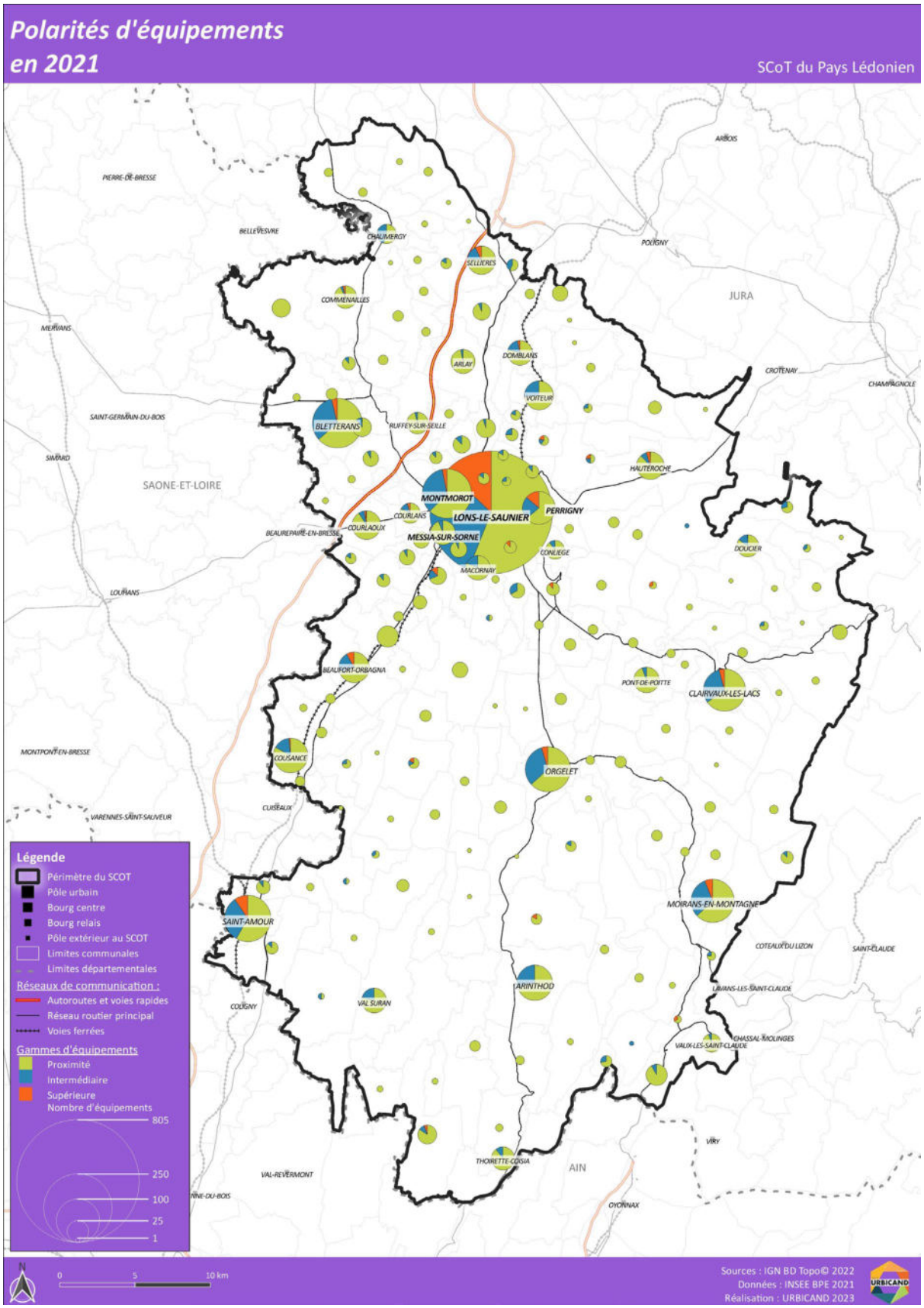
Polarités d'équipements
en 2021
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
ARBOIS
POUGNY
JURA
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
MONTMOROT
PERRIGNY
COURLANS
LONS-LE-SAUNIER
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Gammes d'équipements
Proximité
Intermédiaire
Supérieure
Nombre d'équipements
805
250
100
25
1
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE BPE 2021
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

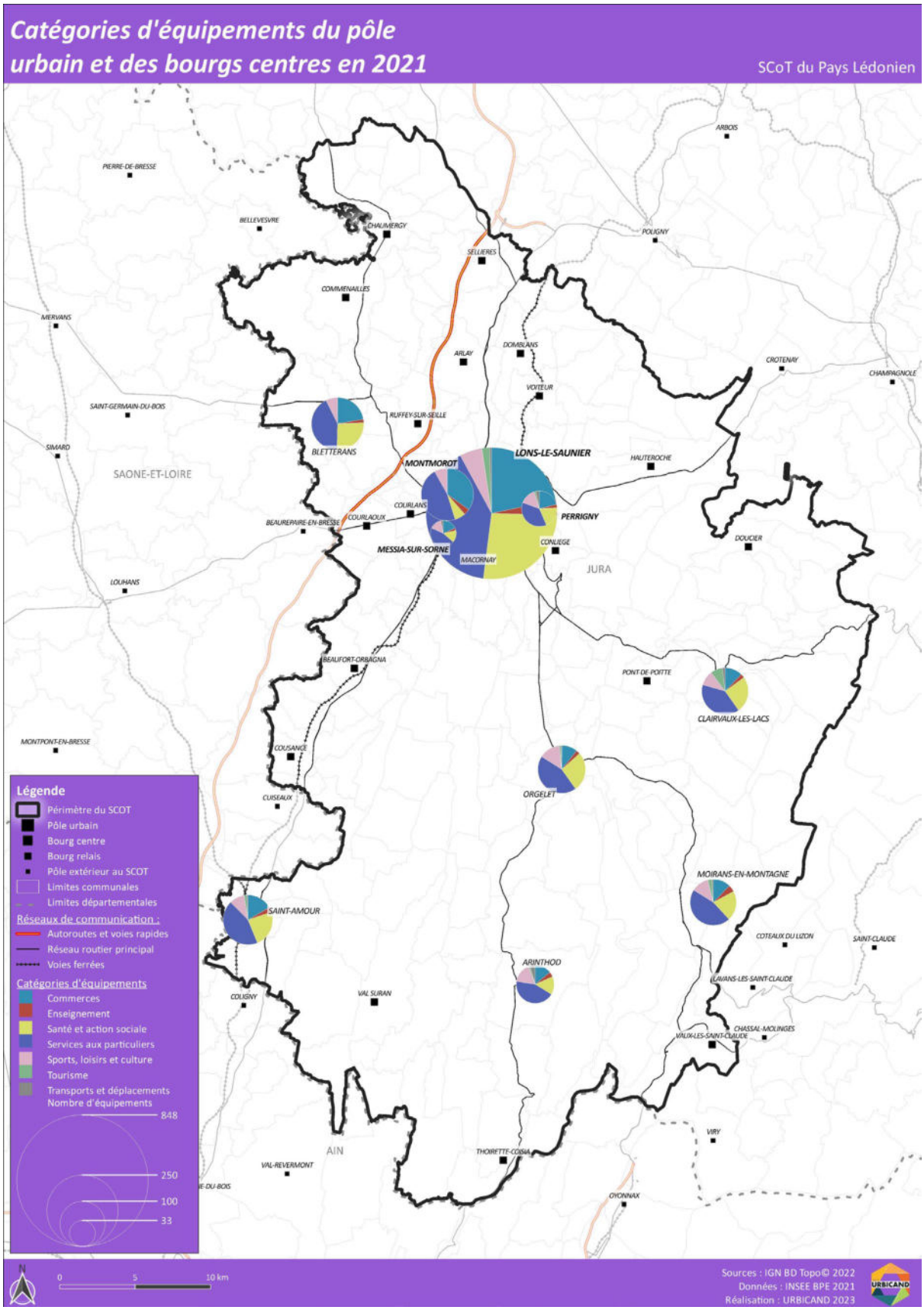
Catégories d'équipements du pôle urbain et des bourgs centres en 2021
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POUGNY
ARBOIS
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
BLETTERANS
LONS-LE-SAUNIER
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
MONTMOROT
COURLANS
PERRIGNY
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
COURLAOUX
CONLIEGE
DOUCIER
MESSIA-SUR-SORNE
MACORNAY
JURA
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VALUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
AIN
THOIRETTE-COISIA
VAL-REVERMONT
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Catégories d'équipements
Commerces
Enseignement
Santé et action sociale
Services aux particuliers
Sports, loisirs et culture
Tourisme
Transports et déplacements
Nombre d'équipements
848
250
100
33
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE BPE 2021
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 2.3.3. Santé, éducation, aménagement numérique : des secteurs à enjeux particuliers

*Des enjeux autour d'un maillage d'équipements et services de santé très fragile*

La question de l'accès aux soins à l'échelle du Pays Lédonien et plus largement pour le département du Jura constitue un enjeu majeur pour l'équilibre du territoire :

- Le vieillissement de la population nécessite une **adaptation voire un renforcement des services du domaine de la santé**. D'autre part, la problématique de l'accès à ces services constitue un enjeu majeur, les personnes âgées étant en partie isolées dans les communes rurales, ce qui soulève des problématiques importantes en termes d'accès aux soins.
- L'accès aux soins est aussi une problématique pour **l'attractivité du territoire et l'accueil d'une nouvelle population**.

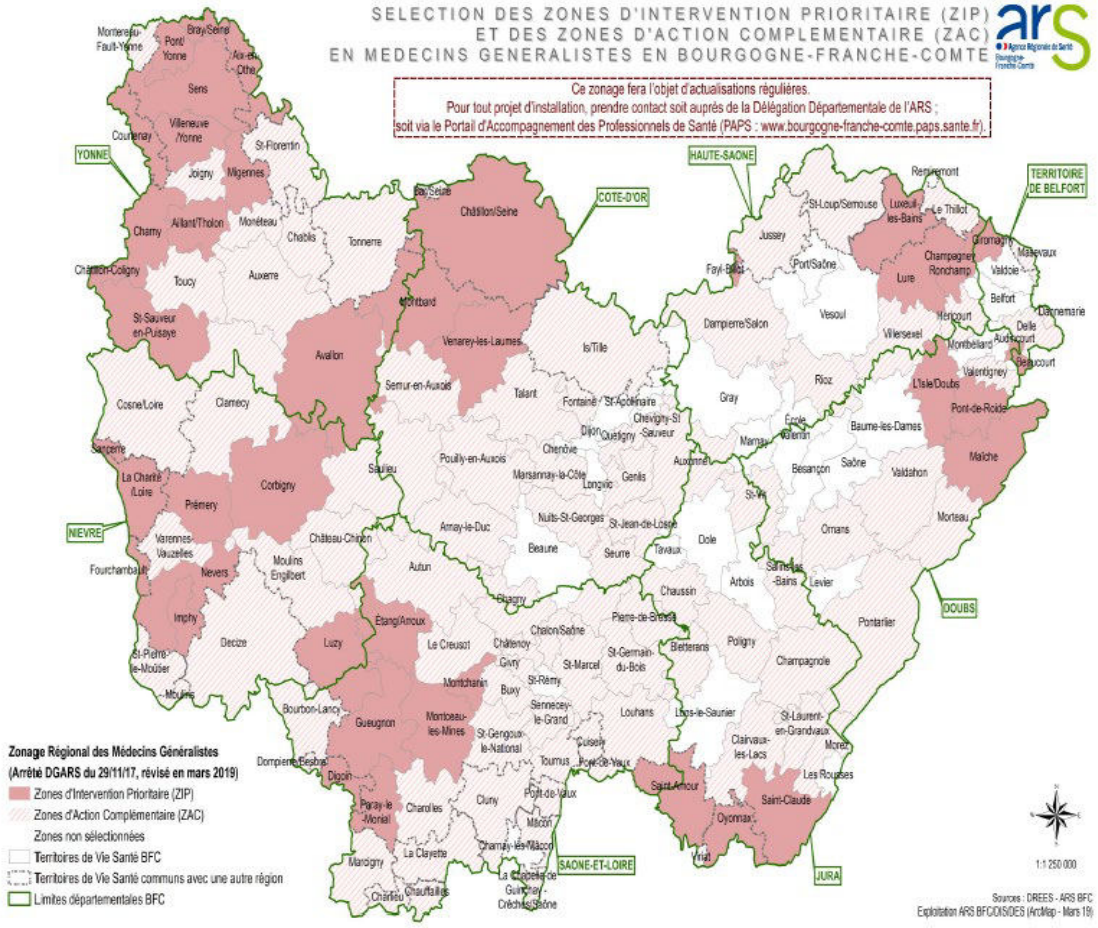


L'offre d'équipements de santé est majoritairement regroupée à Lons-le-Saunier et dans les principaux bourgs-centres mais avec des difficultés d'accès aux soins primaires notamment aux médecins généralistes. En effet, **le nombre de médecins généralistes n'est actuellement pas suffisant sur le territoire, avec une répartition inégale sur le territoire et un manque**

**d'anticipation des départs en retraite de nombreux médecins**. Comme le montre la carte ci-dessus, l'Agence Régionale de Santé (ARS) classe deux secteurs faisant partie du périmètre du SCoT comme zone d'intervention prioritaire en médecins généralistes, notamment le secteur de Saint-Amour et le secteur de Saint-Claude qui graine également les communes anciennement Jura Sud (secteur de Moirans en Montagne). Les zones de Clairvaux-les-Lacs, Bletterans et Poligny (intégrant des communes du nord-est du Pays Lédonien) sont classées en zones d'action complémentaire.

En termes de démographie médicale au regard des analyses INSEE, la situation actuelle à l'échelle du Pays Lédonien est relativement fragile. Globalement, **l'ensemble des EPCI présentent une densité médicale inférieure à la moyenne régionale** (9.6 médecins pour 10 000 habitants) et nationale (10.5 médecins pour 10 000 habitants). La Communauté d'agglomération d'ECLA et la CC Bresse Haute Seille présente une densité médicale plus élevée en lien avec la concentration des médecins généralistes dans le pôle urbain et dans le bourg-centre de Bletterans. Les autres EPCI présentent des densités médicales moins élevées voire très basses. En particulier, la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté accueille 6,5 médecins pour 10 000 habitants, et la Communauté de Communes Porte du Jura présente une densité médicale très faible, avec 5,7 médecins pour 10 000 habitants.

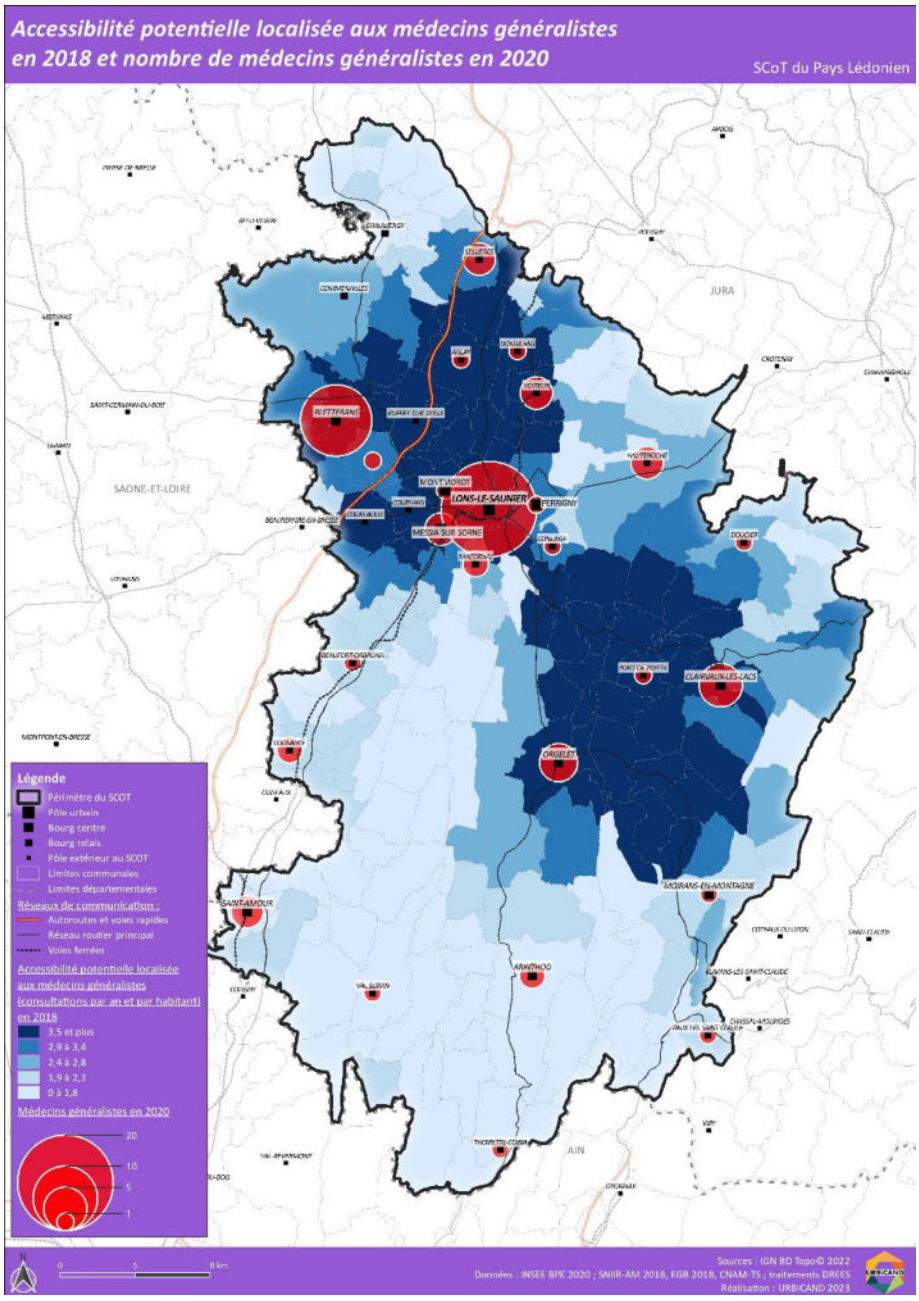


Ainsi, **l'accessibilité aux médecins généralistes est compliquée sur l'ensemble du territoire, notamment quand il s'agit de nouveaux patients** : de nombreux médecins ne sont plus en capacité d'accueillir de nouveaux patients. La situation est particulièrement fragile sur Terre d'Emeraude Communauté où le nombre de médecins est faible par rapport à la population drainée et avec de nombreux départs en retraite en 2023 ou 2024. La situation est également fragile sur la Communauté de Communes Porte du Jura du fait de l'accueil de nombreux patients de Saône et Loire (perte des médecins à Cuiseaux). Par exemple, la commune de Cousance a mandaté un cabinet de recrutement pour trouver deux médecins qui pourraient venir s'installer sur la commune : il s'agit de deux médecins européens qui pourraient potentiellement s'installer.

| | Nombre de médecins généralistes | Densité de médecins généralistes | Part de médecins généralistes de +62 ans | Nombre de chirurgiens dentistes | Densité de chirurgiens dentistes |
|---|---|---|---|---|---|
| CC Porte du Jura | 5 | 1 médecin pour 2 115 habitants | 40% | 2 | 1 pour 5 287 habitants |
| CC Bresse Haute Seille | 27 | 1 pour 705 habitants | 13% | 1 | 1 pour 19 032 habitants |
| Espace Communautaire de Lons Agglomération | 25 | 1 pour 1 367 habitants | 44% | 19 | 1 pour 1 800 habitants |
| Terre d'Emeraude Communauté | 16 | 1 pour 1 543 habitants | 40% | 6 | 1 pour 4 115 habitants |
| *France (données du Conseil National de l'Ordre - 2022)* | *317 554 médecins inscrits dont 62% en activité régulière* | *1 pour 617* | *30,30%* | - | *1 pour 1 470* |

*Source : Donnée du Contrat Local de Santé du Pays Lédonien (2022)*

Le territoire fait également face à **une problématique de vieillissement des médecins généralistes** avec de nombreux départs à la retraite qui se feront à partir de 2023 / 2024. Le territoire compte environ une vingtaine de médecins généralistes de plus 62 ans qui pourraient potentiellement arrêter leur activité. Les départs en retraite risquent de mettre certains secteurs dans une situation très difficile notamment quand ils sont les derniers médecins généralistes présents : c'est le cas d'Orgelet (3 départs à anticiper sur 4 médecins), Domblans a perdu son unique médecin, etc.

**Le territoire est doté de plusieurs maisons de santé pluriprofessionnelle** permettant de regrouper autour d'un projet de santé plusieurs professions médicales dans un même local et de mutualiser certains services. En dehors d'Arinthod et de Clairvaux-les-Lacs, tous les bourgs-centres du territoire sont équipés d'une maison de santé dont la plupart appartiennent à la commune (ou à la communauté de commune pour celle de Saint-Amour et de Moirans-en-Montagne). Toutefois, les projets de maisons de santé et leur développement sont difficiles à gérer et à mettre en place pour les communes, dont l'ingénierie et les finances peuvent être trop faibles pour supporter ce type d'équipement. Les maisons de santé ont, pour certaines, des places disponibles mais le territoire reste assez peu attractif pour l'accueil des jeunes médecins. La problématique de l'accueil de jeunes médecins stagiaires et internes est particulièrement importante sur Lons-le-Saunier, de par le manque d'offre de logements adaptés et la difficulté à maintenir sur place ces jeunes qui terminent leur formation.

| Localisation des maisons de santé pluriprofessionnelle | Propriétaire | Nombre de médecins généralistes (MG) | Autres professionnels de la santé | Projets / accueil |
|---|---|---|---|---|
| Saint-Amour | CC Porte du Jura | 4 MG + 1 remplaçant régulier | 11 paramédicaux (+1 dentiste hors projet de santé) | Projet d'extension en cours (durée prévue de 2 ans) |
| Orgelet | Commune | 4 MG dont 1 temps partiel | 13 paramédicaux | Projet d'extension ou de relocalisation en cours de réflexion (3 départs en retraite de MG à anticiper) |
| Moirans-en-Montagne | TEC | 3 MG | 18 paramédicaux | Possibilité de créer un bureau supplémentaire |
| Les Bords de Seille à Bletterans (avec une antenne à Montmorot) | les médecins | 12 MG | 14 paramédicaux | Nouvelle construction en cours, accueil possible de nouveaux professionnels fin 2023 |
| Mouillères à Lons-le-Saunier | Commune | 5 MG dont 1 à temps partiel | 19 paramédicaux | 4 bureaux disponibles (actuellement accueil de nouveaux patients est impossible) |
| Centre de Santé Mutualité Française du Jura à Lons-le-Saunier | Mutualité Française du Jura | 3 MG et 4 spécialistes dont 2 à temps partiel + des dentistes | 3 paramédicaux | Bureaux disponibles, projet de développement du centre de soins informiers et d'accueil de plus de spécialistes |

*Source : Donnée du Contrat Local de Santé du Pays Lédonien (2022)*

Si Lons-le-Saunier présente la plus forte concentration d'équipements et de services médicaux, l'accessibilité aux médecins reste très problématique, avec une faible proportion de médecins généralistes au regard des besoins.

A l'échelle plus fine, l'ensemble des bourgs-centres ont des médecins généralistes, en maison de santé ou en cabinet indépendant. Toutefois, la situation est particulièrement fragile sur la commune d'Arinthod où il n'y a qu'un seul médecin, la commune d'Orgelet avec le départ en retraite de 3 médecins sur 4, et dans certains bourgs-relais où il n'y a plus qu'un seul médecin comme à Beaufort, Arlay, etc.

Certains secteurs sont **en situation de désert médical**, notamment dans la partie Nord (communes à proximité de Chaumergy) et Sud du Pays Lédonien. Dans les secteurs Ouest et Sud de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté, les populations ont peu recours à la consultation auprès d'un médecin généraliste (entre 1 et 2 consultations par an par habitant). Or ces secteurs accueillent une part importante de population vieillissante, ce qui questionne la capacité de l'offre de soin à **répondre aux besoins de la population la plus fragile.**

Le maillage des équipements de santé et d'offre de soins représente une problématique d'aménagement à prendre en compte. L'enjeu est d'**éviter d'isoler un peu plus les endroits démunis en équipements médicaux et de répondre aux besoins de la population**. Une des difficultés pour le Pays Lédonien est de **rendre attractif le territoire pour inciter les jeunes médecins à s'installer et de manière durable**.

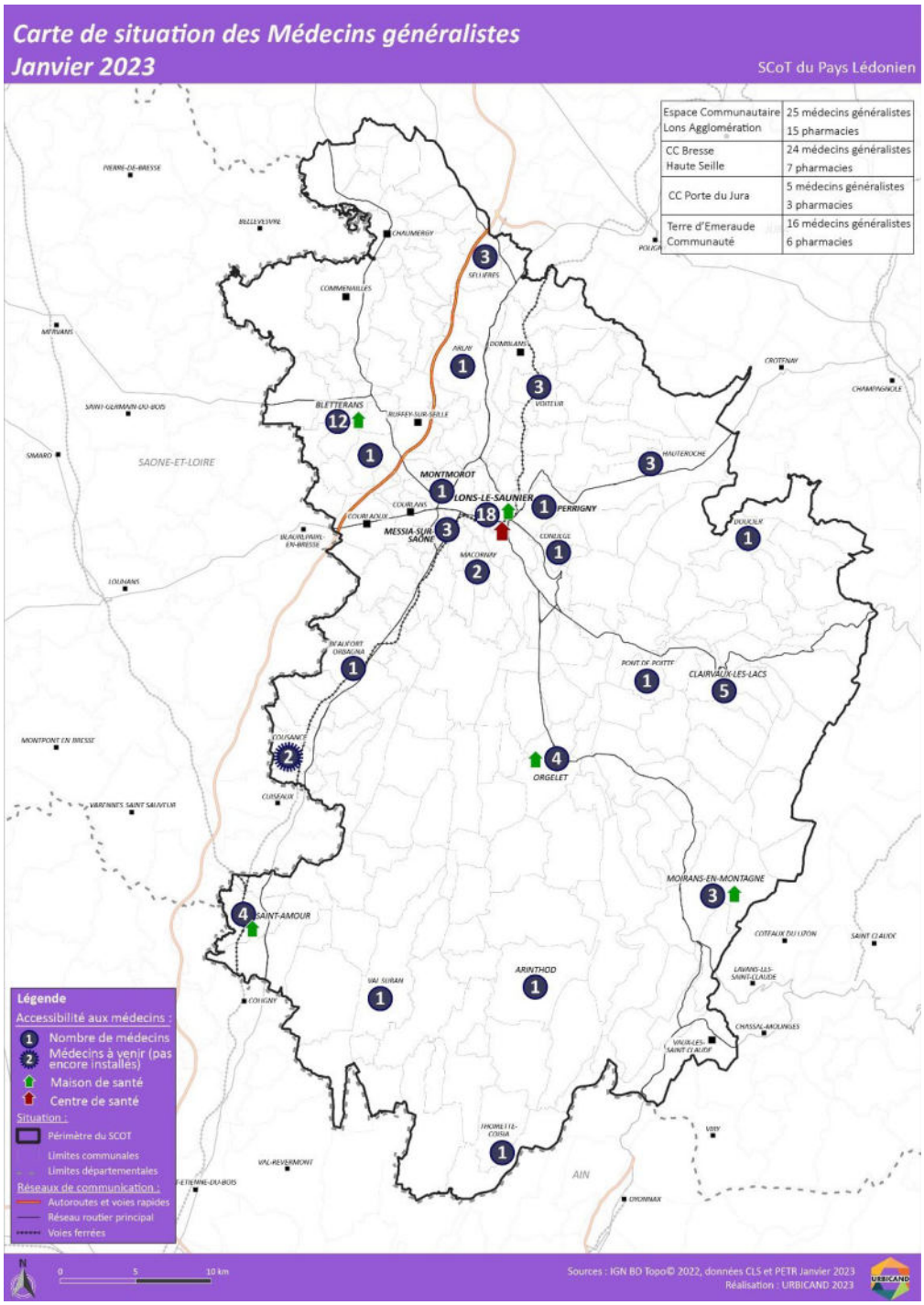
Carte de situation des Médecins généralistes
Janvier 2023
SCoT du Pays Lédonien
Espace Communautaire Lons Agglomération
25 médecins généralistes
15 pharmacies
CC Bresse Haute Seille
24 médecins généralistes
7 pharmacies
CC Porte du Jura
5 médecins généralistes
3 pharmacies
Terre d'Emeraude Communauté
16 médecins généralistes
6 pharmacies
SAONE-ET-LOIRE
AIN
BLETTERANS
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
MESSIA-SUR-SAONE
ORGELET
CLAIRVAUX-LES-LACS
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
ARINTHOD
Légende
Accessibilité aux médecins :
Nombre de médecins
Médecins à venir (pas encore installés)
Maison de santé
Centre de santé
Situation :
Périmètre du SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022, données CLS et PETR Janvier 2023
Réalisation : URBICAND 2023

*Services scolaires*

La question des services scolaires représente une problématique importante sur le territoire du Pays Lédonien. Le territoire comporte de nombreuses écoles élémentaires classiques ainsi que quelques écoles élémentaires de regroupement pédagogique dans les milieux ruraux. La présence de ces équipements scolaires constitue un **atout important qui joue en faveur de l'installation ou du maintien des ménages sur le territoire**.

Des difficultés persistent (écoles isolées, fermetures de classes) sur le territoire malgré le maillage scolaire dense. Depuis 2013, la part des moins de 15 ans s'est réduite sur l'ensemble du territoire (perte de plus de 1 000 habitants entre 2008 et 2019). Si les tendances se poursuivent, il est envisageable que l'offre de services scolaires peine à se maintenir, ce qui peut affecter l'équité territoriale en matière de service éducatif.

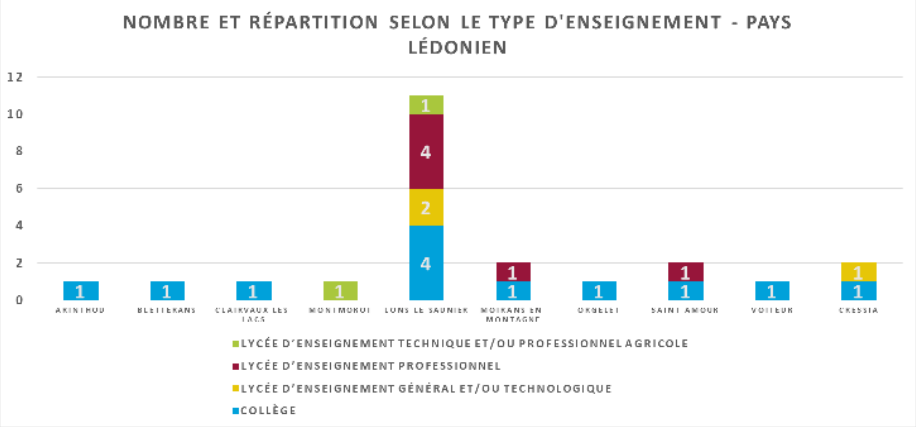


*Source : BPE, 2021*

La situation est différente en ce qui concerne l'enseignement secondaire (collège, lycée d'enseignement général, technologique ou technique). **Les collèges sont répartis de manière homogène sur le territoire** : on retrouve quatre établissements à Lons-le-Saunier et au moins un collège dans chaque bourg centre – ainsi que dans deux bourgs relais (Voiteur et Cressia). Néanmoins, **les lycées sont implantés de manière plus hétérogène, et se concentrent de fait dans la ville-centre ainsi qu'à Cressia** (Lycée privé d'Enseignement général Notre-Dame de l'Annonciation). D'autre part, quelques bourgs centres accueillent des lycées professionnels, ce qui constitue un atout majeur pour les communes du Pays Lédonien (Moirans-en-Montagne, Saint-Amour). L'analyse met en évidence des différences au sein du pôle urbain : les communes de Perrigny et de Messia-sur-Sorne ne disposent d'aucun équipement en matière d'enseignement tandis que celles de Lons-le-Saunier et Montmorot en présentent quelques-uns.

La **question de l'accessibilité aux équipements de formation post-bac constitue également un enjeu pour le territoire**. En effet, les établissements de l'enseignement supérieur sont présents au sein du pôle urbain, soit Lons-le-Saunier et Montmorot – et sont peu nombreux à l'échelle du SCOT, ce qui

fait que les besoins liés à l'accueil de jeunes étudiants soient relativement concentrés sur la ville-centre et sa périphérie.

Le territoire ne **dispose pas de réel centre universitaire** : l'Université de Franche-Comté a développé une petite antenne réservée à la formation des enseignants du premier degré ainsi qu'une Licence professionnelle spécialisée dans le traitement des déchets. Le reste des formations supérieures sont proposées par des établissements spécifiques (CFA), notamment dans la filière de l'agriculture et des services à la personne. De plus, **ces équipements d'enseignement ne sont pas complétés par une offre en matière d'accueil étudiant (résidence et restaurant universitaire).**

Cette offre peu développée en enseignement supérieur pose la question de l'accès aux **formations adaptées aux secteurs tertiaire et industriel, qui sont pourtant des filières économiques très représentées sur le territoire,** et de la capacité de recrutement des entreprises.

Les **jeunes souhaitant faire des études supérieures se tournent en majorité vers les pôles de formations supérieurs d'échelle régionale** (principalement Besançon, Lyon et Dijon). **L'accès à ces pôles représente un enjeu important pour les étudiants du territoire.**

En matière de déplacements domicile-étude, si les flux sortants sont essentiellement à destination de ces pôles de formations principaux, des flux entrants vers le pôle urbain de Lons-le-Saunier sont également perceptibles et proviennent du département jurassien.

*Aménagement numérique*

Avec le développement des nouvelles technologies, **la question du numérique est devenue primordiale puisqu'elle peut être un véritable levier pour l'attractivité du territoire, à la fois résidentielle et économique.**

Du point de vue économique, il est essentiel pour le territoire de permettre à ses entreprises de bénéficier d'un accès performant au numérique. Cet accès est indispensable pour attirer ou même maintenir les entreprises sur les territoires.

Du point de vue résidentiel, les ménages ont également des attentes du fait des usages au quotidien, et de plus en plus pour des raisons professionnelles avec le développement du télétravail. De fait, l'accès au numérique intervient de plus en plus dans le conditionnement des choix d'installation pour les nouveaux ménages. Plus récemment, avec le développement de la télémédecine, l'accès au numérique devient important aussi en matière de santé.

Aujourd'hui, **les communes du Pays Lédonien sont relativement bien couvertes en 4G (98,9% du territoire**). Seules certaines communes rurales

localisées connaissent des difficultés en termes d'accès à la couverture 4G, particulièrement sur les parties Sud et Est de Terre d'Emeraude Communauté, ce qui constitue un enjeu touristique pour le territoire comme observé sur la carte ci-après.

Néanmoins, le constat est plus nuancé en matière de couverture en fibre optique. En dehors des communes au sein de la Communauté d'Agglomération ECLA, le reste du territoire est faiblement couvert. La majorité des habitants dispose de peu de locaux raccordables à la fibre optique, hormis certaines communes de Terre d'Emeraude Communauté, ce qui vient compenser parfois la faible couverture 4G pour certains territoires (Arinthod, Vescles, Dramelay, Charchilla, Maisod).

L'aménagement numérique du territoire doit se poursuivre afin d'atteindre les objectifs inscrits dans le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), élaboré à l'échelle départementale en 2010. En effet, les collectivités jurassiennes ont engagé des investissements pour que l'ensemble du territoire soit couvert par le très haut débit à l'horizon 2030. **Au-delà d'un atout, la bonne couverture numérique d'un territoire représente un véritable enjeu pour l'attractivité du territoire** :

- Accueil des ménages et des entreprises,
- Adaptation aux nouveaux modes de travailler en lien avec le télétravail,
- L'amélioration de l'accessibilité aux services avec les téléconsultations,
- La possibilité d'accéder à des formations à distance,
- Etc.

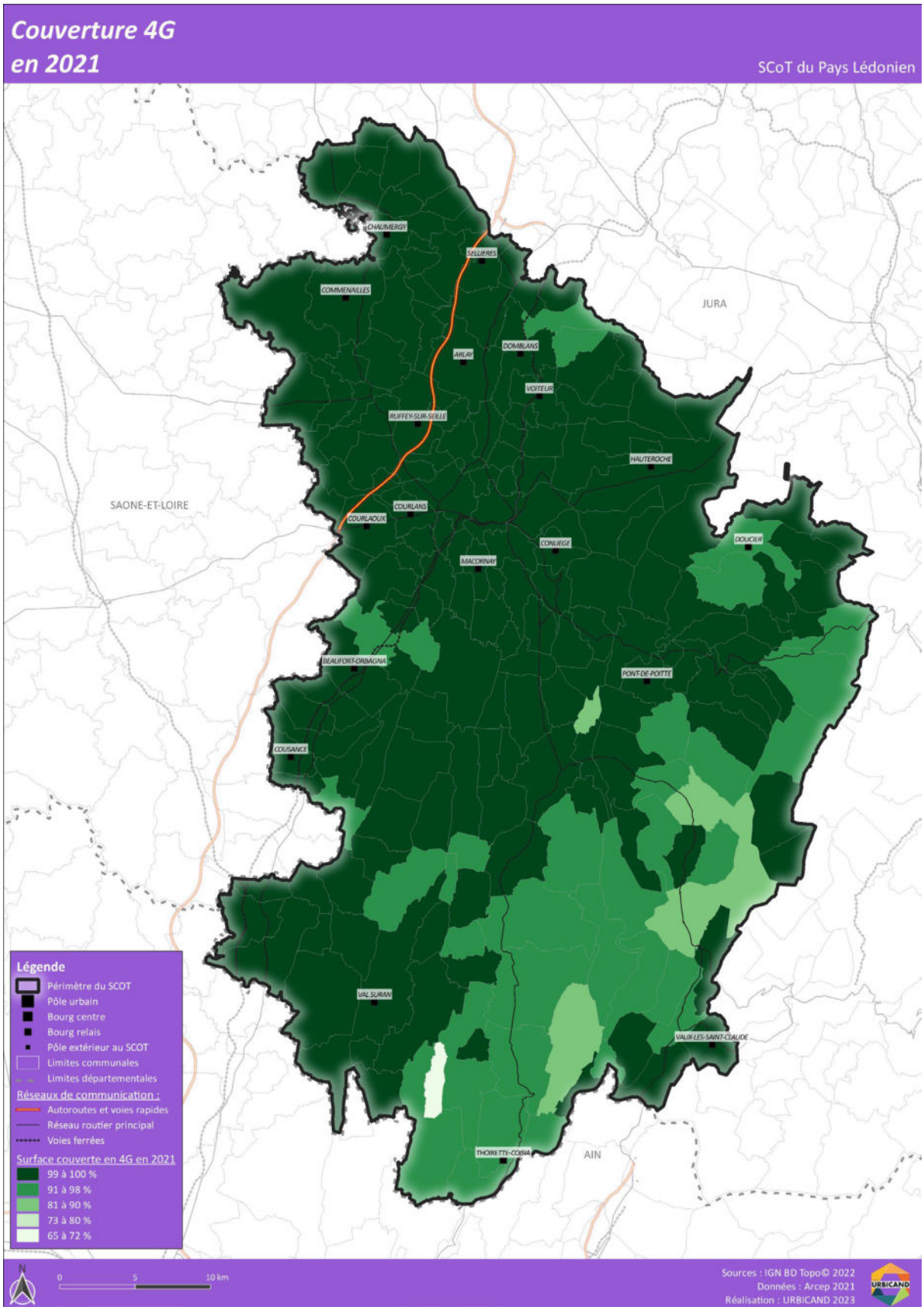
Couverture 4G
en 2021
SCoT du Pays Lédonien
CHAUMERGY
SELLIERES
COMMENAILLES
JURA
DOMBLANS
ARLAY
VOITEUR
RUFFEY-SUR-SEILLE
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
COURLANS
COURLAOUX
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
COUSANCE
VAL SURAN
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
THOIRETTE-COISIA
AIN
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Surface couverte en 4G en 2021
99 à 100 %
91 à 98 %
81 à 90 %
73 à 80 %
65 à 72 %
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : Arcep 2021
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 2.3.4. Des enjeux autour d'accessibilité aux services et équipements

Le territoire est relativement à l'écart par rapport aux grands axes régionaux (A39 et A6) et seulement une portion de l'A39 dessert la partie Est du Pays Lédonien – ce qui ne facilite pas l'accessibilité du Pays Lédonien au sein de l'ensemble départemental et régional.

*Lons-le-Saunier, un pôle relativement accessible grâce au réseau routier*

En tant que pôle d'emploi générateur de déplacements, Lons-le-Saunier rayonne géographiquement sur une large partie du Pays Lédonien, en particulier sur la Bresse Haute Seille, Communauté d'ELCA – et les parties Nord des Communautés Porte du Jura et Terre d'Emeraude.

A l'échelle du Pays Lédonien, l'accès au pôle principal de Lons-le-Saunier est relativement aisé, grâce au réseau routier. Le réseau routier organisé en étoile autour de la préfecture facilite l'accès depuis les différentes parties du territoire. Le temps de parcours pour rejoindre la ville-centre peut dépasser les 30 minutes depuis le sud et la frange est du territoire. Les axes structurants du territoire que sont l'autoroute A39 et la RD1083 ne desservent pas directement le pôle urbain (contournement de Lons-le-Saunier). Leur effet d'accessibilité à l'agglomération pour les autres communes du territoire est donc plus limité.

En revanche, certains espaces sont plus isolés du pôle et moins bien desservis par les réseaux, en particulier les secteurs Est et Sud du Pays Lédonien. Ces parties se retrouvent à plus de 30 minutes d'un pôle supérieur (Lons-le-Saunier, Oyonnax, Bourg-en-Bresse et Dole), ce qui constitue un enjeu majeur en matière d'équité territoriale quant à l'offre des équipements. De plus, une problématique subsiste quant à la Ligne du Revermont, qui permet de relier Lyon à Besançon en traversant le Pays Lédonien du Nord au Sud – mais qui présente des irrégularités et retards concernant les trains.

Certaines communes localisées au Sud du territoire, notamment dans les Communautés de Communes Porte du Jura et Terre d'Emeraude Communauté sont davantage tournées vers l'Ain (Oyonnax, Bourg-en-Bresse).

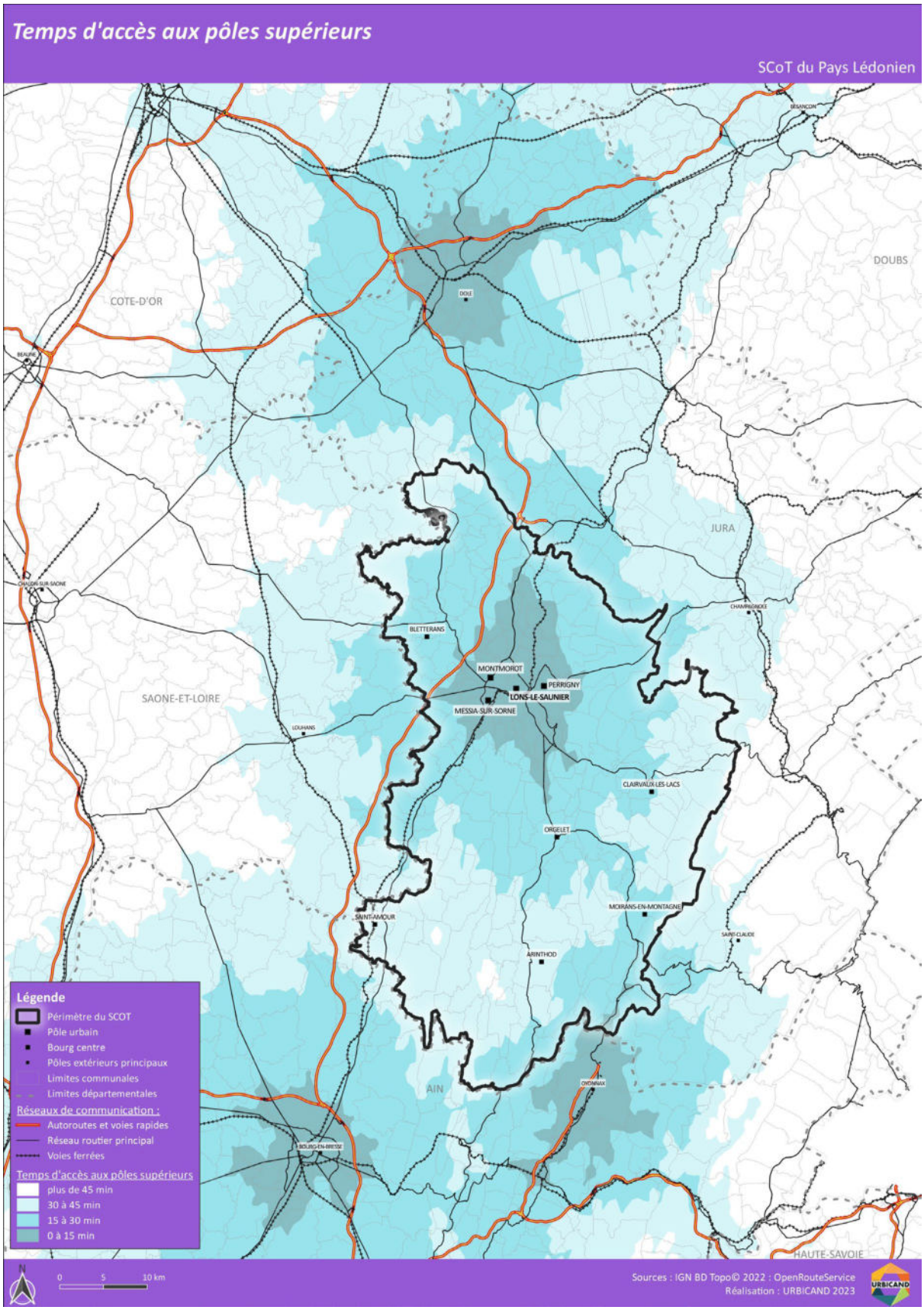
Temps d'accès aux pôles supérieurs
SCoT du Pays Lédonien
COTE-D'OR
DOUBS
JURA
SAONE-ET-LOIRE
AIN
HAUTE-SAVOIE
DOLE
BESANCON
BEAUNE
CHALON-SUR-SAONE
CHAMPAGNOLE
BLETTERANS
MONTMOROT
PERRIGNY
LONS-LE-SAUNIER
MESSIA-SUR-SORNE
LOUHANS
CLAIRVAUX-LES-LACS
ORGELET
MORIANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
OYONNAX
BOURG-EN-BRESSE
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Pôles extérieurs principaux
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Temps d'accès aux pôles supérieurs
plus de 45 min
30 à 45 min
15 à 30 min
0 à 15 min
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022 ; OpenRouteService
Réalisation : URBiCAND 2023
URBiCAND

*Une accessibilité renforcée par les bourgs-centres et bourg relais*

En complémentarité du pôle urbain, les six bourgs centres apportent un maillage plus fin permettant à une large partie des communes d'accéder rapidement aux services et commerces de fréquence quotidienne et hebdomadaire. **Une large majorité des communes se trouve à moins de 20 minutes en voiture d'un bourg supérieur ou secondaire**.

Les communes les plus proches des pôles de services ont assez facilement accès aux services et équipements en particulier par la présence d'axes de transports routiers sur le territoire (D52, D470, D33, etc.).

Néanmoins, certains espaces ruraux sont plus enclavés par rapport au maillage de bourgs supérieurs et secondaires. C'est le cas des **communes relativement en périphérie du périmètre du SCOT, particulièrement dans la partie Nord, et des communes marquées par une topographie plus accidentée, notamment dans la Vallée du Suran**.

Le temps d'accès aux bourgs relais (au sein du périmètre et en dehors) est aussi contrasté. Globalement, les communes du PETR se trouvent à moins de 15 minutes d'un bourg relai mais il existe **des disparités dans la partie centrale de Terre d'Emeraude Communauté**. Les communes dans la partie Sud-Est du PETR sont d'autant plus tournées vers le bourg relai de Saint-Claude.

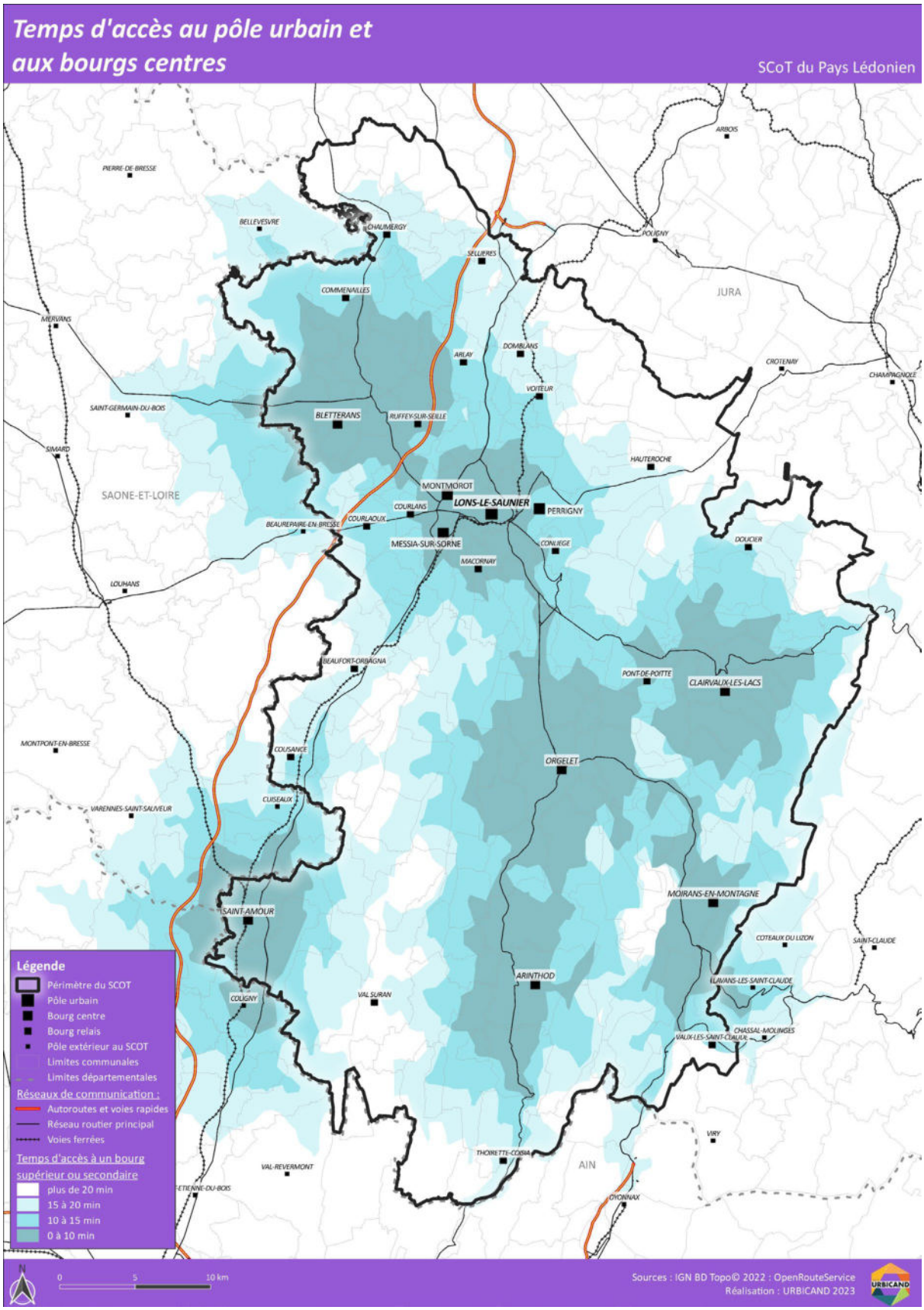
Temps d'accès au pôle urbain et aux bourgs centres
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POUGNY
ARBOIS
JURA
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
MONTMOROT
COURLANS
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
COURLAOUX
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACONNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORGIAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
ETIENNE-DU-BOIS
CHONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Temps d'accès à un bourg supérieur ou secondaire
plus de 20 min
15 à 20 min
10 à 15 min
0 à 10 min
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022 ; OpenRouteService
Réalisation : URBiCAND 2023
URBICAND

## *Temps d'accès aux bourgs relais*

SCoT du Pays Lédonien

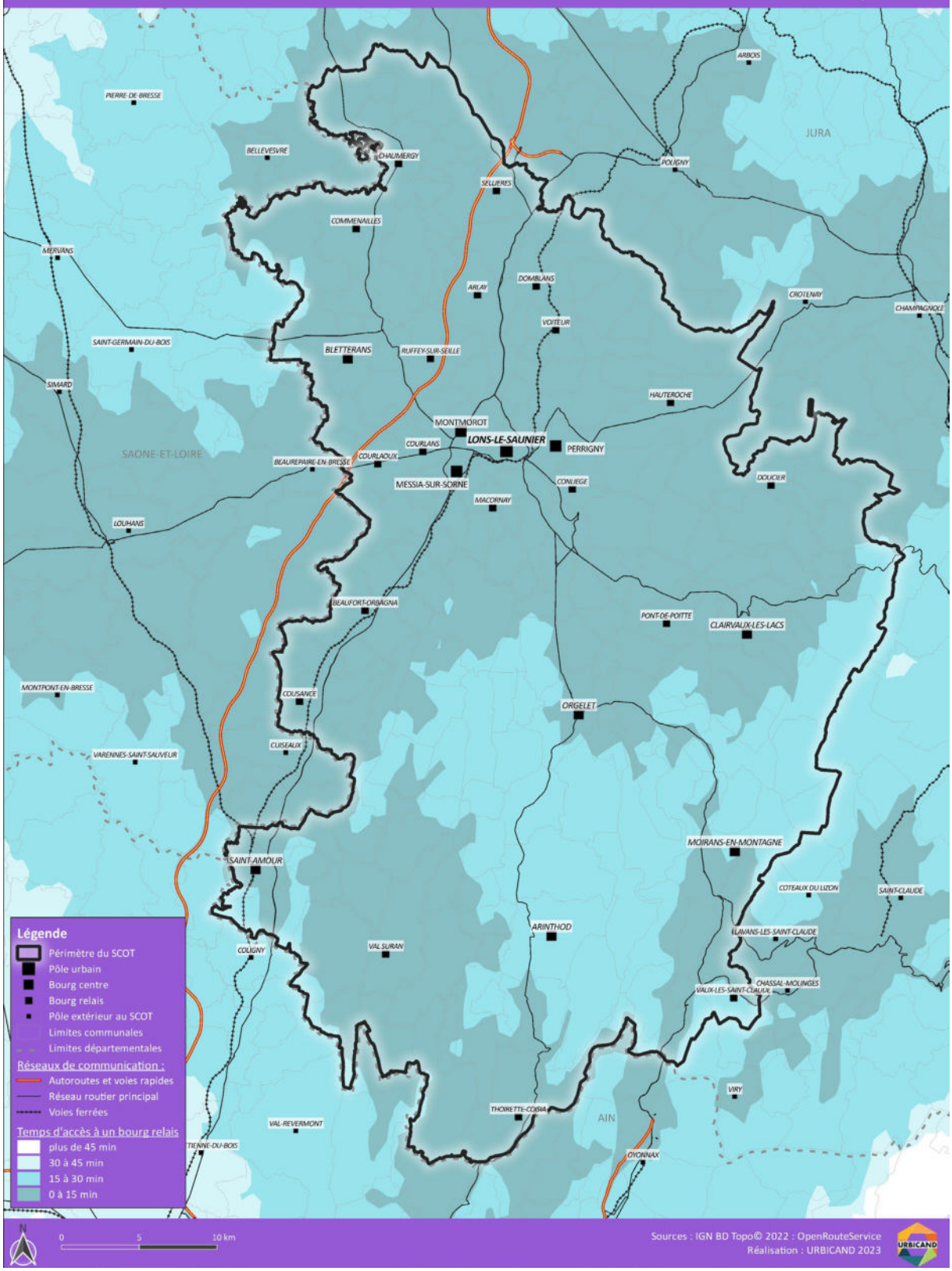

### 2.3.5. Synthèse sur les services et équipements

*Un bon maillage territorial en équipements et services mais qui masque des disparités selon les secteurs du territoire et selon les types d'équipements*

- **Le territoire est quasiment entièrement polarisé par Lons-le-Saunier, pôle de services de niveau supérieur**, qui offre une gamme d'équipements et services intermédiaire complète et les principaux équipements supérieurs : hôpital, maternité, centres de santé, commerces de grande distribution, services administratifs, lycée, équipements universitaires, etc. La partie sud du territoire est plutôt polarisée par Oyonnax et Bourg-en-Bresse.
- **L'offre en équipements et services se concentre majoritairement sur ECLA** qui représente tout de même 39% de la population du Pays Lédonien (en lien avec le pôle urbain) : la moitié des équipements et services de santé, plus de la moitié des commerces du territoire sont localisés sur cet EPCI.
- **Plusieurs petits pôles de services assurent le relais auprès des villages** mais avec des niveaux d'équipements différents :
    - Les bourgs-centres sont globalement bien équipés en services de proximité, avec également quelques services de niveau intermédiaire. Ce maillage permet à une grande partie des villages du SCoT d'avoir accès à des équipements et services de base à moins de 20 min en voiture.
    - Les bourgs-relais offrent quelques équipements et services de proximité, correspondant aux besoins du quotidien. Cependant les bourgs-relais les plus éloignés des axes structurants, notamment sur le territoire de Terre d'Emeraude Communauté, sont moins dotés en équipements et services (Vaux-les-Saint-Claude, Val Suran ont moins d'équipements et services par rapport aux autres bourgs relais).
- **Il faut souligner des difficultés d'accès aux équipements et services pour une partie des villages de Terre d'Emeraude Communauté** (notamment la Vallée de Suran) en raison de leur éloignement, d'une offre plus faible sur ce secteur (en dehors d'Orgelet et des communes proches d'Oyonnax), et d'un impact plus fort de la topographie qui contraint les déplacements. A l'inverse, les nombreux axes routiers structurants sur Bresse Haute Seille et ECLA facilitent l'accès aux équipements et services de niveau intermédiaire et supérieur. C'est également le cas pour les villages de Porte du Jura qui bénéficient de la présence des infrastructures routière et ferroviaire.

*Des problématiques spécifiques dans certains domaines*

- **L'offre en équipements et services de santé reste fragile**, et mal répartie sur le territoire. Les médecins sont fortement regroupés sur Lons-le-Saunier et quelques bourgs-centres, et des problématiques de renouvellement sont à anticiper. Il existe également un besoin de renforcement de l'offre de service à la population, particulièrement à destination des personnes âgées notamment en milieu rural en lien avec le vieillissement de la population.

- **L'offre en équipements scolaires est suffisante, mais il existe des difficultés de maintien dans certains secteurs en raison de la baisse des effectifs des enfants de moins de 15 ans.** Le développement de l'offre périscolaire, et de l'offre petite enfance représente également une problématique afin d'être plus attractif pour les jeunes ménages et conserver les familles monoparentales sur le territoire. Les bourgs-centres et bourgs-relais ont un rôle important à jouer dans le développement de cette offre pour un meilleur maillage territorial.
- **L'offre de formation sur le territoire est relativement peu étoffée,** en particulier pour l'offre de formation supérieure. L'offre territoriale est trop déconnectée des besoins de compétences des entreprises locales, et un départ des étudiants vers les grandes agglomérations voisines est largement observé.

## 2.4. Organisation des déplacements et de la mobilité

### 2.4.1. Des déplacements nombreux, à organiser

*Des déplacements domicile-travail majoritairement internes au territoire, et polarisés par l'agglomération de Lons-le-Saunier*

La très large majorité des déplacements domicile-travail s'effectue au sein-même du territoire du SCOT.

Le Pays Lédonien compte un peu plus de 36 200 actifs occupés en 2019 pour environ 35 800 emplois. Moins d'un actif sur trois (31%) travaille dans sa commune de résidence. La proportion d'actifs travaillant sur leur commune de résidence est importante dans certains secteurs, par exemple dans le pôle urbain de Lons-le-Saunier. A l'inverse, certaines communes affichent un caractère résidentiel affirmé avec peu de résidents travaillant sur place.

Au total, plus de 80% des actifs du Pays Lédonien exercent leur activité sur le territoire. A l'inverse, un peu moins de 20% des actifs habitant sur le territoire travaillent en dehors du PETR et se dirigent pour une grande partie (45% d'entre eux) vers une autre commune du département du Jura et une partie non négligeable (15% des actifs sortant du territoire pour travailler) vers l'agglomération d'Oyonnax.

A l'inverse, près de 7 200 actifs habitent en dehors du territoire mais viennent travailler quotidiennement sur l'une des communes du Pays Lédonien. Leur provenance est assez équilibrée entre les autres communes du Jura et les communes du département de Saône-et-Loire (environ 3 000 actifs chacun). Les autres flux proviennent d'abord du département de l'Ain (près de 800 actifs) et plus marginalement du Doubs et de la Côte-d'Or.

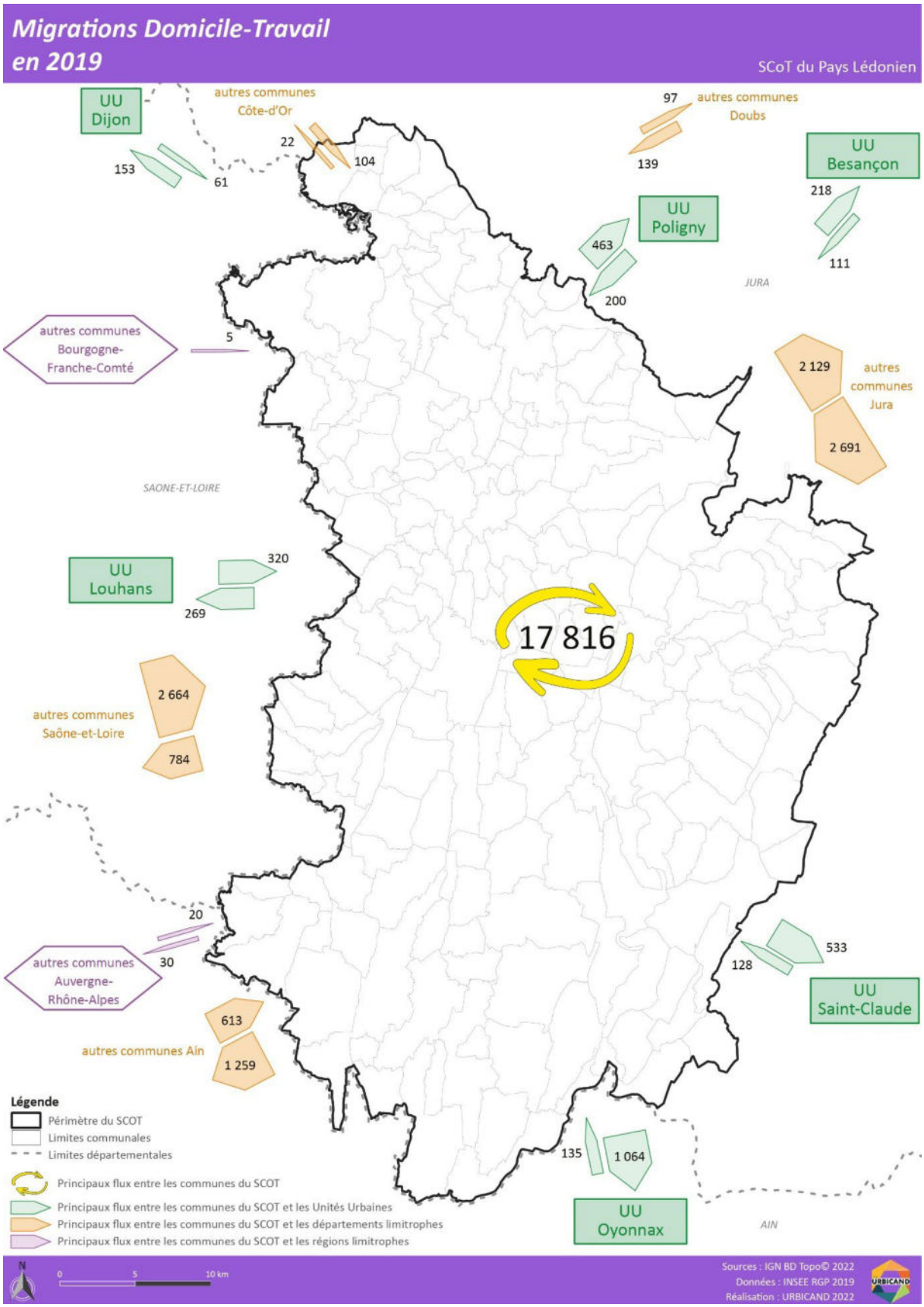
Migrations Domicile-Travail
en 2019
SCoT du Pays Lédonien
UU Dijon
autres communes Côte-d'Or
22
104
153
61
97
autres communes Doubs
139
UU Besançon
218
111
UU Poligny
463
200
JURA
autres communes Bourgogne-Franche-Comté
5
2 129
autres communes Jura
2 691
SAONE-ET-LOIRE
UU Louhans
320
269
17 816
2 664
autres communes Saône-et-Loire
784
20
30
autres communes Auvergne-Rhône-Alpes
533
128
UU Saint-Claude
613
autres communes Ain
1 259
135
1 064
UU Oyonnax
AIN
Légende
Périmètre du SCOT
Limites communales
Limites départementales
Principaux flux entre les communes du SCOT
Principaux flux entre les communes du SCOT et les Unités Urbaines
Principaux flux entre les communes du SCOT et les départements limitrophes
Principaux flux entre les communes du SCOT et les régions limitrophes
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2022
URBICAND

Identifiée comme pôle urbain intermédiaire par l'Insee, l'unité urbaine de Lons-le-Saunier est avec Dole, un des principaux pôles d'attractivité du département. L'unité urbaine de Lons-le-Saunier forte de ses 18 800 emplois, attire près de 7 300 actifs habitant le reste du territoire du SCOT et près de 3 700 actifs provenant des territoires voisins du SCOT.

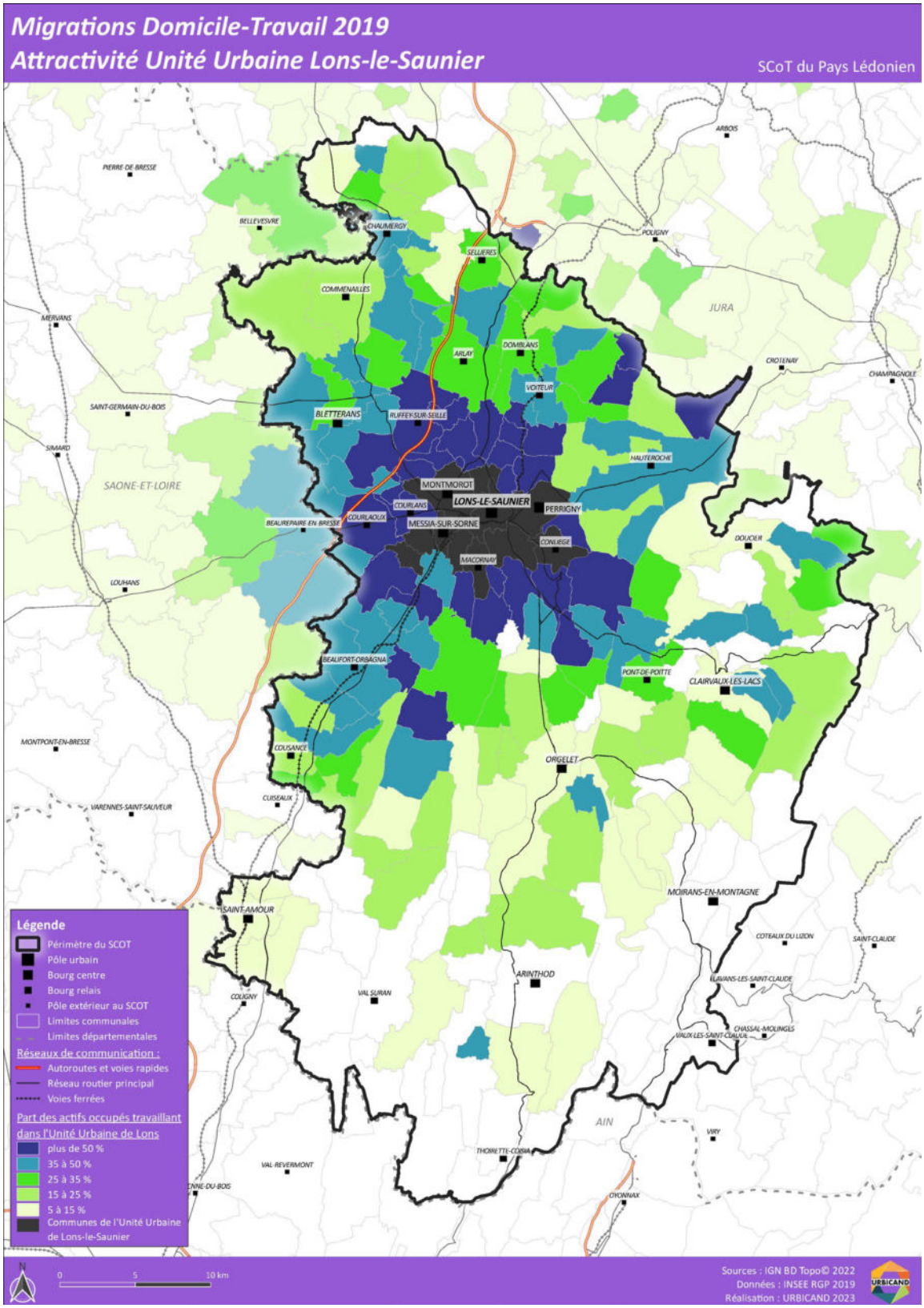

Le deuxième pôle attirant le plus d'actifs vivant sur le territoire est une polarité extérieure, l'unité urbaine d'Oyonnax qui accueille chaque jour près de 1 100 actifs du Pays Lédonien. Son influence reste nettement moins importante que l'unité urbaine de Lons-le-Saunier, d'autant qu'elle s'étend surtout sur les communes du sud du territoire.

Les autres polarités voisines du territoire sont de taille plus modeste et possèdent donc un socle d'emplois beaucoup moins important que les pôles urbains précédents. La ville de Saint-Claude attire près de 550 actifs du Pays Lédoniens et Poligny un peu plus de 460. L'unité urbaine de Bourg-en-Bresse est également attractive, avec environ 430 actifs allant y travailler. Celle de Champagnole est moins attractive, avec un peu plus de 300 actifs allant y travailler.

L'autre pôle urbain d'importance du département, à savoir l'unité urbaine de Dole, n'a finalement qu'une influence limitée sur le territoire puisque respectivement seulement 320 actifs du territoire travaillent dans cette agglomération.

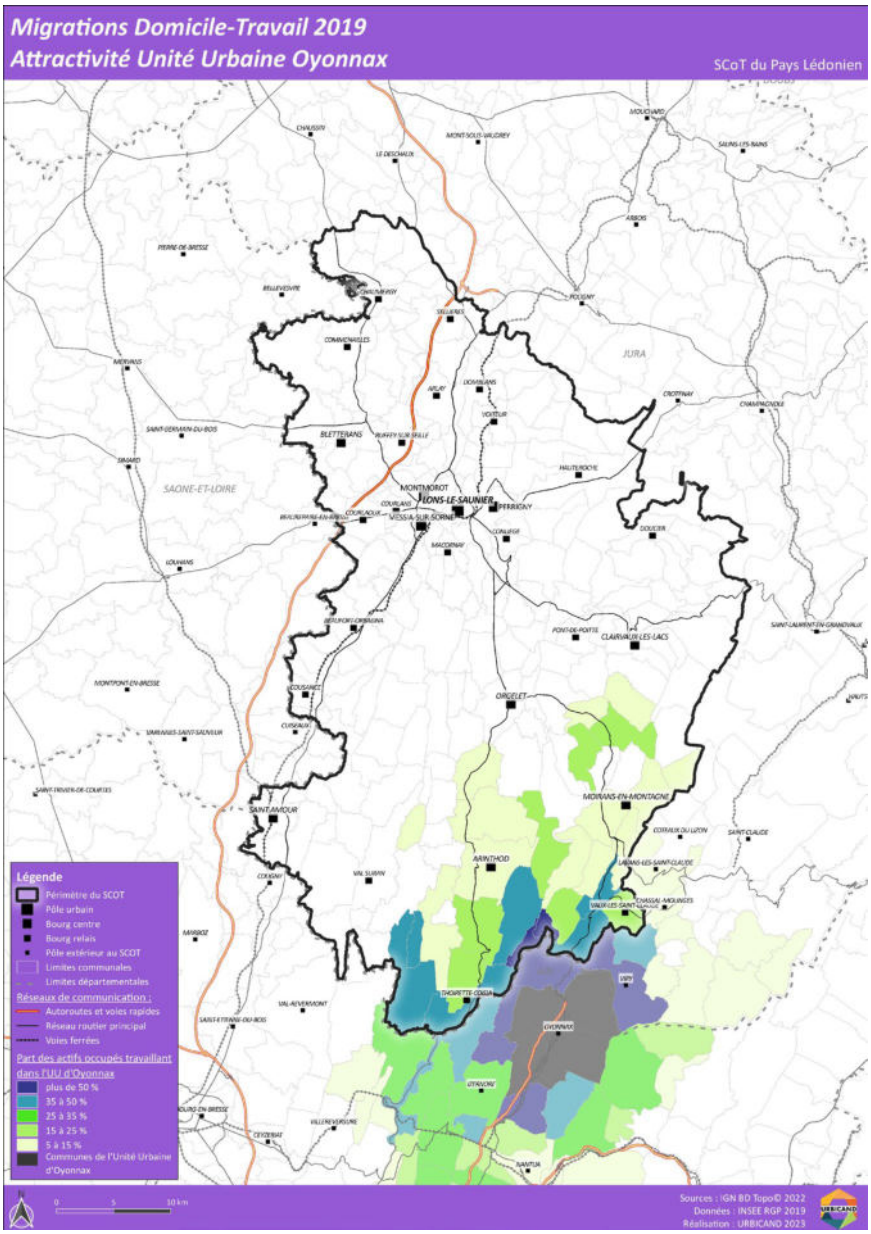

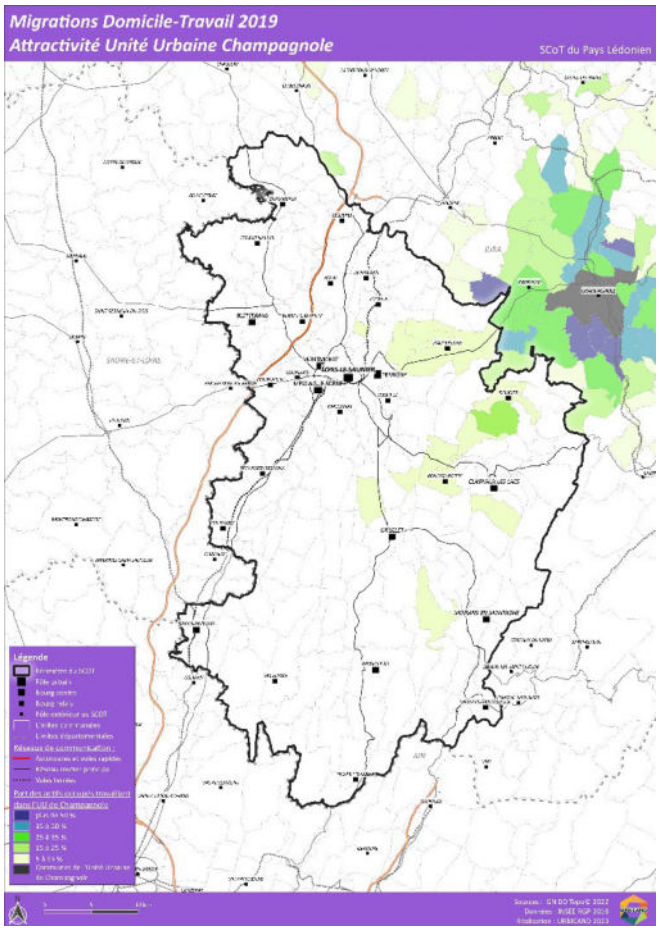
Migrations Domicile-Travail 2019
Attractivité Unité Urbaine Champagnole
SCoT du Pays Lédonien
Légende

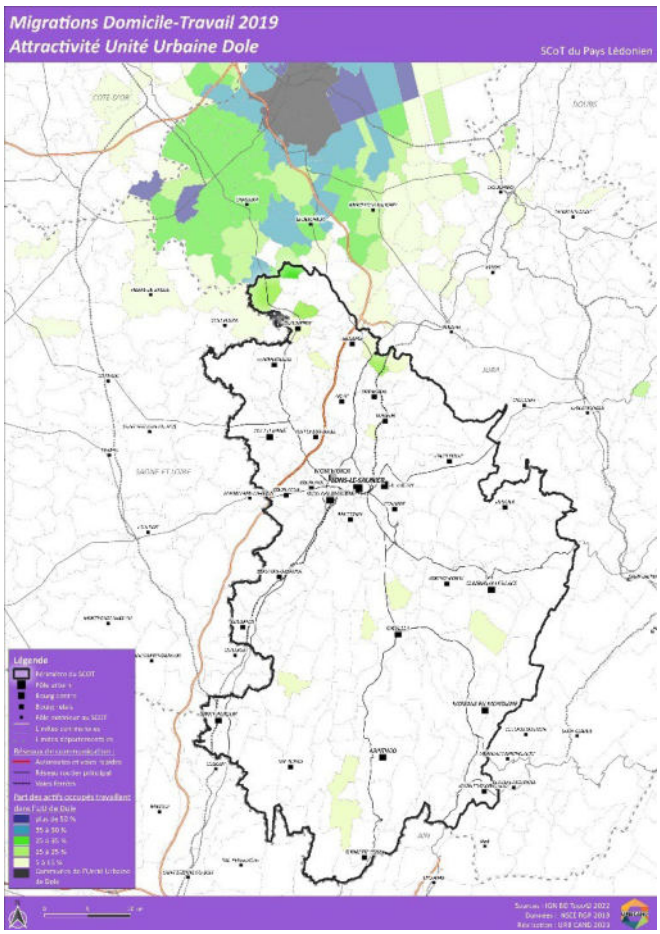
Migrations Domicile-Travail 2019
Attractivité Unité Urbaine Dole
SCoT du Pays Lédonien
Légende

Concernant les dynamiques internes, en plus du poids important de l'agglomération de Lons-le-Saunier, c'est la polarité de Saint-Amour qui attire le plus d'actifs. La commune attire davantage de travailleurs extérieurs (730 actifs) que d'actifs habitant sur une autre commune du Pays Lédonien (515 actifs), ce qui montre sa polarisation vers l'Ain.

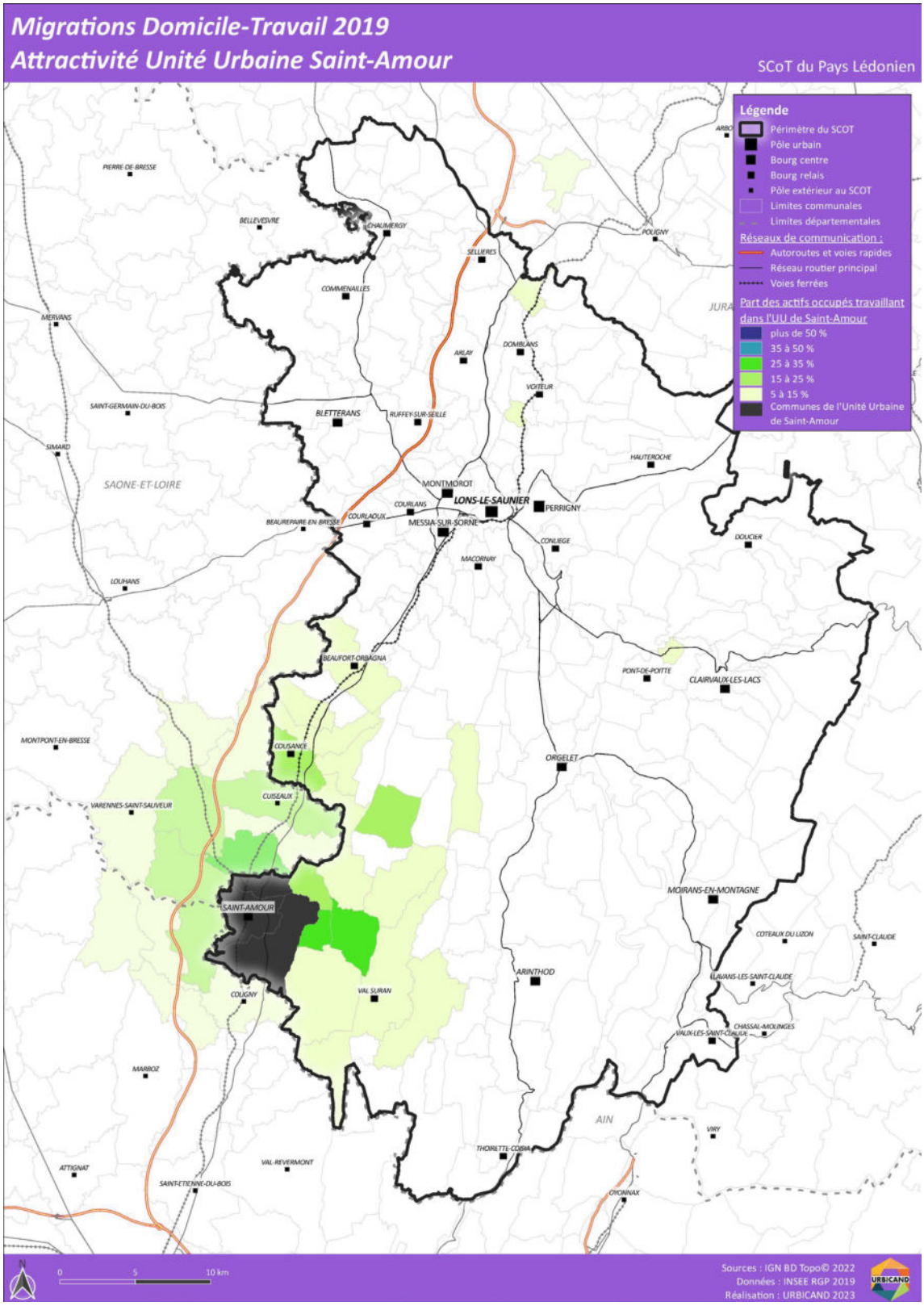

L'unité urbaine de Moirans-en-Montagne est pôle d'emplois non-négligeable à l'échelle du Pays Lédonien avec près de 1 500 emplois. Elle attire un peu plus d'actifs du territoire (670 actifs) que d'actifs extérieurs (430 actifs).

Enfin les bourgs-centres de Bletterans et Orgelet proposent un nombre d'emplois relativement important entre 1 000 et 1 100 emplois chacun. La majorité de ces emplois est occupée par des actifs n'habitant pas sur la commune (respectivement 170 et 260 actifs habitent et travaillent dans leur commune de résidence). Ainsi, près de 880 actifs à Bletterans et 865 à Orgelet viennent d'ailleurs travailler dans ces communes. Elles rayonnent avant tout localement, sur leurs communes limitrophes et quelques petites communes rurales des alentours puisque 75% et 90% de ces actifs sont originaires d'une autre commune du Pays Lédonien.

*Aménagement et armature du territoire : des incidences majeures sur les pratiques de déplacements (distances et temps de déplacement)*

Globalement, les déplacements domicile-travail (à l'intérieur, depuis et vers le Pays Lédonien) concernent près de 43 500 individus quotidiennement. À raison d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence de 80% (prenant en considération les temps partiels, congés et absences), sont estimés près de 69 000 déplacements quotidiens sur le territoire (allers).

Les polarités internes de Lons-le-Saunier surtout et dans une moindre mesure de Saint-Amour, Moirans-en-Montagne, Saint-Amour, Orgelet et Bletterans sont génératrices de déplacements tout comme les polarités voisines du territoire au premier des desquelles l'agglomération d'Oyonnax ou les villes de Saint-Claude et de Poligny. Ces déplacements induisent d'importants flux quotidiens, ce qui pose des questions d'aménagement.

Les infrastructures de transport desservant ces communes doivent pouvoir supporter un trafic conséquent, qu'il s'agisse du réseau routier mais également des services mis à la disposition des travailleurs : transport ferroviaire, transports urbains et transports à la demande, mobilités douces.

L'accès à l'emploi génère des temps de trajet parfois importants, pouvant dépasser dans certaines communes les 30 km voire plus. C'est notamment le cas des communes de la couronne éloignée de Lons-le-Saunier. En effet, ces communes ont accueilli une partie du desserrement de l'agglomération lédonienne, les RD1083 et 470 facilitant l'accès à l'agglomération. Un constat similaire peut être fait sur les communes du sud du territoire où la RD436 permet à ces communes d'accéder à l'agglomération d'Oyonnax. Ces observations viennent confirmer les effets des infrastructures routières, qui tendent plus à éloigner les ménages des services et de l'emploi qu'à les en rapprocher. Il s'agit d'un des leviers qui a facilité l'étalement urbain.

Pour autant à l'échelle du Pays Lédonien le temps de trajet moyen est de 12 minutes et surtout la distance médiane pour se rendre au travail est de 5 km. C'est-à-dire que 50% des déplacements du domicile jusqu'au travail des actifs du territoire fait 5 km ou moins. Ainsi, beaucoup de ces trajets sont relativement courts et apparaissent comme un potentiel intéressant pour engager la diversification des modes de déplacements.

## 2.4.2. Des modes de déplacement peu diversifiés

*Des déplacements principalement motorisés*

En 2019, le recensement des modes de transport utilisés pour se rendre au travail montre une très forte dépendance à la voiture individuelle.

Plus de 4 trajets sur 5 sont effectués en voiture (83%) contre 70% à l'échelle nationale. Cette surreprésentation de la voiture individuelle a même tendance à s'accentuer (+2 points entre 2008 et 2019). Ce taux est plus particulièrement élevé dans les communes situées en couronne de l'agglomération de Lons-le-Saunier témoignant de la concomitance entre desserrement/étalement urbain et dépendance à la voiture.

Avec seulement 2% d'actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler, le territoire se trouve très en deçà de la moyenne nationale s'élevant à 15%. Même dans la ville de Lons-le-Saunier, le poids des déplacements en transport en commune reste anecdotique. Il ne représente que 4% alors que l'agglomération est dotée d'un service de transports urbains. Ce mode de transport reste néanmoins primordial dans les déplacements scolaires et pour l'accès aux équipements et services des ménages plus vulnérables (modestes ou âgés).

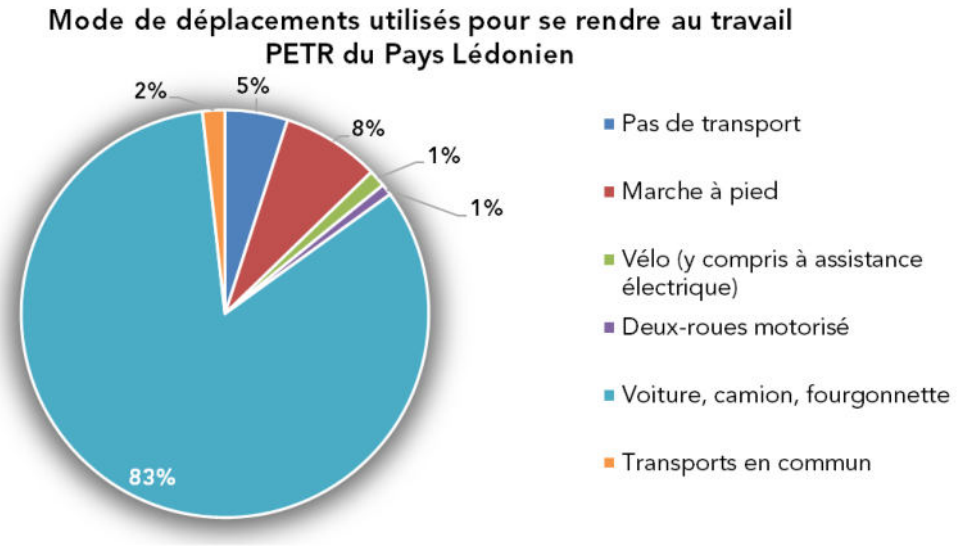


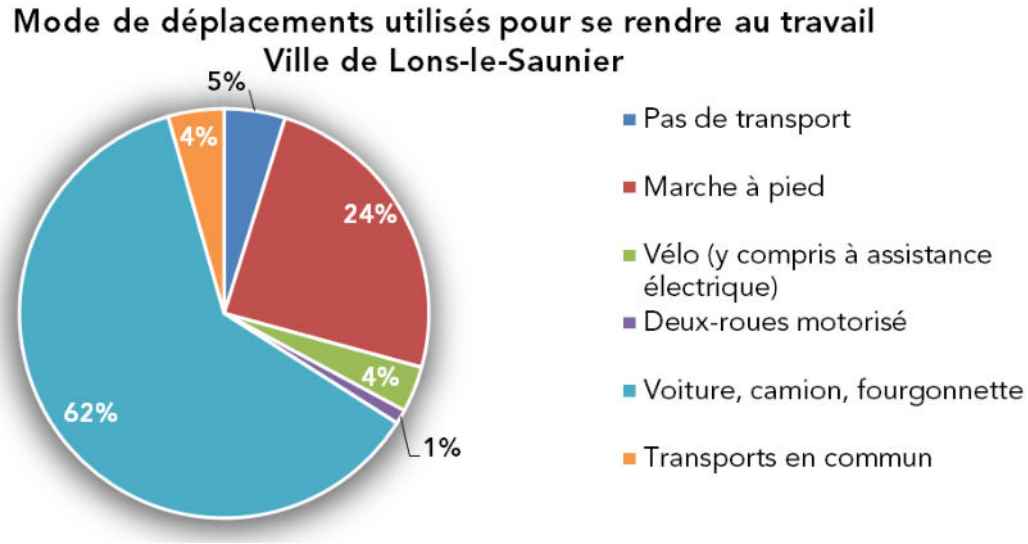

Il n'y a qu'à Lons-le-Saunier où un autre mode de déplacement que la voiture, est significatif : la marche représente sur la ville près d'un quart des déplacements. Sur le reste du territoire, (même dans les bourgs tels que Moirans-en-Montagne ou Saint-Amour) la marche ne dépasse pas les 10% et la voiture reste très largement omniprésente à plus de 80%. Même sur la commune de Lons-le-Saunier un peu moins des deux tiers (62%) des déplacements s'effectuent en voiture alors que plus de 70% des actifs habitants sur la commune travaillent également à Lons-le-Saunier et effectuent entre 0 et 4 km pour se rendre au travail.

*Une dépendance à la voiture qui fragilise les ménages modestes et/ou non motorisés*

Les ménages du territoire présentent un niveau d'équipement important en voitures individuelles :

- 91% des ménages sont équipés d'au moins une voiture (81% en moyenne à l'échelle nationale) ;
- Plus d'un foyer sur 3 possède deux véhicules, et 7% des ménages possèdent trois voitures ou plus.

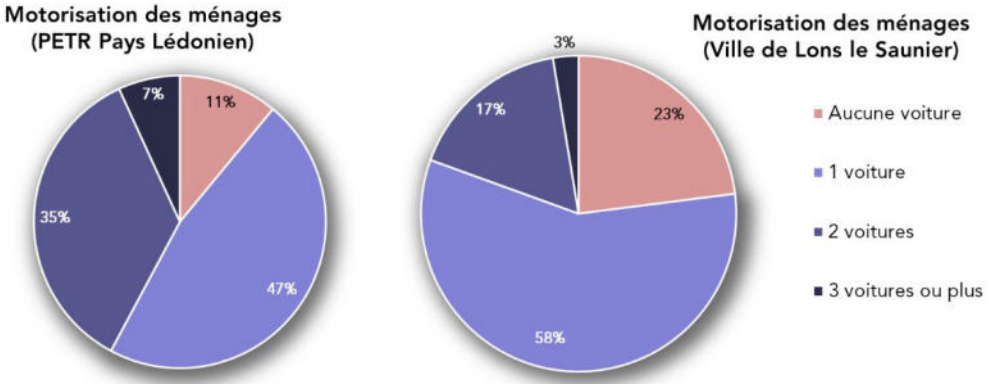


Les ménages ne sont cependant pas tous équipés de la même façon selon le contexte du territoire. En effet, à Lons-le-Saunier, les ménages ont nettement moins de voitures. Près d'un quart n'en ont pas et près de 60% n'en ont qu'une seule. Les emplois et l'offre de commerces et de services y sont en effet plus concentrés et suffisants pour limiter le besoin de se déplacer systématiquement avec des modes motorisés et/ou il y existe une offre de transports en commun permettant d'assurer une certaine mobilité alternative.

Le constat est sensiblement le même mais dans une moindre mesure dans les autres bourgs principaux du territoire : Arinthod, Bletterans, Clairvaux-les-Lacs, Moirans-en-Montagne, Orgelet et Saint-Amour. A l'échelle de ces 6 bourgs, près de 16% des ménages n'ont pas de voiture.

Plus de 2 ménages sur 5 ont deux voitures ou plus. Cette multi-motorisation paraît contrainte pour une partie des ménages : les couples de deux actifs ou possédant des enfants en âge d'être scolarisés n'ont parfois d'autre choix que de s'équiper pour pouvoir assurer les trajets domicile-travail et/ou domicile-étude quotidiennement. L'offre de transports alternatifs à la voiture

individuelle n'est en effet pas systématiquement présente ou suffisante pour s'y substituer.

Cette dépendance à la voiture en particulier dans un contexte rural (en dehors de l'agglomération de Lons-le-Saunier et éventuellement des principaux bourgs) constitue un levier renforçant la fragilité des ménages les plus modestes et notamment les ménages inactifs (retraités et chômeurs). En effet, il faut souligner qu'un ménage inactif sur 5 ne possède pas de voiture, soit près de 3 400 ménages. Ces populations sont relativement dépendantes des équipements et services de proximité offerts par les polarités urbaines locales et des solutions alternatives de transport (transport en commun, déplacements doux).

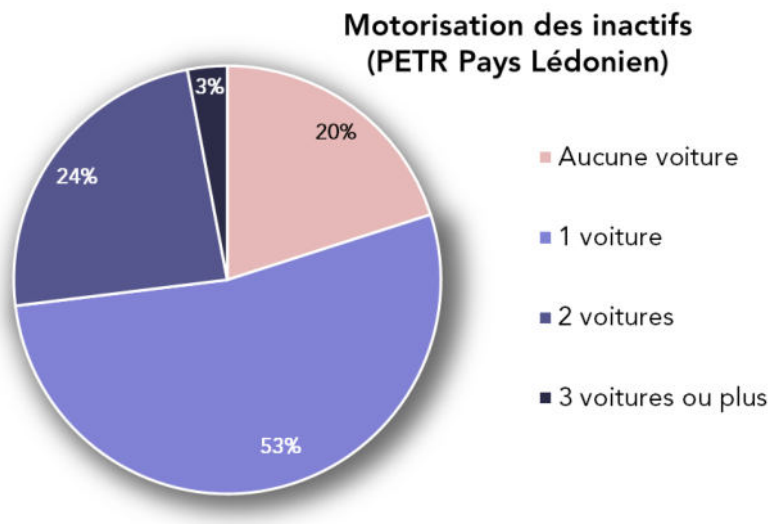

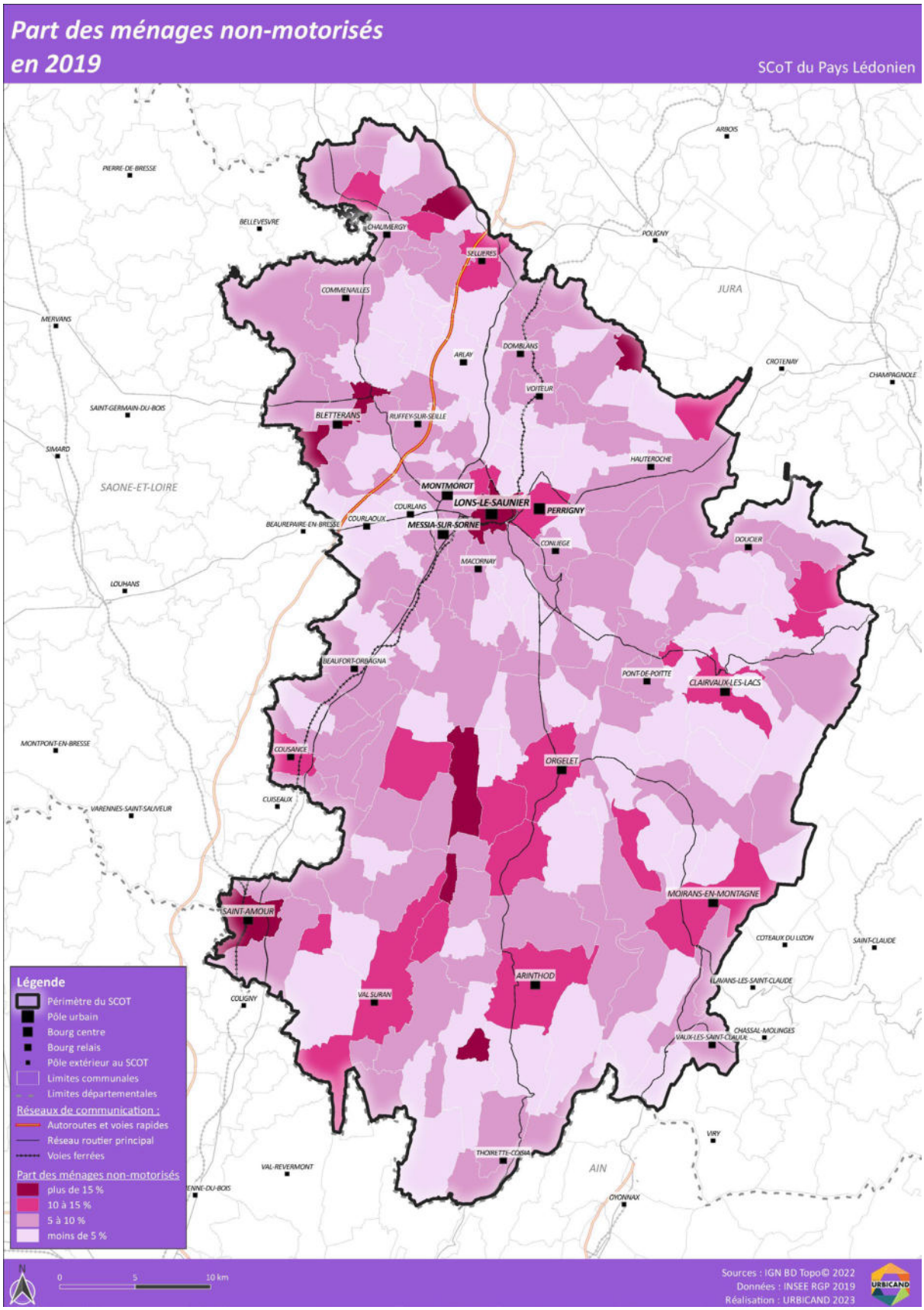
Part des ménages non-motorisés
en 2019
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
COMMENAILLES
MERVANS
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
SIMARD
SAONE-ET-LOIRE
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SELLE
ARLAY
DOMBLANS
VOITEUR
ARBOIS
POLIGNY
JURA
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
HAUTEROCHE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLANS
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Part des ménages non-motorisés
plus de 15 %
10 à 15 %
5 à 10 %
moins de 5 %
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 2.4.3. Des mobilités routières importantes qui s'organisent autour d'un réseau d'axes structurants

*Un axe structurant et une desserte locale permettant de connecter le territoire à l'échelle nationale*

Le territoire du PETR du Pays Lédonien est traversé par deux infrastructures de transport majeures :

- L'autoroute A39 reliant Dijon et Bourg-en-Bresse via Dole et plus largement le nord-est de la France), la région lyonnaise à Lyon (A40) et les autoroutes alpines. Cet axe structurant est accessible pour les communes du territoire via :
    - L'échangeur n°7.1 sur la commune d'Arlay donnant accès entre autres à Bletterans ;
    - L'échangeur n°8 sur la commune de Courlaoux donnant accès à Lons-le-Saunier ;
    - L'échangeur n°9 qui n'est pas sur le territoire du Pays Lédonien mais qui reste à proximité et donne accès à la commune de Cousance ;
    - L'échangeur n°10 qui n'est pas sur le territoire du Pays Lédonien mais qui reste à proximité et donne accès à la commune de Saint-Amour.
- La RD 1083 (ex RN83) qui relie Besançon à Bourg-en-Bresse traverse le territoire parallèlement à l'A39. Elle accueille davantage un trafic local bien que relativement important (entre 11 et 13 000 véhicules par jour).

La traversée Est-Ouest du territoire est plus contrainte en raison de la topographie (montée sur le plateau, vallée de la Vallière) et de la traversée de plusieurs bourgs et centres de villages (absence de contournements) et s'appuie quant à elle sur des routes départementales de moindre importance :

- la RD471 entre Champagnole et Lons-le-Saunier qui permet de relier la RN5 (Dole <> Genève). Le trafic relevé à Pannessières, au nord-est de Lons-le-Saunier y est deux fois moins important que sur le RD1083.
- Les RD52 et RD470 entre Saint-Claude et Bletterans via Moirans-en-Montagne, Orgelet et Lons-le-Saunier. Le trafic y est équivalent à la RD471.
- La RD678 entre Saint-Laurent-en-Grandvaux et Louhans via Clairvaux-les-Lacs, Pont-de-Poitte et Lons-le-Saunier, donnant accès aux différents lacs du Pays Lédonien. Le trafic y est relativement plus important sur cet axe.

Le Pays Lédonien dispose d'un réseau routier relativement efficient, organisé en étoile autour de Lons-Le-Saunier. Toutefois, quelques points de congestion en heures de pointe (ronds-points de Perrigny, traversée d'Orgelet) ou en période estivale (Clairvaux-les-Lacs) sont recensés.

Les temps d'accès à l'autoroute depuis le territoire est assez hétérogène et suit un gradient ouest-est très marqué. Toutes les communes du territoire sont à moins d'une heure d'un échangeur autoroutier de l'A39. Néanmoins, les communes les plus à l'est se trouvent à plus de 45 minutes. 78 communes affichent un temps d'accès à l'autoroute supérieur à 30 minutes. Ces communes représentent une peu moins d'un quart de la population (23%). A

l'inverse, plus d'un tiers des habitants résident à moins de 15 minutes d'un échangeur autoroutier.

Le constat est légèrement différent concernant l'accessibilité routière aux gares du territoire ou des gares voisines. En effet, les communes situées à l'est et au sud du territoire bénéficient de la proximité des gares de la ligne Dole-Mouchard-Saint-Claude (gares de Champagnole, Saint-Claude, Chaux-des-Crotenay…) – la ligne du Revermont complète cette desserte dans les parties nord et est du Pays Lédonien. En effet, près de 40% des communes se situent à moins de 15 minutes d'une gare. Surtout, ces communes représentent près des deux tiers de la population (63%). Seules 14 communes et 15% de la population se situent à plus de 30 minutes avec néanmoins la présence parmi ces communes du bourg de Moirans-en-Montagne.

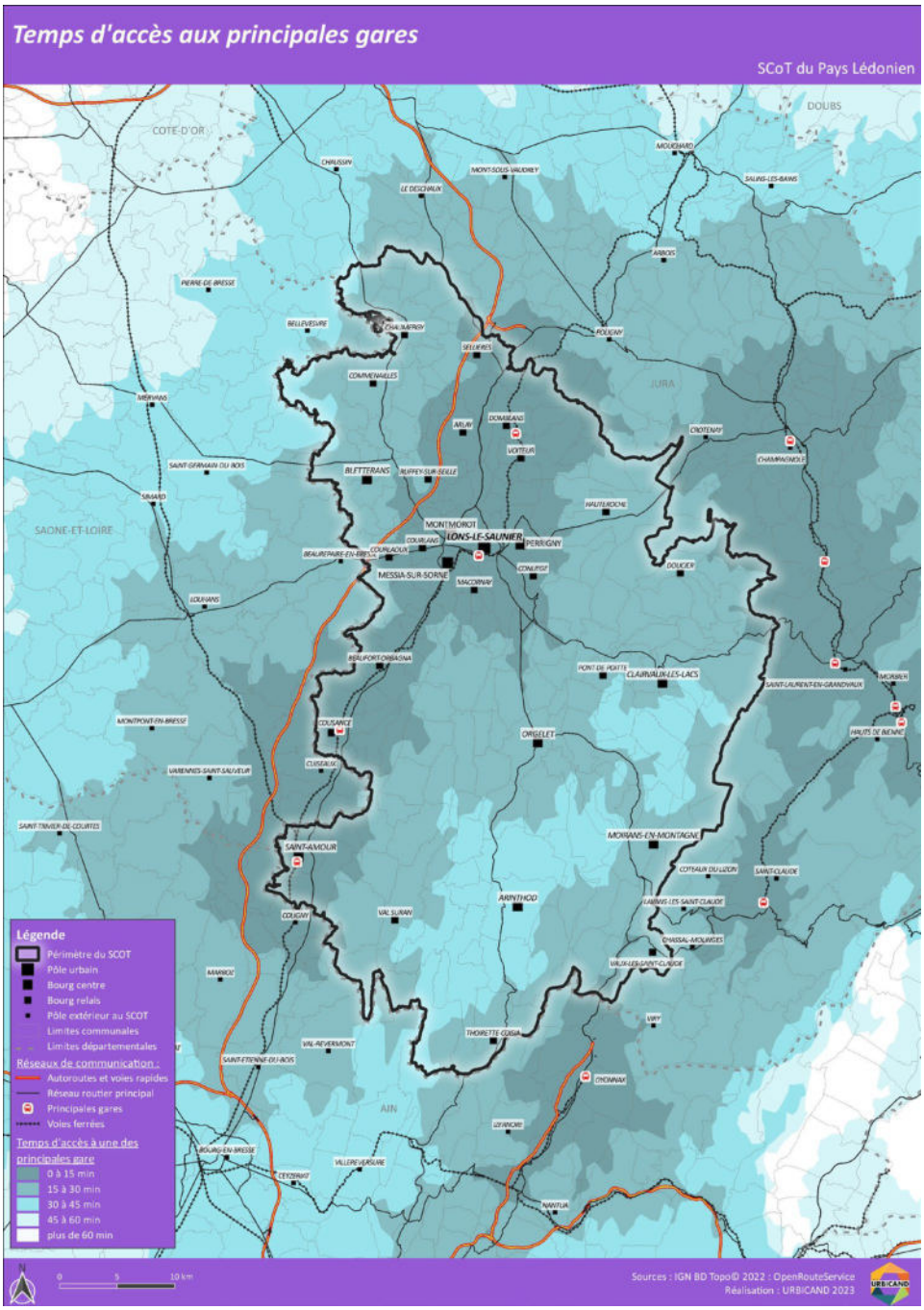

### 2.4.4. Une offre en transports en commun maillée sur le territoire mais encore limitée

*Des liaisons ferrées encore sous-dimensionnées par rapport à la route*

Le territoire est traversé par la ligne du Revermont selon un axe Nord-Sud qui relie Besançon à Bourg-en-Bresse et dessert 4 gares sur le Pays Lédonien :

- La gare de Lons-le-Saunier
- La gare de Saint-Amour
- La gare de Domblans-Voiteur
- La gare de Cousance

Cette ligne du Revermont est structurante pour le territoire du Lédonien, à vocation voyageurs uniquement étant donné que la ligne n'est pas favorable au fret en raison du tracé sinueux et des secteurs de fortes pentes, permettant de relier Lons-le-Saunier à Besançon via les gares de Domblans-Voiteur en un peu plus d'une heure avec 13 AR/jour directs, et de rejoindre Bourg-en-Bresse depuis Lons-le-Saunier en 40 minutes plusieurs allers-retours par jour.

7 gares supplémentaires se situent à proximité et peuvent être facilement utilisées par les habitants du territoire :

- La gare de Champagnole
- La gare de Morez
- La gare de Saint-Claude
- La gare de Saint-Laurent-en-Grandvaux
- La gare de Morbier
- La gare de La Chaumusse - Fort-du-Plasne
- La gare de Chaux-des-Crotenay

Ces lignes TER assurent principalement une desserte locale à destination de Besançon, Dole et Saint-Claude mais également des trafics régionaux et interrégionaux, entre la région Bourgogne-Franche-Comté et la région Auvergne-Rhône-Alpes (Bourg-en-Bresse, Lyon…).

En 2021, la gare de Lons-le-Saunier a été la gare du territoire qui a accueilli le plus de voyageurs avec près de 320 000 voyageurs (source SNCF Open Data), ce qui représente en moyenne environ 875 montées/descentes quotidiennes. Lons-le-Saunier semble constituer le point d'accès important au réseau de transport ferroviaire pour le territoire et aux grandes agglomérations voisines (Besançon, Bourg-en-Bresse, Lyon) pouvant jouer ainsi un rôle de plateforme intermodale primordiale pour le territoire.

Sur la ligne des Hirondelles (Dole-Mouchard-Saint-Claude), qui ne traverse pas le territoire mais dont les gares sont à proximité des communes de la frange est du territoire, les 7 gares concernées ont accueilli en cumulé, un peu plus de 125 000 voyageurs.

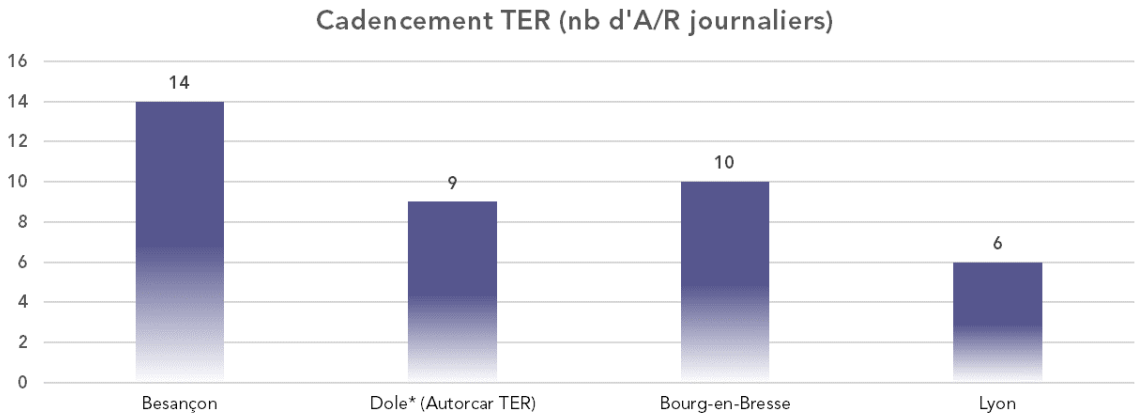


Depuis les gares du territoire, le niveau de desserte des grands pôles régionaux et inter-régionaux reste néanmoins limité. Seul le cadencement vers Besançon est légèrement plus important (14 A/R par jour) et semble en mesure de proposer une desserte suffisante. Les allers-retours vers les autres polarités voisines sont limités en nombre (Bourg-en-Bresse, Dole) et même pour le cas de Dole, assuré par autocar. Les dessertes directes vers les capitales régionales sont limitées (Lyon) voire inexistantes (Dijon) tout comme les jonctions vers Paris.

Hormis depuis Lons-le-Saunier, le réseau de TER offre des cadences encore limitées et compétitives face à la concurrence de la voiture. Néanmoins, il est souvent plus rapide (notamment pour aller à Besançon et Bourg-en-Bresse depuis Lons-le-Saunier) d'effectuer le trajet en train qu'en voiture. D'autant que les contraintes énergétiques, les coûts induits et les problèmes (bien qu'encore ponctuels) de congestions pourraient à l'avenir crédibiliser d'autant plus la « solution train » pour les déplacements quotidiens. En revanche, depuis les gares desservies par des petites lignes (notamment la ligne Dole - Saint-Claude), l'absence de ligne directe et/ou les obligations de correspondance en gare rendant parfois le train moins compétitif temporellement parlant, que la voiture.

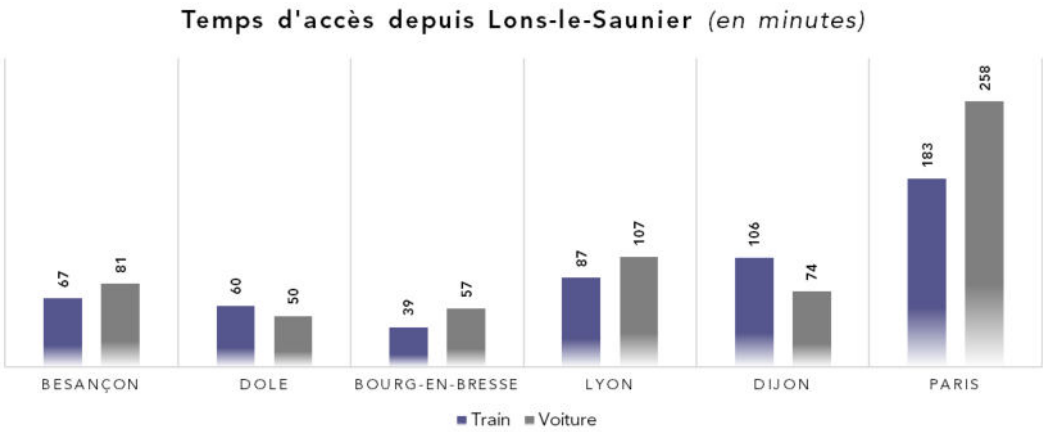

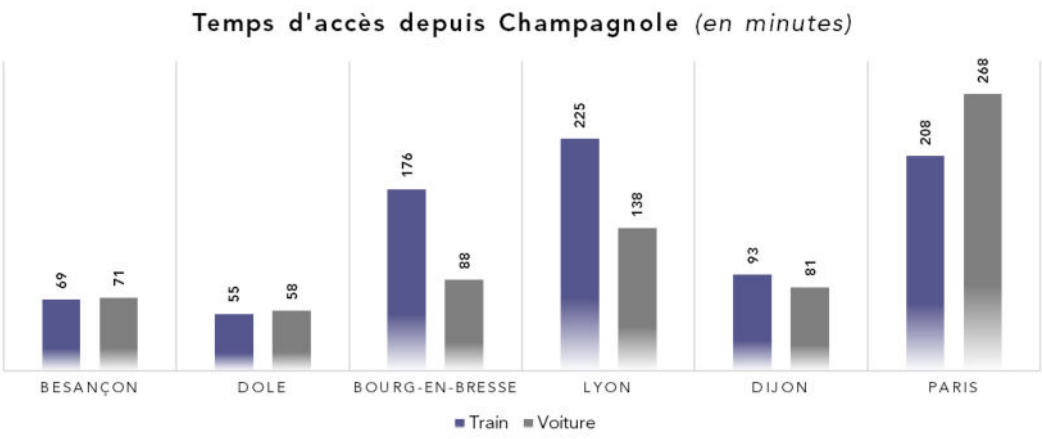


L'accessibilité aux gares représente un enjeu primordial dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le maintien et le bon fonctionnement de l'offre ferroviaire, notamment à destination des actifs constitue une potentielle réponse aux trajets domicile-travail notamment en direction de Lons, Besançon et Bourg-en-Bresse afin d'éviter l'autosolisme. Cela constitue un atout majeur du territoire pour son attractivité résidentielle mais également économique.

*Un réseau de proximité maillé sur l'ensemble du territoire mais une offre limitée*

Il existe en complément de l'offre TER, une offre de transports routiers à caractère local qui est assurée par la Région Bourgogne-Franche-Comté via la plateforme MOBIGO. Cette offre présente une tarification compétitive : 1,50 € le voyage et 40€ l'abonnement mensuel). De plus, ce réseau dessert près de 60 communes sur l'ensemble du territoire pesant près de 56% de la population du territoire.

Néanmoins, sur l'ensemble de ces 7 lignes Mobigo, le cadencement reste limité : entre 7 et 3 allers/retours par jour. Ces lignes routières assurent la desserte de beaucoup de communes non-desservies par le train et proposent une offre alternative à la voiture individuelle. Elles permettent de répondre (au moins en partie) aux ménages réellement contraints car non-motorisés mais n'offrent pas une alternative crédible à l'usage de la voiture. A ce niveau de cadencement, ces lignes ne permettront pas de développer l'usage des transports en commun sur le territoire.

Les lignes de bus scolaires desservent l'ensemble des communes (excepté trois : Saint-Hymetière, Mérona et Menétrux-en-Joux). Le transport est gratuit pour le transport scolaire (hors Lons-le-Saunier) et les lignes sont ouvertes au grand public pour un coût de 2€ par trajet, quelle que soit la commune de montée, la ligne ou la distance. Toutefois, l'usage du réseau est très faible en dehors du public scolaire. Les horaires et les fréquences sont, en effet, peu adaptés pour les actifs, ceux-ci étant calibrés essentiellement en fonction des horaires des établissements scolaires.

## 2.4.5. Des outils alternatifs encore limités pour la mobilité quotidienne

*Une offre de transport urbain limitée au noyau urbain lédonien*

C'est l'EPCI de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) qui est gestionnaire du service de transport urbain pour l'agglomération de Lons-le-Saunier. Malgré un territoire élargi (32 communes) seulement 3 communes sont desservies par 3 lignes régulières de transport urbain. Il s'agit des communes les plus urbaines proches de Lons-le-Saunier : Montmorot et Perrigny. Ces lignes de bus effectuent pour la plupart entre 11 et 18 services par jour. Le réseau dessert les principaux quartiers, services et équipements de la ville-centre de Lons-le-Saunier (47 trajets par jours en comptant la navette et un peu moins de 70 arrêts desservis) mais également les communes proches. En particulier, Montmorot, deuxième commune la plus peuplée de l'agglomération, bénéficie d'une desserte presque aussi importante avec 42 trajets journaliers mais seulement 12 arrêts desservis.

Le reste des communes de la Communauté d'Agglomération est desservi par des lignes de transport à la demande.

*Des pratiques de covoiturage en cours de structuration*

Optimiser le remplissage des voitures est un moyen de réduire le trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre tout en faisant des économies d'énergies et financière pour les ménages.

Depuis 10 ans le département du Jura mène une politique volontaire pour développer les pratiques de covoiturage grâce à un Schéma Départemental de covoiturage avec l'objectif d'aménager une centaine d'aires de covoiturage en partenariat avec les intercommunalités et les communes et la mise en place depuis quelques années d'une plateforme internet « JuraCovoit » recensant ces aires de covoiturage.

C'est ainsi un peu moins d'une quinzaine d'aires de covoiturage qui ont été aménagées sur le territoire. Toutefois, la pratique du covoiturage semble marginale par manque de structuration et de coordination entre les démarches régionales et départementales ainsi qu'un manque d'incitation. Par ailleurs, les grandes structures pourvoyeuses d'emplois auraient le pouvoir de démocratiser ces pratiques mais leur manque d'implication sur ces questions de mobilités alternatives de leurs travailleurs empêche toutes évolutions vers un autre usage que la voiture individuelle. Seul un Plan de Déplacement Inter-Etablissements existe sur l'agglomération de Lons-le-Saunier regroupant institutions publiques (Préfecture, directions départementales des services de l'État, Département, Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier, SIDEC), collectivités (Ville de Lons-le-Saunier, ECLA) et entreprises (SKF, Fromageries Bel, La Poste) mais pour l'heure la mise en œuvre se traduit par des actions ponctuelles d' organisation d'événements (challenge « Au travail sans ma voiture »), de formations (nouveaux modes de déplacement, écoconduite), d'encouragement à la pratique de déplacements doux, d'expérimentation de la visioconférence et du télétravail… même si le développement du covoiturage fait partie des objectifs et pourrait se structurer grâce à ce plan.

Ces pratiques de mobilité existent néanmoins et s'effectuent pour une partie en dehors d'un cadre mis en place par les collectivités comme. D'une manière plus générale, ces pratiques devraient être vouées à prendre de l'ampleur et s'intégrer progressivement aux habitudes de déplacement des individus de toutes classes d'âges et de tous profils socio-professionnels. Les besoins potentiels se concentrent notamment au niveau des pôles d'emplois et de services mais également au niveau des échangeurs routiers et nœuds de transports en commun.

*Un développement assez limité des mobilités douces*

Plusieurs véloroutes ont été aménagées et sont en cours d'aménagement dans le Pays Lédonien :

- la voie entre Lons-le-Saunier /Chalain / Champagnole dite voie « PLM » ;
- la voie de la Bresse Jurassienne entre Lons-le-Saunier et Dole ;
- la voie bressanne entre Lons-le-Saunier et la Saône-et-Loire.

Des Schémas Directeurs Déplacements Doux ont été réalisés au niveau des EPCI, en lien avec le schéma départemental des véloroutes et voies vertes élaboré en 2004 puis révisé en 2013.

Si les itinéraires de déplacement doux du territoire (voies vertes et véloroutes, boucles du Conseil Départemental) peuvent être utilisés pour des déplacements domicile-travail ou domicile-école, ils conservent avant tout une vocation (et donc un usage par les habitants) touristique et de loisirs.

Les aménagements cyclables « du quotidien » à l'intérieur ou en direction des espaces urbains des villes, bourgs ou villages sont nettement plus limités. L'agglomération de Lons-le-Saunier est le seul secteur du territoire à porter (bien qu'encore incomplet) un réseau d'aménagements cyclables. Au total, il s'agit de 39 km de pistes ou bandes cyclable aménagées sur 340 km de voirie que compte les 11 communes de l'unité urbaine de Lons-le-Saunier. Les bourgs de Saint-Amour, de Clairvaux-les-Lacs et de Bletterans possèdent également quelques aménagements dédiés (aux entrées nord du bourg pour

Saint-Amour et Clairvaux et pour se rendre au collège à Bletterans). Pour autant la part modale des mobilités douces reste marginale dans ces communes et anecdotique dans le reste du territoire.

Le vélo présente pourtant un potentiel de développement intéressant en milieu urbain voire périurbain puisqu'une large partie de l'agglomération Lédonienne et du bassin de proximité de bourgs est accessible en moins de 15 minutes à vélo. Ce mode de transport revêt une dimension stratégique pour répondre à de nombreux enjeux urbains que ce soit entre autres pour proposer une offre alternative à la voiture, pour répondre à la congestion et à la pollution urbaine, afin de réduire la vulnérabilité énergétique des ménages (notamment les ménages les plus modestes), et répondre aux enjeux en matière de santé.

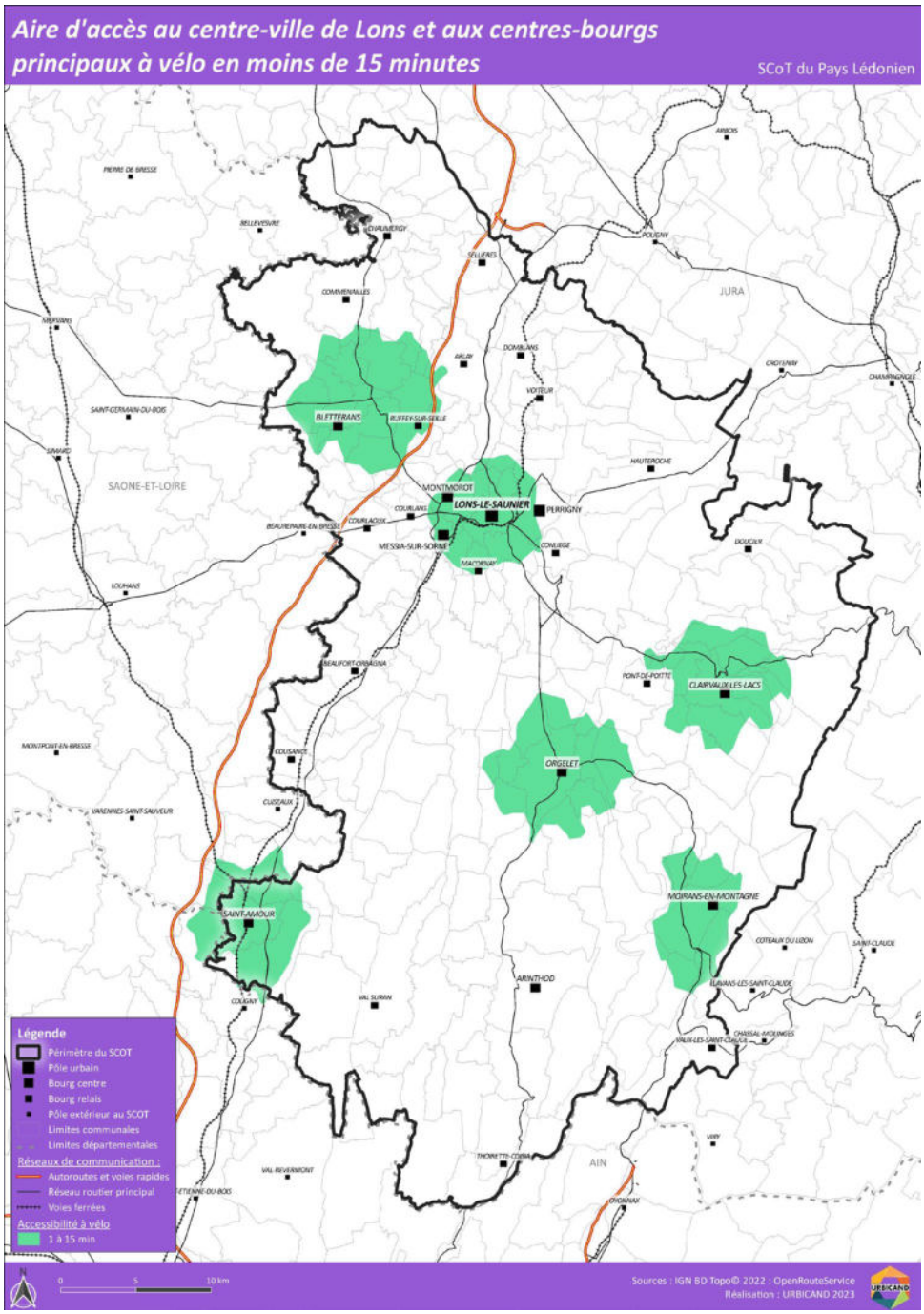

### 2.4.6. Synthèse des enjeux liés aux déplacements

*De nombreux déplacements qui sont internes au territoire, grâce à un bon maillage en pôles d'emplois et de services*

- **Une très grande majorité de déplacements domicile-travail se font au sein même du territoire**, notamment en direction du pôle urbain. **Les temps de trajets sont relativement courts en moyenne, soit 12 min par trajet en voiture, masquant des disparités selon les secteurs**. Ce temps de trajet tend à augmenter au fur et à mesure que l'on s'éloigne des axes routiers structurants comme dans certains villages situés aux extrémités du territoire.
- Les trafics routiers pour les déplacements domicile-travail sont particulièrement importants au niveau des communes périurbaines de Lons-le-Saunier (en conséquence du desserrement de Lons sur les villages). Cela génère des problématiques de déplacements et d'entretien des infrastructures renforcées.

*L'omniprésence de la voiture dans les pratiques de mobilité des ménages et une offre ferroviaire à renforcer*

- La tendance à l'éloignement des ménages des services et des emplois s'est accentuée entre 2008 et 2019, et le nombre de trajets effectués en voiture a augmenté au détriment des autres moyens de transports. **Cette situation tend à fragiliser les ménages au regard de l'augmentation des coûts de l'énergie** et des trop faibles solutions alternatives proposées.
- **La ligne du Revermont représente un axe ferroviaire structurant**, et un atout majeur pour les personnes se rendant à Lons-le-Saunier, Bourg-en-Bresse et Besançon, étant donné que la proposition du train reste plus compétitive que la voiture individuelle. Si les deux tiers de la population accèdent en 15 minutes maximum à une gare, une partie des villages de Terre d'Emeraude Communauté restent plus excentrés. **Le maintien de l'offre ferroviaire sur le territoire, son cadencement et le développement des services sur l'infrastructure est un enjeu majeur pour le PETR.**
- **En lien avec l'augmentation de l'usage de la voiture individuelle, des problématiques de traversées de bourgs et de villages sont à noter sur les axes routiers principaux,** du fait d'un trafic journalier important.

*Une offre de transport en commun qui n'est pas adaptée pour les déplacements des actifs*

- En dehors des lignes ferroviaires, la région propose **le réseau de bus Mobigo, qui constitue une bonne solution pour les personnes non motorisées** mais pas pour le déplacement des actifs (faible cadencement).
- **L'offre de transport en commun est également très limitée à destination des sites touristiques** et un manque de liaisons est observé entre les gares et les principaux sites (Château-Chalon, Baume-les-Messieurs, bourg et château de Frontenay, lacs et cascades…). L'évolution des mobilités touristiques représente un sujet particulièrement important dans le cadre des projets de labellisation « Grands Sites de France ».

*Le covoiturage : un potentiel intéressant pour réduire l'autosolisme qui n'est pas assez exploité*

- **Des outils régionaux et départementaux existent et sont faiblement utilisés, ce** qui peut s'expliquer par des difficultés de lisibilités de l'offre, un manque de communication et d'incitation à l'usage du covoiturage.
- **Un potentiel intéressant est à souligner en lien avec le développement de Plans de Déplacements Inter-Entreprises** qui donnent de véritables outils pour l'usage du covoiturage : aménagement des horaires, communication et incitation, outils partagés pour communiquer la disponibilité des covoitureurs, services d'autopartage, etc.

*Un potentiel de développement des mobilités douces dans les pratiques quotidiennes*

- L'utilisation du vélo pour les trajets quotidiens est faible, alors qu'elle est forte et en hausse pour les loisirs et le tourisme.
- **La moitié des trajets domicile-travail sont courts** (moins de 5 km) et pourrait donc se faire via d'autres modes de déplacement notamment le vélo. Le développement du vélo est intéressant en milieu urbain et périurbain puisqu'une large partie de l'agglomération Lédonienne est accessible en moins de 15 minutes à vélo.
- **Le développement du vélo permettrait de répondre à de nombreux enjeux sur le territoire :** congestion des secteurs à fort trafic, réduction des pollutions, réduction de la vulnérabilité énergétique des ménages, …

# DIAGNOSTIC ECONOMIQUE

# 3.1. Structure de l'emploi et du tissu économique

## 3.1.1. Une dynamique de l'emploi en légère perte de vitesse malgré un bassin d'emploi équilibré

*Un nombre d'emploi en légère baisse, avec des disparités territoriales*

A l'échelle du Pays Lédonien, une **légère diminution de l'emploi depuis 2008 est observée, traduisant une perte de dynamique qui s'observe également aux échelles départementales et régionales :** en 10 ans environ le territoire a perdu 330 emplois. Par ailleurs, la perte d'emplois reste moins importante que celle du département et de la région (respectivement -0,3% et -0,4% de variation annuelle moyenne). Le nombre d'emplois atteint en 2019 est de 35 795 emplois.

Le territoire du SCoT est relativement indépendant des autres pôles d'emplois du territoire étant donné qu'une grande majorité des actifs qui vivent sur le territoire y travaillent également (82% des actifs qui résident sur le territoire y travaillent également). Il s'agit d'un atout pour le territoire, à condition de maintenir une bonne dynamique de l'emploi.

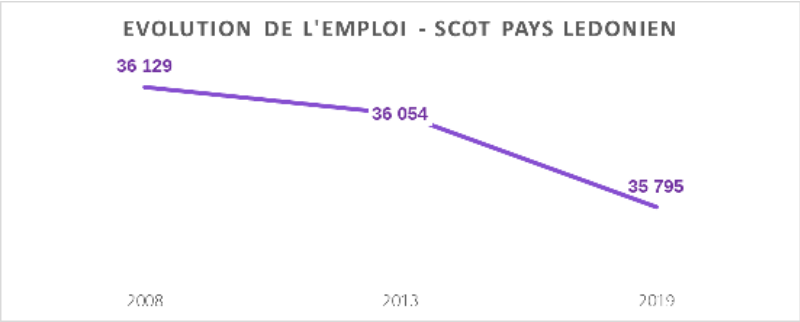


*Source : INSEE RP 2019*

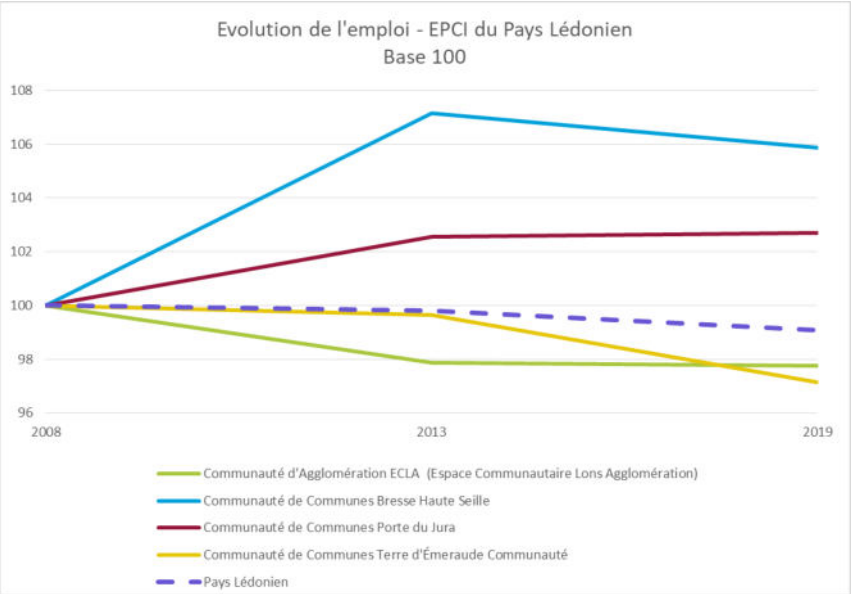


*Source : INSEE RP 2019*

Cette perte d'emplois s'exprime particulièrement sur le territoire de Terre d'Emeraude Communauté, qui enregistre une perte de 183 emplois entre

2013 et 2019, soit environ 70% de la perte d'emplois du SCOT sur cette période. Cela s'explique en partie par une perte de dynamisme sur les bourgs-centres d'Arinthod et de Clairvaux-les-Lacs.

La baisse de l'emploi sur place concerne également la Communauté de Communes Bresse Haute Seille notamment le bourg-centre de Bletterans et dans une moindre mesure ECLA avec une perte sur Lons-le-Saunier (-106 emplois entre 2013 et 2019).$

A l'inverse la Communauté de Communes Porte du Jura a un nombre d'emplois stable depuis 2013, avec une légère hausse (+86 emplois) notamment grâce à Saint-Amour qui a gagné en emploi ces dix dernières années.

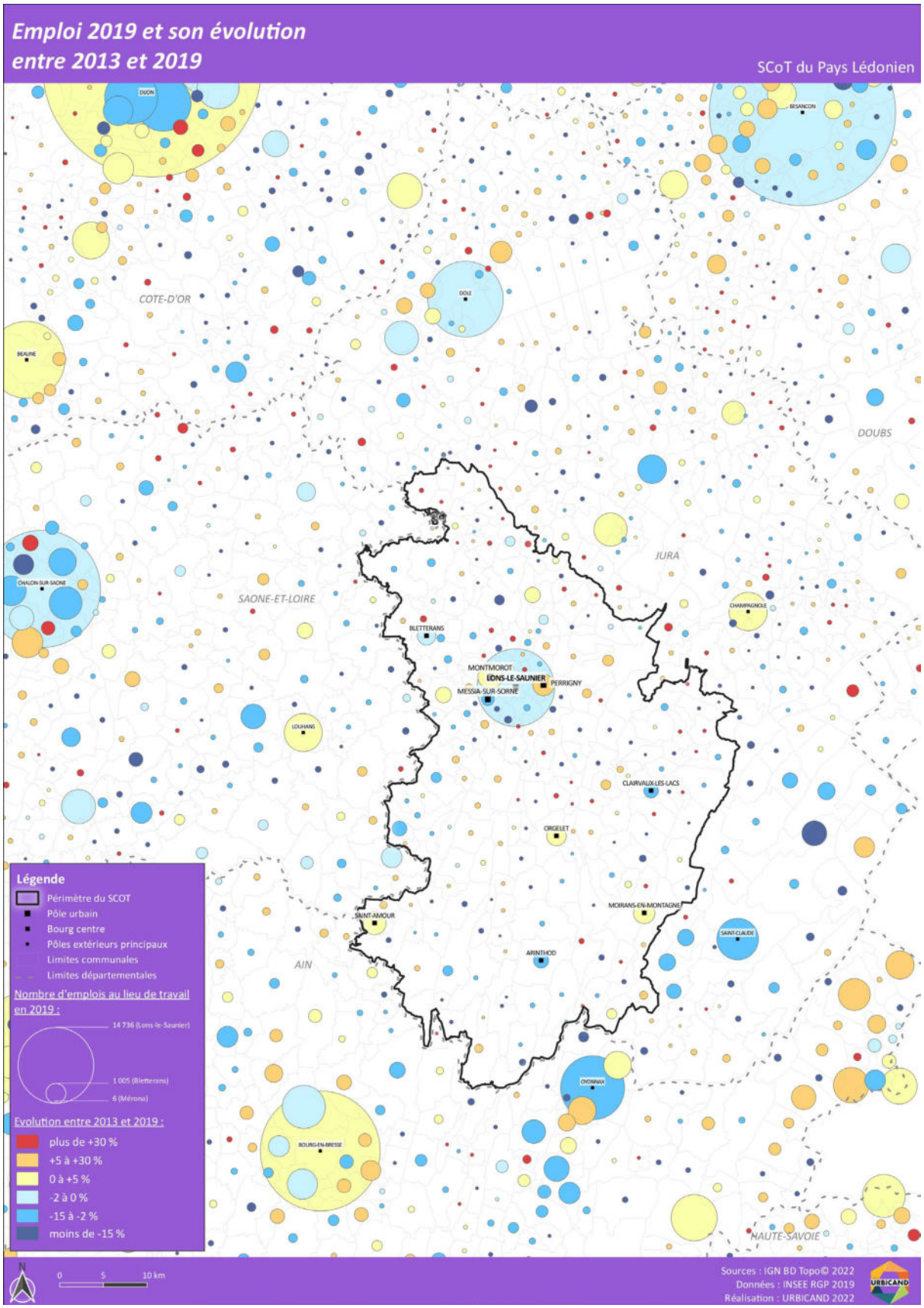
Emploi 2019 et son évolution
entre 2013 et 2019
SCoT du Pays Lédonien
DIJON
BESANCON
DOLE
COTE-D'OR
BEAUNE
DOUBS
JURA
CHALON-SUR-SAONE
SAONE-ET-LOIRE
CHAMPAGNOLE
BLETTERANS
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
MESSIA-SUR-SORNE
LOUHANS
CLAIRVAUX-LES-LACS
ORGELET
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
AIN
OYONNAX
BOURG-EN-BRESSE
NAUTE-SAVOIE
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Pôles extérieurs principaux
Limites communales
Limites départementales
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2019 :
14 736 (Lons-le-Saunier)
1 005 (Bletterans)
6 (Mérona)
Evolution entre 2013 et 2019 :
plus de +30 %
+5 à +30 %
0 à +5 %
-2 à 0 %
-15 à -2 %
moins de -15 %
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2022
URBICAND

*Un ratio emplois – actifs équilibré, avec une polarisation de l'emploi sur l'Agglomération qui se renforce légèrement*

A l'échelle du Pays, le nombre d'emplois est équilibré par rapport au nombre d'actifs, avec un ratio de 0,99 (0,99 emplois pour 1 actif occupé). Il est important de **maintenir cet équilibre entre le nombre d'offre d'emplois et le nombre d'actifs sur le territoire**. Ce ratio emplois – actifs occupés est stable depuis 2008 à l'échelle du SCOT.

**EVOLUTION DU RATIO EMPLOIS / ACTIFS OCCUPÉS - PAYS LÉDONIEN**

| | 2008 | 2013 | 2019 |
|---|---|---|---|
| Pôle urbain | 2,08 | 2,18 | 2,21 |
| Bourg centre | 1,50 | 1,61 | 1,62 |
| Bourg relais | 0,74 | 0,75 | 0,74 |
| Commune rurale | 0,36 | 0,36 | 0,35 |
| Pays Lédonien | 0,98 | 0,98 | 0,99 |

En parallèle la population active du territoire a diminué de manière plus importante que la population totale du SCOT. Cela traduit un vieillissement de la population active corrélé à un départ de jeunes actifs vers les grandes agglomérations voisines (Besançon, Lyon ou Dijon). En effet, la population active a vieilli en cohérence avec le vieillissement global de la population. **Cette situation reflète une certaine fragilité du territoire à être attractif pour les jeunes actifs et potentiellement pour les entreprises qui rencontrent des difficultés de recrutement**.

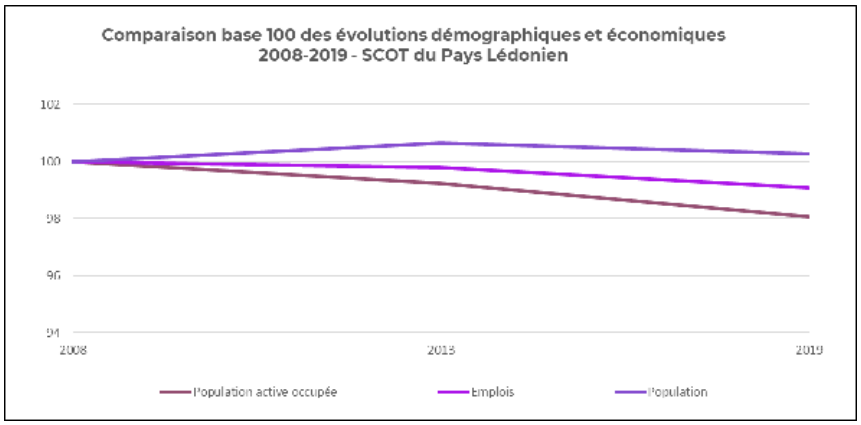


*Source : INSEE RP 2019*

Plusieurs tendances peuvent être observées selon les EPCI :

- Du fait de la présence de Lons-le-Saunier, la Communauté d'Agglomération ECLA est la seule EPCI du territoire à avoir un ratio emploi / actifs occupés positif, de 1,53 : c'est-à-dire 153 emplois pour 100 actifs occupés. Le pôle urbain de Lons-le-Saunier figure comme pôle d'emploi principal du Pays Lédonien et plus largement du Jura (avec Dole). Si ce ratio augmente sur ECLA depuis 2008 c'est principalement en raison

de la baisse de la population active qui se lit également à l'échelle du territoire.

- Les Communautés de Communes Porte du Jura et Bresse Haute Seille ont respectivement un ratio de 0,76 et 0,59, relativement stable depuis 2008 (légère diminution sur Bresse Haute Seille), notamment grâce aux bourgs-centres qui accueillent quelques emplois : Saint-Amour dont le nombre d'emplois augmente légèrement, Bletterans même si la dynamique de l'emploi est plutôt à la baisse, Sellières, etc.
- Terre d'Emeraude Communauté a un ratio proche des EPCI voisines mais celui-ci diminue assez fortement ces dernières années en lien avec une perte du nombre d'emplois assez importante à l'échelle du SCoT et une perte de population active, elle aussi assez marquée.

Ces ratios plus faibles dans les autres EPCI qu'ECLA mettent en avant la résidentialisation des villages. En effet, ceux-ci affichent une fonction économique largement moins affirmée, avec un ratio inférieur à 0,4 indiquant un fort caractère résidentiel.

| | Emploi 2013 | Emploi 2019 | Evolution 2013-2019 | | Ratio emplois/actifs occupés en 2008 | Ratio emplois/actifs occupés en 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | % annuelle | valeur absolue | | |
| **Communauté d'Agglomération ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)** | 20 658 | 20 633 | 0,0% | -25 | 1,47 | 1,53 |
| dont pôle urbain (Lons, Montmorot, Perrigny, Messia) | 18 314 | 18 294 | 0,0% | -20 | 2,08 | 2,21 |
| dont Lons-le-Saunier | 14 842 | 14 736 | -0,1% | -106 | 2,25 | 2,41 |
| **Communauté de Communes Bresse Haute Seille** | 4 800 | 4 743 | -0,2% | -57 | 0,56 | 0,59 |
| dont Bletterans | 1 007 | 1 004 | 0,0% | -2 | 1,66 | 1,85 |
| **Communauté de Communes Porte du Jura** | 3 248 | 3 253 | 0,0% | 5 | 0,77 | 0,76 |
| dont Saint-Amour | 1 513 | 1 567 | 0,7% | 54 | 1,69 | 1,74 |
| **Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté** | 7 349 | 7 166 | -0,5% | -183 | 0,71 | 0,68 |
| dont Arinthod | 740 | 667 | -2,1% | -73 | 1,33 | 1,66 |
| dont Clairvaux-les-Lacs | 643 | 615 | -0,9% | -28 | 1,04 | 1,07 |
| dont Moirans-en-Montagne | 1 307 | 1 349 | 0,6% | 42 | 1,62 | 1,61 |
| dont Orgelet | 1 102 | 1 123 | 0,4% | 21 | 1,51 | 1,75 |
| **SCOT du Pays Lédonien** | **36 054** | **35 795** | **-0,1%** | -259 | 0,98 | 0,99 |
| **Jura** | **97 076** | **95 653** | **-0,3%** | -1423 | 0,92 | 0,90 |
| **Région Bourgogne Franche Comté** | 1 095 541 | 1 072 327 | -0,4% | -23214 | 0,97 | 0,96 |
| **France hors Mayotte** | 26 344 738 | 26 715 053 | 0,3% | 370315 | 0,99 | 0,98 |

### 3.1.2. Un réseau de polarités d'emplois qui structure l'activité locale

*Une concentration d'emploi à Lons-le-Saunier et quelques polarités secondaires*

Le territoire du Pays Lédonien se caractérise par **une forte concentration des emplois sur la Communauté d'Agglomération ECLA** (57% des emplois), avec un gradient partant de la ville-centre (41% des emplois du Pays sont à Lons-le-Saunier), voire du pôle urbain (la moitié des emplois du Pays). Du fait de son statut de préfecture, Lons-le-Saunier concentre une forte proportion de services administratifs, d'enseignement, de santé et d'action sociale (43% de l'emploi total), et de services marchands. La tertiarisation a favorisé le développement de l'économie résidentielle et a contribué au maintien de l'emploi sur la ville centre. Ce pôle d'emplois figure parmi les principaux pôles du Jura avec Dole.

Les bourgs-centres concentrent également une part significative de l'emploi sur place :

- Saint-Amour et Moirans en Montagne sont les deux bourgs-centres qui offrent le plus d'emplois après le pôle urbain, à savoir 1500 emplois (soit 4.3% des emplois du SCOT) pour Saint Amour et 1 350 emplois, 3.7% des emplois du SCOT pour Moirans. Ces deux bourgs-centres sont par ailleurs dans une dynamique de croissance de l'emploi : sur ces 5 dernières années Saint-Amour a gagné 54 emplois et Moirans-en-Montagne 42 emplois. Ces deux pôles ont des profils plutôt similaires en matière de répartition de l'emploi selon les secteurs d'activités. Ces bourgs se caractérisent par une part d'emplois liée à l'industrie significative (42% sur Saint-Amour et 44% sur Moirans en Montagne) et qui se maintien depuis 2008 (voire en légère progression sur Saint Amour). L'emploi tertiaire y est également important et se maintien au détriment de l'emploi lié à la construction qui est globalement à la baisse.
- Orgelet et Bletterans qui comptent un peu plus de 1000 emplois et une dynamique récente plutôt stable. Orgelet a gagné quelques emplois depuis 2013, dans la poursuite d'une très légère croissance d'emplois ces dix dernières années. Bletterans est plutôt dans une situation de stabilisation de ces emplois (perte de deux emplois depuis 2013).
- Clairvaux-les-Lacs et Arinthod ont respectivement 500 et 700 emplois mais connaissent une situation de pertes d'emplois ces 10 dernières années, soulignant leur fragilité. En particulier Arinthod qui connaît plus globalement une baisse démographique et une baisse des emplois assez significative (-2,05% entre 2008 et 2019) traduisant une perte d'attractivité du bourg-centre. Sur Arinthod cette perte d'emplois s'explique par une diminution des emplois dans le secteur du commerce, transport et services et les emplois liés à la construction. La tendance est plutôt inverse sur Clairvaux-les-Lacs dont la part d'emploi liée au commerce, transport et services augmente en lien avec la vocation touristique et de loisirs du bourg-centre. Cette augmentation ne rattrape pour autant pas la perte d'emplois sur les secteurs industriels, de la construction, et une légère baisse de l'emploi dans les administrations publiques, santé humaine et action sociale.

La perte de vitesse du nombre d'emploi dans les villes telles que Lons-le-Saunier, Arinthod ou encore Clairvaux-les-Lacs contribue à la **dévitalisation des centralités**. La **question d'un aménagement économique et résidentiel cohérent à l'échelle du SCOT est une question centrale, afin d'éviter une fragilisation des principales centralités sur le plan économique.**

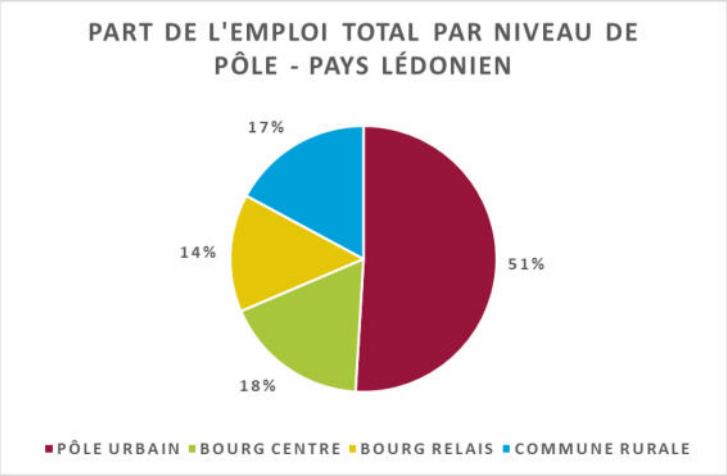


*Source : INSEE RP 2019*

**Certains villages ont une part d'emploi assez importante** en raison de l'implantation de certaines entreprises créatrices d'emplois comme Lanvia-Epercy, Vevy, Aromas, Gevingey, etc. Le **maintien de l'offre d'emploi dans l'ensemble de ces villages est indispensable, car elle structure l'activité locale de l'espace rural**. Les villages ont par ailleurs une part d'emplois agricoles un peu plus importante et comptent de nombreux artisans qui participent au bon fonctionnement économique du territoire.

En revanche, les bourgs relais ont un peu moins de poids dans la part totale de l'emploi. Ils enregistrent globalement une perte d'emplois dans les secteurs industriels et la construction.

### *Une polarisation de l'emploi qui se traduit dans les ratios emplois - actifs*

Les principaux pôles de l'armature urbaine affichent plus d'emplois que d'actifs sur le territoire, et cette tendance tend à se renforcer :

- En particulier, le pôle urbain tient une place très nette de « **pôle d'emploi** » (2,41 pour la ville de Lons-le-Saunier notamment, soit 241 emplois pour 100 actifs occupés). Depuis 2008, ce ratio emplois – actifs tend à croître, témoignant une perte de fonction résidentielle. Ce constat soulève des enjeux, puisque les ménages tendent à **s'éloigner du pôle urbain au profit des communes alentours ce qui génère de nouveaux besoins** (aménagement, déplacements en voiture individuelle, etc.).
- Les bourgs centres jouent également leur fonction de pourvoyeurs d'emplois pour leur bassin local avec un indice supérieur à 1. Les six communes concernées ont vu leur ratio emplois - actifs augmenter entre 2008 et 2019, traduction de **leur rôle économique mais également de leur moindre dynamisme résidentiel par rapport aux**

villages qui les entourent (même si ce constat peut être tempéré d'un bourg centre à un autre).

- Certains bourgs relais remplissent une fonction économique à leur échelle (Domblans, Courlaoux, Cousance, Pont-de-Poitte, Val Suran) avec un indice de concentration d'emplois excédentaire (entre 101 et 134 emplois pour 100 actifs occupés), porté par des entreprises pourvoyeuses d'emplois (par exemple, V33 à Domblans).
- Certains villages présentent également un ratio emplois - actifs supérieur à 1. Ce fort niveau d'emploi peut s'expliquer par la présence d'industrie : Monts-et-Terroirs à Vevy, entreprise LMT-Belin qui a fermé ses portes en juin 2021 sur le site de Lavancia-Epercy, plusieurs entreprises à Montrevel, zone industrielle à Patornay.
- Une part importante des communes du Pays Lédonien affichent une fonction économique moins affirmée : près de 150 communes rurales présentent un indice de concentration inférieur à 0,5, **indiquant un fort caractère résidentiel : il y a beaucoup plus d'actifs occupés que d'emplois sur le territoire en question.**

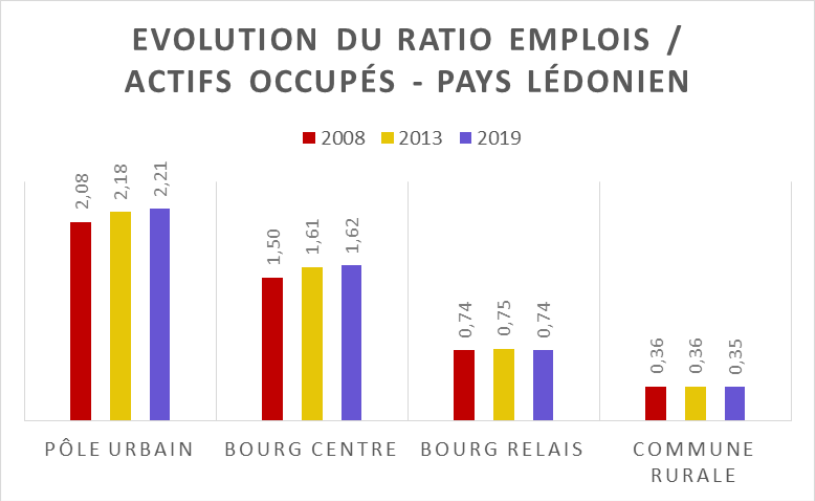


*Source : INSEE RP 2019*

### 3.1.3. Des secteurs d'activité qui évoluent

*Un équilibre entre économie productive et économie présentielle qui se stabilise, avec des situations hétérogènes suivant les secteurs*

La part de l'emploi productif est légèrement supérieure par rapport à la moyenne nationale (37% pour le Pays Lédonien contre 34,4% en France), néanmoins elle est en constante diminution depuis la fin des Trente Glorieuses, à l'instar des tendances nationales. Du fait des restructurations de l'appareil productif, les dynamiques présentielle et productive se sont inversées au fil des années.

Les mutations technologiques et les effets de la mondialisation ont de fait mené à une restructuration des industries traditionnelles au profit d'une tertiarisation de l'économie. Cette tertiarisation a été particulièrement marquée dans les années 80 et 90, période à laquelle l'effectif d'emploi du secteur industriel a diminué au profit d'une forte augmentation des emplois présentiels.

Néanmoins, depuis les années 2012, **l'emploi productif est en hausse, témoignant d'une situation relativement positive pour les activités productives**.

Le secteur productif reste très présent sur le territoire, et les Communautés Porte du Jura et Terre d'Emeraude Communauté présentent un poids de la sphère productive important dans leur économie – particulièrement le secteur industriel qui représente 34% de l'économie totale dans ces deux EPCI.

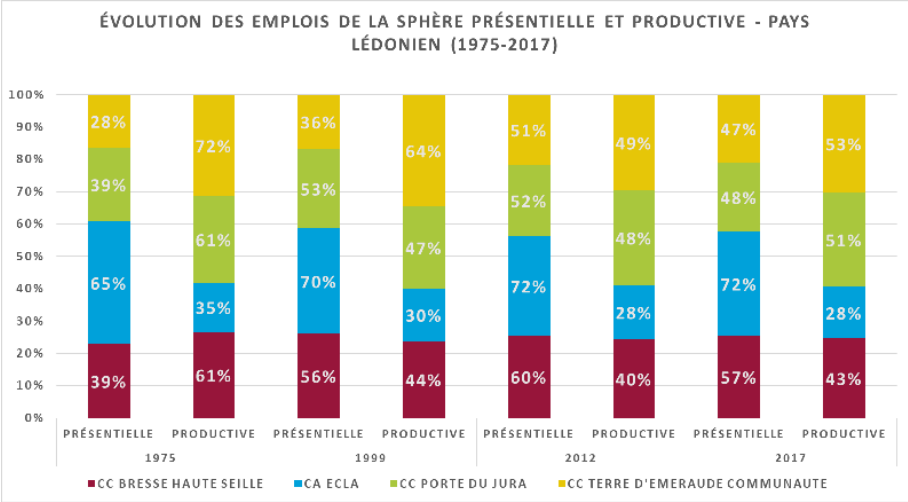


*Source : INSEE RP 2019*

*Une répartition de l'emploi par secteurs d'activités plutôt stable à l'échelle du pays Lédonien, mais des évolutions internes importantes*

Le bassin d'emplois s'appuie sur des secteurs d'activités diversifiés : services, commerces, secteur de la santé et de l'action sociale, secteur agricole et industriel, secteur touristique. A l'échelle du SCoT, la majorité des emplois concerne le secteur du commerce, du transport et des services suivis par l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Historiquement tourné vers l'industrie, le Pays Lédonien compte encore une part d'emplois industriels non négligeable (20%) répartis sur plusieurs entreprises familiales et usines fortes, qui ont marqué l'histoire industrielle du territoire : L'entreprise Bel (qui produit la « vache qui rit »), les fromagerie devenues aujourd'hui Lactalis (produit des spécialités fromagères pour grandes surfaces), Smoby Toys dans la fabrication de jouets, l'établissement Berger dans la tournerie, petites entreprises spécialisées dans la tournerie et le travail du bois, etc.

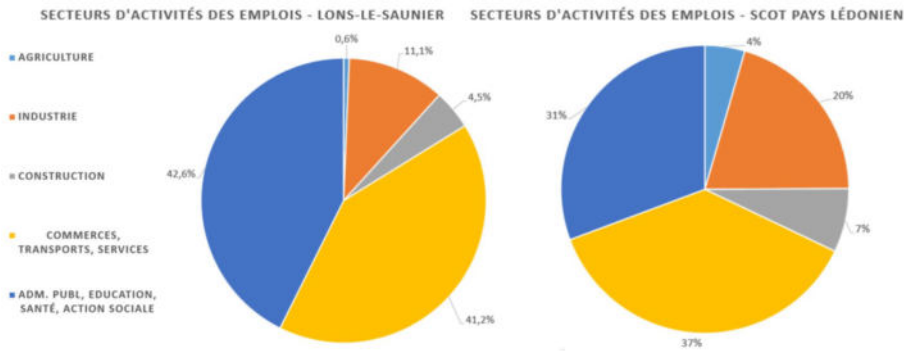


*Source : INSEE RP 2019*

A l'échelle du Pays, les secteurs d'activités ont connu des évolutions modestes, mais qui peuvent être plus marquées d'une EPCI à un autre :

- Globalement, le secteur industriel a subi une diminution modérée, en perdant 1,5% de ses emplois à l'échelle du Pays entre 2013 et 2019, et certains EPCI ont même vu leur effectif augmenter, en particulier la CC Porte du Jura (+13%) qui dispose de 71 entreprises dans le secteur industriel parmi 586 entreprises au total (Observatoire des Territoires). **Une situation plutôt favorable pour le territoire qu'il convient de maintenir afin de conserver l'équilibre économique du territoire**, en préservant ces activités industrielles sur le Pays Lédonien. La majorité des bourgs-centres du territoire et certains villages du sud du territoire ont une part d'emplois industriels qui reste très importante du fait de la présence de petites entreprises familiales issues de cette histoire industrielle, notamment portée par le Haut Jura.

- Les emplois du secteur agricole ont connu une augmentation de 6% à l'échelle du Pays Lédonien entre 2013 et 2019 (+100 emplois) – portés en majorité par une croissance d'environ 20% entre 2013 et 2019 pour les Communautés Porte du Jura et Bresse Haute Seille.

- Le domaine de la construction a connu une nette diminution à l'échelle du Pays Lédonien (-5%), avec des baisses conséquentes (-20%) dans tous les EPCI hormis sur la Communauté d'Agglomération ECLA. Cette baisse d'emplois dans le secteur du bâtiment s'explique en partie par la conjoncture nationale liée à la crise du bâtiment. Néanmoins, cette perte de vitesse est moindre par rapport aux moyennes départementales et régionales. Plus récemment, la crise des matériaux et du marché de l'énergie en 2022 a eu des impacts sur les entreprises du bâtiment, même si ce domaine s'est maintenu à l'échelle nationale. La crise de l'énergie, des matériaux et la fragilisation progressive du logement neuf sont des risques pour l'avenir du bâtiment. Toutefois, les sous-secteurs liés à la rénovation énergétique et à l'amélioration-entretien poursuivent leur dynamique et devraient permettre au domaine du bâtiment de se maintenir, voire se renforcer à l'avenir.

- Le secteur tertiaire est majoritairement représenté sur le Pays Lédonien avec une progression importante du secteur lié au commerce, transport et services. La croissance du secteur tertiaire s'est développée de manière équilibrée sur les emplois des secteurs marchands et non marchands :
  - Les emplois du secteur tertiaire non-marchand représentent près d'un tiers de l'emploi total malgré une diminution de -2% entre 2013 et 2019.
  - Les emplois du secteur marchand ont légèrement augmenté entre 2013 et 2019 (+2%).

En effet, près de 30% des emplois sont affiliés aux services non marchands, en lien avec l'offre de services liée au statut de préfecture de Lons-le-Saunier. Une situation qui est **relativement bénéfique pour le territoire car elle assure la sécurité de l'emploi et un pouvoir d'achat constant pour une partie des actifs du Pays Lédonien**. De plus, le domaine du service à la personne est prometteur sur le territoire Lédonien en lien avec le vieillissement de la

population et l'augmentation des besoins dans les domaines de la santé et de l'action sociale.

| | Nombre d'emplois | | Agriculture | | Industrie | | Construction | | Commerces, transports et services | | Administration publique, enseignement, santé et action sociale | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2019 | Evol 2013-2019 | 2019 | Part (%) | 2019 | part | 2019 | part | 2019 | part | 2019 | part |
| CA ECLA | 20 734 | 0,0158248 | 242 | 0,01167165 | 2 838 | 0,136876628 | 1 437 | 0,069306453 | 8 829 | 0,425822321 | 7 389 | 0,356371178 |
| dont pôle urbain (Lons, Montmorot, Perrigny, Messia) | 18 156 | *1,6%* | 121 | 0,7% | 2 331 | 12,8% | 963 | 5,3% | 7 848 | 43,2% | 6 893 | 38,0% |
| dont Lons-le-Saunier | 14 541 | *0,7%* | 93 | 0,6% | 1 612 | 11,1% | 650 | 4,5% | 5 985 | 41,2% | 6 200 | 42,6% |
| CC Bresse Haute Seille | 4 587 | *-7,9%* | 593 | 12,9% | 891 | 19,4% | 373 | 8,1% | 1 546 | 33,7% | 1 185 | 25,8% |
| dont Bletterans | 1 055 | *5,3%* | 19 | 1,8% | 113 | 10,7% | 61 | 5,8% | 534 | 50,6% | 328 | 31,1% |
| CC Porte du Jura | 3 460 | *3,7%* | 280 | 8,1% | 1 172 | 33,9% | 281 | 8,1% | 971 | 28,1% | 754 | 21,8% |
| dont Saint-Amour | 1 554 | *4,6%* | 15 | 1,0% | 656 | 42,2% | 83 | 5,3% | 442 | 28,4% | 359 | 23,1% |
| CC Terre d'Émeraude Communauté | 7 116 | *-2,6%* | 496 | 7,0% | 2 434 | 34,2% | 479 | 6,7% | 2 018 | 28,4% | 1 690 | 23,7% |
| dont Arinthod | 715 | *-3,6%* | 24 | 3,4% | 261 | 36,6% | 29 | 4,1% | 181 | 25,3% | 219 | 30,7% |
| dont Clairvaux-les-Lacs | 514 | *-11,4%* | 5 | 1,0% | 104 | 20,2% | 5 | 1,0% | 243 | 47,3% | 157 | 30,5% |
| dont Moirans-en-Montagne | 1 364 | *4,4%* | 5 | 0,4% | 596 | 43,7% | 20 | 1,5% | 474 | 34,7% | 268 | 19,7% |
| dont Orgelet | 1 130 | *15,4%* | 20 | 1,8% | 288 | 25,5% | 118 | 10,5% | 423 | 37,4% | 281 | 24,8% |
| SCOT du Pays Lédonien | 35 897 | *-0,4%* | 1 611 | 4,5% | 7 335 | 20,4% | 2 570 | 7,2% | 13 363 | 37,2% | 11 017 | 30,7% |
| **Jura** | 95 710 | *-2,1%* | 4 044 | 4,2% | 20 383 | 21,3% | 6 402 | 6,7% | 34 799 | 36,4% | 30 083 | 31,4% |

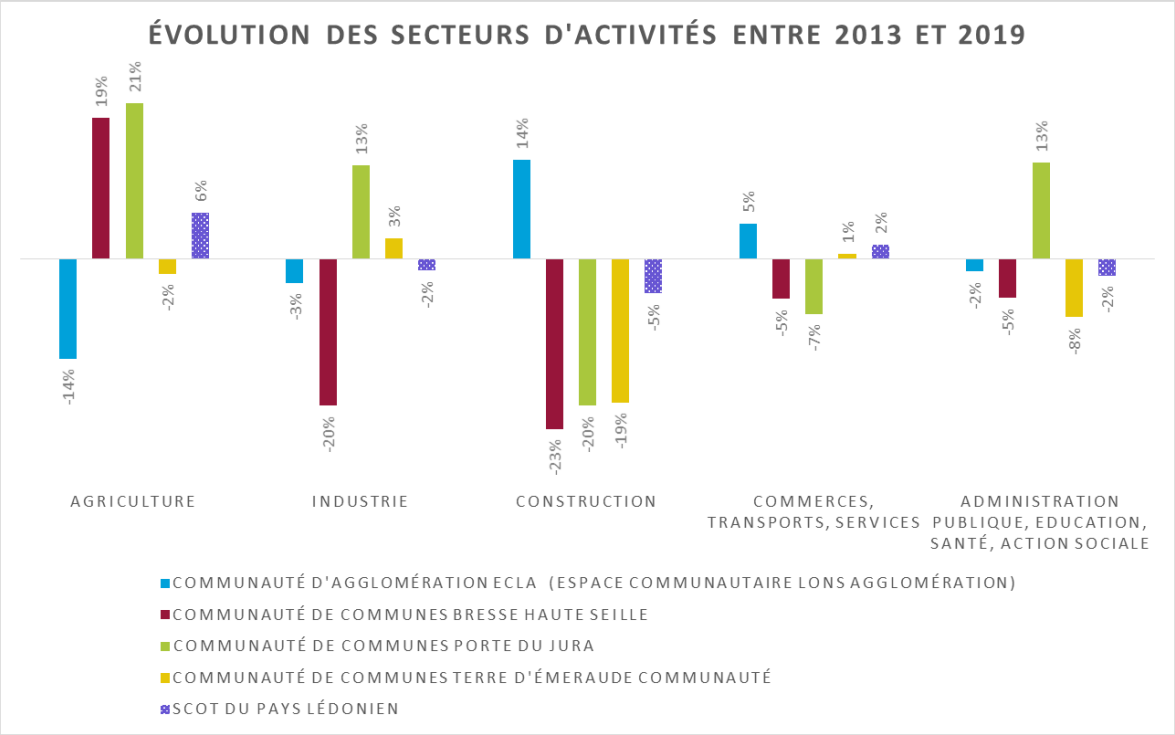


*Source : INSEE RP 2019*

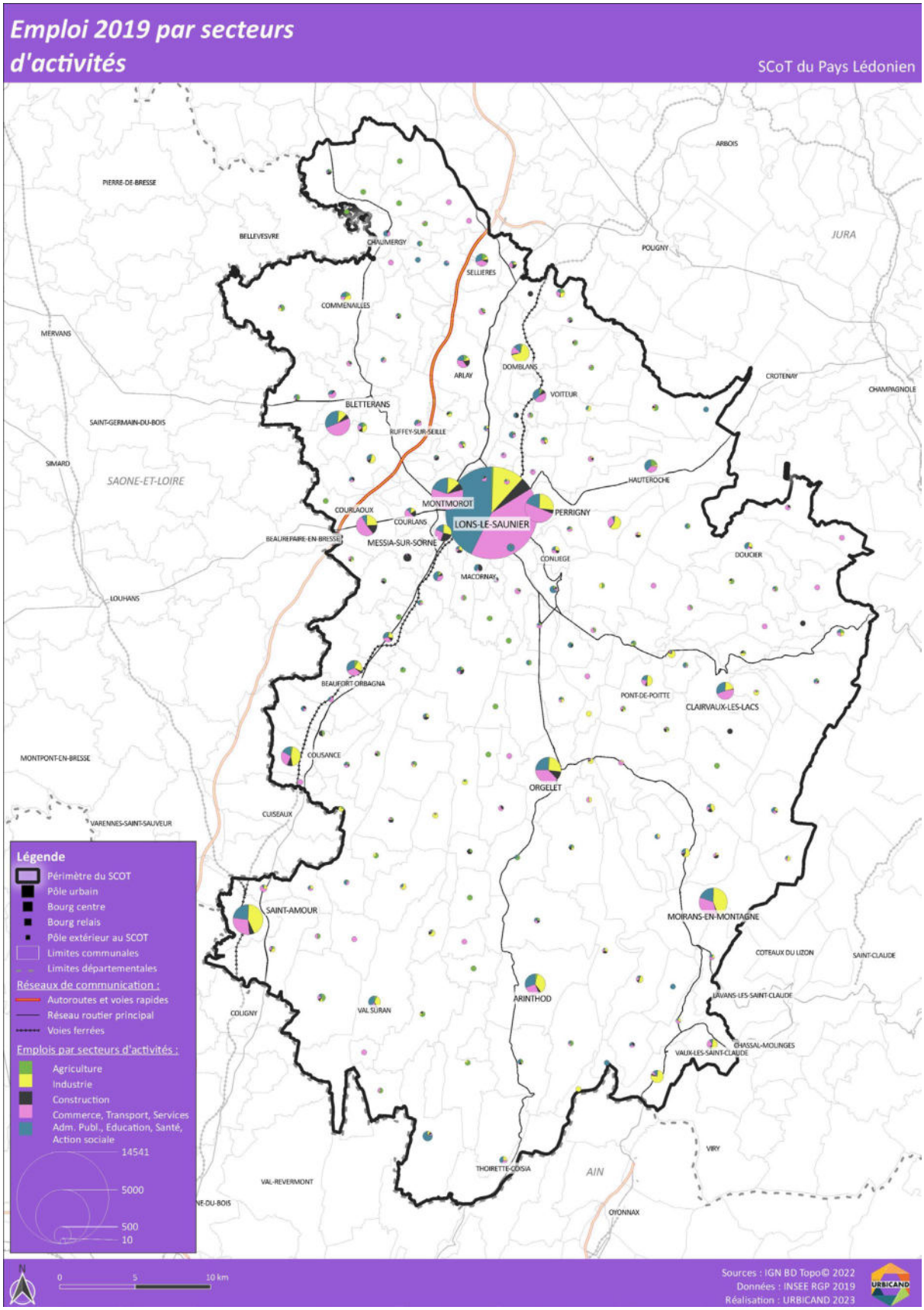
Emploi 2019 par secteurs d'activités
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POUGNY
ARBOIS
JURA
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
VOITEUR
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
BLETTERANS
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
SAONE-ET-LOIRE
HAUTEROCHE
MONTMOROT
PERRIGNY
COURLAOUX
COURLANS
LONS-LE-SAUNIER
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Emplois par secteurs d'activités :
Agriculture
Industrie
Construction
Commerce, Transport, Services Adm. Publ., Education, Santé, Action sociale
14541
5000
500
10
SAINT-AMOUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COLIGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
OYONNAX
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

*Un tissu industriel encore important dans certains territoires*

*L'histoire industrielle Lédonienne se base essentiellement sur le travail du bois, du fer et le fromage. La particularité jurassienne, que l'on retrouve également sur le pays Lédonien, consiste en une industrie plutôt familiale de petites entreprises dont certaines ont pu largement se développer. Le tissu industriel s'est notamment développé dans la montagne jurassienne pour occuper la main d'œuvre en hiver. Ainsi, le travail du fromage s'est développé sur l'ensemble du territoire, notamment sur Lons-le-Saunier avec la présence de deux fromageries reconnues (Bel et usine du groupe Lacatlis), la tournerie s'est développée particulièrement sur le sud du territoire Lédonien à proximité du Haut-Jura et de Saint-Claude (Moirans-en-Montagne, Arinthod, Orgelet) et la fabrication de jouets en bois qui a donné l'appellation du territoire « Pays du Jouets » (musée du jouet à Moirans, village du bois à Clairvaux, ateliers des savoirs-faires à Ravivolles à la frontière du SCoT).*

Le territoire du Pays Lédonien accueille des pôles industriels relativement concentrés, ce qui peut nécessiter des besoins particuliers en matière d'aménagement :

- Cinq communes concentrent près de la moitié de l'emploi industriel (Lons-le-Saunier, Moirans-en-Montagne, Saint-Amour, Orgelet, Perrigny) – implanté dans les polarités le long des axes de transports majeurs du territoire. Le pôle urbain accueille plus de 2 800 emplois industriels dont un peu plus des deux tiers sont situés sur Lons-le-Saunier, suivi par Perrigny et Montmorot (respectivement 23% et 14% de l'emploi industriel du pôle urbain, Messia-sur-Sorne a très peu d'emplois industriels).
- Capitale historique du jouet, la commune de Moirans-en-Montagne s'est adaptée au phénomène de mondialisation et de concurrence extérieure en développant des industries tournées vers la production plastique (Smoby Logistique, Smoby Toys, Purelab Plastics, etc.). Elle comptabilise de fait 8% des emplois industriels du Pays Lédonien (soit 600 emplois) et enregistre une hausse récente de 7,3%/an entre 2013 et 2019.
- Le bourg centre de Saint-Amour comptabilise plus de 600 emplois industriels notamment grâce à l'implantation de plusieurs groupes industriels : Algeco, BSA Inox en particulier.

D'autres sites industriels implantés dans des villages ou des zones d'activités permettent d'offrir des emplois industriels dans des communes moins peuplées : V33 à Domblans, Lacroix Emballage à Cousance, le site LMT Belin à Lavancia-Epercy, ou encore l'entreprise Monts et Terroirs à Vevy. L'ensemble de ces sites bénéficient d'une bonne desserte en transport routier.

La conjoncture des dernières années a généré une très faible diminution (2%) des emplois industriels du territoire, soit une perte de 113 emplois entre 2013 et 2019. Ces chiffres ne prennent cependant pas en compte la récente restructuration du site LMT Belin à Lavancia qui prévoyait en 2020 la suppression de 80 postes sur 107, en visant notamment les emplois faiblement qualifiés.

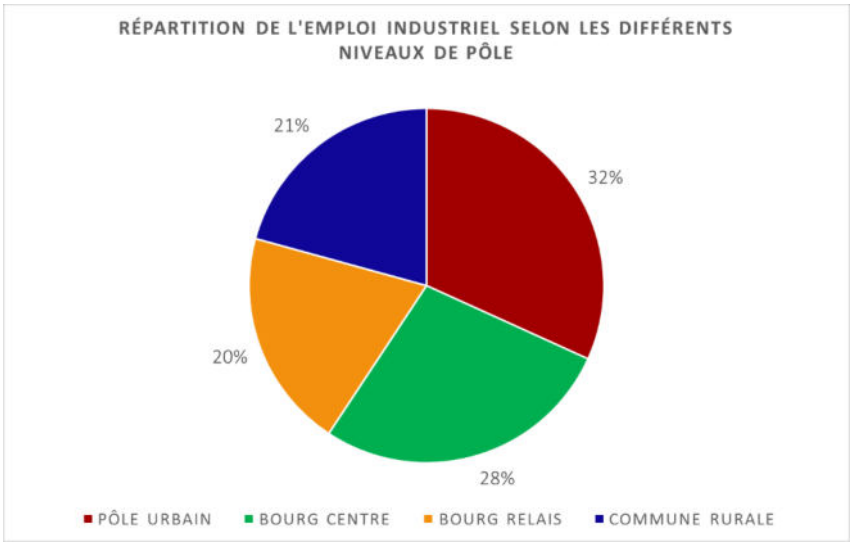


*Source : INSEE RP 2019*

Les dynamiques de création d'entreprise dans le secteur industriel semblent plutôt favorables pour le contexte économique du Pays Lédonien, sur 688 entreprises créées en 2019, 65 se trouvaient dans le secteur industriel.

### *Une diversité à considérer dans le tissu d'entreprises local*

Plus de 7 000 entreprises sont localisées sur le Pays Lédonien – soit plus d'un tiers du nombre total d'entreprises jurassiennes. Après une augmentation constante depuis 2008, l'effectif total d'entreprises du Pays a subi une chute entre les années 2018 et 2019 (perte de près de 2 000 entreprises).

Si les entreprises sont globalement réparties sur l'ensemble du territoire, Lons-le-Saunier comptabilise près de 2 000 entreprises en lien avec son statut de ville-centre et de préfecture départementale.

*Source : CCI 2019*

Plusieurs types d'entreprises très différents sont déployés sur le territoire :

- Les TPE (Très Petites Entreprises, employant moins de 10 salariés) sont majoritairement présentes sur le territoire – environ 6 900 TPE (soit 94% des entreprises) – et sont un atout pour créer des dynamiques économiques locales (artisanat, petits commerces, services de proximité, etc.). Ces entreprises sont réparties sur le territoire mais on en retrouve en premier lieu dans le pôle urbain (2 235 entreprises) ainsi que dans les communes périphériques ; ainsi que dans les bourgs-centres : Bletterans (215 TPE), Clairvaux-les-Lacs (190 TPE), Saint-Amour (198 TPE), Moirans-en-Montagne (188 TPE), Orgelet (167 TPE) et Arinthod (107 TPE). De fait,

le pôle urbain et les bourgs centres comptabilisent pratiquement la moitié des TPE du territoire. Leur répartition essentiellement dans la partie Est du Pays Lédonien, dans quelques bourgs relais (Domblans, Arlay, Sellières, Courlaoux, Beaufort-Orbagna, Cousance, Val Suran) et de manière plus résiduelle à proximité des bourgs centres de la Commaunté Terre d'Emeraude (Pont-de-Poitte, Vaux-les-Saint-Claude, Lavancia-Epercy).

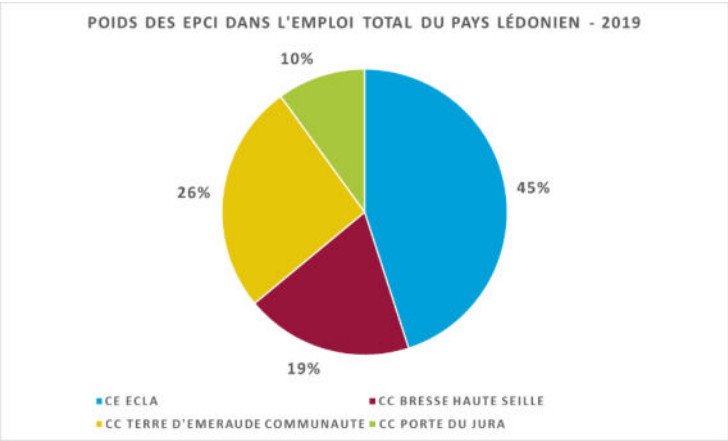


*Source : INSEE RP 2019*

*Source : CCI 2019*

- Les PME (Petites et Moyennes Entreprises, entre 10 et 250 salariés) – au nombre de 420 – sont également indispensables pour le tissu économique local. Néanmoins, cet effectif a chuté depuis 2018 avec une perte de 20 PME (441 PME en 2018 contre 420 en 2019).

*Source : CCI 2019*

Près de 70% des PME se trouvent dans les pôles, dont près de 45% dans le pôle urbain de Lons-le-Saunier. La place des bourgs centres est relativement équivalente à l'effectif de PME des autres communes (bourgs relais et communes rurales), en particulier tiré par les bourgs relais qui accueillent de nombreuses PME (Courlaoux, Cousance,

Lavancia-Epercy, Vevy, Pont-de-Poitte, etc.), et tiennent de fait une place majeure dans cette répartition.

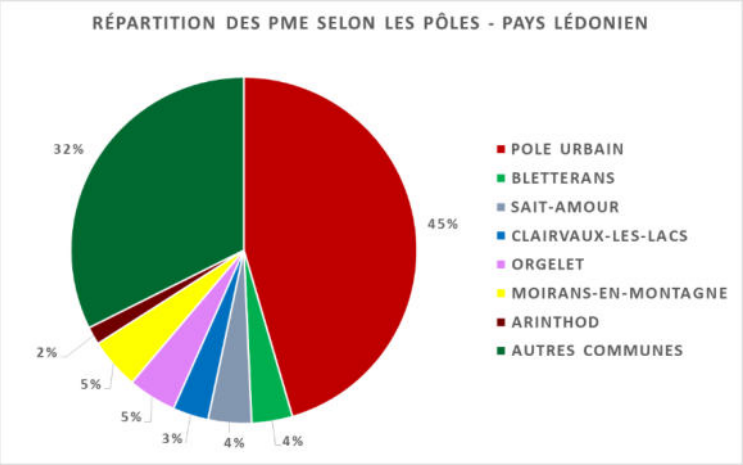


*Source : CCI 2019*

- Enfin, les ETI (Etablissements de Taille Intermédiaire, employant plus de 250 salariés) sont au nombre de 4 sur le PETR : 2 se trouvent à Lons-le-Saunier (Fromageries Bel Production France et Société Fromagerie), l'entreprise SKF Aerospace France à Perrigny et l'entreprise V33 SA dans le bourg relais de Domblans.

Tableau des principaux employeurs du territoire du SCOT

| Localisation | Etablissement | Domaine d'activité | Taille |
|---|---|---|---|
| Domblans | V33 SA | Fabrication de vernis peintures | 560 salariés |
| Lons-le-Saunier | Societé Fromagerie de Lons-le-Saunier | Fabrication de fromages fondus | 367 salariés |
| Perrigny | SKF Aerospace France | Construction aéronautique et spatiale | 348 salariés |
| Lons-le-Saunier | Fromageries Bel Production France | Fabrication et conditionnement de fromages fondus | 305 salariés |
| Montmorot | RN,83 Distribution | Hypermarché | 190 salariés |
| Saint Amour | Salaisons Bolard Freres | Salaisons | 187 salariés |
| Courlaoux | Transport Perrier | Transports routiers de marchandises | 184 salariés |
| Lons-le-Saunier | Entreprise Bonglet | Plâtrerie | 182 salariés |
| Arinthod | Smoby Toys SAS | Fabrication de jouets | 167 salariés |
| Perrigny | La Poste | Activité de Poste | 163 salariés |
| Moirans-en-Montagne | Thomas France Plastic | Fabrication d'équipements automobiles | 163 salariés |
| Lons-le-Saunier | Distribution Casino France | Hypermarché | 142 salariés |
| Vevy | Monts et Terroirs | Fabircation de fromages | 137 salariés |
| Saint-Amour | Algeco SAS | Constructions métalliques | 125 salariés |
| Messia-sur-Sorne | United Caps Messia | Fabrication d'emballages en matières plastiques | 119 salariés |
| Cousance | Lacroix Emballages | Fabrication d'emballages en bois | 118 salariés |
| Montmorot | Perrenot Jura | Transports routiers de marchandises | 108 salariés |

*Source : CCI 2019*

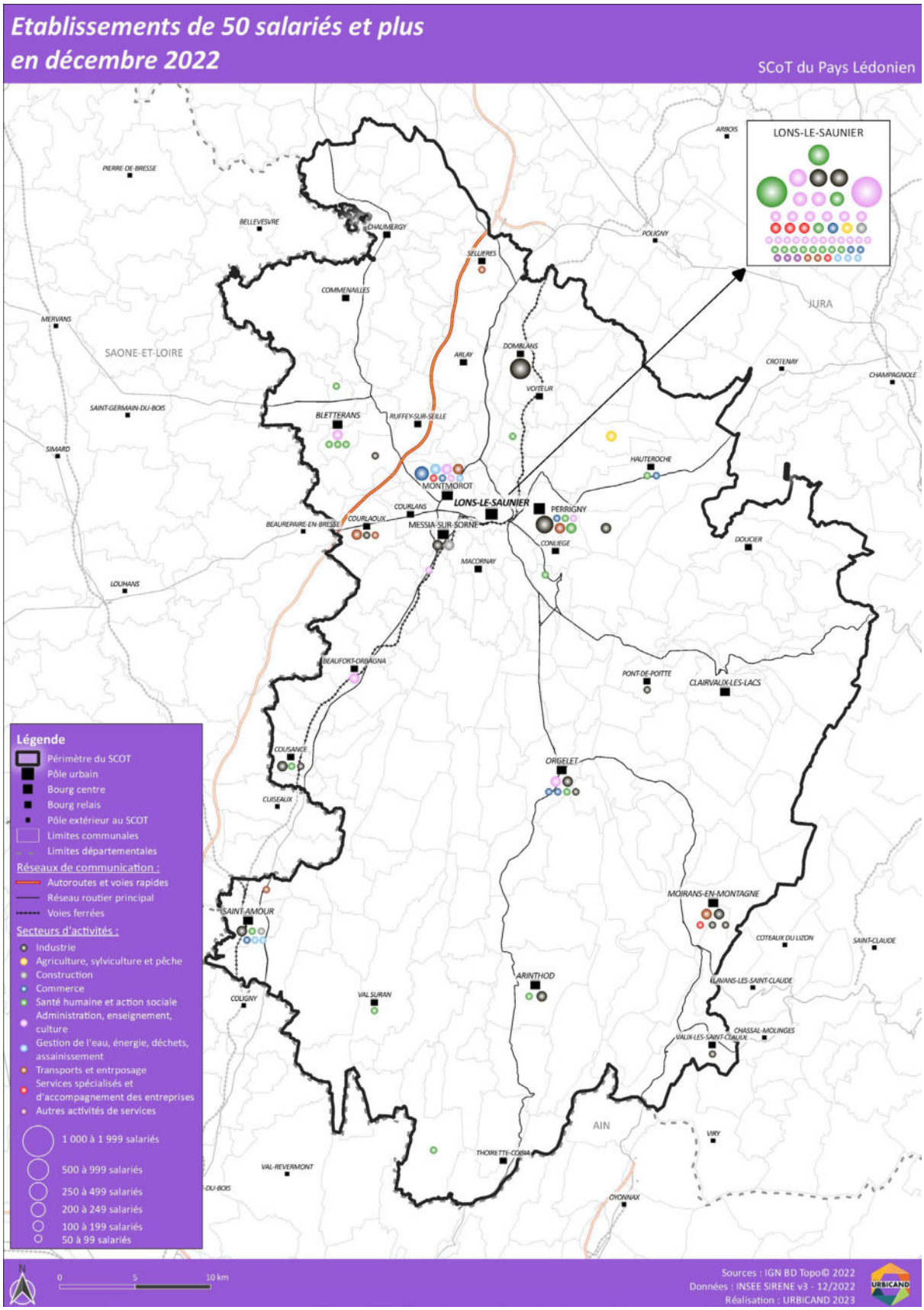
Etablissements de 50 salariés et plus
en décembre 2022
SCoT du Pays Lédonien
LONS-LE-SAUNIER
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
COMMENAILLES
MERVANS
SAONE-ET-LOIRE
ARLAY
DOMBLANS
VOITEUR
POLIGNY
ARBOIS
JURA
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLANS
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
AIN
VIRY
THOIRETTE-COISIA
VAL-REVERMONT
-DU-BOIS
CHONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Secteurs d'activités :
Industrie
Agriculture, sylviculture et pêche
Construction
Commerce
Santé humaine et action sociale
Administration, enseignement, culture
Gestion de l'eau, énergie, déchets, assainissement
Transports et entrposage
Services spécialisés et d'accompagnement des entreprises
Autres activités de services
1 000 à 1 999 salariés
500 à 999 salariés
250 à 499 salariés
200 à 249 salariés
100 à 199 salariés
50 à 99 salariés
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE SIRENE v3 - 12/2022
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 3.1.4. Des problématiques à souligner en matière de marché de l'emploi

*Un taux de chômage faible sur l'ensemble du territoire mais qui touche davantage les jeunes*

Le taux de chômage du département du Jura est le plus faible de la Région (10,2% pour le Jura contre 12,1% pour la Bourgogne-Franche-Comté). A l'échelle du Pays Lédonien, les résidents en âge de travailler connaissent aussi un taux de chômage assez faible (9,8%) en 2018.

Le chômage touche en particulier les jeunes de 15 à 24 ans, environ 20% sur cette tranche d'âge sur le Pays Lédonien, soit une tendance similaire à celle du Jura, mais qui reste encore inférieure à la moyenne nationale (27% en 2018). A l'échelle du Pays Lédonien, ce constat peut être mis en lien avec un niveau de qualification relativement faible. En effet, 26% des 15-24 ans non scolarisés et plus sont non diplômés, ce qui signifie que près d'un quart de cette population se retrouve sans diplôme (CAP, BEP, Licence, etc.). Néanmoins, cette part est en nette diminution par rapport au taux de 2008 (39%).

Ce constat reste tout de même à relativiser au regard de la faible part de population de 15 à 24 ans présentes sur le territoire. Les étudiants post-bac quittent en majeure partie le territoire pour poursuivre leurs études sur Besançon, Lyon ou Dijon.

Le chômage ne se traduit pas de la même manière selon les espaces qui composent le Pays Lédonien :

- La ville-centre de Lons-le-Saunier enregistre un taux de chômage élevé, soit 14,4% en 2018, avec une paupérisation plus marquée que dans le reste du territoire. La ville tend à accueillir plus fortement les ménages plus modestes, en lien avec une offre de logements plus diversifiée et la concentration des services. Certains bourgs-centres rejoignent cette logique et connaissent un taux de chômage élevé (Bletterans, Moirans-en-Montagne, et dans une moindre mesure Saint-Amour).
- Les parties Nord et Sud-Ouest du Pays Lédonien sont aussi touchées par un taux de chômage plus important. La Communauté d'Agglomération ECLA présente la plus forte part de chômage – tirée par Lons-le-Saunier ou encore Baume-les-Messieurs. La Communauté de Communes Porte du Jura présente aussi un taux important de chômeurs, notamment dans les communes plus rurales (Cousance, Augea par exemple). Les deux autres EPCI présentent un taux de chômage moindre (entre 8 et 9%), certaines communes étant toutefois plus touchées que d'autres (Condes, Etival, La Frasnée, Blois-sur-Seille, La Chassagne, par exemple).

Le niveau de chômage sur le territoire n'est pas nécessairement lié à une problématique de baisse d'emploi, mais plus souvent à une problématique d'employabilité.

En effet, les entreprises font remonter **des difficultés autour du recrutement en particulier pour les emplois à bas niveau de qualification** (aides-soignants, serveurs, aides à domicile, aides ménagères, ouvriers non qualifiés, etc.**), et pour les emplois techniques qualifiés** (dans l'industrie en premier lieu). Le recrutement constitue donc un enjeu à l'échelle du Pays, en parallèle de la

lutte contre le chômage. **Ce constat pose aussi la question de l'offre de formation présente sur le territoire qui ne correspond pas forcément aux attentes des entreprises.** En effet, un lien entre formation et entreprises qui cherchent à recruter de nouvelles personnes permettrait de limiter ces difficultés de recrutement. Toutefois, les difficultés de recrutement dans certains services à la population, dans le domaine de la santé, ou encore pour certains métiers aux conditions difficiles sont connues à l'échelle nationale : au-delà de la question de l'attractivité territoriale, les entreprises n'offrent souvent pas les conditions attendues notamment pour les jeunes actifs (meilleures conditions de travail, meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle avec par exemple plus de souplesse sur les horaires, offrir davantage de type de contrat pour laisser plus de place au mi-temps particulièrement sur certains métiers difficiles qui pourraient être cumulés avec un autre emploi, la recherche d'une meilleure implication dans l'entreprise, etc.).

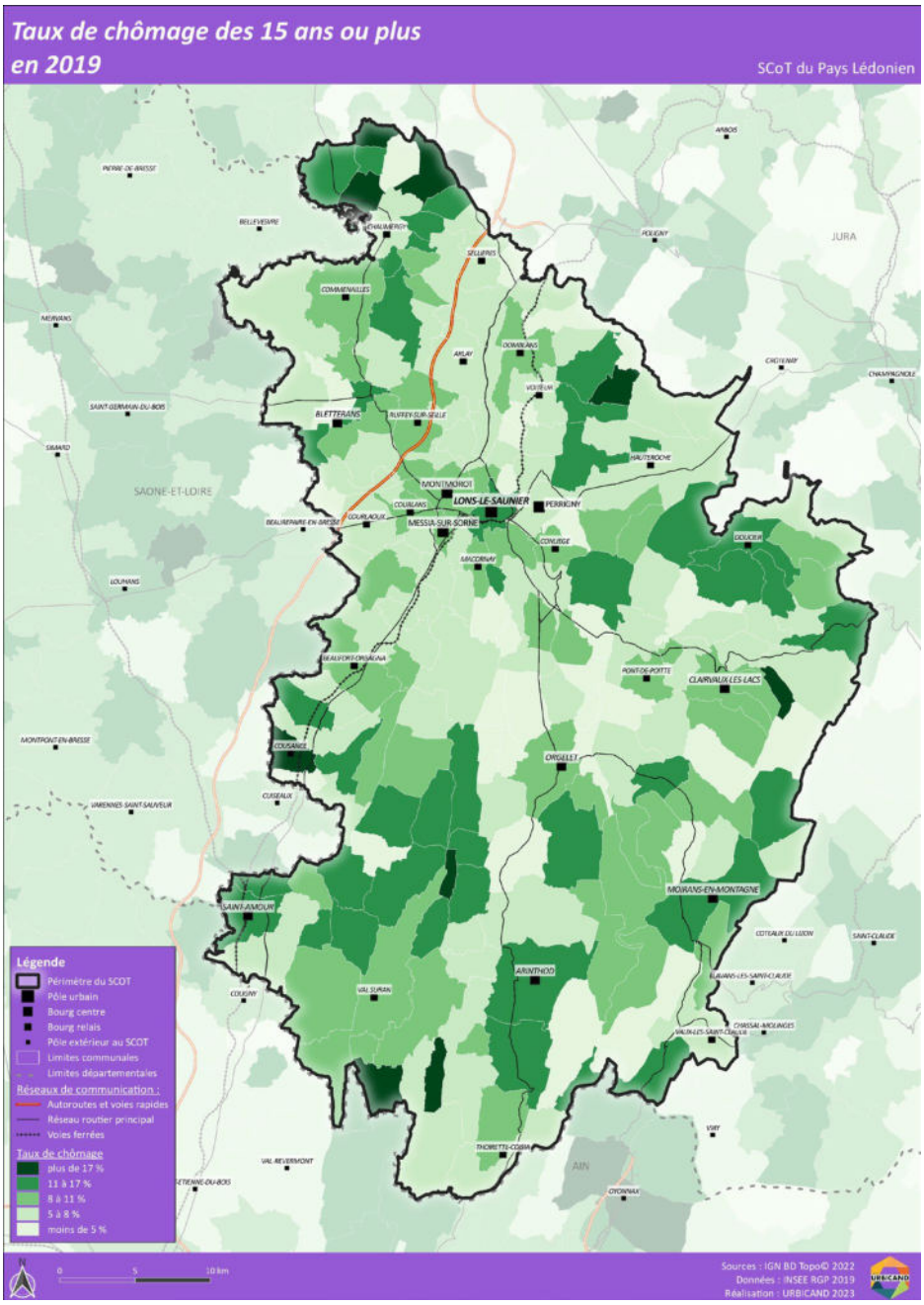

*Une insuffisance en termes d'offre de formation qui n'attire pas les jeunes générations du territoire*

La ville de Lons-le-Saunier concentre la majorité des formations et des structures d'enseignement supérieur du territoire :

- Une antenne de l'UFR Sciences et techniques de l'Université de Franche-Comté qui propose une Licence professionnelle spécialisée dans la gestion et les traitements des déchets
- Une antenne ESPE – qui permet aux jeunes de se former à l'enseignement du premier degré
- L'EMC Lons, qui forme aux métiers du management commercial
- L'Institut Régional de formation sanitaire et sociale situé à proximité du centre hospitalier Jura Sud – qui propose des formations d'aide-soignant, secrétaire médical et infirmier
- Plusieurs structures publiques qui proposent des formations (CFA Silvya Terrade, BP Jeunesse éducation population et sport, etc.)
- Le centre AFTRAL Courlaoux – qui forme les professionnels en devenir ou confirmé aux métiers liés au transport et à la logistique
- Plusieurs BTS proposés dans les lycées de Lons-le-Saunier

D'autre part, le CFA agricole de Montmorot et le CFPPA offrent des formations allant du CAP au niveau Bac +3 dans divers domaines (agriculture, viticulture, aménagement paysager, tourisme, développement des territoires, etc.). Ceci constitue un atout important pour le Pays Lédonien, notamment en lien avec les partenariats menés entre les centres de formation et les collectivités territoriales.

Sur le reste du territoire, quelques autres structures sont mises en place et proposent diverses formations professionnalisantes (Gevingey, Moirans-en-Montagne, etc.). Au total, plus de 600 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur font leurs études au sein du Pays Lédonien.

*Concernant le niveau de qualification des jeunes sur le territoire* :

Comme le met en avant la carte ci-dessous ; en dehors de certains villages où la part des 20-24 ans sans diplômes est particulièrement élevée, ce phénomène est relativement faible sur le territoire ; notamment en raison de la faible part de jeunes restant sur le territoire de 20 à 24 ans.

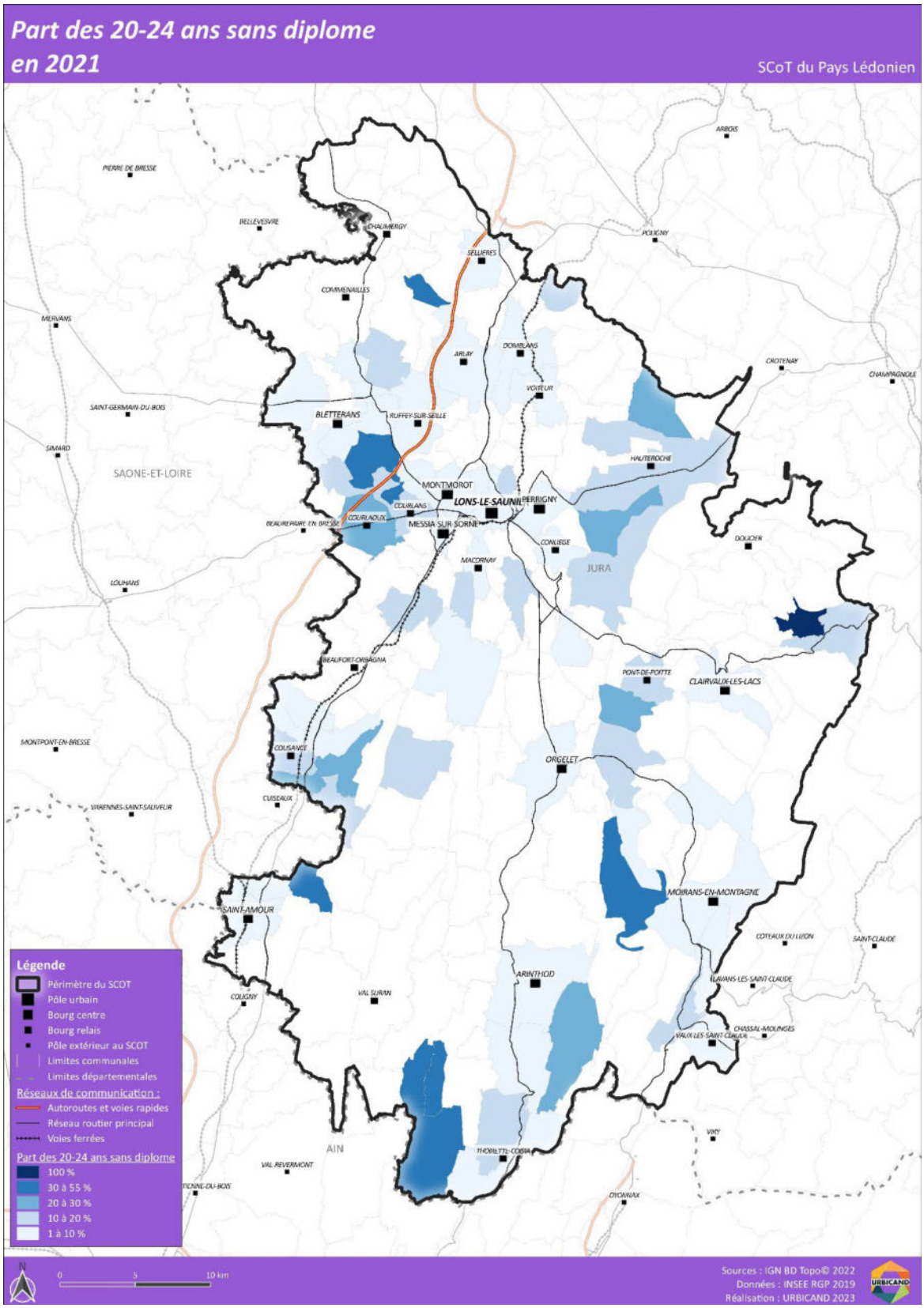
Part des 20-24 ans sans diplome
en 2021
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE DE BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
ARBOIS
POLIGNY
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
SAONE-ET-LOIRE
HAUTEROCHE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLANS
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
JURA
LOUHANS
BEAUFORT-ORGAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX-DU-LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VADY
AIN
THOIRETTE-COISIA
VAL-REVERMONT
TIENNE-DU-BOIS
CHOIRAIX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Part des 20-24 ans sans diplome
100 %
30 à 55 %
20 à 30 %
10 à 20 %
1 à 10 %
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 3.1.5. Synthèse de la structure de l'emploi et du tissu économique

*Un territoire polarisé par le pôle d'emplois de Lons-le-Saunier, principal pôle d'emplois du Jura, ainsi que plusieurs petits pôles d'emplois locaux (les bourgs-centres), rendant le territoire relativement autonome vis-à-vis des pôles externes*

- Etant donné qu'une très large majorité des actifs résident et travaillent sur le territoire du Pays Lédonien (plus de 80%), celui-ci est relativement indépendant des territoires voisins en matière d'emplois. Néanmoins, **la vitalité des pôles d'emplois du Pays Lédonien conditionne l'avenir du territoire et son équilibre entre fonction résidentielle et fonction économique**.
- Ainsi, **le dynamisme des pôles d'emplois est à conforter** notamment pour Lons-le-Saunier dont l'emploi est en stagnation et pour certaines polarités en perte de vitesse comme c'est le cas dans certains bourgs-centres : Arinthod et Clairvaux-les-Lacs.

*Un équilibre à maintenir entre nombre d'emplois et actifs occupés, malgré une légère baisse du nombre d'emplois et de la population active occupée.*

- **Un bon équilibre entre nombre d'emplois et nombre d'actifs qui participe à l'autonomie du territoire et son bon fonctionnement**. Cela permet notamment de limiter les déplacements vers les agglomérations voisines.
    - Cependant, la baisse du nombre d'emplois doit faire l'objet d'une attention particulière afin **d'éviter une trop forte résidentialisation du territoire**, qui favoriserait une hypermobilité comme on peut le constater dans certains territoires ruraux de la région.
    - **Une tendance à la résidentialisation des villages est observée**, ce qui génère de nombreux déplacements en direction de Lons et des autres pôles d'emplois.
- La baisse de la population active, corrélée au départ des jeunes actifs, reflète **une situation de fragilité du territoire à être suffisamment attractif pour les jeunes** et pour les entreprises. La population active risque de poursuivre sa diminution au regard du vieillissement de la population.
    - La baisse de la population active est particulièrement observée dans les bourgs-centres et sur Lons-le-Saunier en lien avec le vieillissement de la population et l'attrait des populations vieillissantes pour ces polarités.
    - Le SCoT devra s'interroger sur sa capacité à attirer les catégories socio-professionnelles pour « prendre la relève » face à la baisse et au vieillissement de la population active occupée.

*Un territoire faiblement attractif pour les jeunes actifs*

- Les jeunes du territoire, notamment les étudiants, ont tendance à quitter le territoire pour aller étudier dans une grande agglomération

voisine (Besançon, Dijon, Lyon notamment) étant donné que l'offre en formation est restreinte sur le territoire. Cela engendre également une perte des jeunes actifs qui entrent potentiellement sur le marché du travail vers ces grandes agglomérations.

- **Une difficulté pour les entreprises à recruter** notamment sur des emplois qualifiés dans le milieu industriel. Cette difficulté de recrutement tend à s'élargir à d'autres secteurs et sur des métiers plus contraignants à l'instar des tendances nationales.
- Une offre de formation qui ne correspond par forcément aux attentes des entreprises présentes sur le territoire, notamment sur le secteur industriel. De plus, au regard de l'augmentation des besoins à venir dans le secteur médical et de l'action sociale en lien avec le vieillissement de la population, la question du développement de formation vers ces métiers se pose.

*Une bonne diversité du tissu économique local : un atout pour le bon fonctionnement du territoire du fait d'une multitude de sources d'emplois et de richesses*

- Le territoire compte trois principaux moteurs de l'emploi local : l'emploi public, particulièrement présents sur Lons-le-Saunier et dans une moindre mesure certains bourgs-centres (le tiers des emplois sur Bletterans, Clairvaux-les-Lacs et Arinthod) ; l'emploi lié aux commerces, transports et aux services (majoritairement présents sur les bourgs-centres de Bletterans, Clairvaux, Orgelet et dans les bourgs relais) ; et l'emploi industriel.
- **Un secteur industriel très présent et pourvoyeur d'emplois** sur le territoire, en lien avec l'histoire industrielle jurassienne. Des industries qui étaient tournées sur le fer, la tournerie bois puis le plastique à partir des années 50, et l'agroalimentaire. Le maintien de ces activités est un enjeu fort du SCoT, afin de préserver son identité et son histoire. Le maintien et le développement du secteur industriel dépend notamment de la capacité du territoire à développer des emplois à forte valeur ajoutée, afin de monter en compétence, et développer son attractivité vis-à-vis des cadres.
- **Pour répondre à l'augmentation des besoins en lien avec le vieillissement de la population, les secteurs d'activités liés à la santé, service à la personne et à l'action sociale seront amenés à se développer ces prochaines années**. D'une manière générale, le développement des activités tertiaires de types services aux personnes, commerces et services aux entreprises mérite d'être conforté que ce soit à destination des personnes âgées, mais également des autres ménages inactifs et des actifs occupés.
- **Un tissu économique marqué par une majorité de TPE et quelques PME, ainsi que 4 ETI qui structurent le territoire** et donnent une renommée nationale (voire internationale) au territoire : les fromageries, le pays du jouet avec Smoby Toys, et l'entreprise SKF Aerospace France à Perrigny. Ces entreprises participent à la valorisation du territoire, et plus largement du Jura en employant des ressources locales comme c'est le cas pour la réalisation du fromage, le vin jaune, les jouets en bois, etc.

- **Une présence forte des activités agricoles et artisanales** dans les bourgs-relais et les villages qu'il faut préserver. Généralement structurées autour de très petites entreprises. La facilitation de la transmission, de la reprise et de la création d'activités artisanales est un point important pour assurer le maintien de ces deux domaines d'activités.

## 3.2. Tendances et besoins liés à l'aménagement économique

### 3.2.1. Dynamiques immobilières observées sur le territoire

*Une tendance globale variable, marquée par un regain des constructions neuves depuis 2017*

Entre 2011 et 2020, le Pays Lédonien enregistre un total 336 500m² de nouveaux locaux économiques implantés sur son territoire.

Depuis 2011, l'historique des constructions neuves du Pays Lédonien est relativement fluctuant, marqué par un « pic » des constructions en 2013 pour connaître des variations plus ou moins fortes au fil des années. Hormis l'exception de 2013, le seuil de constructions ne dépasse pas les 40 000 m² par an.

Après un essoufflement en 2017, le rythme d'implantation de locaux économiques tend à croître légèrement jusqu'en 2020, année qui souligne une accélération plus importante par rapport aux années précédentes, soit 35 500 m² de locaux implantés contre 21 100 m² en 2019.

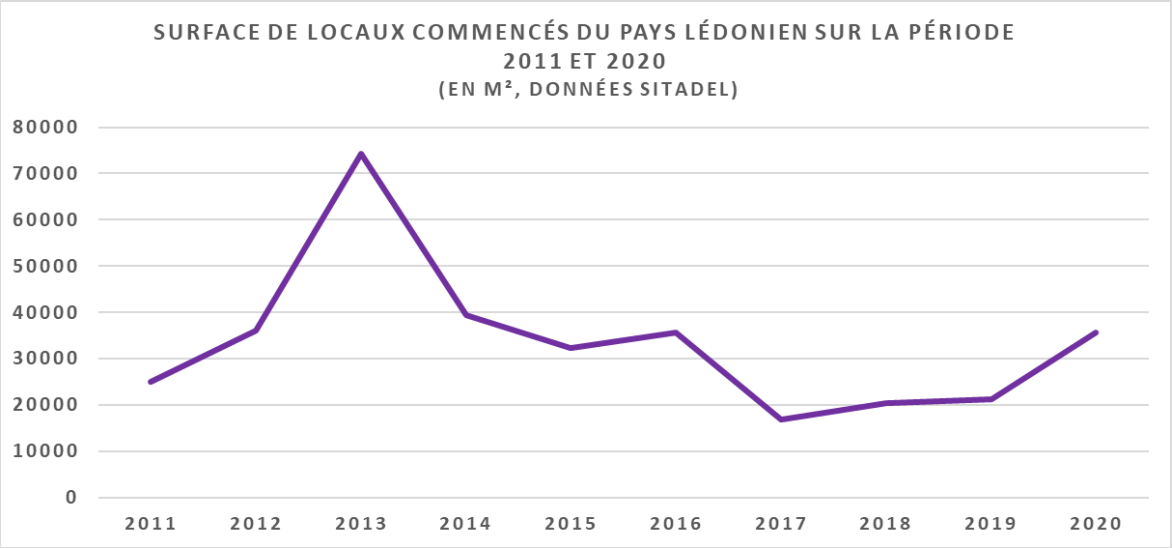


*Source : Sitadel, 2020*

*Des surfaces dédiées aux locaux agricoles et entrepôts plus importantes*

De manière globale, sur la période 2011-2020, les surfaces les plus consommatrices sont celles des locaux agricoles (92 000 m²) en raison de la présence assez forte de l'activité dans les villages que ce soit pour de l'élevage ou la viticulture, et des grandes surfaces nécessaires à l'exercice de l'activité (stockage, entrepôt, bâtiment d'élevage, etc.).

Les entrepôts sont également très consommateurs d'espaces (72 000 m²) ainsi que les locaux industriels (53 000 m²). De fait, ces trois secteurs comptent pour plus de 70% des constructions neuves entre 2011 et 2020.

La surface de locaux agricoles a été marquée par une augmentation de plus de 7 000 m² entre 2019 et 2020 (8 900 m² en 2019 contre 16 285 m² en 2020). Même constat pour les locaux industriels, qui ont connu une hausse de plus de 7 700 m² entre 2019 et 2020.

En revanche, les nouvelles constructions étaient peu dédiées aux secteurs de l'hébergement hôtelier et des bureaux, qui enregistrent les plus faibles taux (respectivement 2% et 6% de la surface totale).

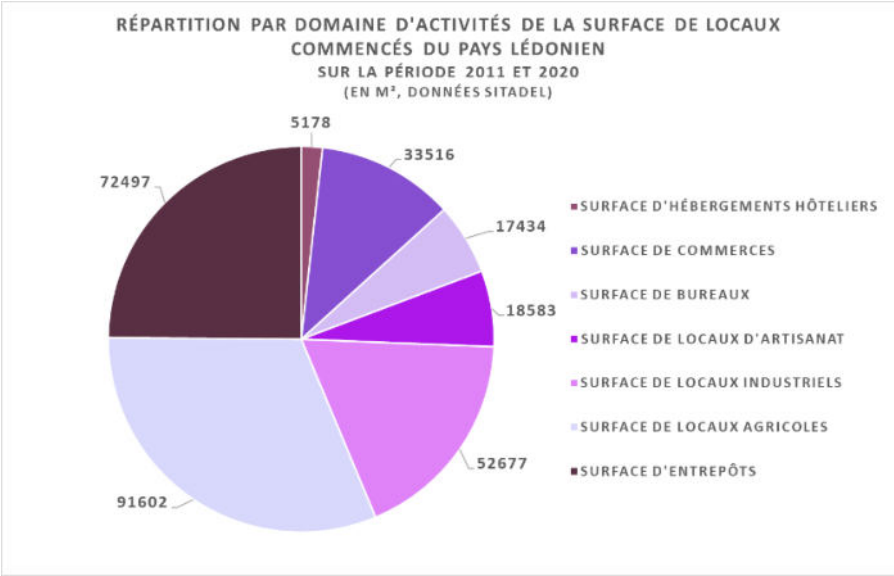


*Une variation à l'échelle des EPCI*

La répartition des surfaces de nouveaux locaux entre 2011 et 2020 est différente d'une EPCI à l'autre, notamment en lien avec ses particularités :

- Terre d'Emeraude Communauté enregistrent la plus grande part de locaux construits entre 2011 et 2020 (soit 43%) principalement pour le développement de locaux agricoles et d'entrepôts en lien avec son caractère rural et la forte présence de l'agriculture sur ce territoire. Une grande partie de ces surfaces sont localisées à Moirans-en-Montagne, avec également une part de nouveaux locaux industriels importants (grande zone industrielle de Moirans avec des ambitions de développement en lien avec le projet de zone « supracommunautaire » de Moirans), et à Arinthod puis dans une moindre mesure Orgelet et Val Suran. Cette EPCI compte également la part la plus importante de nouvelles surfaces d'hébergements hôteliers en lien avec son fort attrait touristique (plus de la moitié des surfaces sont situées à Orgelet, puis dans les communes de l'ancien Pays des Lacs, à Moirans-en-Montagne, etc.). Cette part importante de nouvelles surfaces dédiées à de l'activité économique est légèrement paradoxale avec la situation de perte d'emplois sur cette collectivité, preuve de la consommation foncière importante de certaines activités pour une faible offre d'emplois.
- La collectivité ECLA représente 29% des nouvelles surfaces de locaux pour de l'activité économique du SCoT majoritairement dédié aux commerces, à l'industrie et aux entrepôts et locaux agricoles. Près de 72% de la surface de nouveaux locaux d'ECLA se concentre sur Lons-le-Saunier, Perrigny et Montmorot (dont 35 000 m² sur Lons). Ces

trois communes concentrent par ailleurs quasiment toute la surface dédiée aux commerces en lien avec la fonction de pôle urbain ainsi que celle dédiée aux bureaux. De plus, 82% des locaux industriels d'ECLA y ont été construits. En effet, le pôle urbain (en dehors de Messia-sur-Sorne) est très attractif pour l'implantation de nouvelles surfaces économiques et est notamment bien équipés grâce à la présence de nombreuses infrastructures notamment le réseau ferrée, l'accès autoroutier, et des zones économiques d'importances. Le demande en nouvelles surfaces économiques sur ce secteur reste par ailleurs très forte.

- Concernant la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, on dénombre près de 50 000 m² de nouveaux locaux principalement dédiés à l'agriculture, aux entrepôts et dans une moindre mesure aux commerces et à l'industrie. Après Terre d'Emeraude Communauté, la CCBSH compte le plus de surface de locaux agricoles. Bletterans concentre 22% des surfaces économiques de la collectivité principalement dans le développement d'entrepôt et de commerces en lien avec son statut de bourg-centre. Le développement du commerce résulte d'une action commerciale importante de la part de la commune de Bletterans avec la mise en place d'une politique d'acquisition et de construction de cellules commerciales. D'autres communes ont eu une croissance de locaux importante comme Hauteroche, Voiteur, Frontenay, etc. où la part de locaux agricoles est plus importante. La demande en bureaux et en petites surfaces pour de l'artisanat reste forte sur le territoire avec un déficit d'offre.
- Enfin, la Communauté de Communes Porte de Jura compte un peu moins de 44 000 m² de locaux construits entre 2011 et 2020 principalement concentrés sur Saint-Amour, les Trois-Châteaux, Cousance et Balanod. Les locaux sont principalement dédiés à l'industrie (notamment développé dans les 4 communes citées précédemment) puis à l'agriculture. Si l'immobilier économique fonctionne plutôt bien sur la collectivité, les entreprises font remonter un besoin de locatif assez important face à une faible offre.

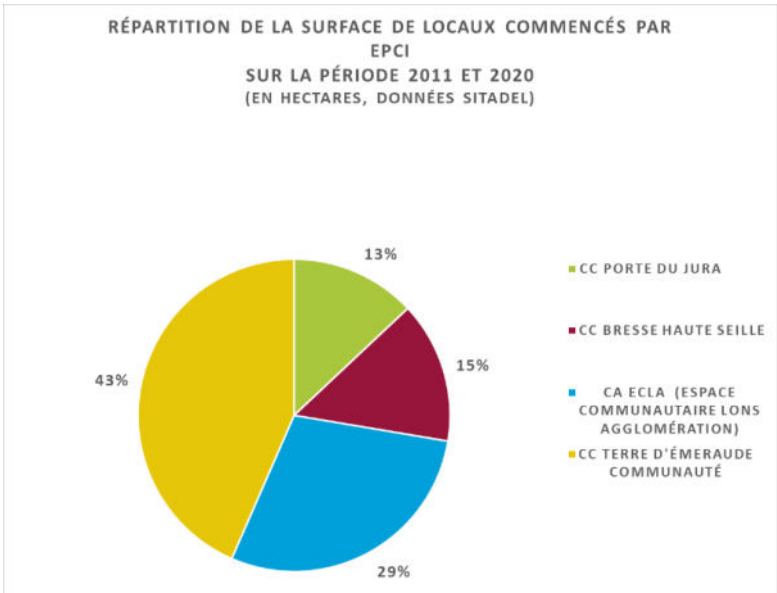

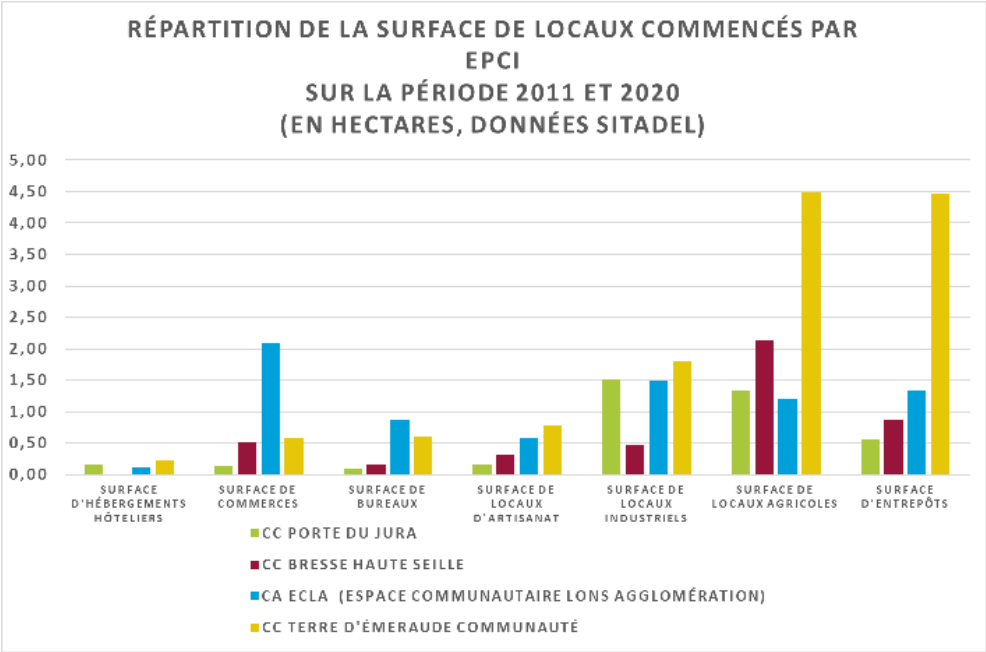
RÉPARTITION DE LA SURFACE DE LOCAUX COMMENCÉS PAR EPCI
SUR LA PÉRIODE 2011 ET 2020
(EN HECTARES, DONNÉES SITADEL)
5,00
4,50
4,00
3,50
3,00
2,50
2,00
1,50
1,00
0,50
0,00
SURFACE D'HÉBERGEMENTS HÔTELIERS
SURFACE DE COMMERCES
SURFACE DE BUREAUX
SURFACE DE LOCAUX D'ARTISANAT
SURFACE DE LOCAUX INDUSTRIELS
SURFACE DE LOCAUX AGRICOLES
SURFACE D'ENTREPÔTS
CC PORTE DU JURA
CC BRESSE HAUTE SEILLE
CA ECLA (ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMÉRATION)
CC TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

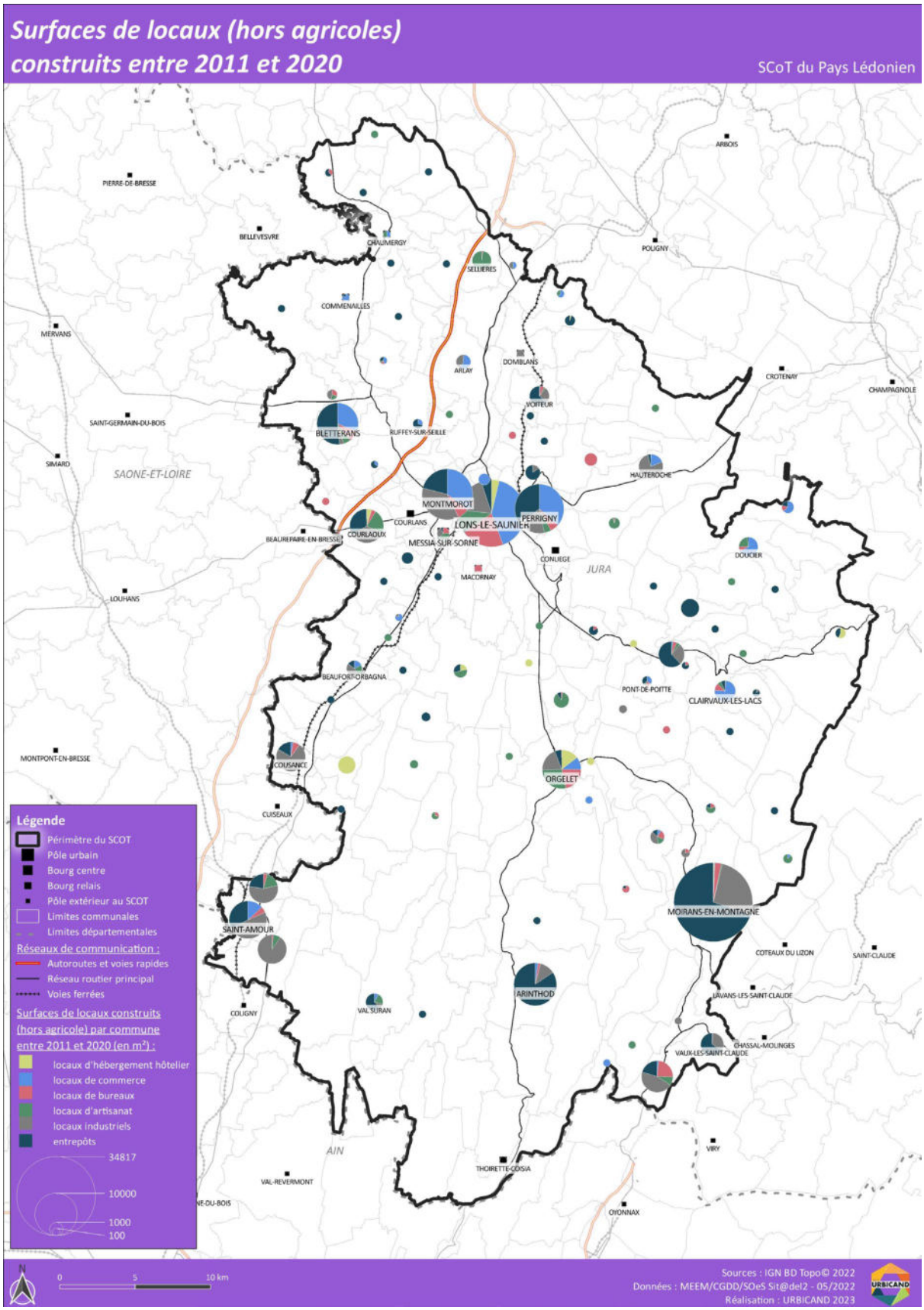
Surfaces de locaux (hors agricoles) construits entre 2011 et 2020
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POUGNY
ARBOIS
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
SAONE-ET-LOIRE
HAUTEROCHE
MONTMOROT
PERRIGNY
COURLANS
LONS-LE-SAUNIER
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
JURA
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
AIN
VIRY
THOIRETTE-COISIA
VAL-REVERMONT
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Surfaces de locaux construits (hors agricole) par commune entre 2011 et 2020 (en m²) :
locaux d'hébergement hôtelier
locaux de commerce
locaux de bureaux
locaux d'artisanat
locaux industriels
entrepôts
34817
10000
1000
100
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : MEEM/CGDD/SOeS Sit@del2 - 05/2022
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 3.2.2. Dynamiques foncières observées sur le territoire

Que l'on se base sur les données de l'observatoire national de l'artificialisation [3] ou sur l'analyse par comparaison de photographies aériennes réalisées dans le cadre du SCOT, les conclusions sur l'artificialisation liée aux activités économiques sont proches : un peu plus d'une centaine d'hectares ont été artificialisés entre 2011 et 2021, soit une moyenne de 10 à 11 hectares par an.

L'artificialisation s'est faite de manière progressive, et il n'est pas observé de baisse des tendances, avec même des années relativement importantes en artificialisation, en 2019 (15 hectares) et 2020 (17 hectares).

Près de 40% des espaces artificialisés durant la dernière décennie se trouvent dans le périmètre des zones d'activités économiques[4], tandis qu'environ 60% sont localisés en dehors de la zone. Ce constat est important, car il amène à relativiser le rôle des zones d'activités pour l'accueil des activités économiques, et à ne pas sous-estimer les besoins hors ZAE.

En termes de répartition par EPCI, environ la moitié de l'artificialisation à destination de l'activité économique est localisée dans la Communauté d'Agglomération ECLA, soulignant l'attractivité économique plus importante dans ce secteur en lien avec la localisation du pôle urbain et l'accueil de diverses zones d'activités. En parallèle, Bresse Haute Seille comptabilise près d'un quart de la consommation foncière à destination de l'activité économique totale du Pays sur la période 2010-2020, suivie par Terre d'Emeraude Communauté.

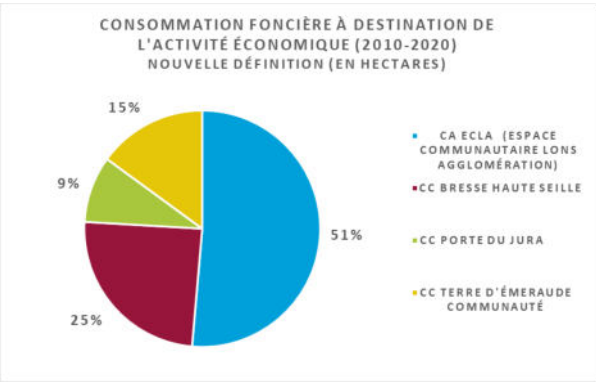


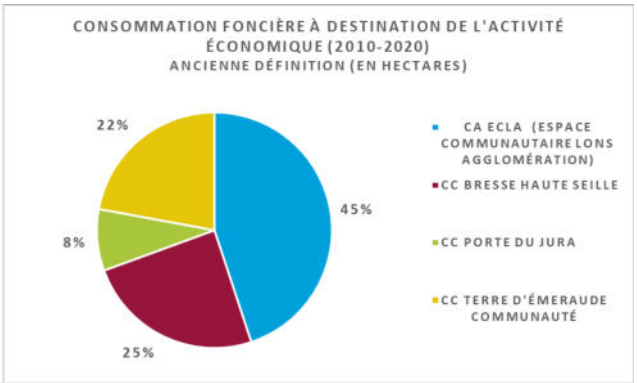


*Source : Analyse de la consommation d'espaces 2010-2020 (Urbicand)*

[3] L'observatoire de l'artificialisation (CEREMA) ne prend pas en compte certains types d'espaces (non-cadastrés, certains bâtiments publics, certains bâtiments agricoles, etc.)

[4] Zones d'activités de l'atlas réalisé dans le cadre de la révision du SCOT

### 3.2.3. Capacités foncières identifiées à l'échelle du Pays Lédonien

*Des capacités foncières importantes par rapport aux tendances d'artificialisation*

Les tendances d'artificialisation pour les activités économiques ont atteint environ 100 hectares sur la période 2010-2020. Néanmoins, les dynamiques d'artificialisation devraient être moindres durant les décennies à venir, notamment du fait de la mise en œuvre de la trajectoire ZAN.

A l'échelle du Pays Lédonien, les capacités foncières potentielles (surfaces disponibles ou fléchées à moyen terme pour l'accueil d'activités dans les ZAE) s'élèvent à plus de 269 hectares dont 31 hectares de dents creuses et 62 hectares d'espaces de densification potentiels au sein d'emprises déjà occupées (fonds de parcelles, réserves foncières, etc.). Elles sont ainsi majoritairement située en zone d'extension et elles sont réparties sur tout le territoire, avec plus ou moins de poids selon la zone d'activité économique.

Les capacités identifiées sont élevées par rapport aux tendances d'artificialisation de la décennie précédente (2010-2020), et par rapport à la mise en œuvre à venir de la trajectoire ZAN, qui suppose de réduire fortement les dynamiques d'artificialisation

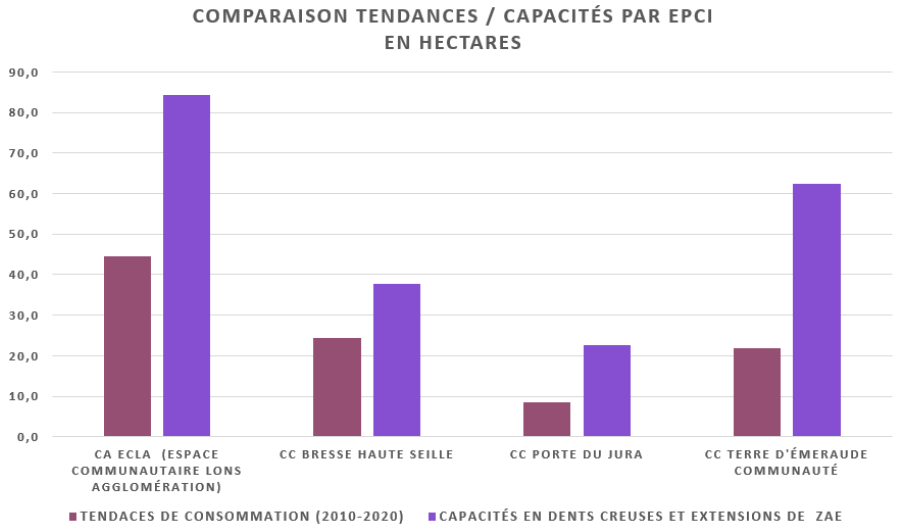


*Source : Analyse de la consommation d'espaces 2010-2020 et analyse des ZAE (Urbicand)*

*Une tendance semblable à l'échelle des EPCI mais un rythme différent*

Les capacités foncières potentielles sont supérieures aux tendances observées durant la période de référence (2010-2020) pour toutes les EPCI. Néanmoins, les capacités ne sont pas tout à fait similaires :

*Extrait du bilan de l'atlas des zones d'activités économiques sur ECLA*

L'analyse des zones d'activités économiques de l'intercommunalité met en évidence l'existence d'un potentiel d'accueil d'environ 84 hectares, dont plus de 60 hectares en extension (espaces non encore aménagés).

Plusieurs sites présentent des capacités particulièrement importantes :

- Le site du Parc d'Innovation Technologique et les sites de la ZI des Plaines (différentes tranches) sur la commune de Courlaoux, avec essentiellement des capacités en extension – près de 52 hectares en tout ;
- Les sites de Chille, Villeneuve-sous-Pymont, Macornay (ZI Longefin) présentent également des capacités foncières en extension non négligeables ;
- Certains sites accueillent des capacités potentielles également en dents creuses et capacités de densification : ZAC de Messia, ZI de Lons-Perrigny.

**Les espaces d'extension non encore aménagés (60 hectares) semblent conséquents par rapport aux tendances d'artificialisation. En comparaison, sur la période 2010-2020, 49 hectares ont été artificialisés pour les activités économiques sur l'ensemble de l'intercommunalité, dont seulement 35,5 hectares dans les zones d'activités économiques** (72% de l'artificialisation à destination économique).

*Extrait du bilan de l'atlas des zones d'activités économiques sur CCBSH*

L'analyse des zones d'activités économiques de l'intercommunalité met en évidence l'existence d'un potentiel d'accueil d'environ 51 hectares, dont plus de 34 hectares en extension (espaces non encore aménagés).

Plusieurs sites présentent des capacités particulièrement importantes :

- Le site de La Lichère, et la Route de Tortelet sur la commune d'Arlay, avec essentiellement des capacités en extension – plus de 10 hectares au total ;
- Les sites de La Muyre (V33), la ZAE Intercommunale Domblans-Voiteur, et la Rue de Bourgogne à Cosges, présentent également des capacités foncières en extension non négligeables ;
- Certains sites accueillent des capacités potentielles en espaces de densification : ZA en Savignois et ZA Sous le Moulin à Bletterans, et également la ZAE Intercommunale Domblans-Voiteur, le site de La Muyre (V33) à Domblans.

**Les espaces d'extension non encore aménagés (34 hectares) semblent conséquents par rapport aux tendances d'artificialisation. En comparaison, sur la période 2010-2020, 26 hectares ont été artificialisés pour les activités économiques sur l'ensemble de l'intercommunalité, dont seulement 10 hectares dans les zones d'activités économiques (40% de l'artificialisation à destination économique).**

*Extrait du bilan de l'atlas des zones d'activités économiques sur CCPJ*

L'analyse des zones d'activités économiques de l'intercommunalité met en évidence l'existence d'un potentiel d'accueil d'environ 30 hectares, dont plus de 16 hectares en extension (espaces non encore aménagés).

Plusieurs sites présentent des capacités non négligeables :

- Le site de la ZI Intercommunale de Cousance, avec essentiellement des capacités en extension – près de 5 hectares en tout ;
- Les sites de Saint-Amour (ZI des Près Girard) et de Beaufort-Orbagna (La Condamine) présentent également des capacités foncières en extension non négligeables ;
- Quelques sites accueillent des capacités potentielles également en dents creuses et capacités de densification : Au Désert de Balanod, En Grusillone et le site de la ZI Intercommunale de Cousance, ZI des Près Girard de Saint-Amour.

**Les espaces d'extension non encore aménagés (16 hectares) semblent conséquents par rapport aux tendances d'artificialisation. En comparaison, sur la période 2010-2020, 10 hectares ont été artificialisés pour les activités économiques sur l'ensemble de l'intercommunalité, dont seulement 3,7 hectares dans les zones d'activités économiques (seulement 37% de l'artificialisation à destination économique).** L'analyse a mis en évidence un enjeu important en matière de maîtrise de la consommation d'espaces, puisqu'en effet, plus de 60% de la consommation d'espaces à destination d'activité s'est réalisée en dehors des ZAE entre 2010 et 2020.

*Extrait du bilan de l'atlas des zones d'activités économiques sur CCTEC*

L'analyse des zones d'activités économiques de l'intercommunalité met en évidence l'existence d'un potentiel d'accueil d'environ 104 hectares, dont près de 66 hectares en extension (espaces non encore aménagés) et près de 30 hectares en densification potentiels au sein d'emprises déjà occupées.

Plusieurs sites présentent des capacités particulièrement importantes :

- Les sites ZA de la Forêt, En Chacour et En Presles Smoby sur la commune d'Arinthod, présentent des capacités en extension – 25 hectares en tout ;
- Les sites ZA en Bériat et ZA de Gigny, présentent également des capacités foncières en extension non négligeables ;
- Certains sites accueillent des capacités potentielles également en dents creuses et capacités de densification : ZA de la Forêt, ZA en Bériat, ZA Nord-Ouest.

**Les espaces d'extension non encore aménagés (66 hectares) semblent conséquents par rapport aux tendances d'artificialisation. En comparaison, sur la période 2010-2020, 24 hectares ont été artificialisés pour les activités économiques sur l'ensemble de l'intercommunalité, dont près 20 hectares dans les zones d'activités économiques (82% de l'artificialisation à destination économique).** Ce résultat couvre une bonne maîtrise de la consommation d'espaces à destination d'activité, puisque seulement 18% des surfaces d'espaces consommés se trouvent en dehors des ZAE

**La prise en compte des tendances est nécessaire pour penser l'aménagement économique des prochaines décennies. Quant à l'application de la trajectoire ZAN, la valorisation des capacités dans l'existant (dents creuses, espaces de densification, friches) est indispensable au regard des contraintes à venir par rapport aux extensions générant de la consommation foncière.**

| | Espaces d'extension non encore aménagés (ha) | Espaces aménagés non encore occupés (ha) | Espaces de densification potentiels au sein d'emprises déjà occupées (ha | Total (ha) |
|---|---|---|---|---|
| **CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)** | **60,48** | **10,83** | **12,75** | **84,06** |
| Chilly-le-Vignoble | | 3,41 | | 3,41 |
| Courlaoux | 52,32 | 0,19 | 2,27 | 54,78 |
| Frébuans | 0,2 | | | 0,2 |
| L'Étoile | | | 0,18 | 0,18 |
| Lons-le-Saunier | 0,55 | 0,27 | 1,56 | 2,38 |
| Macornay | 4,12 | | | 4,12 |
| Messia-sur-Sorne | 1,95 | 5,48 | 0,6 | 8,03 |
| Montmorot | 0,37 | | 3,48 | 3,85 |
| Pannessières | 0,2 | | | 0,2 |
| Perrigny | 0,77 | 1,27 | 4,66 | 6,7 |
| Saint-Didier | | 0,21 | | 0,21 |

| | Espaces d'extension non encore aménagés (ha) | Espaces aménagés non encore occupés (ha) | Espaces de densification potentiels au sein d'emprises déjà occupées (ha | Total (ha) |
|---|---|---|---|---|
| **CC Bresse Haute Seille** | **33,74** | **4,39** | **12,71** | **50,84** |
| Arlay | 1,24 | 0,38 | 0,33 | 1,95 |
| Bletterans | | 2,08 | 2,17 | 4,25 |
| Bonnefontaine | 0,27 | | | 0,27 |
| Chaumergy | 0,96 | | | 0,96 |
| Commenailles | 2,5 | 0,63 | 1,64 | 4,77 |
| Cosges | 0,99 | | | 0,99 |
| Domblans | 15,56 | 0,72 | 1,79 | 18,07 |
| Frontenay | 2,34 | | | 2,34 |
| Hauteroche | 4,22 | | 0,26 | 4,48 |
| Larnaud | 0,96 | | 0,67 | 1,63 |
| Mantry | | | 0,06 | 0,06 |
| Montain | | | 0,34 | 0,34 |
| Ruffey-sur-Seille | | | 0,17 | 0,17 |
| Sellières | | 0,58 | 2,61 | 3,19 |
| Toulouse-le-Château | | | 0,26 | 0,26 |
| Vincent-Froideville | | | 2,41 | 2,41 |
| Voiteur | 4,7 | | | 4,7 |

| | Espaces d'extension non encore aménagés (ha) | Espaces aménagés non encore occupés (ha) | Espaces de densification potentiels au sein d'emprises déjà occupées (ha | Total (ha) |
|---|---|---|---|---|
| **CC Porte du Jura** | **16,23** | **7,25** | **6,5** | **29,98** |
| Augisey | 1,03 | 0,39 | 0,27 | 1,69 |
| Balanod | 1,17 | 1,43 | 0,85 | 3,45 |
| Beaufort-Orbagna | 3,04 | 1,68 | 0,14 | 4,86 |
| Cousance | 5,8 | 2,2 | 3,37 | 11,37 |
| Les Trois-Châteaux | 1,75 | 0,35 | | 2,1 |
| Saint-Amour | 3,44 | 1,2 | 1,56 | 6,2 |
| Val-Sonnette | | | 0,31 | 0,31 |

| | Espaces d'extension non encore aménagés (ha) | Espaces aménagés non encore occupés (ha) | Espaces de densification potentiels au sein d'emprises déjà occupées (ha | Total (ha) |
|---|---|---|---|---|
| **CC Terre d'Émeraude Communauté** | **65,67** | **8,22** | **29,81** | **103,7** |
| Arinthod | 14,84 | 1,97 | 1,88 | 18,69 |
| Aromas | | 0,14 | 0,8 | 0,94 |
| Barésia-sur-l'Ain | 0,22 | | 0,13 | 0,35 |
| Bonlieu | 1,07 | 0,78 | | 1,85 |
| Charchilla | | | 2,31 | 2,31 |
| Clairvaux-les-Lacs | 7,86 | 0,4 | 1,15 | 9,41 |
| Cogna | 1,02 | | | 1,02 |
| Dompierre-sur-Mont | | 0,38 | 2,12 | 2,5 |
| Doucier | 1,25 | 0,2 | 0,39 | 1,84 |
| Gigny | | | 0,58 | 0,58 |
| Jeurre | | | 0,57 | 0,57 |
| La Chailleuse | 0,47 | | 0,65 | 1,12 |
| La Tour-du-Meix | | | 0,6 | 0,6 |
| Lavancia-Epercy | 0,46 | 1,74 | 2,13 | 4,33 |
| Maisod | | 0,32 | 0,44 | 0,76 |
| Meussia | | | 0,44 | 0,44 |
| Moirans-en-Montagne | 24,52 | 0,8 | 5,73 | 31,05 |
| Nogna | | | 0,58 | 0,58 |
| Orgelet | 6,9 | 0,17 | 4,76 | 11,83 |
| Patornay | 2,79 | 1,16 | 1,39 | 5,34 |
| Pont-de-Poitte | | | 1,06 | 1,06 |
| Thoirette-Coisia | 0,75 | | | 0,75 |
| Val Suran | 2,97 | 0,16 | 1,28 | 4,41 |
| Vaux-lès-Saint-Claude | 0,55 | | 0,68 | 1,23 |
| Vescles | | | 0,14 | 0,14 |

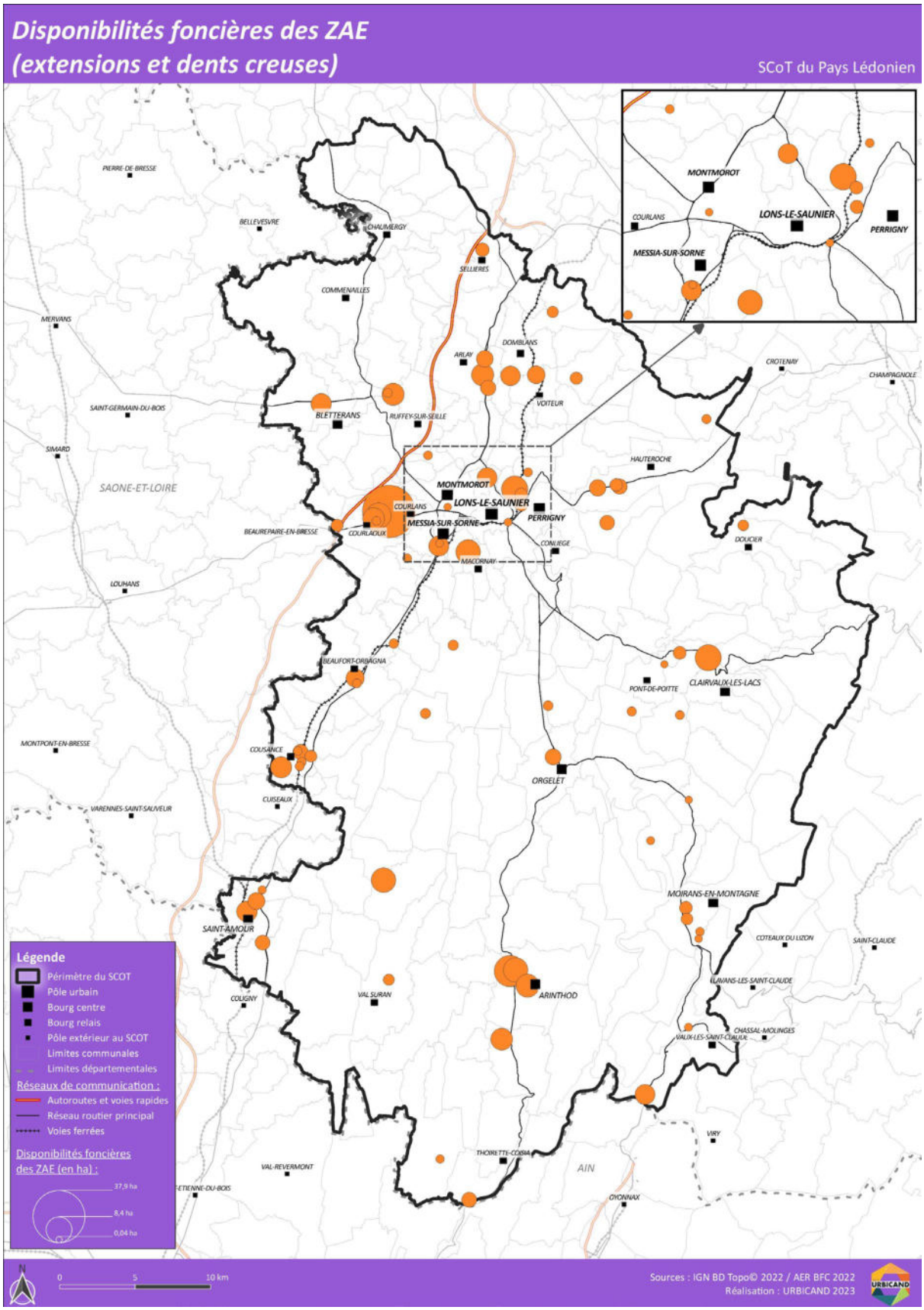
Disponibilités foncières des ZAE
(extensions et dents creuses)
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
COMMENAILLES
MERVANS
ARLAY
DOMBLANS
VOITEUR
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLANS
MESSIA-SUR-SORNE
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
COURLAOUX
CONLIEGE
DOUCIER
MACONNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
CLAIRVAUX-LES-LACS
PONT-DE-POITTE
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUGNY
VAL SURAN
ARINTHOD
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
ETIENNE-DU-BOIS
OYONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Disponibilités foncières des ZAE (en ha) :
37,9 ha
8,4 ha
0,04 ha
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022 / AER BFC 2022
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 3.2.4. Analyse qualitative des espaces économiques

Le bilan de l'analyse qualitative des 134 ZAE du Pays Lédonien met en valeur des résultats assez positifs sur la question de l'optimisation foncière, témoignant d'une densité d'occupation du sol et d'une occupation du bâti élevée. Certaines ZAE disposent globalement de quelques capacités de densification mais l'emprise au sol en moyenne est assez importante.

Néanmoins, compte tenu des résultats observés, il subsiste des points de vigilance à prendre en compte dans les problématiques d'aménagement économique autour de la question de la multimodalité, de la qualité urbaine et de la perméabilité des espaces non bâtis.

La question de la multimodalité est importante compte tenu des enjeux contemporains. Le bilan de l'analyse qualitative soulève des problématiques en termes de desserte multimodale pour accéder au site, et également en matière d'aménagement interne des mobilités alternatives.

L'intégration de la ZAE dans le Grand Paysage est également un point à souligner. Les sites sont globalement assez visibles depuis les axes routiers alentours, bien qu'il existe des exceptions témoignant d'une intégration paysagère partielle ou bonne.

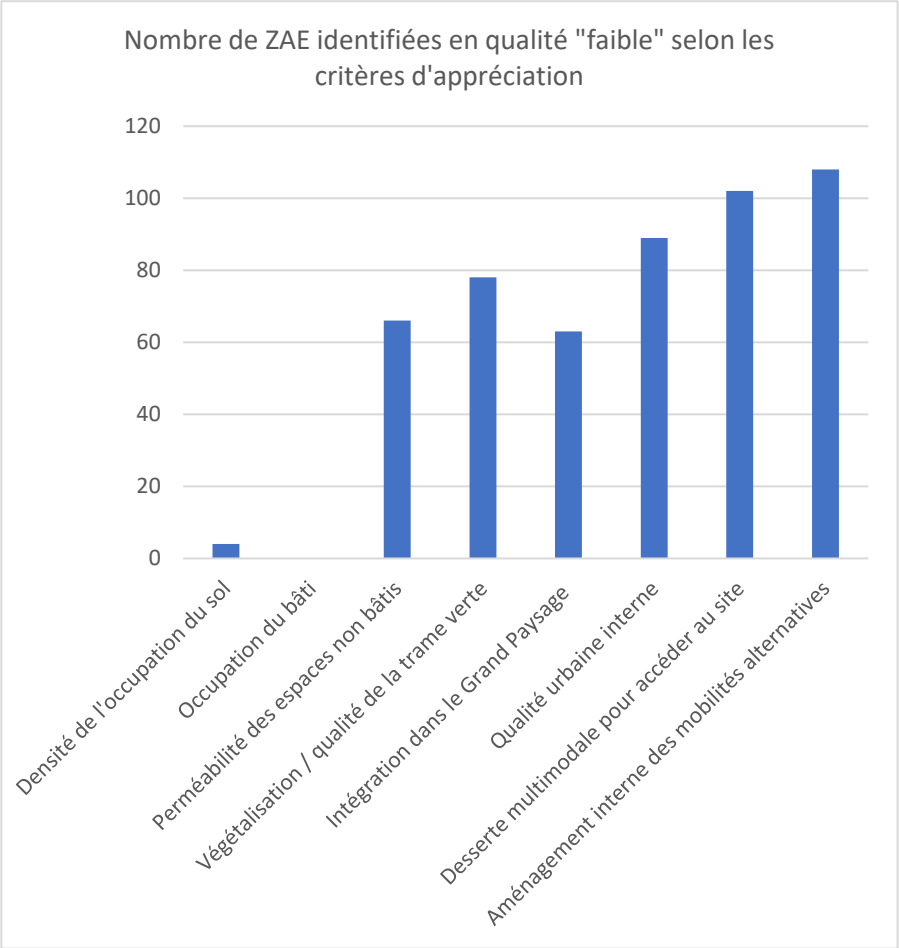

Précision de l'interprétation des critères :

| | Critères | « Bonne » | « Moyenne » | « Faible » |
|---|---|---|---|---|
| **Optimisation foncière** | **Densité de l'occupation du sol** | Emprise au sol élevée, peu de capacités de densification | Emprise au sol moyenne, quelques capacités de densification | Emprise au sol faible, fortes capacités de densification |
| | **Occupation du bâti** | Absence de friches ou de secteurs de vacance | Présence ponctuelle de friches ou de vacance | Présence importante de friches ou de vacance |
| **Qualité environ-nementale** | **Perméabilité des espaces non bâtis** | Peu ou pas de surfaces imperméables (stationnements, abords des bâtiments…) | Surfaces imperméables présentes sur une partie du site (mixte perméable / imperméable) | Surfaces principalement imperméables |
| | **Végétalisation / qualité de la trame verte** | Présence d'une trame dense (arbres, haies, noues…), avec des essences adaptées | Présence d'une trame incomplète avec essences principalement adaptées | Peu ou pas de trame, ou trame existante avec essences inadaptées |
| **Qualité paysagère et urbaine** | **Intégration dans le Grand Paysage** | Site peu ou pas visible depuis les points de vue et axes routiers alentours, ou intégration de qualité si visible | Site moyennement visible depuis les points de vue et axes routiers alentours, et intégration paysagère partielle | Site très visible depuis les points de vue et axes routiers alentours, et peu intégré |
| | **Qualité urbaine interne** | Implantation cohérente du bâti, aspect qualitatif, espaces publics traités qualitativement | Aspect et implantation du bâti de moyenne qualité, espaces publics traités de manière sommaire | Peu ou pas de traitement qualitatif des espaces publics et du bâti |
| **Multi-modalité** | **Desserte multimodale pour accéder au site** | Capacité d'accès sécurisé au site en modes doux et TC | Capacité d'accès sécurisé au site en modes doux OU TC | Pas de capacité d'accès sécurisé en autres modes que la voiture individuelle |
| | **Aménagement interne des mobilités alternatives** | Présence de plusieurs aménagements internes : voies piétonnes, cyclables, stationnements vélo, parking de covoiturage… | Présence d'un aménagement interne mais ne permettant pas tous les modes (voies cyclables OU covoiturage par exemple) | Absence d'aménagements dédiés aux mobilités alternatives |

La carte ci-dessous présente un bilan de la qualité des ZAE analysées, en recoupant le résultat sur les 8 critères d'analyse.

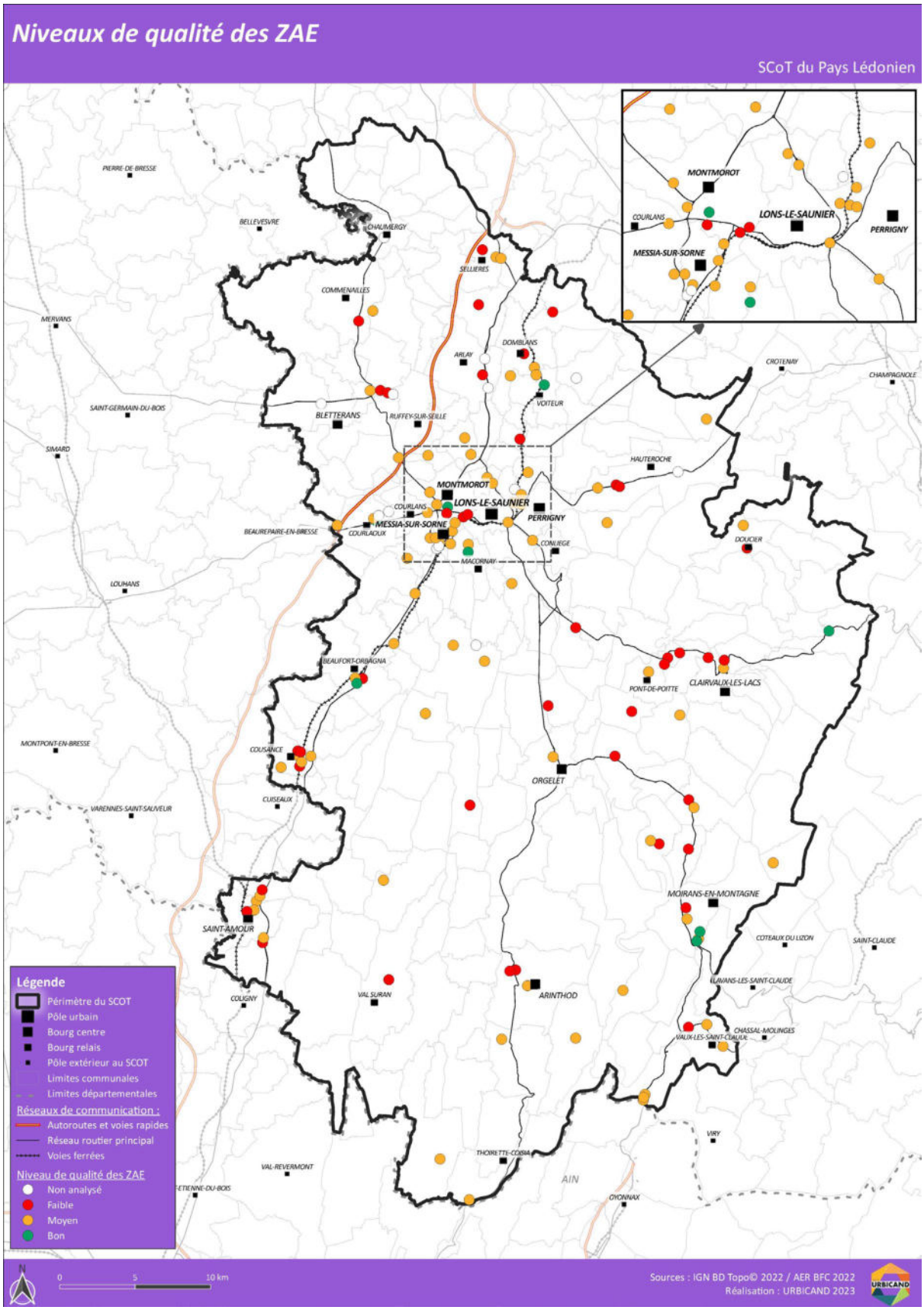

### 3.2.5. Synthèse des besoins liés à l'aménagement économique

*L'aménagement économique : un enjeu important pour conserver le dynamisme des polarités urbaines et pour accueillir de nouvelles activités et permettre à celles présentes de se développer*

- L'armature économique du SCoT reprend globalement l'armature urbaine avec le pôle urbain de Lons-le-Saunier où l'activité économique est la plus forte et la plus dense, puis dans les bourgs-centres. De nombreuses petites zones d'activités artisanales sont réparties sur l'ensemble du territoire. La conservation d'un équilibre entre développement économique dans les polarités et développement dans les villages est un enjeu important du SCoT.
- Des besoins de locaux pour le maintien et le développement de l'artisanat dans les villages.

*Un potentiel foncier (trop) important à requestionner dans le cadre de la révision du SCoT*

- **Une capacité d'accueil (potentiel foncier) trop importante au regard des tendances passées**, dont la majorité sont situées en extension urbaine et ne sont pas encore aménagées.
    - La consommation foncière passée représente une centaine d'hectares sur les 10 dernières années, tandis que le SCoT en vigueur prévoyait une enveloppe de 120 ha pour le développement des activités économiques.
- Un développement économique qui s'est majoritairement réalisé en dehors des zones d'activités générant des impacts dans le paysage Lédonien et un mitage de l'espace (associé à une consommation foncière trop importante) : **un enjeu de maîtrise du développement économique** afin d'optimiser le foncier libre au sein des zones existantes.
- Dans le cadre de l'application de l'objectif national d'une zéro artificialisation nette d'ici 2050, **la limitation de la consommation foncière liée au développement économique constitue un enjeu majeur du SCoT**. Les modèles d'aménagement des ZAE des dernières décennies n'ont pas encouragé la densification de ces espaces, et l'offre foncière des prochaines décennies devra être précisément évaluée au regard des besoins de développement, de nombreux projets de développement de ZAE étant recensés sur le territoire.
- Le SCoT devra déterminer un potentiel foncier pour le développement de l'activité économique au regard des besoins du territoire :
    - Une part du potentiel sera directement liée à l'évolution des entreprises actuelles
    - Un potentiel à trouver en premier lieu dans les zones existantes ou par renouvellement urbain, et en fonction des capacités de mutation de certains secteurs.

*Un enjeu de qualité du développement économique notamment en matière d'aménagement pour maintenir une certaine attractivité territoriale*

- Une **faible qualité paysagère des zones d'activités économiques** et artisanales, souvent peu voire pas intégrées dans le paysage tandis que ces sites sont très souvent visibles depuis les grands axes de circulation (en entrée de commune). L'enjeu de l'insertion paysagère des aménagements économiques doit également prendre en compte les bâtiments économiques isolés ou situés aux entrées de bourgs et de villages
- **Une problématique d'aménagement autour de la question de la multimodalité**, généralement pas traitée dans les zones d'activités économiques, et de la qualité urbaine avec peu d'espaces perméables et végétalisés. L'aménagement des zones d'activités économiques est généralement uniquement pensé pour les déplacements automobiles ce qui n'incite pas les usagers à utiliser des solutions de mobilités alternatives.
- **L'enjeu de la qualité urbaine, paysagère et qualité des services (notamment services aux entreprises) dans l'aménagement économique est primordial pour conserver et renforcer l'attractivité économique**, afin de répondre aux attentes des entreprises : qualité de la desserte (autoroute, ferroviaire), desserte numérique, potentiel de mise en réseau des entreprises, espace de covoiturage, espaces végétalisés, etc. D'une manière générale, une part importante du développement économique est liée à la qualité du cadre paysager et environnemental, cadre qui favorise le développement résidentiel et touristique et donc la croissance d'activités tertiaires.

## 3.3. Activités touristiques

### 3.3.1. Un poids non négligeable dans l'activité économique du territoire

Le Pays Lédonien présente une vocation touristique affirmée et non négligeable à l'échelle régionale. En effet, cette activité bien qu'encore relativement resserrée sur la période estivale représente un axe important de l'économie locale.

Le territoire du PETR recoupe trois régions touristiques régionales : Le « Pays de Lons Bresse Vignoble et Revermont », le « Pays des Lacs et Petite Montagne » et une partie du « Haut Jura ». A l'échelle du massif du Jura, les collectivités et acteurs du tourisme ont initié la structuration d'une filière à grande échelle « Lacs, Rivières et Cascades », afin de travailler collectivement sur l'organisation de l'offre, la gestion de l'environnement, et l'organisation de la promotion.

La vocation touristique du territoire est plutôt hétérogène selon les différents secteurs géographiques. En effet, la part de l'emploi touristique dans l'emploi total varie de 2,5% dans le « Pays de Lons Bresse Vignoble et Revermont » à 8,5% pour le « Pays des Lacs et Petite Montagne ».

Ces données intègrent en partie l'emploi dit « indirect » comprenant les activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les commerces.

Selon le secteur géographique, ce sont les hébergements (pour le « Pays des Lacs et Petite Montagne ») ou la restauration (pour le « Pays de Lons Bresse Vignoble et Revermont ») qui représentent les principaux secteurs employeurs liés au tourisme sur le territoire. Dans la partie appartenant au secteur du Haut Jura ce sont davantage les activités de sports, loisirs, patrimoine, culture et artisanat qui sont avec les hébergements des secteurs fortement employeurs. Enfin, les commerces dépendent également pour partie des flux touristiques, notamment estivaux, pour fonctionner.

La carte suivante (donnée de 2017) met en évidence la plus forte densité d'emplois touristiques dans le département pour la zone touristique du « Pays des Lacs et Petite Montagne ».

## Poids des activités touristiques dans l'emploi local – Positionnement départemental

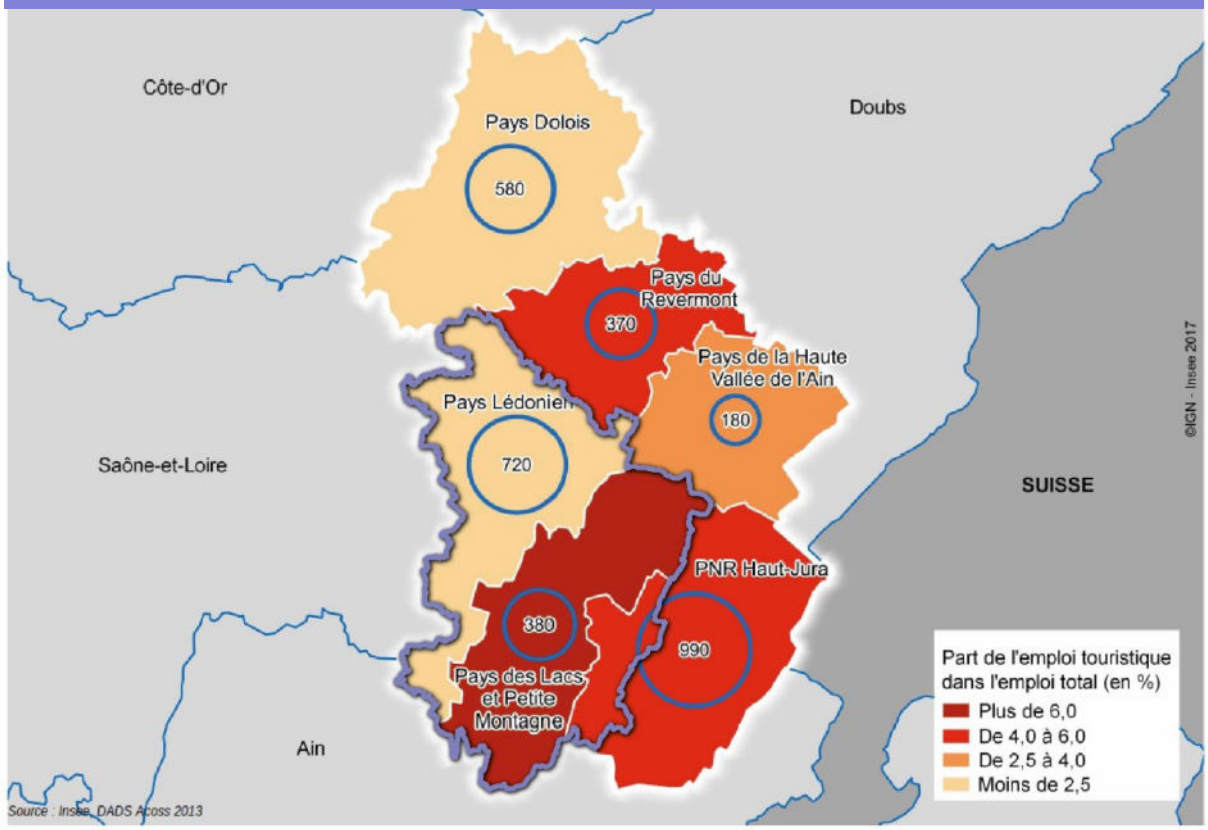


A l'image des niveaux de fréquentation, les emplois touristiques suivent logiquement une saisonnalité importante, notamment pour le secteur des Lacs et Petite Montagne où l'emploi est plus élevé en période estivale. Le secteur du Haut-Jura bénéficie également mais dans une moindre ampleur d'un deuxième moment fort au cours de l'hiver du fait de ses activité de montagne.

**Saisonnalité de l'emploi touristique par zone touristique dans le Jura**

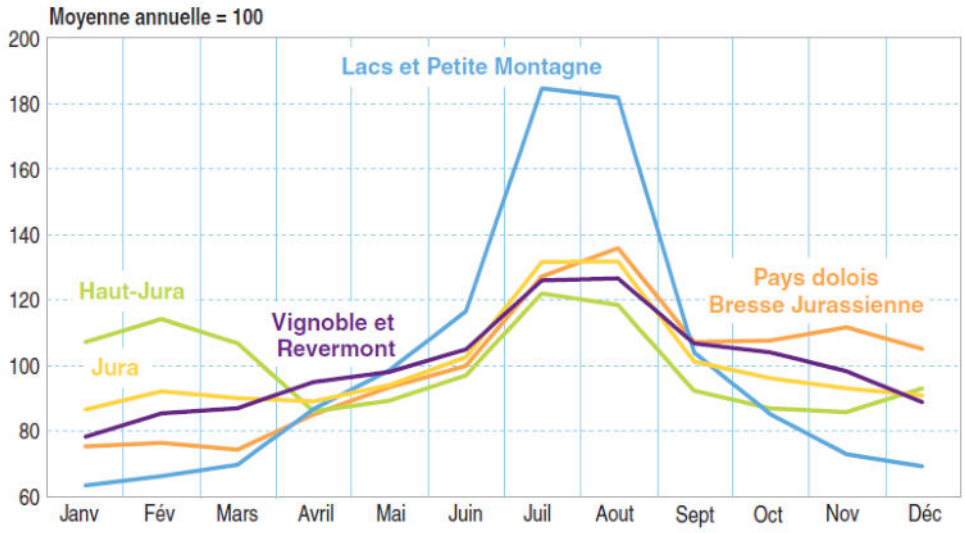


*Sources : Insee, DADS 2011 et Acoss 2011*

### 3.3.2. Un rayonnement majoritairement régional

La fréquentation touristique du Pays Lédonien est très importante, puisqu'on dénombre plus d'un demi-million de visites sur les sites touristiques disposant de systèmes de comptage (la fréquentation réelle du territoire étant probablement supérieure).

La dimension touristique du territoire et son importance à l'échelle départementale se confirment au regard de la fréquentation de ces sites. En effet, le territoire abrite 4 des 5 sites les plus visités du département avec loin devant les Cascades du Hérisson à Menétrux-en-Joux qui comptabilise à lui seul près de 307 000 visiteurs en 2021. Au dernier comptage des fréquentations de l'année 2021, les sites touristiques du Pays Lédonien totalisent plus de 500 000 visiteurs, soit environ les deux tiers du nombre de visiteurs sur l'ensemble des sites du département du Jura.

Même si la pandémie de COVID avec les différents confinements ou couvre-feux successifs sur les années 2020-2021 ont donné un coup de frein à la dynamique, la tendance reste positive avec des fréquentations qui étaient en augmentation jusqu'en 2019 et qui retrouvent une dynamique de croissance en 2021 en se rapprochant des niveaux de fréquentations (sans encore les atteindre) d'avant la pandémie.

**FREQUENTATION DES PRINCIPAUX SITES DE VISITES DANS LE PAYS LEDONIEN**

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|
| Cascades du Hérisson - Menétrux-en-Joux | 312 257 | 384 149 | 283 443 | 306 783 |
| Grotte - Baume-les-Messieurs | 57 000 | 58 000 | 42 154 | 41 977 |
| Musée du Jouet - Moirans-en-Montagne | 51 448 | 48 764 | 33 335 | 37 178 |
| Maison de la Vache qui rit - Lons-le-Saunier | 35 548 | 46 000 | 32 585 | 36 482 |
| Château de Chevreaux - Chevreaux | 13 000 | 20 000 | 17 242 | 18 003 |
| Musée des machines à nourrir le monde - Clairvaux-les-Lacs | 21 000 | 23 000 | 7 000 | 12 500 |
| Abbaye - Baume-les-Messieurs | 19 000 | 16 407 | 8 605 | 10 295 |
| Jurafaune - Hauteroche | 13 183 | 10 500 | 8 322 | 8 000 |
| Maison de la Haute-Seille - Voiteur | 17 523 | 39 126 | 20 025 | 6 728 |
| Maison des Cascades - Menétrux-en-Joux | 6 630 | 5 007 | 2 274 | 6 300 |
| Musée des Beaux-Arts - Lons-le-Saunier | 4 367 | 4 694 | 2 173 | 6 150 |
| Château - Arlay | 5 832 | 4 802 | 5 103 | 5 056 |

*Source : Chiffres clés du tourisme dans le Jura en 2021 – CDT39*

Concernant le nombre de nuitées, celles-ci sont en augmentation dans les trois secteurs touristiques du territoire entre 2020 et 2021 avec des effets très impactant des différentes mesures sanitaires de la crise COVID sur l'activité touristique.

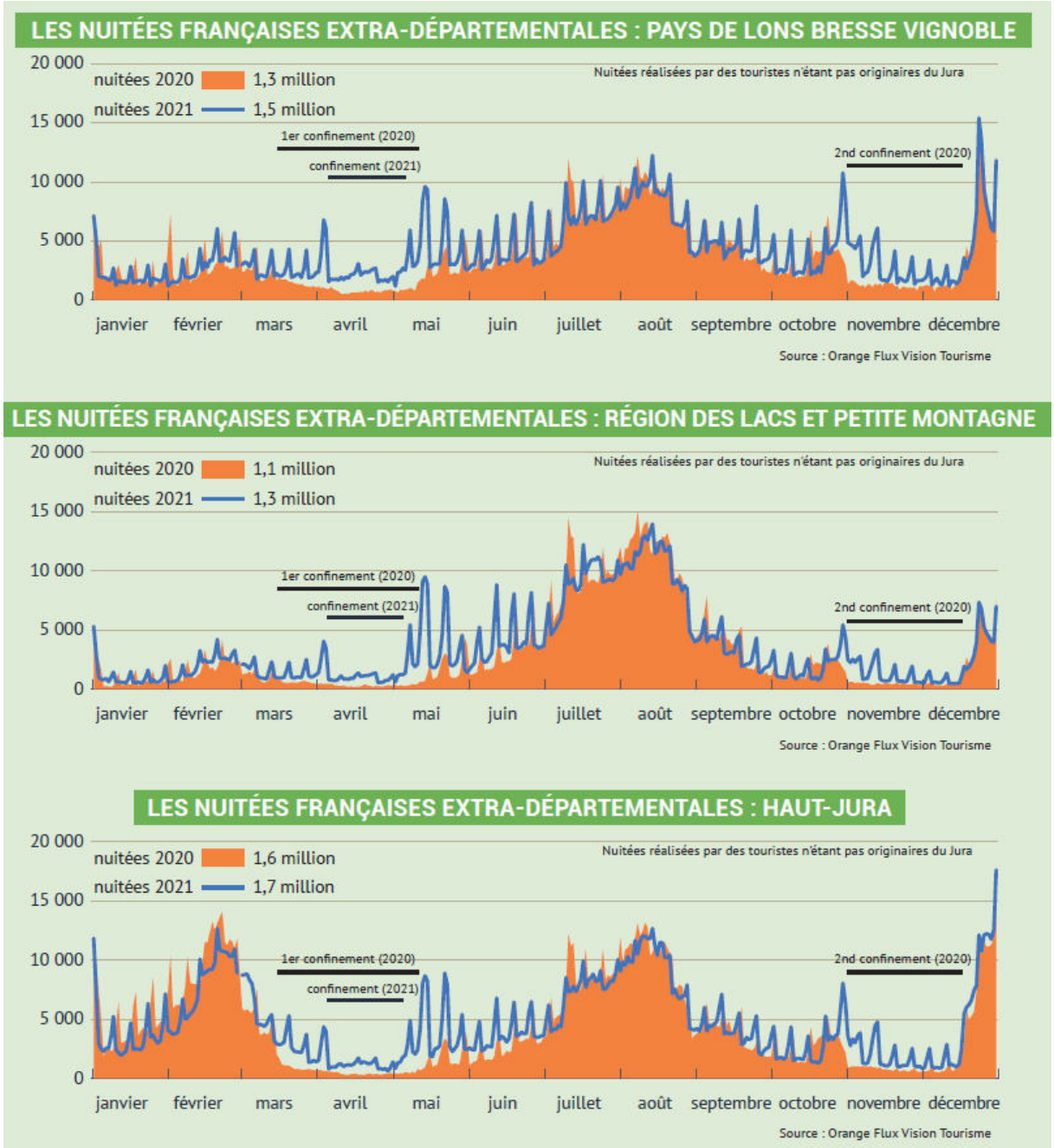


*Source : Chiffres clés du tourisme dans le Jura en 2021 – CDT39*

Les nuitées étrangères en revanche, n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant pandémie (2019). Comme pour l'emploi, la saisonnalité est relativement marquée notamment pour les secteurs du Pays de Lons Bresse Vignoble et pour celui de la Région des Lacs et Petite Montagne. C'est en effet lors de la période estivale que la fréquentation connait un pic relativement important comparé à la fréquentation moyenne durant le reste de l'année. Ce phénomène est d'autant plus marqué pour les nuitées des touristes étrangers. Le secteur du Haut Jura, qui concerne seulement quelques communes du territoire, connait une double saisonnalité avec une fréquentation hivernale au moins aussi importante que la fréquentation estivale.

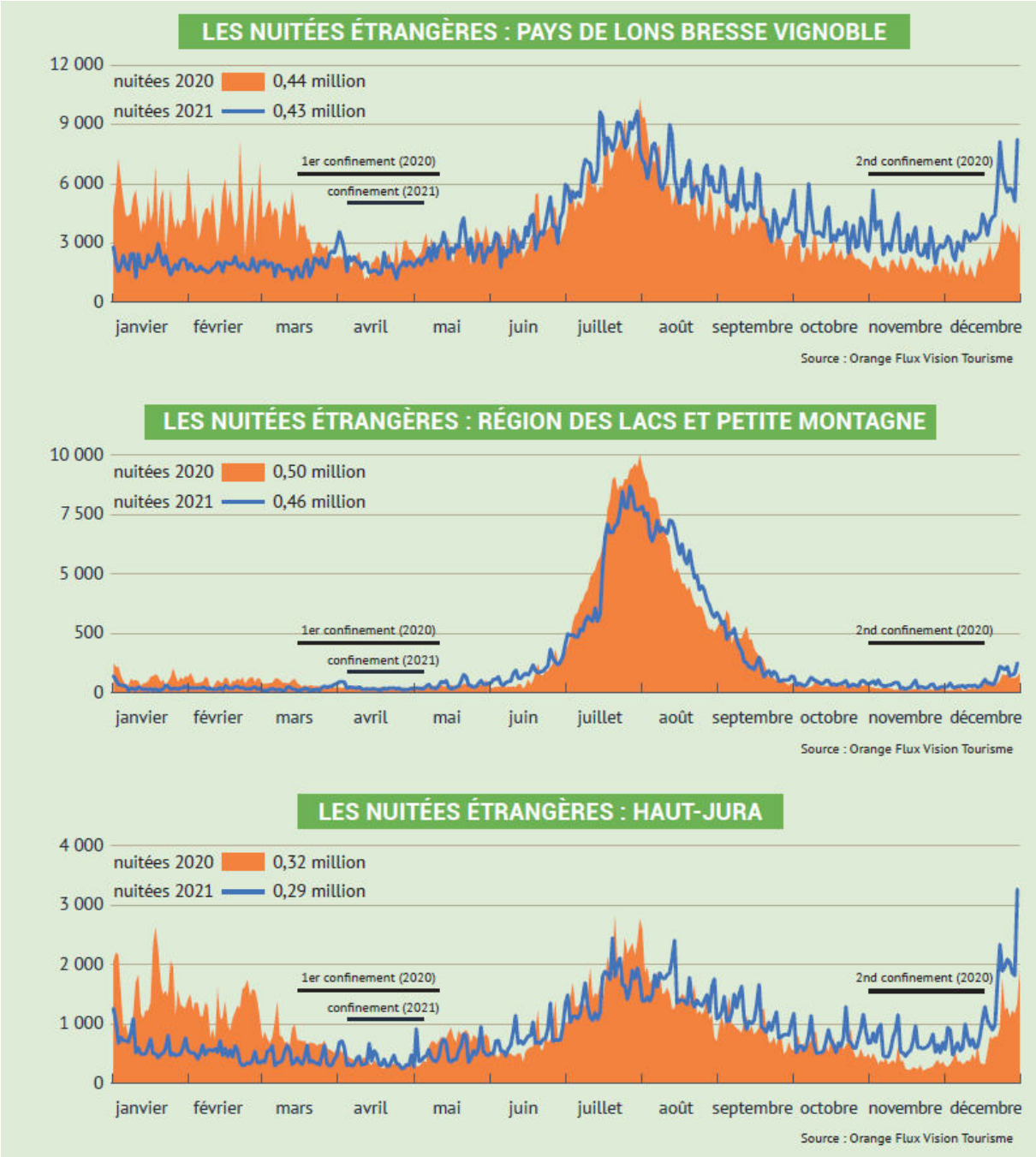


*Source : Chiffres clés du tourisme dans le Jura en 2021 – CDT39*

Il est également intéressant de noter que pour les 3 secteurs touristiques, des pics de nuitées de visiteurs français sont observés sur les ailes de saisons (weekends, week-ends prolongés). Les vacances d'automne, les jours fériés de la toussaint et du 11 novembre sont vecteurs de fréquentation, au même titre que le mois de mai. Le territoire semble particulièrement attractif pour ce type de tourisme et pour ces visiteurs venus de régions ou départements limitrophes.

### 3.3.3. Une offre touristique très diversifiée

Le territoire bénéficie de nombreux sites attirant un nombre de visiteurs important. Il est également à noter que ces très nombreux sites ne se concentrent pas forcément sur Lons-le-Saunier ou dans le Haut-Jura, mais sont relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire. Cette répartition représente un autre atout du territoire puisqu'elle permet une diversité de l'offre touristique, avec plusieurs filières fortes :

- Le tourisme vert s'organise autour des nombreux lacs, rivières, ou cascades.
  Cette forme de tourisme s'appuie sur la richesse paysagère du territoire et sur la mise en place d'itinéraires routiers, en particulier la « Route des Lacs » (Vouglans, Chalain, Clairvaux, et Bonlieu pour les principaux lacs aménagés). Les sites naturels, au-delà des balades et randonnées, génèrent également la pratique de loisirs tels que la baignade, les activités de plaisance (lacs aménagés) ou les sports d'eau vive (rafting, canyoning, canoë, etc.).
  Des activités telles que la pêche par exemple peuvent faire partie de cette filière du tourisme vert. Une étude de la fédération départementale de pêche évalue à 1 million d'euros les retombées économiques de l'activité pêche sur le lac de Vouglans, soit 10 emplois pérennes.
  **L'enjeu de cette filière qui repose sur des sites naturels liés à l'eau, est de maintenir une qualité et une quantité de cette ressource dans le contexte du changement climatique.**
  C'est dans cette optique que les collectivités du Pays Lédonien et du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura ont engagé un certain nombre de projets pour valoriser les milieux aquatiques du territoire dont notamment le dépôt d'un dossier de candidature pour une labellisation Grand site de France des 7 lacs et des cascades du Hérisson. Au niveau du lac de Vouglans, autre site touristique emblématique du Pays Lédonien, a fait l'objet de plusieurs études pour favoriser son développement touristique.
- Le tourisme d'itinérance est un secteur en fort développement ces dernières années.
  En effet, les comptages sur les voies vertes ont enregistré des fréquentations record sur le territoire. Sur la voie Bresse Jurassienne par exemple, qui relie Dole à Bletterans puis Lons-le-Saunier, la fréquentation vélo a augmenté de 23% entre 2019 et 2021 (et ce malgré les restrictions sanitaires en 2021). Sur la voie Paris-Lyon-Méditerranée qui relie sur le territoire Lons-le-Saunier à Champagnole, la fréquentation vélo a même été multipliée par 15 entre 2019 et 2021 passant d'un peu moins de 2 500 vélos à plus de 40 350 en 2021. Ceci s'explique en partie par la réalisation d'aménagements spécifiques à cette véloroute.
  **La poursuite des projets d'aménagement d'itinérances apparait primordiale pour le développement de ce type de tourisme, et de l'activité touristique dans son ensemble sur le territoire.** Ceci passe par la mise en valeur de la voie bressanne entre Lons-le-Saunier et la Saône-et-Loire, de boucles cyclotouristiques (Tour de la petite montagne, grande traversée des lacs) mais aussi de sentiers de randonnée pédestre (GR59, tour du lac de Vouglans, etc.), équestre et VTT.

- L'œnotourisme et la gastronomie sont particulièrement développés sur le vignoble où la route des vins relie le territoire de Sellières à Saint-Amour en passant par Château-Chalon, Lons-le-Saunier et Beaufort. Ce tourisme d'excursion favorise la découverte de l'ensemble du vignoble jurassien. Son activité et son attractivité s'adosse à des évènements festifs et populaires. La Percée du vin jaune, grande fête viticole biannuelle, est organisée à tour de rôle dans un village producteur de vin jaune et de vin du Jura, et représente un fort vecteur d'image.
  L'édition de 2019 s'étant déroulée sur le territoire du Pays Lédonien était à Ruffey-sur-Seille, et elle avait attiré près de 20 000 visiteurs. L'édition 2016 de la Percée à Lons-le-Saunier avait battu un record de fréquentation avec plus de 60 000 visiteurs sur le week-end.
  Cette activité s'appuie largement sur le réseau important de cuverie et de caves qui organisent circuits et dégustations, ainsi que sur des partenariats avec des restaurateurs du territoire pour valoriser les productions viticoles locales associées à une gastronomie typique. Les hébergeurs proposent également des séjours thématiques ou des circuits dans le vignoble, en partie à l'appui du label « Vignobles & Découvertes ». Enfin, des outils numériques sont également en place, tels que l'application smartphone « Vignoble du Jura ». Ils permettent aux touristes de trouver les vignerons suivant leur géolocalisation, proposent la liste des restaurants « Vignobles & Découvertes » et des informations sur le Vignoble du Jura.
- Le tourisme thermal et de bien-être attire des visiteurs également, pour les loisirs aussi bien que pour des raisons de santé (curistes). La station thermale de Lons-le-Saunier (eau de la source salée Ledonia), et le casino permettent de diversifier l'offre touristique du Pays Lédonien. L'établissement thermal est un des sites marchands les plus fréquentés du territoire.
- Le territoire possède des potentialités également pour le tourisme patrimonial et culturel, s'appuyant sur des sites reconnus et une concentration d'édifices et de sites protégés. En effet, les communes de Château-Chalon et Baume-les-Messieurs bénéficient par exemple du label national « Plus beaux villages de France ». Ce label s'accompagne d'une charte de qualité assurant une préservation, une valorisation et une notoriété à la commune lauréate.

En complément de ces sites, le périmètre du Pays Lédonien présente une très grande richesse et densité patrimoniale, avec :

- 6 « cités de caractère Bourgogne-Franche-Comté » (Arinthod, Arlay, Baume-les-Messieurs, Château-Chalon, Orgelet et Sellières),
- 8 communes font l'objet du classement en Site Patrimonial Remarquable (Clairvaux-les-Lacs, Baume-les-Messieurs, Orgelet, Château-Chalon, Domblans, Arinthod, Lons-le-Saunier et Saint-Amour).
- Des édifices protégés ou non au titre des Monuments Historiques du Département du Doubs : 212 monuments sont classés ou inscrits (patrimoine vernaculaire, religieux, industriel, ouvrages d'art et sites archéologiques d'intérêt régional).

Enfin, le territoire bénéficie d'animation culturelle relativement riche avec près d'une vingtaine d'évènements tout au long de l'année.

En conclusion, le territoire présente un nombre important de sites patrimoniaux et d'éléments patrimoniaux d'intérêt. Cependant, les fréquentations sont fortement concentrées sur quelques sites phares tels que les cascades du Hérisson, la reculée de Baume-les-Messieurs ou Château-Chalon. Les autres sites, bien que dignes d'intérêt, sont moins valorisés et pourraient sans doute être mieux identifiés pour un meilleur rayonnement.

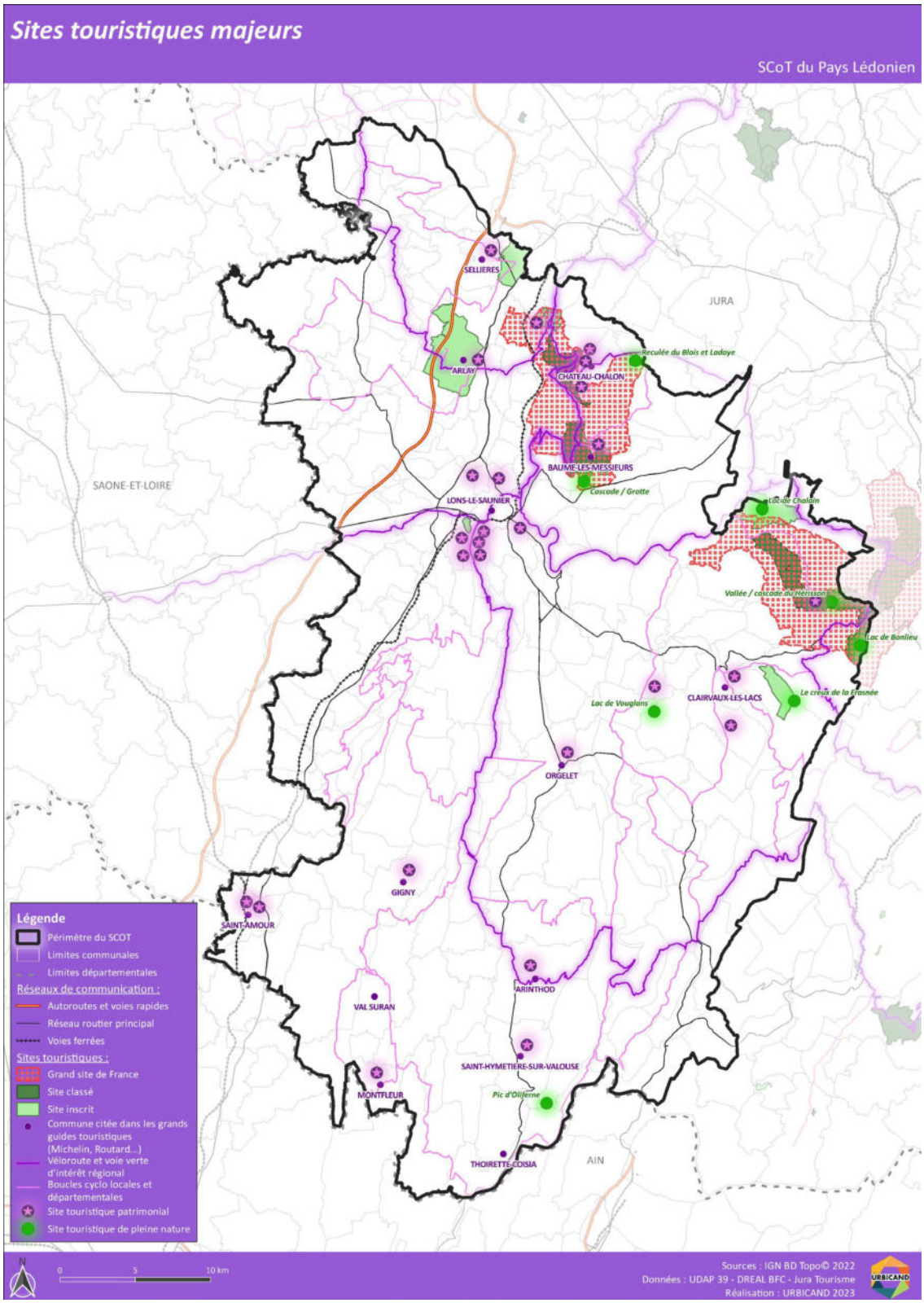

### 3.3.4. Une offre d'hébergements touristiques majoritairement orientée sur le plein air

L'offre d'hébergements touristiques est relativement importante sur le territoire, avec près de 60 hébergements marchands, représentant environ 13 500 lits touristiques (hors gîtes et chambres d'hôtes et locations ponctuelles comme AirBnB).

A ces capacités s'ajoutent des capacités très importantes dans les résidences secondaires (près de 27 500 lits en hébergements « non marchands »). Sont recensés près de 3 000 résidences secondaires dans la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté (soit près de 20% du parc de logements) et près de 5 500 sur tout le territoire (10% du parc de logements).

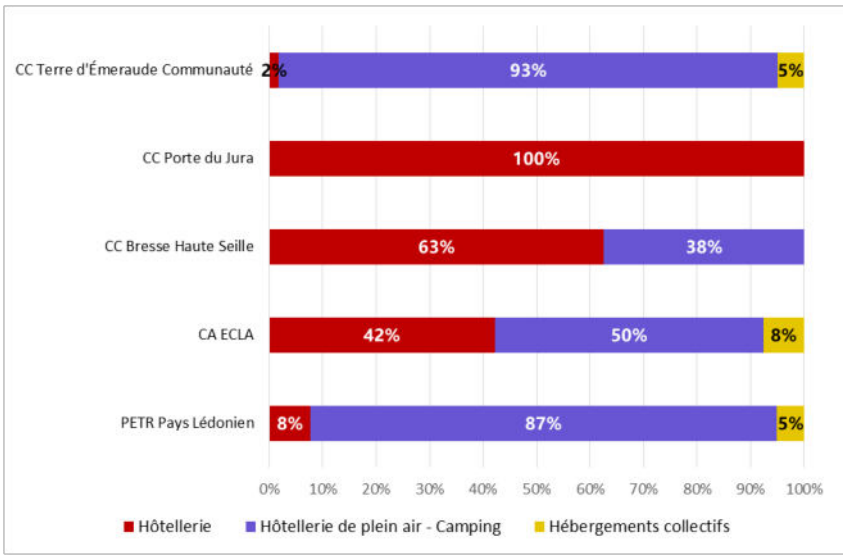


*Source : Insee 2019*

L'offre d'hébergement est largement concentrée sur la communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté puisque le nombre de lits marchands y représente près de 87% de l'offre totale du Pays Lédonien. Ceci confirme la dimension très touristique de cette partie du territoire. A l'inverse les communautés de communes Bresse Haute Seille et Porte du Jura ont une offre limitée et ne représentent que 2 % des lits touristiques marchands à elles deux. C'est l'offre de plein air qui porte l'offre d'hébergements sur le territoire (plus des trois quarts des lits marchands), et 93% des lits se situent sur la communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté.

L'offre hôtelière se concentre quant à elle en grande partie (près des deux tiers) sur la communauté d'agglomération ECLA (Lons Agglomération), avec une offre essentiellement « moyenne gamme » (75% sont de 2 ou 3 étoiles) qui confirme une orientation stratégique différente de l'activité touristique sur le territoire de l'agglomération de Lons-le-Saunier.

Les données de la fréquentation en hôtellerie, disponibles pour l'année 2021, permettent de caractériser les dynamiques dans ce secteur :

- Elles confirment une représentation importante des visiteurs français, les visiteurs étrangers étant néanmoins plus représentés

dans le secteur touristique du Pays de Lons et du Vignoble de Revermont (respectivement 15% et 30% des nuitées de touristes étrangers contre moins de 10% pour les autres secteurs touristiques du territoire).

- Les hôtels ont accueilli sur 2021 entre 85% et 90% de clientèle française, pour des durées moyennes de séjour qui restent courtes (1,5 à 1,6 jour environ). Le taux d'occupation de l'hôtellerie est plutôt élevé, avec environ 55 à 58% d'occupation à l'année.

S'agissant de l'offre de plein air, le territoire comporte une offre de camping de standing moyen (50% de moyenne gamme) avec des capacités importantes. En tout, les 25 campings totalisent près de 3 900 lits, soit l'équivalent de 54% de l'offre départementale. Les durées de séjours en hébergements de plein air sont plus importantes que dans l'hôtellerie (4,5 jours).

Les hébergements collectifs sont peu représentés sur le territoire (seulement 4 structures existent), et cela illustre la difficulté du territoire pour proposer l'accueil de tourisme de groupe, notamment pour les groupes de taille importante.

En complément de ces grands types d'hébergements, des offres plus diffuses dans le territoire permettent de répondre à des demandes individuelles en chambres d'hôtes, gîtes ou encore aires de camping-cars. Le recours à la location touristique de logements meublés par le biais des plateformes de réservation, joue un rôle non négligeable en ce qui concerne la capacité d'hébergement du territoire.

En effet, sont dénombrés sur le territoire près de 900 locations touristiques actives, dont la moitié sur le territoire de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude Communauté.

Par ailleurs, les hébergements insolites (cabanes dans les arbres ou flottantes, yourte, etc.) restent difficilement quantifiables mais permettent de répondre à cette aspiration de proximité avec la nature dont la demande est grandissante. Ce type d'hébergement semble encore à développer plus largement sur le territoire.

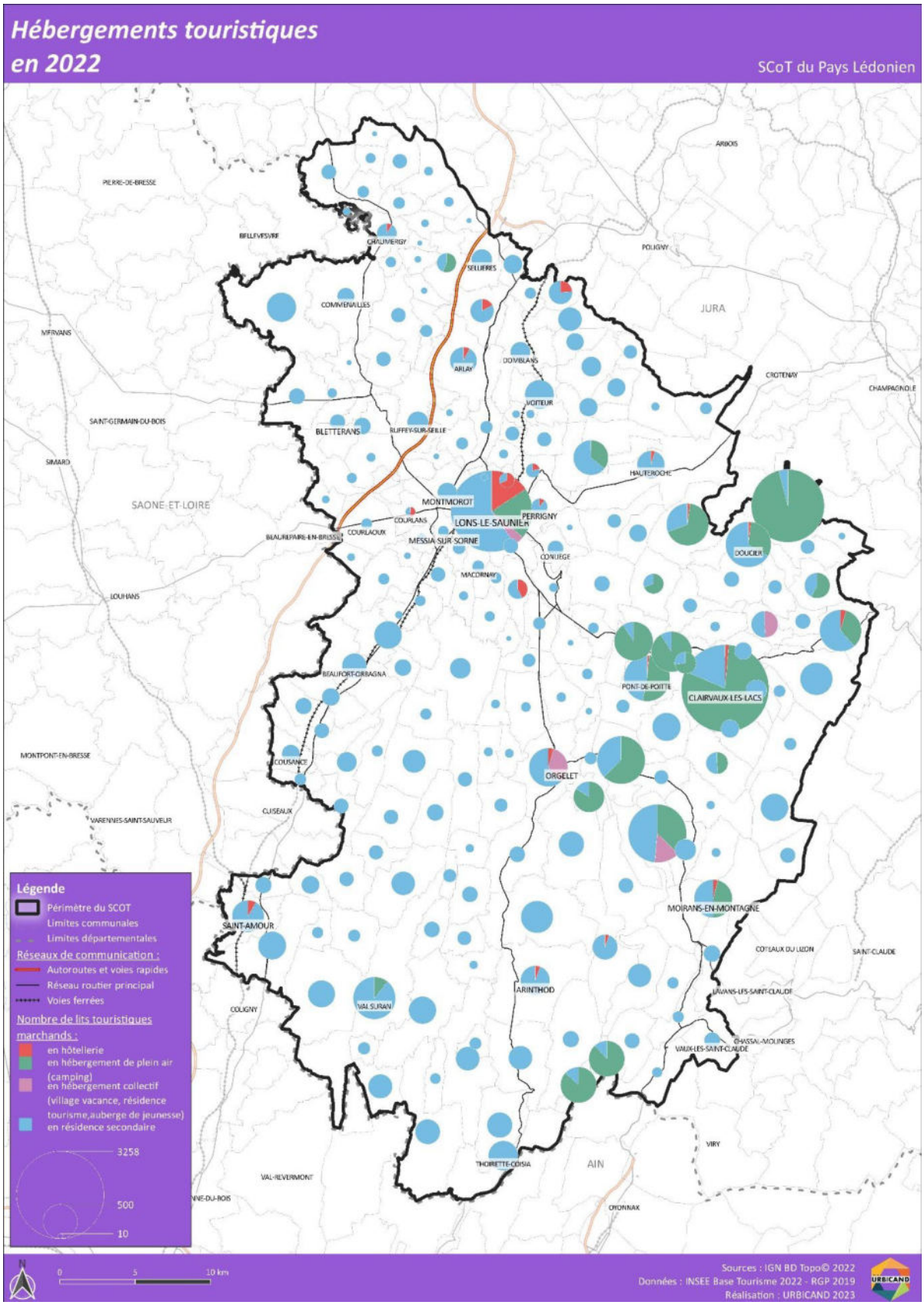
Hébergements touristiques
en 2022
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POLIGNY
ARBOIS
JURA
COMMENAILLES
MIRIVANS
ARLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
MONTMOROT
PERRIGNY
COURLANS
LONS-LE-SAUNIER
BAUME-LES-MESSIEURS
COURLAOUX
MESSIA-SUR-SORNE
DOUCIER
CONLIEGE
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CLISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COLIGNY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
ORONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Nombre de lits touristiques marchands :
en hôtellerie
en hébergement de plein air (camping)
en hébergement collectif (village vacance, résidence tourisme,auberge de jeunesse)
en résidence secondaire
3258
500
10
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : INSEE Base Tourisme 2022 - RGP 2019
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 3.3.5. Synthèse des enjeux liées au développement touristique

*Des sites touristiques majeurs à l'échelle du Pays Lédonien*

Le territoire abrite 4 des 5 sites les plus visités du département, avec en site principal les cascades du Hérisson. D'autres sites et itinérances touristiques majeurs sont présents sur le territoire dont Baume-les-Messieurs, Lons-le-Saunier, Château-Chalon, la route des Lacs avec le Lac de Vouglans (et les lacs de Chalin, Clairvaux, Bonlieu pour les principaux), les cités de caractères.

*En conclusion, à l'échelle du territoire du Pays Lédonien et dans le cadre du SCOT, des problématiques d'aménagement semblent émerger concernant* :

- La réponse aux besoins d'aménagement des différentes filières touristiques (tourisme vert, patrimonial, oenotouristique et gastronomique, thermal), pour accompagner les politiques de développement touristique.
- La prise en compte du caractère saisonnier des fréquentations (été et hiver pour le Haut Jura notamment), tout en renforçant la dimension de destination d'excursion plus régulière et continue tout au long de l'année.
- L'évolution de l'offre d'accueil et d'hébergement qui suppose des aménagements : développement de l'offre moyen-haut de gamme (hébergements, restauration, culture-loisirs), des hébergements de groupes, agro-tourisme, hébergements insolites, aires de camping-cars avec services à proximité des véloroutes…
- La préservation des sites naturels et paysagers sensibles, dans un contexte d'évolution des fréquentations et d'accueil de projets d'aménagement (par exemple, dans le développement de projet d'énergies renouvelables).
- Le maintien de la qualité des vallées, cours d'eau, lacs et étangs dans un contexte de dérèglement climatique afin de pérenniser à terme le tourisme lié à l'eau ainsi que les activités nautiques et aquatiques.
- L'offre en équipements et sites de plein-air est dense et bien répartie sur l'ensemble du territoire, ce qui participe à la qualité du cadre de vie du Pays Lédonien et de ce fait à son attractivité.

Plusieurs secteurs touristiques appartiennent à une commune soumise à la Loi Montagne comme c'est le cas de Ménetrux-en-Joux, La Frasnée, Moirans-en-Montagne, etc. qu'il faudra prendre en compte dans le cadre de l'aménagement de ces sites touristiques. Il en est de même pour les communes soumises à la Loi Littorale bordant le Lac de Vouglans. En effet, la loi Montagne et la loi Littorale encadrent les possibilités d'extension dans les grands sites touristiques afin de trouver un équilibre entre protection de la montagne et urbanisation. L'urbanisation en extension est par ailleurs très encadrée, en privilégiant le renforcement de l'offre touristique à l'intérieur du tissu urbain et la mutation de sites désaffectés.

# 3.4. Activités agricoles et sylvicoles

## 3.4.1. Différents secteurs agricoles à considérer

Le territoire du Pays Lédonien accueille des secteurs agricoles très différents, et 6 sous-secteurs ont été identifiés dans le cadre du diagnostic. La définition géographique des sous-secteurs a été établie sur la base des périmètres des Petites Régions Agricoles (PRA).

Les secteurs de la Petite Montagne, du Plateau Inférieur du Jura, de la Combe d'Ain et des Plateaux Supérieurs du Jura sont marqués par la présence dominante des activités d'élevage bovin, en particulier en lien avec la filière Comté qui est très développée sur le territoire.

Le secteur de la Petite Montagne est le plus important en surface agricole (près de 27 000 ha de SAU), et en cheptel accueilli. La Production Brute Standard[5] (PBS) des 4 secteurs à dominante d'élevage représente au total environ 57 millions d'euros.

Le secteur du Vignoble du Jura accueille, comme son nom l'indique, des activités viticoles, mais également des activités de polyculture élevage sur des terres davantage propices aux grandes cultures dans les vallées.

Du fait de la présence des activités viticoles, le secteur du Vignoble du Jura présente la particularité d'accueillir des exploitations plus petites, mais une PBS bien plus élevée, à hauteur de 45 millions d'euros au total.

Enfin, le secteur de la Bresse accueille des activités davantage tournées vers la polyculture et les grandes cultures.

| ***Données clés en 2020*** | Nombre d'exploitations | Surface Agricole Utile (SAU, en ha) | SAU moyenne des exploitations | Cheptel bovin (en UGB) | Production Brute Standard (en k€) |
|---|---|---|---|---|---|
| Bresse | 154 | 11434 | 74 | 6470 | 13727 |
| Combe d'Ain | 34 | 3872 | 114 | 3719 | 5814 |
| Petite Montagne | 246 | 26933 | 109 | 22812 | 33969 |
| Plateau Inférieur du Jura | 59 | 5534 | 94 | 5492 | 9602 |
| Plateaux Supérieurs du Jura | 64 | 6846 | 107 | 4877 | 7677 |
| Vignoble du Jura | 311 | 14725 | 47 | 82 | 45300 |
| **Pays Lédonien** | **868** | **69344** | **546** | **43452** | **116089** |

*Source : RGA, 2020*

[5] La PBS décrit le potentiel de production des exploitations, il s'agit d'une donnée théorique et non de la valeur réelle de production des exploitations.

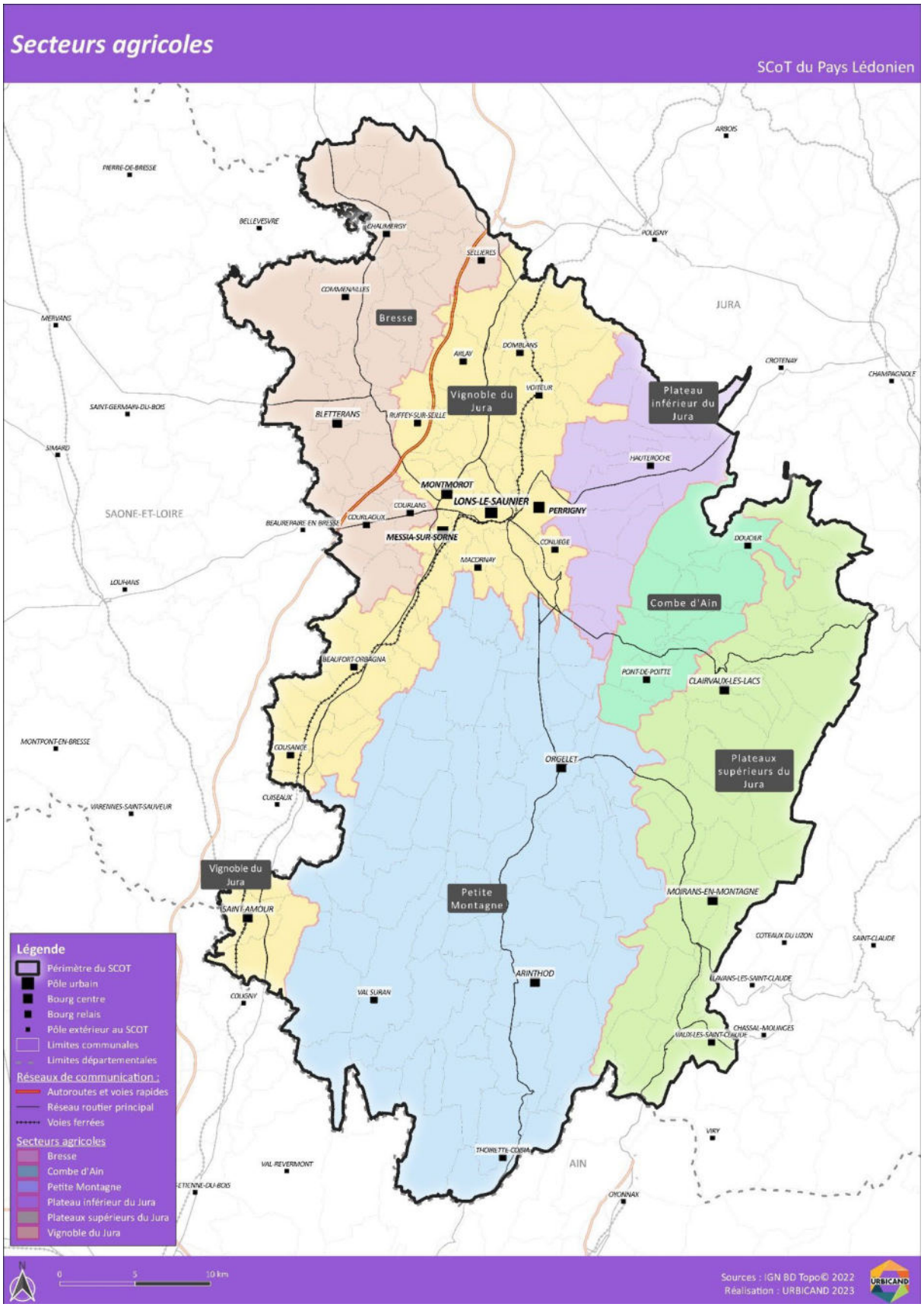
Secteurs agricoles
SCoT du Pays Lédonien
Bresse
Vignoble du Jura
Plateau inférieur du Jura
Combe d'Ain
Plateaux supérieurs du Jura
Petite Montagne
Vignoble du Jura
JURA
SAONE-ET-LOIRE
AIN
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERGY
SELLIERES
POLIGNY
ARBOIS
COMMENAILLES
MERVANS
AHLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLANS
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
POINT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
SAINT-AMOUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUSNAY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VALUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
VAL-REVERMONT
ETIENNE-DU-BOIS
CHONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Secteurs agricoles
Bresse
Combe d'Ain
Petite Montagne
Plateau inférieur du Jura
Plateaux supérieurs du Jura
Vignoble du Jura
N
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

De nombreuses communes du territoire sont situées dans les aires géographiques d'Appellations d'Origine Protégée (AOP), d'Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) ou d'Indications Géographiques Protégées (IGP). Ainsi, certaines communes du SCoT sont concernées par :

- les AOP *Comté*, *Beurre de Bresse*, *Bleu de Gex Haut-Jura*, *Crème de Bresse*, *Dinde de Bresse*, *Volailles de Bresse*, *Morbier*
- les AOC viticoles *Château-Chalon*, *Côtes du Jura*, *Crémant du Jura*, *L'étoile*, *Macvin du Jura* et *Marc du Jura*
- les IGP *Cancoillotte*, *Emmental Français Est-Central*, *Gruyère, Porc de Franche- Comté*, *Saucisse de Montbéliard*, *Saucisse de Morteau*, *Volailles de Bourgogne*, *Volailles de l'Ain*, et l'IGP viticole *Franche-Comté*

Le territoire est relativement spécialisé en termes d'agriculture, avec des filières viticoles et bovines dynamisées par l'AOP Comté et les AOC viticoles et une filière céréale très présente dans la plaine.

La filière viticole est concentrée dans le secteur Vignobles du Jura. Le nombre d'exploitations viticoles y a été divisé par 2 entre 2010 et 2020 pour une baisse de la SAU en vigne de 4%.

L'AOC *Comté* structure la filière bovine sur les secteurs de la Petite Montagne, du Plateau Inférieur du Jura, de la Combe d'Ain et des Plateaux Supérieurs du Jura. Il s'agit principalement de grandes exploitations dans une dynamique d'agrandissement (-56 exploitations dans la filière lait sur le pays lédonien et un agrandissement moyen de la SAU des exploitations de 32 ha entre 2010 et 2020). Le bio se développe dans la filière : 15 exploitations sont passées en bio entre 2010 et 2020, et une fruitière du territoire est exclusivement bio (fruitière de Saint-Maurice-Crillat).

La filière volaille et œufs est peu développée et repose principalement sur une production fermière pour vente directe. Le territoire compte de plus quelques salmonicultures qui produisent majoritairement de la truite. Enfin, la production en maraîchage est encore faible (très inférieure à la demande du territoire), mais en développement.

### 3.4.2. Des évolutions structurelles qui s'inscrivent dans les tendances nationales

A l'instar des tendances observées à l'échelle nationale, est observé sur le territoire :

- Une diminution du nombre d'exploitations, qui suit une tendance longue depuis plusieurs décennies, et qui a été particulièrement forte au niveau du secteur du Vignoble du Jura ces dix dernières années. Le nombre d'exploitations a diminué d'environ 30% sur le territoire entre 2010 et 2020.

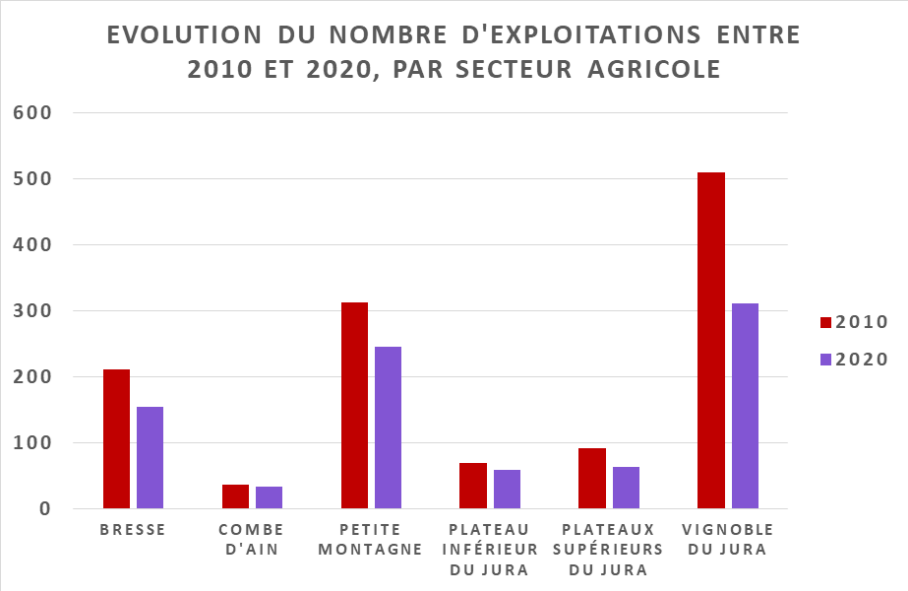


*Source : RGA, 2020*

- Une augmentation de la Surface Agricole Utile valorisée par les exploitations, avec près de 1 500 hectares de SAU supplémentaire entre 2010 et 2020. Cette tendance s'explique en bonne partie par des phénomènes de reconquête d'espaces non agricoles par l'agriculture, qui compense les prélèvements fonciers liés à l'urbanisation, notamment dans les secteurs d'élevage (Petite Montagne et Plateaux du Jura).

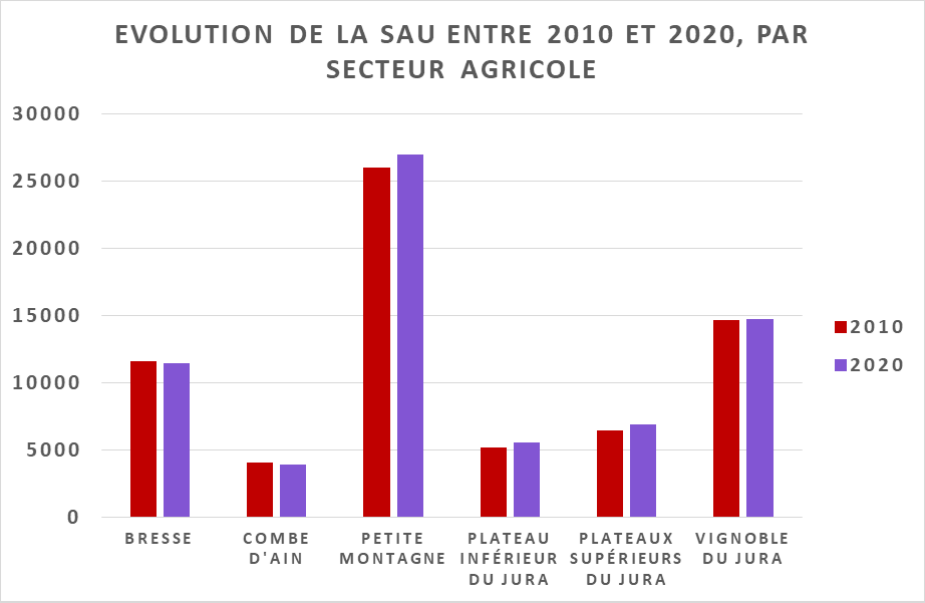


*Source : RGA, 2020*

- Une augmentation de la SAU moyenne, qui vient compenser la diminution du nombre d'exploitations sur le territoire. La SAU moyenne est passée de 55 hectares en 2010 à 80 hectares en 2020. Ce phénomène d'agrandissement des exploitations, très prononcé, interroge sur la capacité de transmission de structures de plus en plus conséquentes en taille et en besoins d'investissement liés aux reprises.

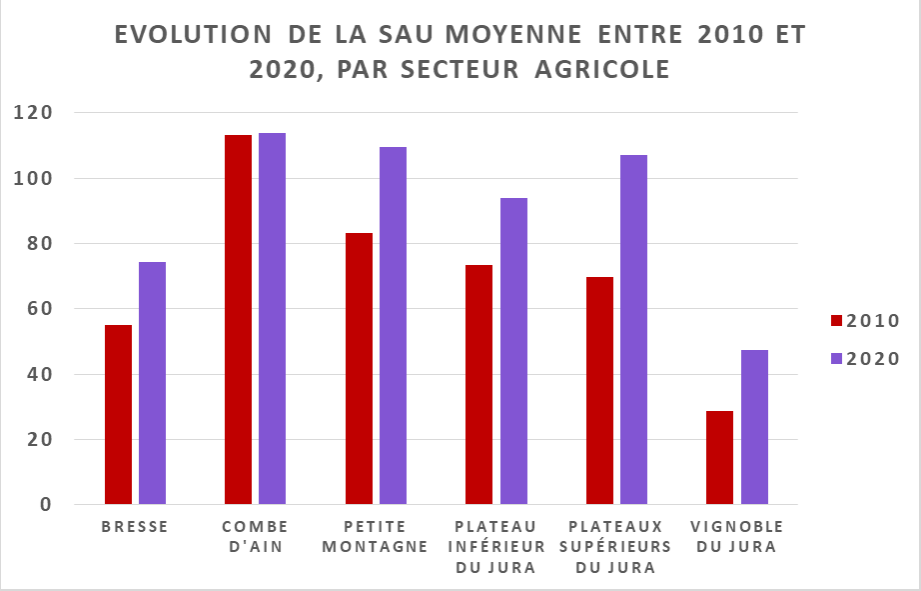


*Source : RGA, 2020*

Les problématiques nationales de reprise des exploitations agricoles concernent aussi le territoire. Sur les exploitations concernées avec départ du chef ou coexploitant, 50% ne savent pas ce que va devenir la ferme à leur départ, 10% ont prévu de la transmettre en agrandissement d'autres exploitations et 36% des exploitations seront reprises par un membre de la famille, un co-exploitant ou un tiers identifié.

La moitié des agriculteurs et agricultrices du territoire ont plus de 50 ans même si la part de jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) a augmenté entre 2010 et 2020.

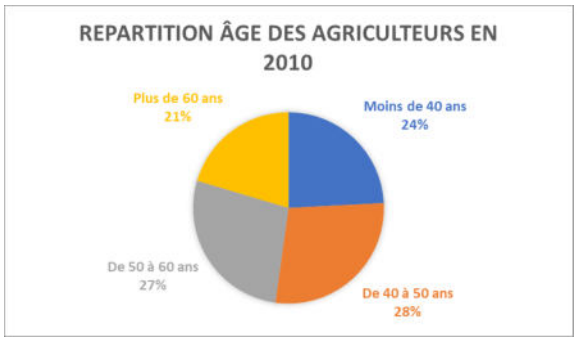


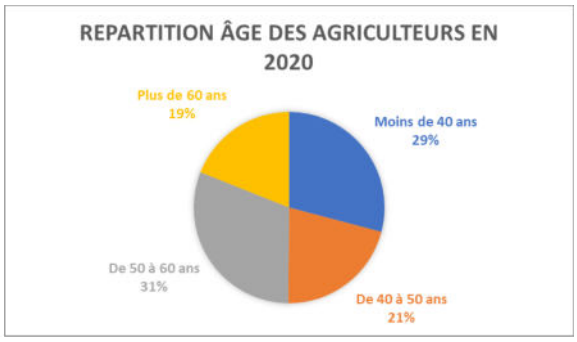


*Source : RGA, 2020*

### 3.4.3. Des surfaces agricoles qui évoluent

L'occupation agricole des sols a évolué entre 2010 et 2020, comme le montrent les données du Recensement Parcellaire Graphique (RPG, données des déclarations PAC) :

- Les superficies toujours en herbe restent les principales surfaces sur le territoire, et représentent 80% des surfaces en 2021. Le pourcentage est stable, avec un renforcement des prairies permanentes, ainsi qu'un développement sensible des estives (passage de 160 à 330 hectares) et des surfaces fourragères (passage de 80 à 1400 hectares). Ces évolutions n'illustrent pas nécessairement des modifications d'assolement ou de pratiques, et sont en bonne partie liées à l'ajustement de la caractérisation des parcelles au niveau de la PAC.

- Les superficies en grandes cultures tendent à diminuer, en particulier dans les secteurs de la Bresse et du vignoble du Jura, ce qui est cohérent par rapport à l'analyse des dynamiques d'artificialisation qui sont plus marquées dans ces secteurs

- Bien que les superficies concernées restent très modestes, un développement des cultures spécialisées est observé, en vigne (+35 hectares entre 2011 et 2020) et en légumes et fruits (+30 hectares). Ces informations sont à relativiser étant donné le caractère partiel des données PAC pour ces productions.

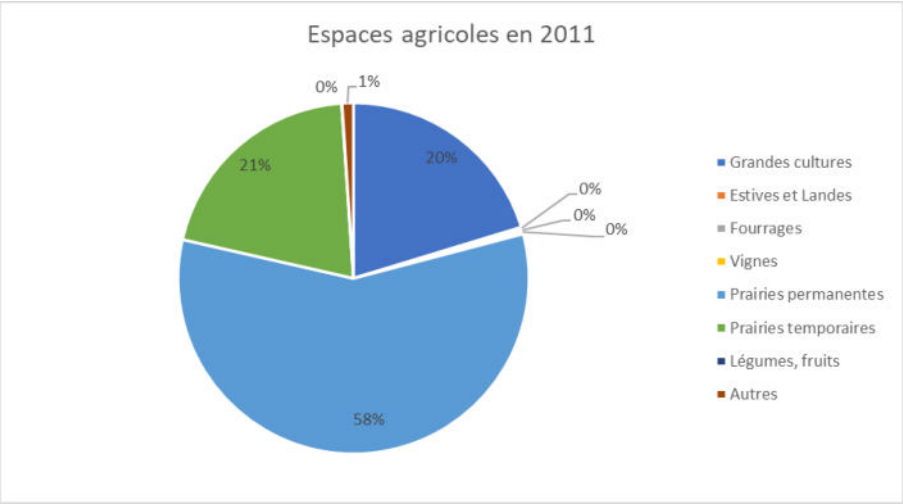


*Source : Recensement Parcellaire Graphique, 2021*

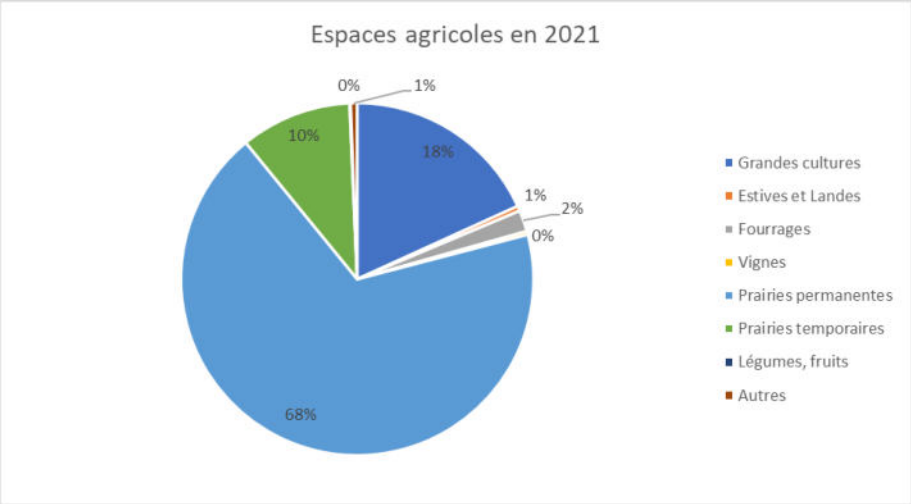


*Source : Recensement Parcellaire Graphique, 2021*

### 3.4.4. Des mutations liées à la diversification et au renforcement des filières de proximité

Le territoire a engagé la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial Bio (PAT Bio) dans le cadre de sa Stratégie Alimentaire Territoriale, qui repose sur deux piliers principaux :

- Le renforcement et le développement de l'ancrage territorial des filières en Agriculture Biologique (production, transformation, distribution sur tout segment, lutte contre le gaspillage) ;
- Le renforcement de la justice sociale, en permettant à tous d'accéder à des produits biologiques locaux, l'amélioration de l'éducation alimentaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le territoire est producteur d'eau potable (plusieurs zones de captage au nord de Lons-le-Saunier, sur les piémonts du massif et dans la plaine de Bresse), et se situe sur un sol karstique qui le rend particulièrement sensible aux

pollutions de surface. Le PAT Bio a notamment été mis en place pour sécuriser les pratiques agricoles dans les aires d'alimentation des zones de captage et garantir la qualité de l'eau sur le territoire.

L'objectif est de mobiliser les capacités de production du territoire au niveau local (travail sur l'aval) tout en permettant la croissance des débouchés sur le territoire. Dans ce cadre a été créée la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Ensemble Bi'Eau, qui rassemble des syndicats de producteurs, les collectivités, la Chambre d'agriculture et d'autres structures, notamment des associations. Cette SCIC commercialise la viande bovine bio et les légumes brut bio de producteurs de territoire vers la cuisine centrale de Lons et les grandes et moyennes surfaces (GMS). Ainsi, entre mars 2021 et décembre 2022, 11t de viande et 185t de légumes ont été vendues à la cuisine centrale par la SCIC, ainsi que 7t de viande au GMS.

Le travail engagé dans le cadre du PAT Bio va dans le sens des tendances observées sur le territoire en matière de diversification et de développement des filières de proximité :

- Le nombre d'exploitations engagées dans les circuits courts (hors vin) a considérablement augmenté entre 2010 et 2020 (+36%), et cela représente en 2020 un tiers des exploitations du territoire. Cette évolution interroge la prise en compte des besoins d'aménagement liés à la commercialisation des produits locaux. Le développement des circuits courts est particulièrement marqué dans les secteurs du Vignoble du Jura et de la Bresse, et dans une mesure moindre dans le secteur de la Petite Montagne.

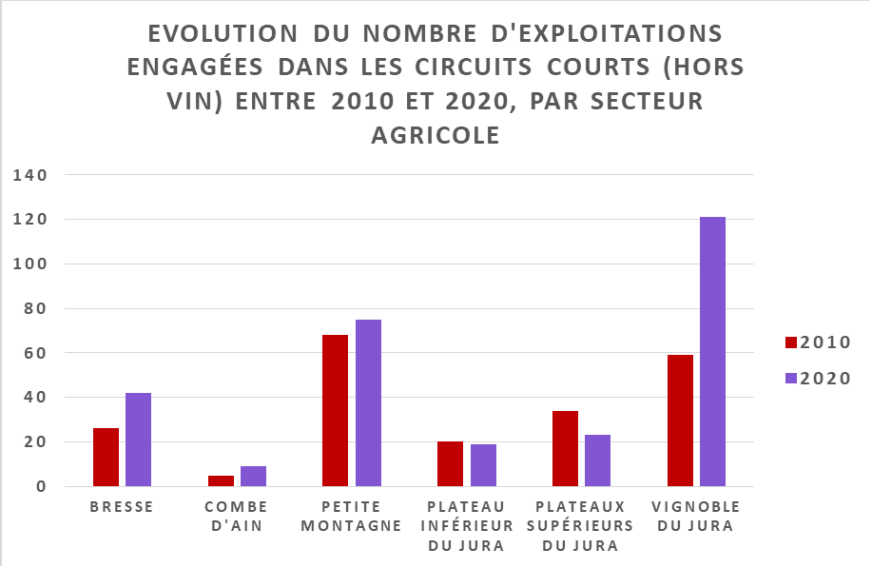


*Source : RGA, 2020*

- Le nombre d'exploitations engagées dans la transformation (hors vinification) a lui aussi bondi entre 2010 et 2020 (+210%, passant de 41 exploitations en 2010 à 127 exploitations en 2020). Les secteurs de développement sont les mêmes que pour les circuits de proximité, mais l'augmentation est une réalité sur l'ensemble du Pays Lédonien. Le développement de la transformation peut également poser des questions

d'aménagement, afin d'accueillir les équipements nécessaires au niveau des exploitations.

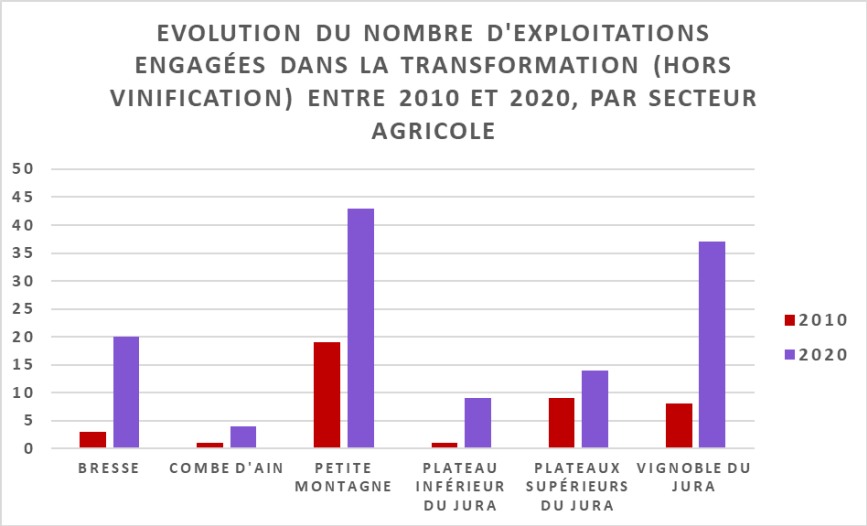


*Source : RGA, 2020*

Concernant les pratiques agricoles, le développement de l'Agriculture Biologique est visible également entre 2010 et 2020, avec une augmentation de 120% du nombre d'exploitations concernées. Le développement est particulièrement marqué dans les secteurs du Vignoble du Jura, de la Bresse et de la Petite Montagne.

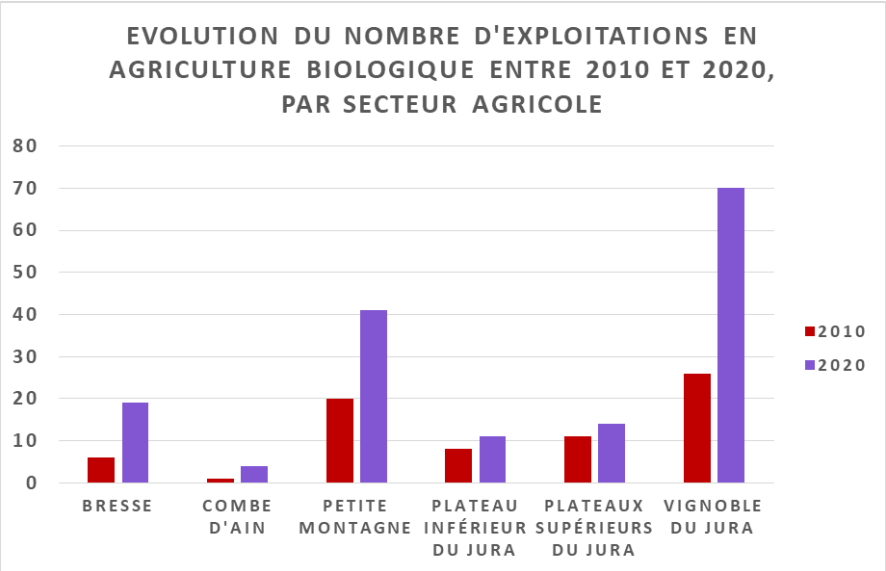


*Source : RGA, 2020*

Le maraîchage est déficitaire mais en développement sur le territoire, notamment grâce à la présence d'un BPREA Maraîchage Bio dans le CFPPA de Montmorrot et aux actions du PAT. Les installations se font majoritairement dans les secteurs de la Bresse et des Vignobles du Jura et en production biologique. Le maraîchage du territoire se destine principalement à de la vente directe et du circuit court. La cuisine centrale de Lons-le-Saunier a une

forte demande en maraîchage sur du semi-gros, qui reste encore fortement déficitaire.

Le territoire est bien pourvu en équipement de transformation, avec notamment :

- La cuisine centrale de Lons-le-Saunier qui est équipée d'une légumerie,
- Un maillage stabilisé de fruitières à Comté (5 sur le territoire),
- Plusieurs moulins dans les Portes du Jura,
- L'abattoir de Lons-le-Saunier, pour lequel se pose aujourd'hui la question de sa réhabilitation. Deux autres abattoirs se situent à proximité du territoire (abattoir Bigard à Cuiseaux et abattoir d'Equevillon).

### 3.4.5. Une problématique de préservation du foncier agricole au regard du développement de l'urbanisation

L'artificialisation des sols observée sur le territoire se fait en premier lieu aux dépens des espaces agricoles, avec 320 hectares artificialisés entre 2010 et 2020, soit l'équivalent de près de six exploitations (sur la base de la SAU moyenne de 2010).

L'artificialisation est plus ou moins forte suivant les secteurs agricoles :

- C'est au niveau des secteurs du Vignoble du Jura et de la Bresse que la pression est la plus forte, avec respectivement 117 ha et 90 ha consommés entre 2010 et 2020 (soit 0,8% de la SAU). Ce constat interroge, étant donné l'importance et le potentiel de ces secteurs en matière de filières de proximité et de diversification des productions (notamment pour l'alimentation locale).
- L'artificialisation est moins impactante dans les secteurs de la Petite Montagne et du Plateau Inférieur du Jura, avec respectivement 61 ha et 9 ha de terres agricoles consommées entre 2010 et 2020, soit 0,2% de la SAU.
- Une pression un peu plus forte est observée au niveau de la Combe d'Ain et des Plateaux Supérieurs du Jura, où les dynamiques liées aux échanges transfrontaliers sont plus marquées. Entre 2010 et 2020, 18 ha et 25 ha ont été consommés respectivement dans ces deux secteurs, soit 0,5% de la SAU.

A noter que la consommation des terres est en partie liée à la construction des bâtiments agricoles et forestiers, qui ont représenté environ 67 ha de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2010 et 2020 (soit 12% de la consommation totale).

Les constructions de locaux agricoles ont été particulièrement observées dans les secteurs de la Combe d'Ain et des Plateaux du Jura (cf. carte ci-après).

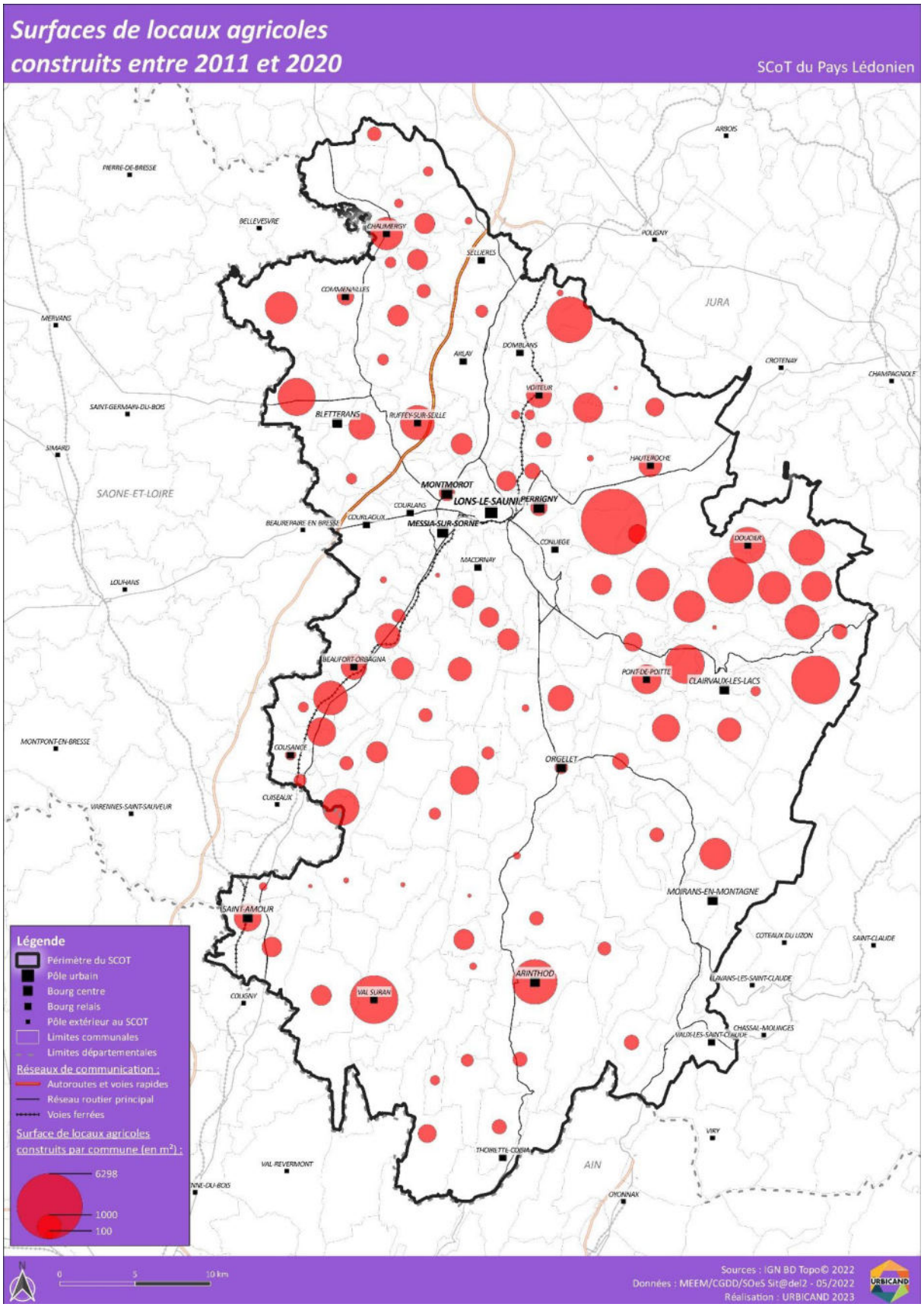
Surfaces de locaux agricoles construits entre 2011 et 2020
SCoT du Pays Lédonien
PIERRE-DE-BRESSE
BELLEVESVRE
CHAUMERSY
SELLIERES
POLIGNY
ARBOIS
COMMENAILLES
JURA
MERVANS
AHLAY
DOMBLANS
CROTENAY
CHAMPAGNOLE
VOITEUR
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
BLETTERANS
RUFFEY-SUR-SEILLE
SIMARD
HAUTEROCHE
SAONE-ET-LOIRE
MONTMOROT
LONS-LE-SAUNIER
PERRIGNY
COURLANS
COURLAOUX
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
MESSIA-SUR-SORNE
CONLIEGE
DOUCIER
MACORNAY
LOUHANS
BEAUFORT-ORBAGNA
PONT-DE-POITTE
CLAIRVAUX-LES-LACS
MONTPONT-EN-BRESSE
COUSANCE
ORGELET
CUISEAUX
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-AMOUR
COTEAUX DU LIZON
SAINT-CLAUDE
ARINTHOD
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
COUSNAY
VAL SURAN
CHASSAL-MOLINGES
VALUX-LES-SAINT-CLAUDE
VIRY
THOIRETTE-COISIA
AIN
VAL-REVERMONT
CHONNAX
Légende
Périmètre du SCOT
Pôle urbain
Bourg centre
Bourg relais
Pôle extérieur au SCOT
Limites communales
Limites départementales
Réseaux de communication :
Autoroutes et voies rapides
Réseau routier principal
Voies ferrées
Surface de locaux agricoles construits par commune (en m²) :
6298
1000
100
0
5
10 km
Sources : IGN BD Topo© 2022
Données : MEEM/CGDD/SOeS Sit@del2 - 05/2022
Réalisation : URBICAND 2023
URBICAND

### 3.4.6. Une ressource forestière importante, et une filière bois bien présente

Représentant 45% de la superficie du Pays Lédonien (83 000 hectares), la forêt est une ressource importante tant pour sa fonction de production que pour sa fonction environnementale et sociale. La forêt est composée en majorité d'essences de feuillus (chêne, hêtre, acacia).

Dans le Pays Lédonien la fonction de production qui y est liée, communément appelée « filière bois », se caractérise par trois composantes :

- le bois d'œuvre, constitué de grumes destinées au sciage, déroulage, tranchage et après transformation à la menuiserie, la construction, l'ameublement, les parquets et lambris ;
- le bois d'industrie, constitué de rondins issus de l'exploitation du bois d'œuvre ou des déchets de scieries qui après trituration sont destinés à l'industrie de la pâte à papier et des panneaux pour l'ameublement ou la menuiserie ;
- le bois-énergie : bûches, les granulés de bois ou pellets, les briques de bois reconstituées ou les plaquettes forestières pour le chauffage.

La forêt du Pays Lédonien est en bonne partie publique, pour 46% des surfaces du territoire, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (30%). Elle représente un atout à la fois en matière de biodiversité, de captation de carbone, de production de ressource, et d'activités touristiques et de loisirs. Ces différentes fonctions méritent d'être conciliées dans le cadre d'une gestion durable des espaces forestiers.

La gestion des espaces forestiers, et la valorisation de la ressource, doivent être appréhendées en prenant en compte les impacts observés, et à venir, du changement climatique :

- En termes d'évolution des essences, la résistance des essences locales (chêne, hêtre) au changement climatique étant incertaine.
- En termes de gestion des risques, en particulier concernant les risques sanitaires (maladies, parasites) et les risques d'incendie. Plusieurs secteurs du territoire ont d'ores et déjà été touchés par des évènements ces dernières années, et ces problématiques risquent fortement de s'intensifier à l'avenir.

En matière d'emploi, la carte ci-après (source : Fibois, données 2014) présente les effectifs salariés de la filière forêt-bois par bassin de vie, et permet d'illustrer l'importance de cette filière pour le territoire :

- L'emploi lié à la filière bois est particulièrement important sur les plateaux du Jura (plus de 9% de l'emploi salarié total) ;
- On retrouve également une part non négligeable de l'emploi de cette filière dans les bassins de vie de Bletterans et de Saint-Amour (entre 3 et 6% de l'emploi salarié local).

A l'échelle départementale, la structuration de la filière montre plusieurs éléments importants :

- La sylviculture et l'exploitation forestière représentent environ 40% des entreprises de la filière, mais seulement 9,5% de l'emploi salarié généré.
- La première transformation représente peu d'entreprises (6,5%) mais emploie davantage (17% de l'emploi salarié de la filière).
- La seconde transformation est le segment qui emploie le plus et représente 2/3 des emplois salariés de la filière, pour 50% des entreprises environ.

Pour la transformation du bois d'œuvre, 5 scieries sont présentes sur le territoire :

- la scierie COTE à Bletterans pour la transformation de résineux ;
- la scierie VUITTON à Rothonay vers Orgelet pour la transformation de feuillus ;
- la scierie RAT à Essia, au sud de Lons-le-Saunier, spécialisée dans les charpentes et la caisserie (palettes) à partir de résineux ;
- la scierie JURATRANSBOIS à Vevy,
- La scierie GRANDPIERRE à Etival.

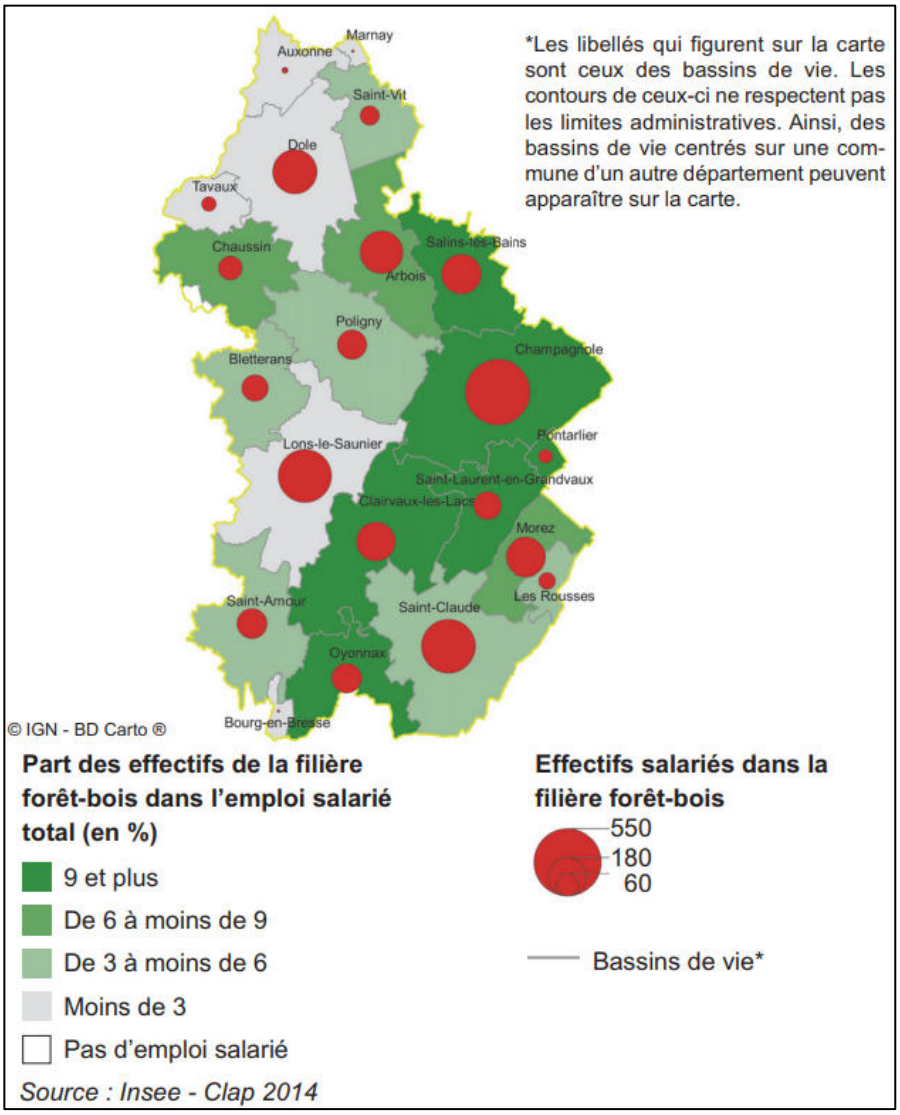

### 3.4.7. Des potentiels et difficultés de valorisation locale de la ressource forestière

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) finalisé en 2015 a mis en avant une sous-valorisation du potentiel forestier, en forêt publique comme privée.

Sur le plan de la production, un volume important de ressource pourrait être davantage valorisé au service de l'économie locale. Environ 39 000 tonnes de bois (hors bois d'œuvre) non valorisé et disponible ont été estimées dans le cadre du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) réalisé en 2015, ces volumes pouvant être davantage orientés vers l'industrie du bois et l'énergie.

Actuellement, le bois industrie est principalement destiné à l'exportation, le territoire n'accueillant pas d'industrie de pâte à papier ni de panneaux.

La valorisation locale de la ressource peut prendre plusieurs formes, avec à la fois la production primaire (sylviculture), la première et seconde transformation, la construction bois, l'énergie bois.

En général, pour la construction, le bois de résineux est largement privilégié et l'utilisation du bois de feuillus reste marginale. En outre, de nouvelles techniques permettent d'utiliser les essences de feuillus comme le traitement haute température, qui permet d'améliorer les propriétés du bois, les panneaux massifs contrecollés et les parpaings en bois. La filière construction bois est également très centrée sur le créneau des maisons individuelles moyen et haut de gamme. Toutefois, un potentiel de développement existe autour du petit habitat collectif. Par ailleurs, le bois d'acacia, de par ses qualités physiques (imputrescible) et sa durabilité, laisse entrevoir de nombreux usages : bardage, mobilier extérieur, etc.

Concernant la construction bois, il pourrait y avoir à l'avenir un enjeu de valorisation des bois scolytés. En effet, l'augmentation de la température moyenne, les sécheresses répétées et les pratiques sylvicoles non adaptées entraînent la prolifération des scolytes, des insectes parasites ravageurs de certains résineux en particulier les épicéas. Cet insecte entraîne le dépérissement des épicéas et des coupes « sanitaires » sont nécessaires ; modifiant en profondeur le paysage des forêts du territoire. La valorisation de ces bois coupés représente donc un enjeu pour la filière bois dans la mesure ou la prolifération des scolytes se poursuit.

Une partie importante des communes du territoire sont concernées par l'AOC Bois du Jura, qui s'étend sur 200 000 ha de forêts publiques et privées, ce qui représente un volume de bois sur pied (sapin et d'épicéa mélangés) de l'ordre de 50 millions de m3. L'AOC Bois du Jura se concrétise avec le sciage des produits certifiés. Les pièces de diverses sections et de longueurs variables sont mises sur le marché par les entreprises de transformations engagées dans cette production spécifique et unique.

A propos du bois énergie, le territoire accueille une cinquantaine de chaufferies, et le potentiel de développement des chaufferies bois collectives est important, en substituant les petites installations individuelles par du collectif et des réseaux de chaleur. Ce développement doit néanmoins

s'effectuer dans une logique de circuits courts, et de façon cohérente avec les ressources disponibles localement. Le recours au bois pour le chauffage individuel reste très fréquent sur le territoire mais de nouveaux modèles sont à mettre en place pour garantir l'approvisionnement des particuliers en bois-bûche comme l'affouage « mutualisé » en milieu rural, un réseau de distribution en zone urbaine...

Par ailleurs, le développement d'une filière locale de production de laine de bois présenterait de nombreux atouts :

- production d'un isolant naturel, et recyclable le cas échéant, avec une double performance contre la chaleur et le froid ;
- diversification des industries en présence à partir de la ressource locale ;
- des matériaux avec un bilan énergétique intéressant et qui stockent le carbone.

Certaines communes éprouvent des difficultés à mobiliser, écouler et à valoriser localement et de façon compétitive leur bois. En effet, sur certains secteurs, et particulièrement en forêt privée, la propriété et la gestion des ressources forestières sont très morcelées. De plus, certains aménagements complémentaires permettraient d'optimiser l'exploitation : places de dépôt, compléments de desserte, adaptation de certains massifs à la mécanisation, etc. De manière générale, le territoire souffre du manque d'Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) en raison de la faible attractivité des métiers du bûcheronnage, de leur pénibilité, et d'un déficit d'image.

Pour autant, le territoire accueille un équipement majeur avec le lycée des arts et du bois de Moirans-en-Montagne, qui offre différentes formations au service du développement de la filière. Un autre établissement structurant est à noter à proximité : le Lycée du bois et l'institut européen de formation localisé à Mouchard.

Si elle est globalement satisfaisante à l'échelle du PETR, la desserte forestière peut également être un point à améliorer dans certains secteurs, pour permettre la valorisation de la ressource. Plusieurs facteurs peuvent contraindre l'accès à la ressource :

- la desserte forestière des espaces boisés isolés notamment dans les secteurs où les pentes sont les plus marquées (notamment sur Terre d'Emeraude Communauté) ;
- le manque de place de dépôts ;
- la présence de points noirs sur le réseau viaire secondaire comme les ponts ou les traversées de villages.

### 3.4.8. Synthèse des enjeux liés aux activités agricoles et forestières

*Des évolutions à accompagner en lien avec le renforcement des filières de proximité et la valorisation locale des ressources*

- Des évolutions fortes sont observées au niveau des filières agricoles, avec une diminution du nombre d'exploitation mais un **développement des activités de commercialisation (circuits de proximité), et de transformation sur l'exploitation**. Ces évolutions sont cohérentes avec le projet de PAT Bio du pays Lédonien, et méritent d'être accompagnées en termes d'aménagement, en anticipant des besoins nouveaux : bâtiments liés à la commercialisation, à la transformation, à l'accueil de nouvelles productions (serres par exemple).
- La valorisation locale des ressources pose également la question des besoins liés aux industries agro-alimentaires (transformation) et aux industries du bois (première et seconde transformation). **Le développement de ces filières peut générer des besoins importants dans des espaces économiques adaptés.**
- Enfin, pour les filières de proximité comme pour les filières « longues », **le maintien de bonnes conditions de fonctionnement des activités** représente un enjeu en matière d'aménagement. Il s'agit en particulier de faciliter les déplacements liés aux activités agricoles et forestières, d'accompagner l'évolution et la création des bâtiments d'exploitation, de faciliter la logistique et de limiter les conflits d'usage liés à la proximité des activités avec d'autres espaces, notamment résidentiels.

*Des ressources à gérer et préserver durablement, face aux pressions de l'urbanisation et du changement climatique*

- Si le développement de l'urbanisation n'impacte que de manière localisée les surfaces forestières, les prélèvements sur les espaces agricoles sont encore très importants, avec environ 320 hectares consommés entre 2010 et 2020. **La réduction des dynamiques d'artificialisation représente une problématique majeure**, en premier lieu dans les secteurs du vignoble du Jura et de la Bresse. Il s'agit également de mieux prendre en compte la valeur agricole et agronomique des terres dans les choix d'urbanisation, afin de **préserver les terres les plus fertiles et adaptées à l'alimentation de proximité**.
- Le changement climatique génère également des impacts forts sur les ressources forestières et agricoles, qui doivent être anticipés. **Certains espaces agricoles et forestiers perdent en productivité** (incendies, problématiques sanitaires, baisses de rendement…), ce qui appelle à interroger leur devenir, tout en limitant les risques d'évènements sur l'ensemble du territoire.
- **La raréfaction de la ressource en eau pose également de fortes questions** d'évolution des filières et des pratiques, en veillant en particulier au développement d'activités moins consommatrices en eau. Le renforcement des tensions sur la disponibilité de la ressource risque de remettre en cause la viabilité de certaines productions.

# DIAGNOSTIC COMMERCIAL

# 4.1. Un territoire relativement autonome en matière de couverture des besoins

## 4.1.1. Un environnement concurrentiel dense mais éloigné

Le Pays Lédonien est un territoire à dominante rurale bordé par des pôles urbains et métropoles régionales situées à 1h de trajet. Les pôles commerciaux présentant une offre commerciale supérieure à celle du PETR (Dijon, Macon, Chalon-sur-Saône, Bourg-en-Bresse,…) demeurent relativement distants. Ainsi, le territoire est soumis à une concurrence limitée, essentiellement sur ses marges.

Les polarités commerciales situées à proximité du territoire (< 30 min) disposent d'équipements commerciaux réduits, notamment en alimentaire, ce qui permet à l'offre commerciale du PETR de rayonner au-delà des limites administratives et de confirmer le pôle urbain de Lons-le-Saunier – Perrigny – Montmorot. Au regard du précédent DAAC, le pôle urbain ne comprend plus Messia-sur-Sorne et compte désormais que Lons-le-Saunier, Perrigny et Montmorot. En effet, Messia-sur-Sorne ne dispose d'aucune Grande et Moyenne Surface et une offre commerciale de proximité très limitée par comparaison avec les trois autres communes du pôle urbain.

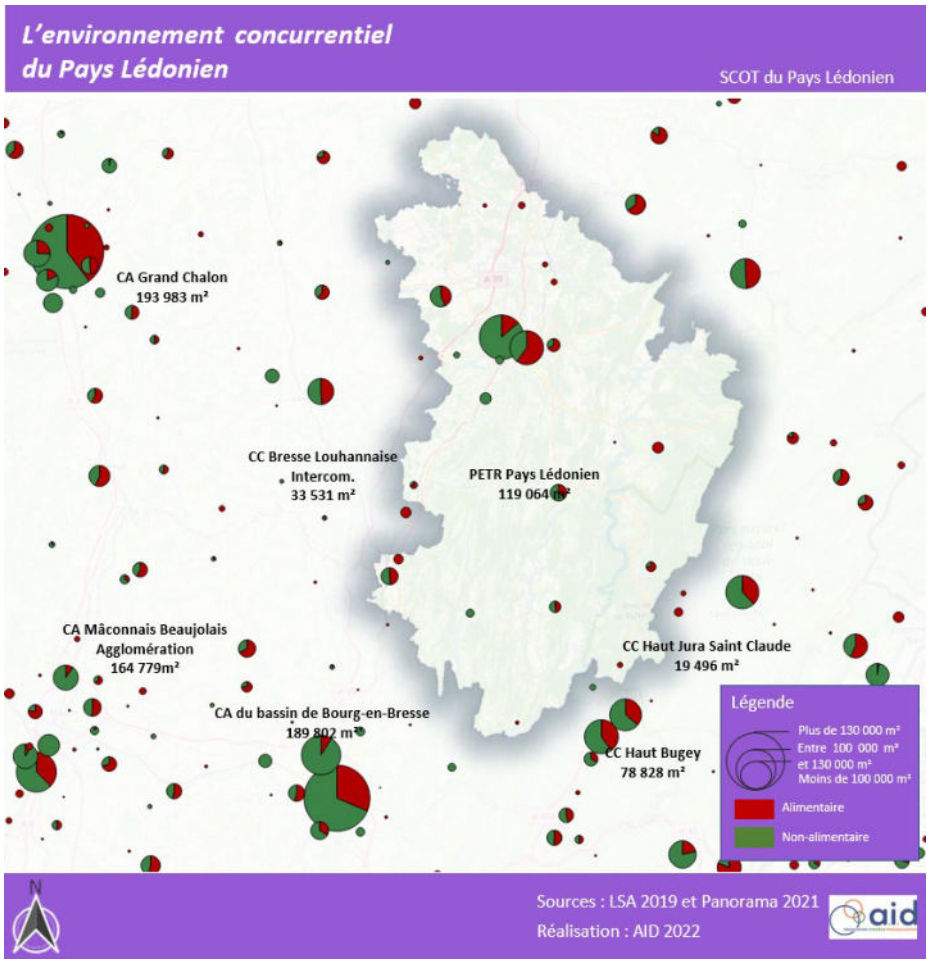

*Une part d'évasion commerciale notoire pour les achats occasionnels et exceptionnels*

**Les pôles concurrentiels situés à proximité du territoire demeurent attractifs s'agissant des pratiques d'achats non alimentaires**. En effet, l'offre commerciale non alimentaire approche 60 000 m² de plancher commercial, loin derrière les agglomérations voisines comme celles de Dijon, Macon, Bourg-en-Bresse, qui présentent chacune une offre plus dense et diversifiée. Par leurs zones de chalandise étendues, ces pôles régionaux peuvent attirer les habitants du Pays Lédonien pour des besoins d'achats occasionnels légers et exceptionnels. **Ce qui ne signifie pas pour autant que le Pays Lédonien soit en mesure de résorber cette évasion à travers une offre non alimentaire supplémentaire, étant donné la taille démographique circonscrite de sa zone de chalandise.**

*Un territoire autonome pour les achats du quotidien*

En revanche, avec près de 40 000 m² de surfaces commerciales, **le Pays Lédonien est relativement autonome pour les achats du quotidien**. Eventuellement, certains pôles secondaires plus proches comme les Communautés d'Agglomérations du Haut Bugey ou du bassin de Bourg-en-Bresse peuvent représenter des alternatives en matière d'achats hebdomadaires pour les communes situées au Sud du Pays Lédonien.

### 4.1.2. Une offre commerciale dense en grandes et moyennes surfaces commerciales, concentrée sur l'agglomération lédonienne

*Une forte densité commerciale en GMS majoritairement concentrée sur la zone Lons-Montmorot-Perrigny*

**Le Pays Lédonien présente un peu plus de 40 000 m² de surface de vente alimentaire et de 60 000 m² non alimentaire, soit près de 100 000 m².**
Le pôle urbain majeur de Lons-le-Saunier, Perrigny, Montmorot concentre 41 % de l'offre commerciale. Notamment, il regroupe les principaux pôles commerciaux d'achats « occasionnels » et « exceptionnels », sur les Secteurs d'Implantations Périphériques (SIP), « En Chantrans », « Les Salines » et « Perrigny ».

Quelques bourgs-centres (assimilés à des « pôles secondaires » dans la hiérarchie commerciale) plus proches proposent une offre sur des besoins réguliers à occasionnels comme Orgelet, Bletterans et Saint Amour. Ces deux derniers pôles accueillent une offre commerciale relativement développée que ce soit en alimentaire ou en équipement de la maison (bricolage et jardinage notamment). Une offre partielle en équipement de la personne est également constituée sur ces pôles. L'offre s'est d'ailleurs renforcée sur Orgelet par l'extension de sa surface alimentaire. Si généralement l'offre de GMS alimentaire représente un tiers de l'offre totale, la moitié Sud du territoire se singularise par une offre structurée en matière de Bricolage/Jardinage.

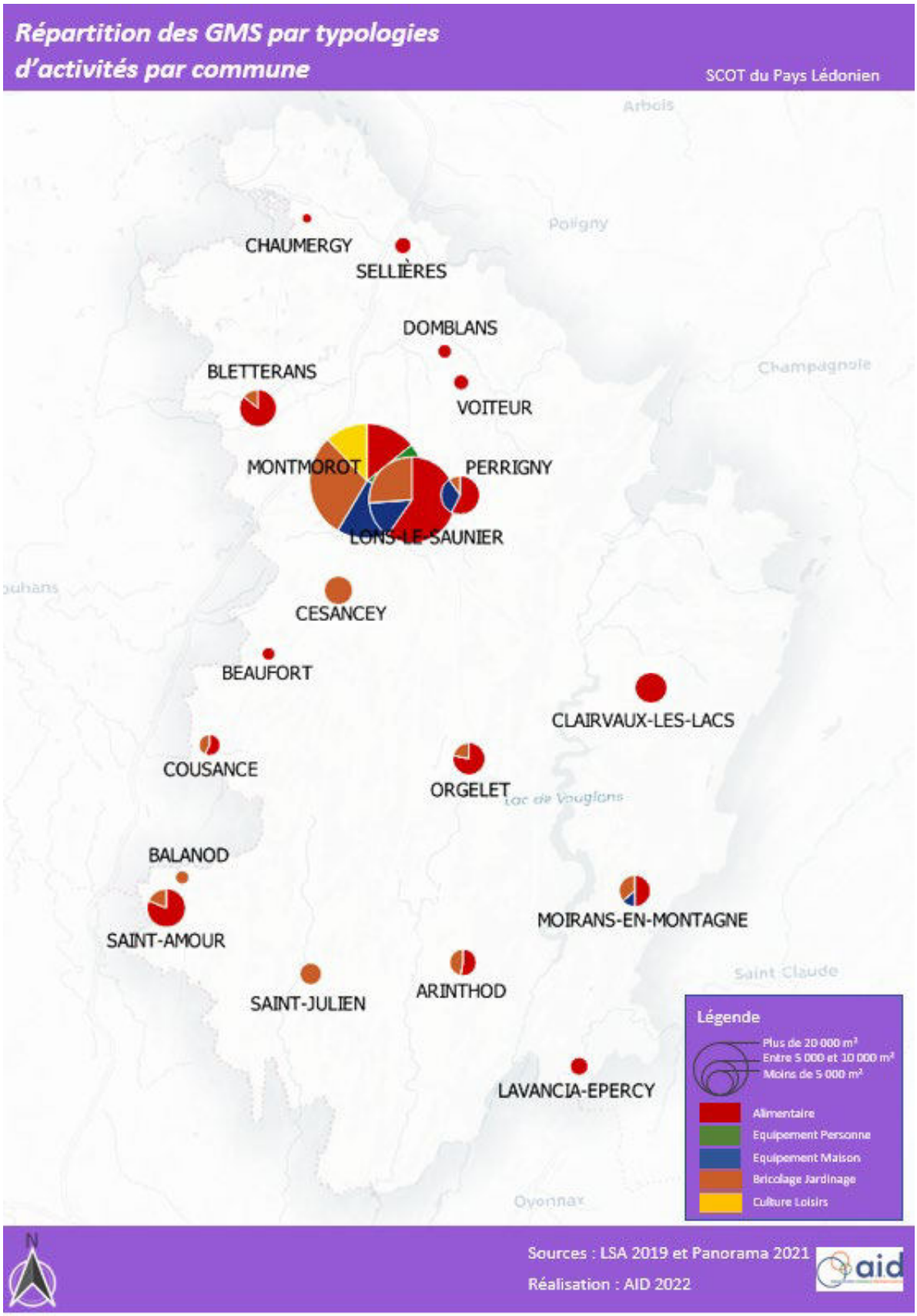
Répartition des GMS par typologies d'activités par commune
SCOT du Pays Lédonien
Arbois
Poligny
CHAUMERGY
SELLIÈRES
DOMBLANS
BLETTERANS
VOITEUR
Champagnole
MONTMOROT
PERRIGNY
LONS-LE-SAUNIER
CESANCEY
BEAUFORT
CLAIRVAUX-LES-LACS
COUSANCE
ORGELET
Lac de Vouglans
BALANOD
SAINT-AMOUR
MOIRANS-EN-MONTAGNE
SAINT-JULIEN
ARINTHOD
Saint-Claude
LAVANCIA-EPERCY
Oyonnax
Légende
Plus de 20 000 m²
Entre 5 000 et 10 000 m²
Moins de 5 000 m²
Alimentaire
Equipement Personne
Equipement Maison
Bricolage Jardinage
Culture Loisirs
N
Sources : LSA 2019 et Panorama 2021
Réalisation : AID 2022
aid

Zoom sur les densités commerciales par ECPI

| Densité de l'offre (m²/1000 hab.) | PETR Pays Lédonien 2022 | Ex-Périmètre SCoT 2018 |
|---|---|---|
| Alimentaire | 466 | 499 |
| Non-alimentaire | 687 | 780 |
| Totaux | 1153 | 1280 |

| Densité de l'offre (m²/1000 hab.) | CA ECLA | EPCI comparables (25 000 à 50 000 habitants) | CC Bresse Haute Seille | CC Terre d'Émeraude Communauté | EPCI comparables (15 000 à 25 000 habitants) | CC Porte du Jura |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Alimentaire | 600 | 698 | 320 | 335 | 459 | 476 |
| Non-alimentaire | 1315 | 1 255 | 32 | 192 | 193 | 442 |
| Totaux | 1915 | 1 953 | 352 | 527 | 652 | 918 |

9 et Pan

Au regard du précédent SCOT, la densité pour 1000 habitants a légèrement diminué passant de 1280 m² de surface de plancher de vente pour 1000 habitants à 1153 m² /1000 habitants. Cette diminution est surtout portée par l'offre non alimentaire L'intégration au périmètre du SCoT de nouvelles communes « plus rurales » de Terre d'Emeraude Communauté, dont la structure commerciale présente peu de GMS, vient expliquer ce recul

Les densités du PETR sont légèrement inférieures aux moyennes nationales pour des EPCI comparables, avec une densité totale de 1153 m² /1000 habitants, contre 1839 m² /1000 habitants à l'échelle nationale.
**Cet indicateur se révèle plus pertinent lorsqu'il est analysé à l'échelle des EPCI, qui épousent mieux les zones de chalandise locales. A cette échelle , il s'avère que les EPCI du territoire sont suffisamment dotées en offre commerciale de type GMS.**

### 4.1.3. Une offre commerciale de proximité hétérogène selon les EPCI

*Un maillage commercial qui se renforce sur le Pays Lédonien*

Des polarités structurantes se dessinent :

- Un pôle majeur à Lons-le-Saunier, Perrigny et Montmorot polarise 878 activités et représente environ 40% de l'offre de l'ensemble du territoire. Ce pôle propose une offre dense et diversifiée en grandes et moyennes surfaces.
- Des pôles de bassins de vie : Bletterans, Saint Amour, Clairvaux-les-Lacs et Orgelet qui présentent entre 75 et 150 activités dont une vingtaine de commerces alimentaires et une offre en grandes surfaces dominée par l'alimentaire mais répondant également aux besoins occasionnels lourds (bricolage / jardinage). Orgelet et Clairvaux-les-Lacs ont connu une évolution de leur offre commerciale et propose une offre de destination, tournée vers le culture-loisirs). Cette offre les différencie de celle proposée par les pôles relais, plus tournée vers la proximité.
- Une dizaine de pôles relais qui accueillent une supérette de proximité et/ou une offre commerciale relativement diversifiée en alimentaire : Domblans-Voiteur, Arinthod, Cousance, Moirans-en-Montagne Doucier, Beaufort, etc.

**Trois des quatre EPCI du Pays Lédonien ne disposent pas d'une forte densité en commerce traditionnel. Le renforcement de ce type d'offre constitue un enjeu pour ces territoires.**

A l'inverse, la Ville de Lons-le-Saunier par son dynamisme permet de retenir un grand nombre d'habitants du Pays Lédonien à consommer sur le territoire. La commune est engagée en faveur de la protection du commerce en centre-ville par le programme d'Action Cœur de Ville (signature d'une convention cadre le 20 juin 2018), et plusieurs autres actions locales (création d'un label Artisans-Commerçants écoresponsable, création d'un parcours marchand, mise en place de boutiques à l'essai [6]). La ville compte de nombreux commerces de niche (libraire, caviste…) et un grand nombre de commerces indépendants. Elle compte plusieurs générateurs de flux de qualité en cœur marchand (cinéma, médiathèque…)

Le programme Action Cœur de ville doit permettre de porter plus aisément des projets en faveur du commerce local dans le cœur marchand.

[6] Etude ShopIn CBRE, Septembre 2021

Le Pays lédonien est relativement bien maillé par une offre commerciale de première nécessité, bien que les 2/3 des communes ne disposent d'aucun commerce alimentaire (une part importante d'entre elles sont situées sur la Communauté de Communes Terre d'Emeraude, moins densément peuplée et plus polarisée autour de quelques pôles). La faiblesse de l'offre de proximité sur cette partie plus rurale est renforcée par l'ouverture ponctuelle de nombreux cafés-hôtels-restaurants uniquement sur la période touristique.

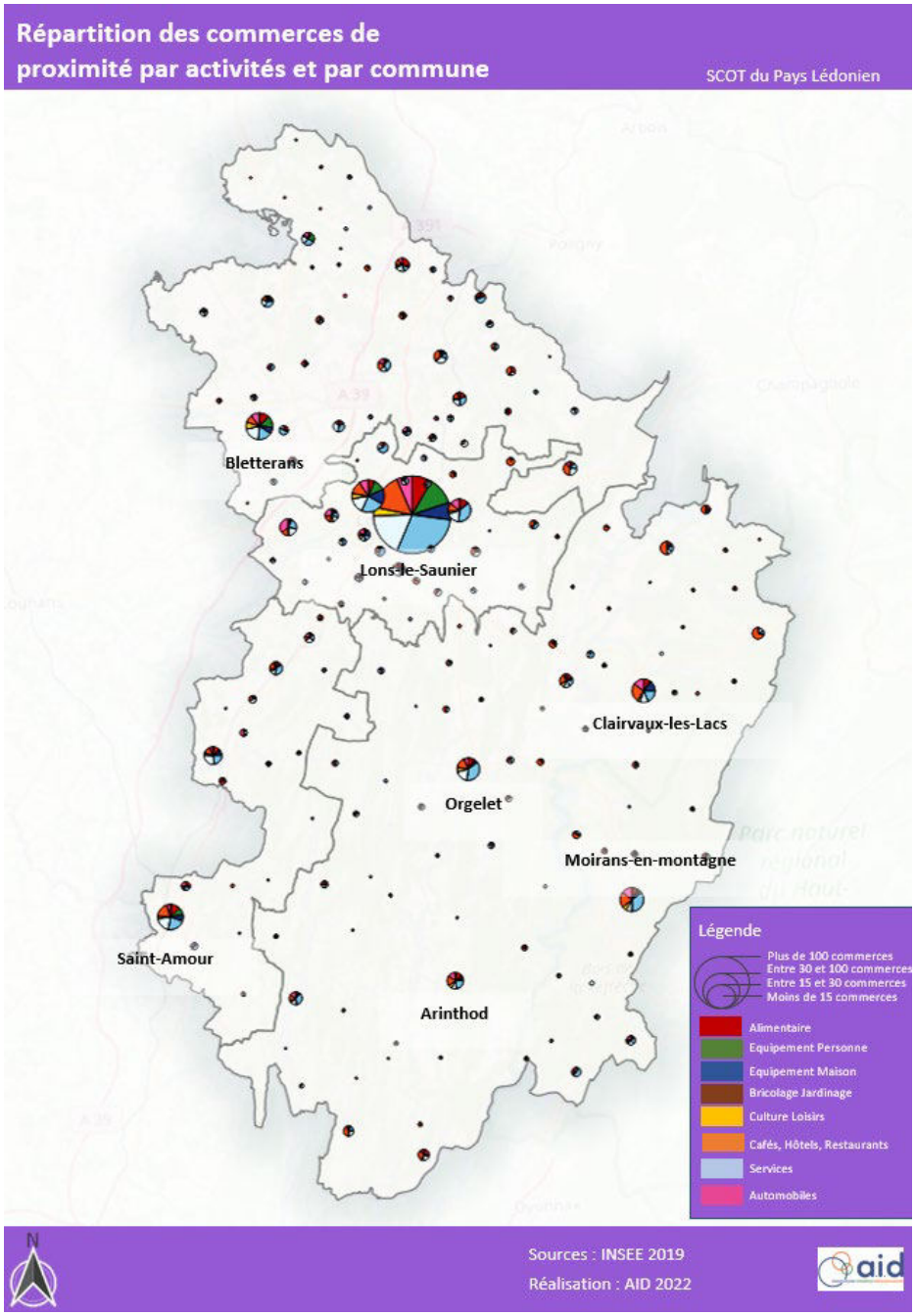


En matière de commerce, ces premiers éléments positionnent le territoire comme dédié avant tout à la proximité et non comme un territoire de destination commerciale. Toutefois, l'offre de proximité semble de moins en moins commerciale sur la partie sud du territoire. En effet, les indicateurs de

taux de vacance commerciale et de taux de services augmentent sur plusieurs communes comme Arinthod, Val Suran...

**Pour plusieurs communes, le taux de commercialité (part des commerces purs dans le nombre total d'activités) est inférieur à 30%, cet indicateur de santé des commerces indique une certaine fragilité commerciale**. En effet, ceci témoigne généralement d'une perte de diversité commerciale et de dynamisme.

**Zoom sur l'offre de commerces de proximité par EPCI**

| Nombre d'établissements | ECLA | CC Bresse Haute Seille | CC Terre d'Émeraude Communauté | CC Porte du Jura |
|---|---|---|---|---|
| **Commerce** | **380** | **127** | **130** | **68** |
| Alimentaire | 110 | 66 | 59 | 33 |
| Équipement de la personne | 122 | 24 | 9 | 11 |
| Équipement de la maison | 98 | 22 | 36 | 16 |
| Biens culturels et loisirs | 50 | 15 | 26 | 8 |
| **Services** | **665** | **243** | **289** | **113** |
| Services commerciaux | 264 | 104 | 104 | 48 |
| Services non commerciaux | 401 | 139 | 185 | 65 |
| **CHR** | **221** | **97** | **201** | **48** |
| **Automobile** | **120** | **45** | **63** | **24** |
| **TOTAL** | **1386** | **512** | **683** | **253** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Taux de commercialité** | **27 %** | **25 %** | **19 %** | **27 %** |

*Des communes impactées positivement par le tourisme*

Plusieurs communes comme Orgelet, Clairvaux-les-Lacs présentent une offre commerciale répondant à une clientèle touristique (Ouvertures saisonnières, offre spécifique…). Ces communes proposent avec une offre de café, hôtels et restaurant plus élevée que les autres communes du Pays Lédonien. Il y a un point de vigilance particulier à avoir sur ces communes afin de ne pas basculer dans une offre saisonnière, avec plusieurs commerces fermés en période de basse saison.

## 4.2. Le commerce au sein du Pays Lédonien : une activité économique à part entière, relativement stable

### 4.2.1. Un territoire « autonome » du point de vue de l'emploi, fortement polarisé à Lons-le-Saunier

*Un territoire qui réussit à retenir ses actifs occupés sur le territoire*

En 2019, 79% des actifs résidant dans le Pays Lédonien y travaillent, soit plus de 28 280 actifs. Le territoire est relativement « éloigné » des grands pôles d'emplois concurrents, ce qui lui permet de retenir une grande partie de ses actifs autour du bassin d'emplois du pôle urbain de Lons-le-Saunier. Un taux de rétention légèrement plus faible que sur le précédent DAAC, qui s'élevait auparavant à 86%. Cet écart s'explique par l'agrandissement de Terre d'Emeraude Communauté dont 13% de leurs actifs travaillent au quotidien vers Haut Bugey Agglomération.

Les flux sortants représentent 7 484 navetteurs, principalement vers la HBA (3.95%) et vers la CC Haut-Jura Saint-Claude (2.65%). Les flux entrants représentent 10 067 actifs provenant principalement de la CC Bresse Louhannaise Intercom' (4%) et la CC Bresse Revermont 71(3%).

*Un bassin d'emploi qui se polarise majoritairement autour du pôle urbain de Lons-le-Saunier*

Le PETR présente un solde positif de 2 584 actifs résultant de la différence entre flux entrants sur le territoire et flux sortants. Les niveaux de rétention des actifs au sein même du territoire sont très hétérogènes selon les EPCI. Ils varient de 36% pour la CC Bresse Haute Seille à 79 % pour ECLA.
Les principaux bassins d'emplois se trouvent vers le pôle urbain de Lons-le-Saunier et vers Moirans-en-Montagne, siège de plusieurs entreprises industrielles importantes.

| | CA ECLA | CC Bresse Haute Seille | CC Porte du Jura | CC Terre d'Émeraude Communauté | Pays Lédonien | Ailleurs | Total général |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CA ECLA | 79% | 5% | 1% | 3% | 89% | 11% | 100% |
| CC Bresse Haute Seille | 42% | 36% | 1% | 2% | 81% | 19% | 100% |
| CC Porte du Jura | 24% | 1% | 45% | 4% | 74% | 26% | 100% |
| CC Terre d'Émeraude Communauté | 13% | 1% | 1% | 52% | 67% | 33% | 100% |
| **Pays Lédonien** | 46% | 10% | 6% | 17% | 79% | 21% | 100% |

*Source : Mobilité Domicile Travail 2019 - INSEE*

Bien qu'il y ait des actifs travaillant à l'extérieur et ayant la possibilité de consommer davantage sur leur lieu de travail, ce phénomène est largement compensé par les actifs extérieurs au Pays lédonien travaillant sur le Pays. Toutefois, ces importants chiffres d'actifs sur le territoire nécessitent une adaptation de l'offre commerciale en adéquation avec les contraintes des

actifs (horaires d'ouverture flexibles et adaptées, possibilité de se restaurer et d'accéder à des services à proximité des zones d'emplois…)

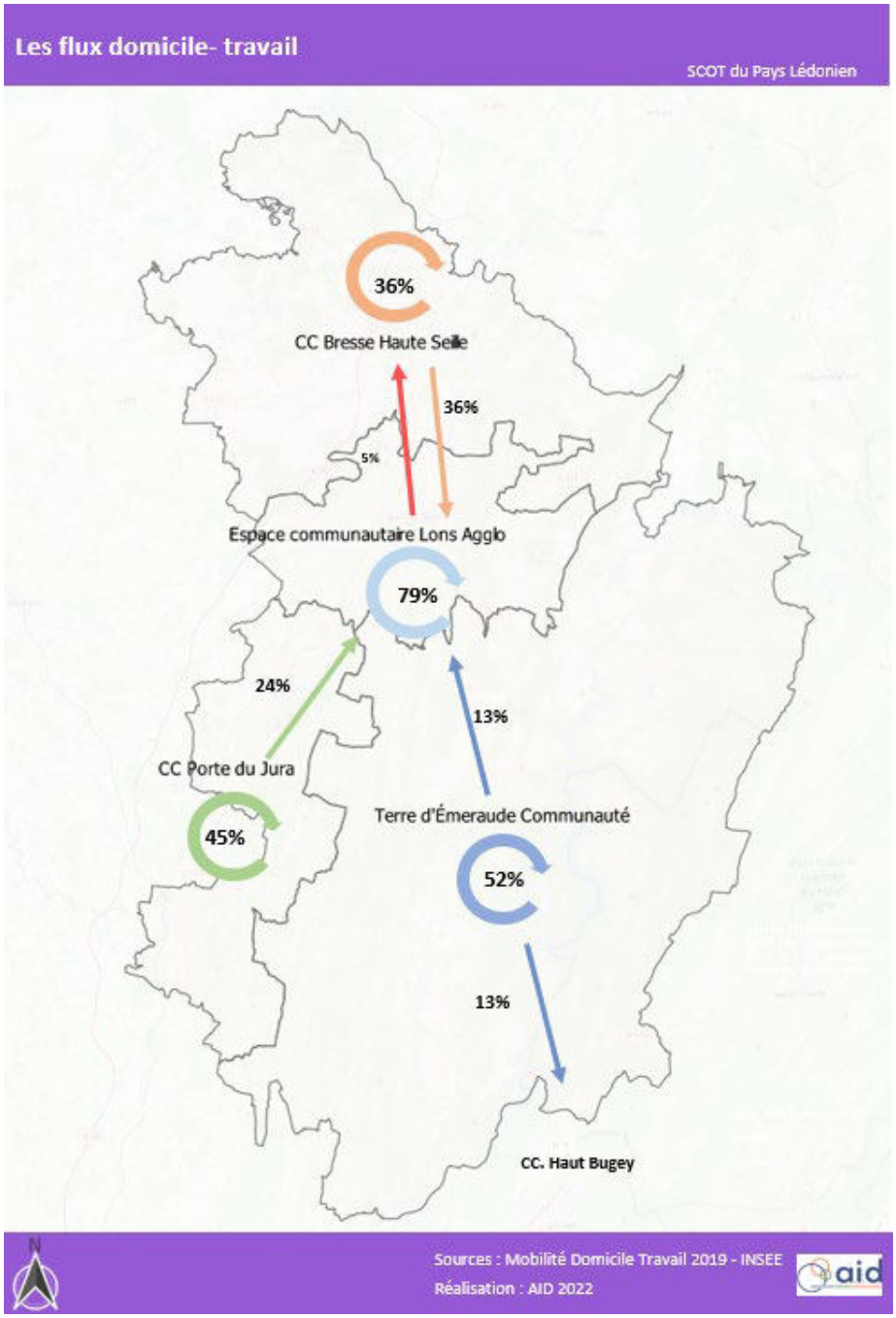

### 4.2.2. Une zone de chalandise robuste qui correspond globalement aux limites du Pays

La zone de chalandise correspond au périmètre au sein duquel se retrouve la majeure partie de la clientèle des commerces du PETR (hors apports touristiques). AID a estimé la zone de chalandises « sensible » du Pays lédonien grâce à une analyse spatiale (axes structurants, polarités commerciales…) et des chiffres d'affaires des commerces.

La zone de chalandise s'étend sur les franges de la Saône-et-Loire (Saint-Germain-des-Bois, Sagy, Varennes-Saint-Sauveur…) et au nord-est du territoire (Poligny). La zone de chalandise du Pays Lédonien dépasse les limites du territoire, à mettre en relation avec les flux domicile-travail notamment. Son rayonnement va au-delà du Pays avec près de 120 000 habitants, soit 35 000 habitants de plus que le Pays Lédonien. Cela signifie que l'activité des commerces du PETR repose quasi-exclusivement sur les dépenses réalisées par les résidents du territoire. Les habitants de cette zone de chalandise consomment en très grande majorité sur le territoire pour la satisfaction des besoins alimentaires.

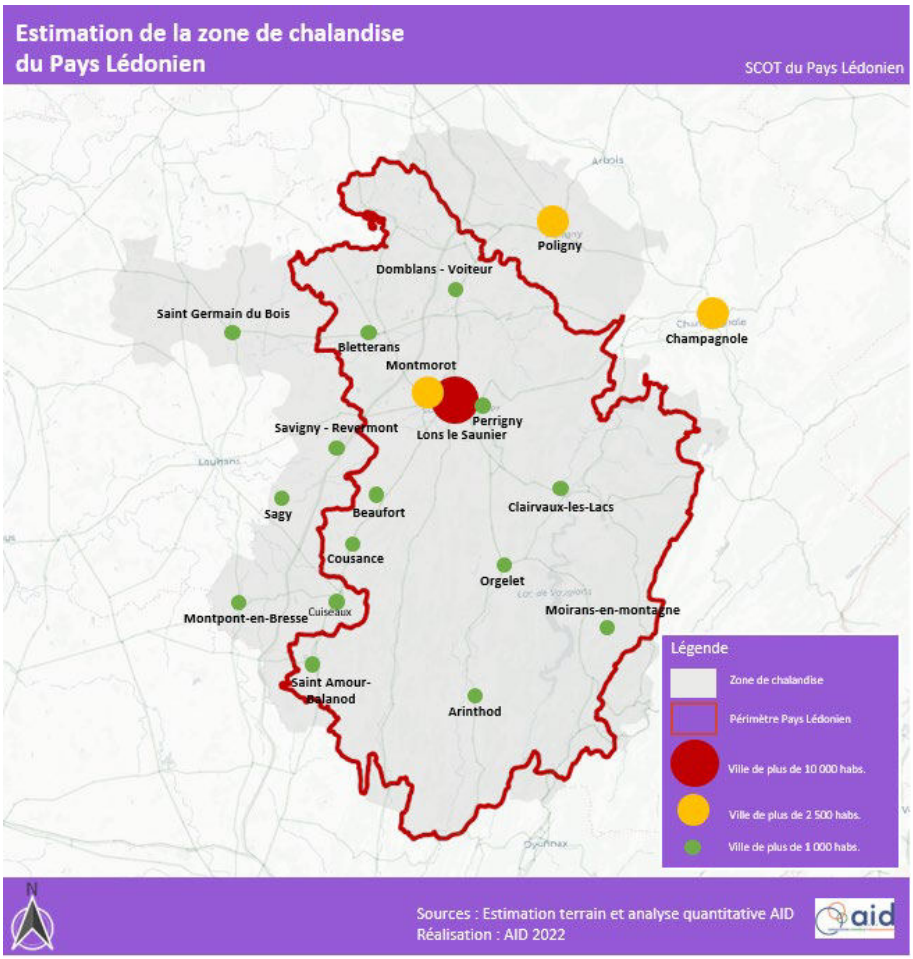


Les taux d'emprise sont plus faibles sur le secteur non alimentaire avec une évasion vers les pôles concurrentiels notables (Chalon-sur-Saône, Oyonnax,

Bourg-en-Bresse) . Le taux d'évasion globale n'a pas évolué et est de l'ordre de 26 % et concerne surtout les achats occasionnels légers et exceptionnels. Ce pourcentage reste relativement faible témoignant de l'attractivité du territoire. En somme, le territoire répond aux besoins des habitants du territoire pour les achats hebdomadaires et du quotidien.

*Une zone de chalandise qui a de moins en moins d'emprise territoriale*

Bien que l'analyse confirme qu'il existe une faible évasion des dépenses, à l'inverse de la précédente zone de chalandise identifiée dans le SCOT n°2, celle-ci s'étend moins sur le quart nord-est du département car l'offre commerciale de Champagnole s'est renforcée ces 5 dernières années, ce qui explique un report moindre des habitants à consommer sur le Pays Lédonien.

Toutefois, malgré l'élargissement géographique du PETR le rayonnement vers le sud-est reste limité par les polarités commerciales voisines.

### 4.2.3. Un chiffre d'affaires relativement stable, porté par les pôles commerciaux de l'agglomération.

L'offre commerciale présente sur le Pays lédonien génère en moyenne 515 M€ de chiffre d'affaires par an. Comme sur le précédent DAAC, 63 % du chiffre d'affaires est généré sur les communes de Lons le Saunier, Montmorot et Perrigny, en lien avec les pôles commerciaux d'envergure présents sur le secteur.

**La baisse du chiffre d'affaires de ces commerces physiques est estimée à 3% entre 2018 et 2020. Cette baisse, significative en 2 ans, est à mettre en relation avec la forte croissance des parts de marché du e-commerce** sur les secteurs de l'équipement de la personne, de l'équipement de la maison et du culture-loisirs. Aussi, la stabilité démographique sur le PETR ne contribue pas à la dynamisation commerciale et à la hausse du niveau d'activité en lien avec un marché de consommation qui évolue peu.

*Des secteurs d'activités en souffrance depuis quelques années…*

Le secteur de l'équipement de la personne est un secteur particulièrement en souffrance en lien avec un marché de consommation qui n'augmente pas depuis de nombreuses années (baisse de la consommation par ménage). La crise sanitaire a par ailleurs particulièrement affecté ce secteur qui était déjà fragilisé avec des acteurs en grande difficulté.

A l'inverse, l'alimentaire prend une part de marché plus importante qu'au regard du précédent DAAC. En effet, sur le PETR la grande distribution (les commerces de plus de 300 m² de surface de vente) représente les 3⁄4 du chiffre d'affaires généré sur le territoire, ce qui est proche de la moyenne nationale. Plus de 50% du chiffre d'affaires est généré par les commerces alimentaires. Cette part montre que le Pays lédonien n'est pas seulement un territoire de proximité, mais que l'offre présente sur le territoire permet de répondre à une diversité de besoins de consommation. Soulignons que le bilan des principaux hypermarchés du territoire fait apparaître un niveau de

chiffre d'affaires supérieur à 30 millions d'euros chacun. Par ailleurs, cela s'explique par le renforcement de l'offre dans le secteur alimentaire (extension Super U à Orgelet, plusieurs nouvelles fruitières et magasins alimentaires de proximité, cavistes, fromagers…). Cela est à mettre en relation avec une recherche accrue de qualité et de traçabilité et la recherche d'une consommation plus éthique et responsable.

*Des polarités commerciales qui s'affirment*

Le pôle urbain de Lons-le-Saunier se renforce avec des CA plus élevés chaque année, principalement sur les dépenses alimentaires. Ensuite, quelques pôles secondaires génèrent chacun plus de 15M d'€ par an comme Bletterans, Saint-Amour, Orgelet et Clairvaux-les-Lacs. Au regard du précédent DAAC, les CA des commerces d'Orgelet et Clairvaux-les-Lacs semblent s'être légèrement renforcés ou maintenus. A l'inverse d'autres communes présentent des écarts de CA négatifs plus marquants pour la vitalité des centres-villes et zones commerciales, comme Arinthod et Perrigny.

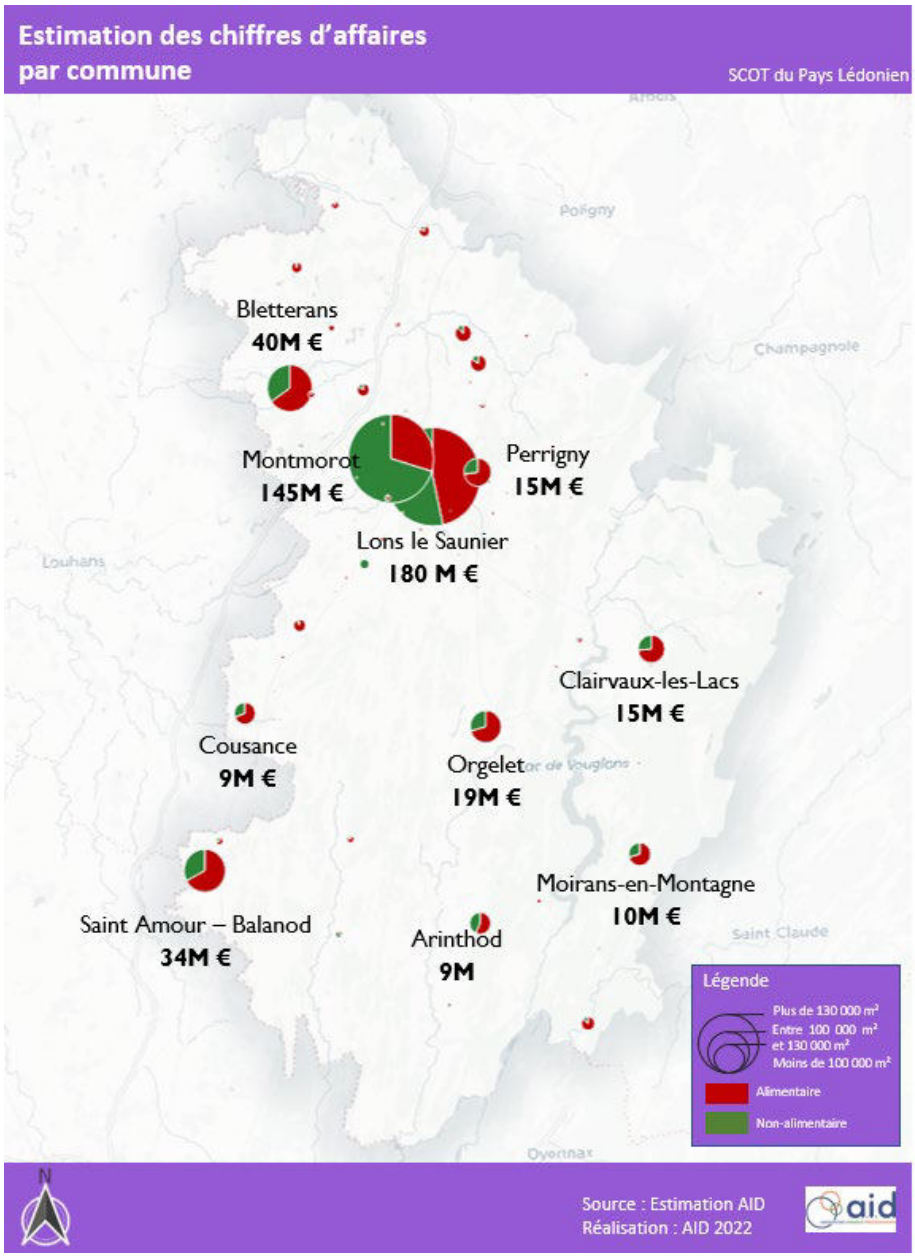

### 4.2.4. Des indicateurs socio-économiques impactant la propension à consommer

*Une croissance démographique en perte de vitesse, peu favorable au développement de l'offre commerciale*

Le Pays lédonien est un territoire qui compte près de 88 500 habitants. La courbe démographique globale stagne entre 2013 et 2019. Une croissance s'organise au profit des secteurs périurbains et ruraux du territoire avec une perte sensible de la population au cœur de l'agglomération de Lons le Saunier. Malgré une croissance démographique faible, l'évolution du nombre de ménages tend à être plus importante. Cela s'explique par le desserrement des ménages constaté sur le département du Jura, lié en partie au vieillissement de la population. Cette stabilité démographique limite les capacités de développement voire de maintien de l'offre commerciale dans certains secteurs, en lien avec un marché de consommation peu dynamique

***Quelques chiffres clés :***

**88 487 habitants / 35 763 actifs**

**21 900 € de revenu médian**

*Département : 22 320 €*
*Région Bourgogne-Franche-Comté : 22 149 €*

**79 % de navetteurs**

*Ter. taille de pop. Similaire : 55 %*

**34 % part de retraités**

*Ter. taille de pop. Similaire : 27,6 %*
*France hors IDF : 29 %*

**35 % de personnes de moins de 35 ans**

*Ter. taille de pop. Similaire : 42,7 %*
*France hors IDF : 40 %*

**14 % de CSP aisées**

*Ter. taille de pop. Similaire : 14,5 %*
*France hors IDF : 16 %*

*Une population vieillissante*

La part des habitants de 75 ans et + a augmenté de 30 % en 10 ans, alors qu'à l'échelle nationale la part des 75 ans et + a augmenté de 12 % environ. Ces indicateurs montrent que la population du territoire n'est pas renouvelée. C'est une caractéristique très spécifique du territoire qui appelle à des enjeux de proximité et aux conditions d'accès aux services et équipements répondant aux besoins d'une population de plus en plus captive.

*Des profils consommateurs qui évoluent bousculant les pratiques commerciales actuelles*

Ainsi, par cette évolution du pouvoir d'achat et par cette population vieillissante, il conviendra ;

- De définir une stratégie commerciale, qui devra être adaptée au profil de la clientèle résidente (formes de commerce, niveau de gamme…).

- De tenir compte de ces évolutions démographiques hétérogènes sur le territoire, en confortant le maillage de commerces de proximité et sur les besoins réguliers dans les secteurs périurbains et ruraux.

### 4.2.5. Vers une stabilisation des autorisations d'exploitation commerciale

*Des autorisations en CDAC modérées*

Entre 2001 et 2012 la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a autorisé la construction de 60 400 m² de surface de vente sur le territoire du Pays Lédonien. Alors qu'entre 2012 et 2022, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a autorisé la construction de 13 660 m² de surface de vente, soit près de 46 700 m² de surface de vente de moins en 10 ans. Le pic en 2019, s'explique par des créations/extensions du Lidl à Perrigny (13 326 m²), du Super U de Bletterans (580 m²), du Jardival de Perrigny (2310 m²) et de la création de nouvelles cellules à Montmorot (2184 m²).

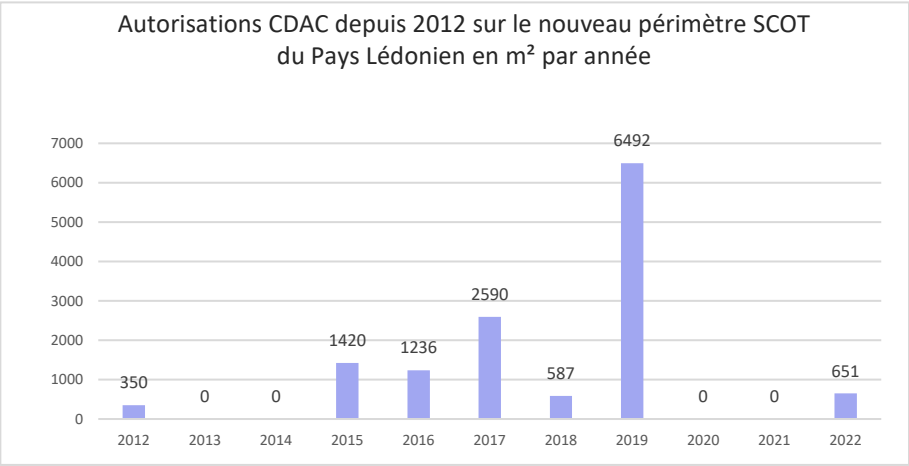


Sur les 3 dernières années le rythme a largement ralenti. Un rythme d'extension / construction beaucoup moins élevé qu'observé sur le précédent DAAC, avec la spécificité d'avoir une représentation plus importante sur les activités alimentaires. Sur le précédent DAAC les constructions concernaient majoritairement de l'équipement de la personne et de la maison, ce qui ne représente plus rien aujourd'hui.

Les besoins en grande et moyenne surface semblent correspondre aux besoins des habitants du territoires et l'enjeu réside dans la consolidation de l'offre de proximité et de centre-ville.

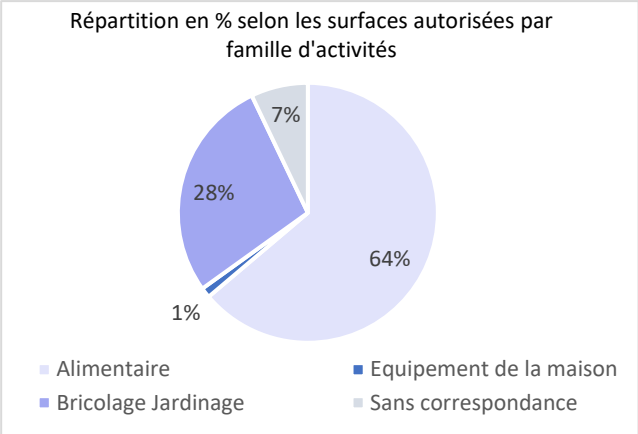


www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Alimentation-consommation-et-commerce/Amenagements-commerciaux/CDAC

En conclusion, sur le territoire du PETR, les demandes de création, d'extensions et de transferts ont été relativement limitées depuis 2012, les projets portant essentiellement sur le réaménagement d'offres existantes. La majorité des autorisations acceptées sur le Pays Lédonien ont été faites sur les villes de Montmorot, et Perrigny. C'est notamment avec le projet du centre commercial d'Arc en Sel (autorisation d'une surface de vente de 20 000 m², signée en 2010), et le développement de la zone commerciale En Chantrans que la ville de Montmorot se positionne en tête de liste.

Le rythme de développement est relativement élevé au regard de la croissance démographique entre 2001 et 2012 avec des évolutions de construction comparables à des territoires plus dynamiques en matière d'accueil de nouvelles populations. Ce rythme de développement a surtout connu un pic dans les années 2010, puis un rythme beaucoup plus faible depuis quelques années. Cela montre un ralentissement des investissements en immobilier de commerce et une stabilisation des autorisations en CDAC.

**Zoom sur les surfaces en m² en CDAC autorisées par EPCI entre 2013 et 2022**

| Densité de l'offre (m²/1000 hab.) | CA ECLA | CC Bresse Haute Seille | CC Terre d'Émeraude Communauté | CC Porte du Jura |
|---|---|---|---|---|
| Alimentaire | 1 483 m² | 2 000 m² | 1 818 m² | 0 |
| Non-alimentaire | 5 189 m² | 0 | 0 | 0 |
| Total | 6 672 m² | 2 000 m² | 1 818 m² | 0 |

www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Alimentation-consommation-et-commerce/Amenagements-commerciaux/CDAC

## 4.3. Une qualité hétérogène des aménagements et des équipements commerciaux

### 4.3.1. Une attractivité des centralités commerciales à conforter

*Le maillage en commerce de proximité*

Un maillage du territoire par la présence de centres bourgs accueillant des commerces de proximité, avec parfois 1 à 2 locomotives(s) alimentaire(s) située(s) en périphérie pour les besoins quotidiens des habitants. En effet, 29 des 200 communes du Pays Lédonien présentent au moins 4 activités de commerce ou de services.

*Des indicateurs de fragilité*

Un taux de vacance est souvent supérieur à la moyenne nationale : 12% sur les communes du sud du Pays Lédonien (Orgelet, Arinthod, Moirans-en-Montagne, Saint-Amour-Balanod). Par ailleurs, certaines communes voient des reports importants de leurs activités vers les périphéries (SIP) comme à Orgelet ou Saint Amour où ce phénomène est observable.

En revanche, de nombreuses villes/villages présentent des taux de commercialité relativement correct (supérieur à 30%) dans une commune sur deux. Néanmoins, à l'inverse plusieurs communes voient aussi des signes de fragilisation avec une augmentation du taux de locaux vacants et un signe de la tertiarisation des commerces en centre-ville. La qualité de l'espace public en centralité présente également quelques différences notables en fonction des communes.

L'investissement de certaines communes (Moirans-en-Montagne, Bletterans,…) sur la rénovation de leurs espaces publics, a permis d'améliorer les conditions d'accessibilité, d'optimiser l'offre en stationnement dans les secteurs marchands (stationnement à durée limitée permettant la rotation des véhicules), de réhabiliter les façades et devantures, permettant d'apporter un confort et une image qualitative des centres bourgs. Le manque de qualité des espaces publics s'explique également par la désertification des commerces en centralité. Certains centres-bourgs présentent un taux de vacance des vitrines important. Cela nuit au dynamisme économique et à la qualité de vie des habitants, rendant le centre-bourg peu fréquenté et peu attractif. Certaines centralités n'ont en revanche pas bénéficié d'une aide publique leur permettant de contribuer à l'amélioration de la qualité des espaces publics parfois très vieillissants.

Il y a un enjeu de revitalisation apparent pour de nombreuses centralités locales. Ce travail est déjà engagé pour certaines à travers le programme Petite Ville de Demain (Arinthod, Moirans-en Montagne), le dispositif bourg-centre (Bletterans, Clairvaux-les-Lacs, Moirans-en-Montagne, Orgelet, Saint-Amour), et d'un dispositif régional local depuis 2022 « centralités rurales en

Région ». Ce dispositif va permettre à 128 villes identifiées comme centralités rurales fragiles d'accéder à une enveloppe maximum de 500 000 € afin de définir et mettre en œuvre leur stratégie globale de revitalisation.

marchands dynamiques avec une bonne densité commerciale et une offre variée (Bletterans, Cousance)

ments en zone bleue

ives en cœur de ville (Voiteur)

publics agréables et aménagés (place publiques, terrasses, art urbain…) à Moirans-en-Montagne

paraissent dégradées, vieillissantes (Beaufort, Seillières)

locaux vacants qui segmentent le parcours marchand

*Synthèse de l'analyse des centralités*

| | Total de cellules | Total de cellule de services | Total commerces hors vacants | Taux de commercialité | Taux de locaux vacants | La ville est-elle engagée dans le programme PVD ou dispositif régional ? |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Centralité Lons le Saunier | 338 | 47 | 30 | 43% | 9% | Action Cœur de Ville |
| Centralité Bletterans | 66 | 23 | 59 | 42% | 11% | Dispositif Bourg-Centre |
| Centralité Moirans-en-Montagne | 42 | 14 | 34 | 26% | 19% | Dispositifs PVD et Bourg-Centre |
| Centralité Saint Amour | 41 | 14 | 33 | 24% | 20% | Dispositif Bourg-Centre |
| Centralité Clairvaux-les-Lacs | 35 | 10 | 31 | 39% | 11% | Dispositif Bourg-Centre |
| Centralité Orgelet | 34 | 3 | 22 | 41% | 35% | Dispositif Bourg-Centre |
| Centralité Arinthod | 28 | 5 | 17 | 24% | 39% | Dispositif PVD |
| Centralité Cousance | 23 | 4 | 21 | 29% | 9% | NON |
| Centralité Sellières | 22 | 6 | 16 | 31% | 27% | NON |
| Centralité Point de Poitte | 20 | 5 | 20 | 40% | 0% | NON |
| Centralité Saint Julien | 15 | 2 | 12 | 33% | 20% | NON |
| Centralité Montmorot | 14 | 5 | 12 | 3% | 14% | NON |
| Centralité Domblans | 14 | 1 | 14 | 36% | 0% | NON |
| Centralité Doucier | 14 | 3 | 13 | 38% | 7% | NON |
| Centralité Beaufort | 11 | 0 | 10 | 30% | 9% | NON |
| Centralité Voiteur | 11 | 2 | 10 | 40% | 9% | NON |
| Centralité Macornay | 11 | 3 | 10 | 30% | 9% | NON |
| Centralité Thoirette-Cosia | 10 | 1 | 9 | 56% | 10% | NON |
| Centralité Coulans | 10 | 3 | 10 | 20% | 0% | NON |
| Centralité Conliège | 10 | 1 | 6 | 50% | 40% | NON |
| Centralité Chaumergy | 9 | 2 | 7 | 29% | 22% | NON |
| Centralité de Messia-sur-Sorne | 8 | 1 | 8 | 38% | 0% | NON |
| Centralité Commenailles | 8 | 3 | 8 | 25% | 0% | NON |
| Centralité Perrigny | 6 | 2 | 6 | 50% | 0% | NON |
| Centralité Ruffey-sur-Seille | 6 | 2 | 6 | 50% | 0% | NON |
| Centralité Courlaoux | 5 | 0 | 5 | 40% | 0% | NON |
| Centralité Hauteroche | 6 | 1 | 6 | 50% | 0% | NON |
| Centralité Arlay | 4 | 2 | 4 | 25% | 0% | NON |
| Centralité Vaux-les-Saint-Claude | 4 | 1 | 4 | 40% | 0% | NON |

*ıées du repérage terrain d'AID*

### 4.3.2. Des secteurs d'implantations périphériques aux aménagements hétérogènes

Le Pays Lédonien recense 11 secteurs d'implantations stratégiques (SIP) répartis sur 10 communes différentes. (Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny, Orgelet, Saint-Amour, Arinthod, Clairvaux-les-Lacs, Bletterans, Moirans-en-Montagne, Lavancia-Epercy). Le précédent DAAC identifiait 8 SIP, les trois nouvelles correspondantes à celle de Moirans-en-Montagne, de Lavancia-Epercy et la deuxième de Montmorot.

Les zones d'activités commerciales, souvent situées sur des axes d'entrées de villes ou villages, jouent un rôle important en termes d'image du territoire et d'identité paysagère. La qualité des équipements et des aménagements constitue également un facteur d'attractivité pour les commerces. Les secteurs d'implantations périphériques ont fait l'objet d'une analyse qualitative au regard de différents critères, de manière à identifier les bonnes et mauvaises pratiques et les marges de manœuvre en termes d'amélioration qualitative.

Celle-ci fait apparaître de fortes disparités selon les zones, avec des enjeux d'amélioration plus ou moins forts sur :

- Le traitement de l'espace public (voies de desserte, cheminements, abords, végétalisation…),
- La qualité du bâti (formes, gabarits, façades, cohérence d'ensemble…),
- Le traitement des limites (qualité et homogénéité).

Celle-ci fait apparaître des disparités selon les zones, avec des enjeux de requalification ou d'aménagement plus ou moins importants dans les domaines suivants :

- *La mixité des usages* : certains secteurs d'implantations périphériques accueillent plusieurs types d'activités pouvant générer des conflits d'usage et de fonctions (comme c'est le cas pour la SIP Arinthod, qui accueille aussi bien des activités commerciales, qu'industrielles et artisanales). En effet, sur ces zones la vocation commerciale est implantée à proximité d'entreprises industrielles : mixité de flux routiers (véhicules particuliers / poids lourds), des problématiques de sécurité des accès des bâtiments (Commerce accueillant du public / bâtiment sécurisé et protégé), nuisances générées. Il est ainsi préférable de favoriser les zones monospécifiques.
- *Le traitement de l'espace public et l'insertion paysagère (voies de desserte, cheminements, abords, végétalisation…) est hétérogène* : certaines zones sont peu aménagées et peu sécurisées comme c'est le cas pour la SIP Les Salines de Lons-le-Saunier ou la SIP de Clairvaux-les-Lacs qui ne présentent pas de cheminements piétons accessibles, peu de trottoirs aménagés avec des pôles de commerces différenciés. A contrario, d'autres SIP, sont, elles beaucoup plus rénovées et de vrais efforts ont été faits pour valoriser les traversées comme c'est le cas pour la SIP En Chantrans (Montmorot).
- *Formes urbaines et architecturales* : En matière d'aménagement commercial,

la qualité paysagère actuelle des équipements est très contrastée, que ce soit en matière d'insertion dans l'environnement proche, de qualité des devantures et matériaux utilisés pour les façades…

- *Densité et traitement des limites et du bâti :* Il n'y a quasiment pas de mutualisation des entrées de parcelles, peu ou pas de mutualisation des parkings et le traitement des limites s'avère très peu homogène puisque que sur de nombreuses SIP le commerce est pensé à la parcelle. Certaines SIP, comme celle des Salines et de Bletterans, présentent des vocaux vacants stratégiques.
- *Signalétique :* Globalement, la signalétique des SIP est inexistante, ne rendant pas les commerces visibles. En revanche, un travail de visibilité interne et externe a été fait pour le SIP En Chantrans.

servis par les transports en commun (Les Salines, Lons le Saunier)

ments en faveur de l'environnement (Montmorot)

ques efficaces (Les Salines, Lons le Saunier)

misés, mutualisés, végétalisés en faveur des modes doux (Domblans-Voiteur, Les Salines, Lons-le-Saunier).

res peu attractives (Bletterans, Saint Amour)

proximité qui se déportent à proximité des SIP (Orgelet, Clairvaux-les-Lacs)

friches industrielles sur des sites qui se détériorent (Bletterans, Les Salines Lons le Saunier)

*Synthèse de l'analyse foncière des Secteurs d'Implantations stratégiques (SIP)*

| Valeurs *En m²* | Parcelles à usage commerce | Parcelles autres occupations | Parcelles libres | Parcelles en friche | Total parcelles autre, libre et en friche | Total parcelles | Taux de commerce | Bati commerce | CES* sur parcelles commerciales |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SIP ARINTHOD | 8 496 | 89 299 | 101 547 | 0 | 190 846 | 199 342 | 4% | 1 454 | 17% |
| SIP BLETTERANS | 3 885 | 1 728 | 0 | 1 681 | 3 409 | 7 294 | 53% | 1 500 | 39% |
| SIP CLAIRVAUX LES LACS 1 | 0 | 0 | 54 888 | 0 | 54 888 | 54 888 | 0% | 0 | 0% |
| SIP CLAIRVAUX LES LACS 2 | 19 407 | 1 625 | 0 | 0 | 1 625 | 21 032 | 92% | 4 276 | 22% |
| SIP EN CHANTRANS MONTMOROT | 83 765 | 1 967 | 0 | 0 | 1 967 | 85 732 | 98% | 33 218 | 40% |
| SIP EN CHANTRANS (2) MONTMOROT | 46 681 | 59 810 | 0 | 9 764 | 59 810 | 116 255 | 41% | 6 148 | 26% |
| SIP LAVANCIA | 4 423 | 13 398 | 0 | 0 | 13 398 | 17 821 | 25% | 1 835 | 41% |
| SIP LES SALINES LONS | 78 400 | 72 761 | 7 691 | 4 080 | 84 532 | 162 932 | 48% | 29 282 | 37% |
| SIP MOIRANS EN MONTAGNE | 5 412 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 412 | 100% | 1 555 | 29% |
| SIP ORGELET | 10 842 | 26 753 | 0 | 0 | 26 753 | 37 595 | 29% | 5 301 | 49% |
| SIP PERRIGNY LONS | 26 753 | 35 214 | 0 | 0 | 35 214 | 61 967 | 43% | 6 885 | 26% |
| SIP SAINT AMOUR 1 | 15 206 | 10 297 | 0 | 0 | 10 297 | 25 503 | 60% | 2 930 | 19% |
| SIP SAINT AMOUR 2 | 15 052 | 1 245 | 0 | 0 | 1 245 | 16 297 | 92% | 5 137 | 34% |
| TOTAL | 271 641 | 254 287 | 164 126 | 5 761 | 424 174 | 695 815 | 39% | 93 373 | 34% |

*Les enjeux des secteurs d'implantations périphériques*

Le PADD du SCoT précédent soulignait plusieurs grands objectifs liés au développement durable du territoire. Il s'agissait notamment de :

- Promouvoir une utilisation raisonnée des ressources naturelles,
- Promouvoir un développement urbain maîtrisé et agir sur les formes urbaines pour limiter la consommation d'espace.
- Favoriser l'insertion urbaine et paysagère des nouveaux développements.

Il convenait, pour les nouvelles constructions à destination commerciale de tenir compte de critères d'aménagement respectueux de l'environnement, et de respecter les objectifs inscrits dans le SCoT en matière de consommation foncière et de développement durable.

Les zones commerciales les plus récentes, ont pris en compte ces différents critères permettant de limiter l'impact des équipements sur l'environnement. Les zones commerciales les plus anciennes, n'ont en revanche pas fait l'objet de réhabilitation spécifique. Ces espaces sont très peu entretenus donnant une image parfois négative des sites commerciaux.

## 4.4. Une armature commerciale consolidée, qui évolue à la marge

Pour déterminer l'armature commerciale actuelle du Pays Lédonien, ont été anlysées le nombre d'activités présentes dans les communes, notamment l'offre en commerces de proximité, et la surface de plancher commercial des grandes et moyennes surfaces présentes. Le crosiement de ces éléments permet de proposer la hiérarchie suivante

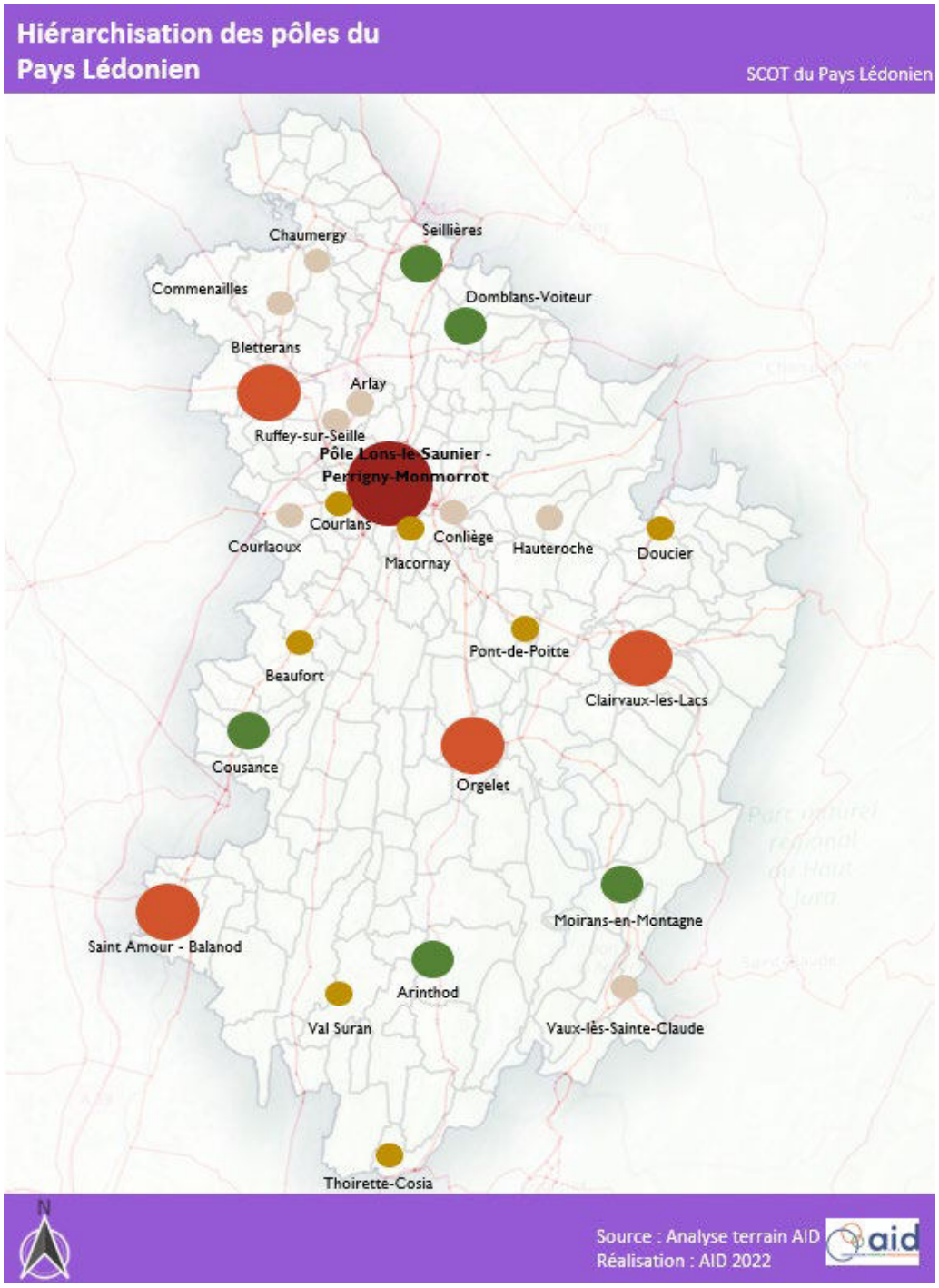

### *Une évolution de l'armature commerciale*

Au regard de l'armature inscrite dans le SCoT actuellement en vigueur, l'offre d'Orgelet et de Clairvaux-les-Lacs semble aujourd'hui correspondre à une offre de pôle secondaire avec des GMS alimentaires attractives et plus de 30 cellules commerciales dans son centre-ville. De nouvelles polarités émergent comme notamment Domblans-Voiteur et Cousance, qui présentent chacune d'elles des locomotives alimentaires attractives en centralité et une offre de commerces développée.

| NIVEAU DE PÔLE | NIVEAU D'OFFRE |
|---|---|
| Pôle majeur | Plus de 200 activités sur la commune et plus de 25 000 m² de GMS |
| Pôle secondaire | Entre 30 et 50 cellules commerciales et de services et un GMS avec plus de 2000 m² d'activités sur la commune |
| Pôle relais secondaire | Entre 15 et 30 cellules commerciales et de services et au moins 1 GMS alimentaire de plus de 1 000 m² |
| Pôle local | Entre 10 et 15 cellules commerciales et de services |
| Pôle de proximité | Entre 4 et 15 cellules commerciales et de services sans offre de GMS alimentaire |

## 4.5. Le faible impact de la logistique commerciale sur le Pays Lédonien

La logistique est définie comme étant "l'art et la manière de mettre à disposition un produit donné au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la meilleure qualité" (source : ASLOG). Elle assure qu'un produit sera livré pour le bon destinataire, dans les meilleurs délais, en bonne quantité et avec le coût le plus compétitif.

L'activité logistique est considérée comme la fonction support de l'économie de production et de consommation.

**L'activité logistique, fonction support de l'économie :**

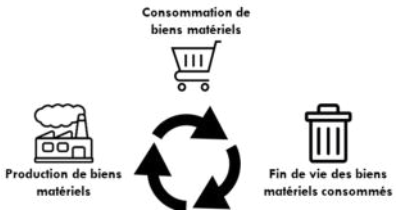


**Ce que couvre l'activité logistique :**

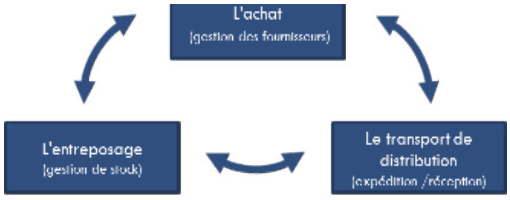


Par le biais des documents de planification, les pouvoirs publics ont matière à agir sur cette thématique et poser un cadre dans lequel la logistique, au même titre que les autres activités économiques, a la possibilité de se développer. Le rôle du SCoT est de définir les règles et conditions d'implantation de cette activité au regard des spécificités de son territoire, de la stratégie de développement que les collectivités souhaitent porter dans les années à venir tout en limitant la consommation foncière :

- Localisation des nouvelles implantations pour optimiser l'activité et limiter ses nuisances (trafic poids lourds induits),
- Définir les formats et les conditions d'implantation des entrepôts sur le territoire.

Les règles définies dans le SCoT doivent pouvoir se décliner dans les documents d'urbanisme locaux (intercommunaux) et les plans de déplacements urbains.

La loi Climat et Résilience a modifié le contenu du volet commerce des SCoT en intégrant "les équipements logistiques commerciaux" dans le DAACL. La loi désigne par ce terme les entrepôts logistiques à destination de la vente à distance.

Article L141-6 du Code de l'Urbanisme :

Pour les équipements logistiques commerciaux, **le DAACL localise les secteurs d'implantation privilégiés** au regard **des besoins logistiques du territoire**, au regard **de la capacité des voiries**, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article L. 141-3.

**Il peut également prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines** afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines ;

Ainsi, le DAACL doit tenir compte de cette forme de développement sur son territoire de la manière suivante :

- **[Obligatoire] Localisation des "équipements logistiques commerciaux"**

C'est-à-dire les entrepôts de + de 5 000 m² pour stocker, préparer et organiser l'expédition de biens achetés à distance par le consommateur.

La stratégie d'implantation des principaux acteurs de la vente à distance étant déterminée à l'échelle nationale et internationale, les collectivités doivent définir dans leurs documents de planification si ce type d'équipement est possible ou non et sous quelles conditions (localisation / format). Ces équipements ayant un impact fort en matière de consommation foncière, la possibilité d'accueillir ce type d'activité doit être justifiée au regard :

- Des principaux flux logistiques qui s'organisent au niveau national
- Des caractéristiques économiques propres au territoire (prédominance de la logistique exogène, fortes demandes en immobilier logistique, …),
- Des disponibilités foncières et des vocations prioritaires (activités économiques, habitat, services publics, …),
- Des niveaux d'accessibilité multimodale des sites d'implantation envisageables.

- **[Possibilité] La logistique commerciale de proximité**

C'est-à-dire les entrepôts logistiques destinés à optimiser les flux de livraison dans les secteurs denses afin de limiter les nuisances générées par l'augmentation des flux de transport de marchandises à destination des "e-acheteurs".

Il s'agit là de prévoir, dans les documents de planification, des espaces dédiés à l'optimisation des flux logistiques afin de limiter leur impact d'un point de vue environnemental (pollution, conflits d'usages sur les espaces publics). Par ailleurs, les tensions immobilières/foncières existantes en milieu urbain limitent fortement l'implantation des entrepôts de proximité par les acteurs privés de l'immobilier et de la logistique. Il revient aux pouvoirs publics de faciliter l'implantation de ce type d'équipement pour améliorer les conditions

d'approvisionnement mais aussi de déterminer la localisation optimale de cette activité au regard des autres fonctions urbaines (en particulier commerciale).

**Création d'espace logistique urbain :**

- Optimisation des flux ;
- Utilisation de véhicules de livraison adaptée ;
- Développement de services à destination des e-commerçants locaux

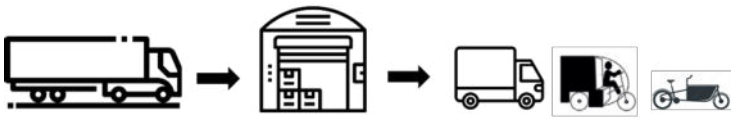

*L'activité logistique et de transport routier sur le Pays Lédonien*

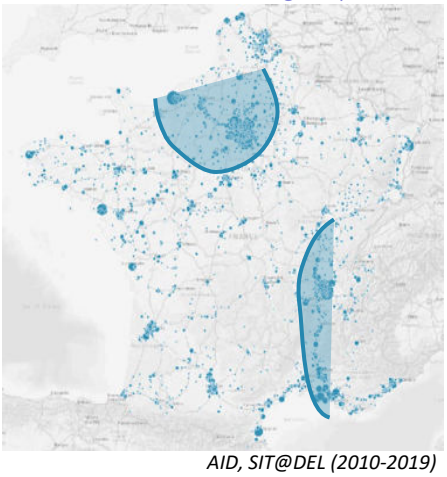

*AID, SIT@DEL (2010-2019)*

L'implantation des activités logistiques s'organise autour de plusieurs facteurs dont :

- La desserte d'un bassin de consommation,

-Un réseau d'implantations industrielles,

- Les principales portes d'entrée du territoire national (ports & aéroports internationaux),

- Les principaux axes autoroutiers.

Les deux principaux secteurs d'activité logistique se trouvent sur la Vallée du Rhône de Dijon à Marseille, puis de Paris au Havre.

Le PETR compte majoritairement des bases logistiques relativement petites en surface.

Le Pays Lédonien se situe sur un territoire où la vocation logistique n'est pas dominante, Le territoire est concerné par l'activité logistique dite "endogène", qui répond principalement :

**1/ aux besoins des entreprises locales (logistique de production) :**

Importation des matières premières,

Exportation des produits finis sur le marché local, national et international.

**2/ aux besoins de la population locale (logistique de distribution) :**

La consommation locale et régionale de la population

L'activité logistique est dépendante de la dynamique démographique et du tissu économique local.

| Surfaces des bâtiments (en m²) | Total des bâtiments concernés (en m²) | Répartition (en %) | Nombre de bâtiments |
|---|---|---|---|
| Moins de 5 000 | 39 906 | 10 | 23 |
| 5 000 à 20 000 m² | 23 614 | 16 | 2 |
| Plus de 20 000 m² | 25 117 | 55 | 1 |

Source : Sitadel 2010 -2019

| *Nombre d'entreprises (Données SIRENE – 2021)* | France | Jura (% France) | Pays Lédonien (% Jura) | *Dont ECLA* | *Dont CC Bresse Haute Seille* | *Dont CC Terre d'Emeraude* | *Dont CC Porte du Jura* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Activités logistiques | 2011 | 6 (0,3%) | 2 (33%) | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Activités de transport de fret | 11 818 | 40 (0,34 %) | 24 (60%) | 7 | 7 | 5 | 5 |

Le nombre d'entreprises sur le Pays Lédonien reste très faible au regard du niveau national, bien qu'il joue un rôle majeur à l'échelle du département.

*La dynamique de construction des entrepôts depuis 10 ans*

Actuellement, la majorité des constructions sur 10 ans ont eu lieu sur la CC Terre d'Emeraude. Il s'agit de la communauté de communes qui détient les plus importants entrepôts logistiques du PETR.

ı **de la construction d'entrepôts** (m² commencé de 2010 à 2019)

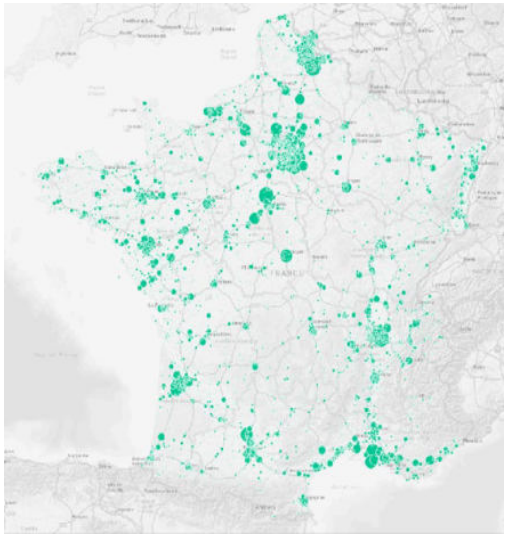

*AID, SIT@DEL (2010-2019)*

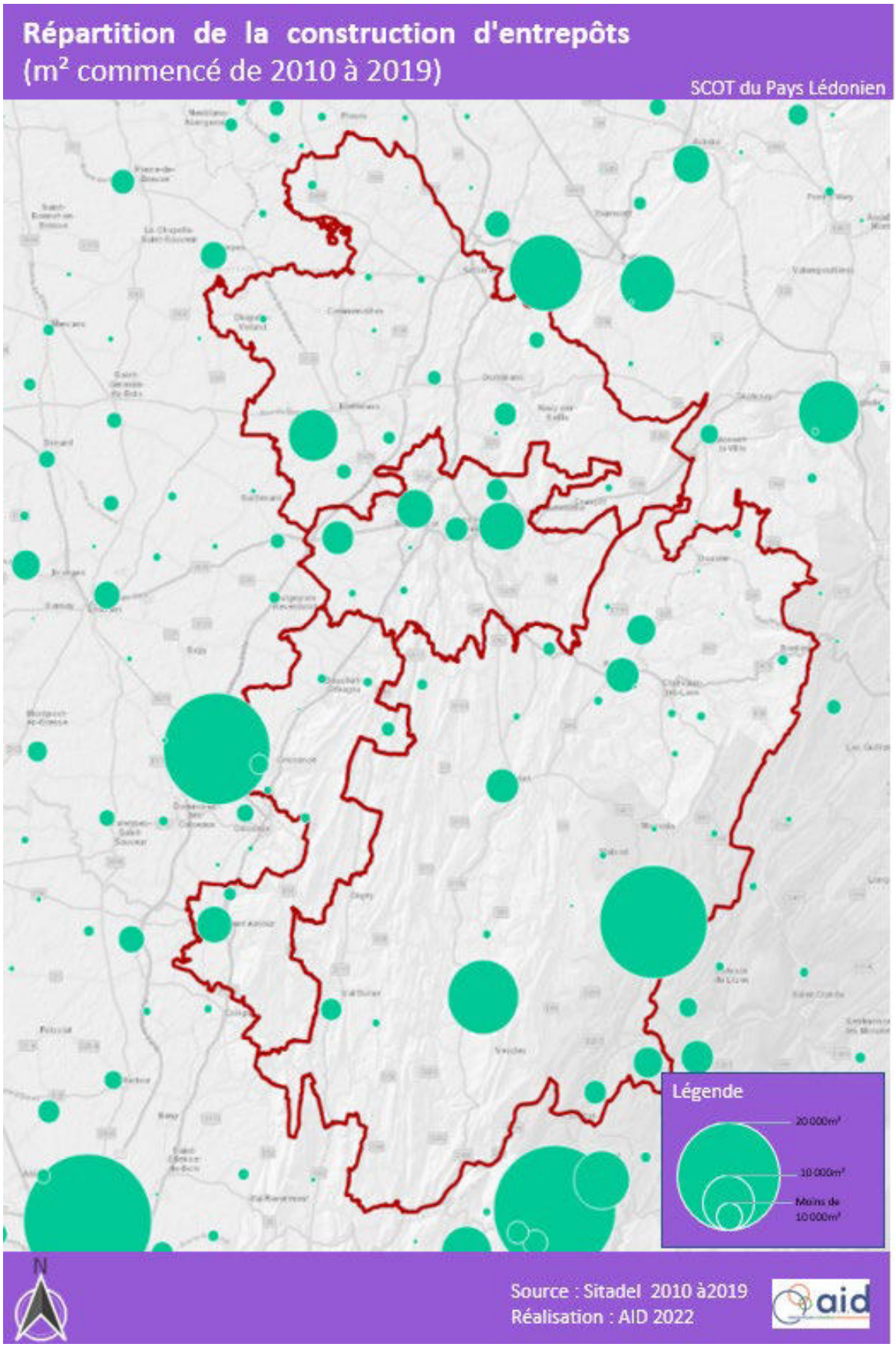
Répartition de la construction d'entrepôts
(m² commencé de 2010 à 2019)
SCOT du Pays Lédonien
Légende
20 000m²
10 000m²
Moins de 10 000m²
N
Source : Sitadel 2010 à2019
Réalisation : AID 2022
aid

## 4.6. Synthèse du diagnostic sur le volet commercial et logistique commerciale

*Les principaux constats et enjeux en matière d'urbanisme commercial*

Les principaux impacts en termes d'aménagement du territoire, d'ores et déjà constatés ou à anticiper sont les suivants :

- Un **ralentissement des besoins en création de surfaces de vente,**
  - **La croissance importante des parts de marché du e-commerce** a un impact visible sur certains territoires et peut en ce sens constituer une menace. **Il s'agit d'être prudent dans l'autorisation de nouvelles surfaces commerciales sur un territoire fortement équipé.** Le e-commerce peut aussi constituer une opportunité pour les commerces physiques. Ce phénomène nécessite une adaptation du commerce physique afin qu'il puisse également en percevoir les retombées.
  - **Une pression d'implantation croissante sur les lieux de flux** (échangeurs, axes routiers structurants, gares et haltes, …) : l'éloignement croissant entre domicile et lieux de travail, mais aussi l'aspiration du consommateur à gagner du temps engendrent des pressions d'implantation sur les lieux de flux : nœuds routiers, autoroutiers, gares... **Dans le cadre d'une stratégie d'aménagement commercial, la vocation de ces sites de pression (commerciale ou non commerciale) doit être définie.**
  - Un retour du commerce dans les centres urbains sur des petits/moyens formats : certaines tendances sont favorables au retour du commerce dans les cœurs urbains et villageois (recherche de proximité, de simplicité de consommation, de qualité de service), mais des freins induisent la nécessité de créer les conditions d'accueil des commerces dans ces lieux (rareté et prix du foncier, visibilité des commerces, accessibilité, concentration des générateurs de flux, existence de parking, accès transports en communs).
  - Des communes qui présentent **des centres-villes de plus en plus fonctionnels** (majorité de services) qui présentent aussi des taux de vacance commerciale très élevée. Il y a **ainsi une nécessité de créer l'événement dans les projets commerciaux**, sur le plan urbain et de l'animation, pour donner une raison au consommateur de se déplacer plutôt que de passer par un achat en ligne, a des conséquences sur les objets commerciaux qui sont développés. **La qualité urbaine et architecturale (espace public) est particulièrement à soigner pour améliorer le confort d'usage et l'expérience client.** Une stratégie d'aménagement commercial, telle qu'elle peut être traduite dans un DAACL, peut garantir que la création de nouveaux m2 commerciaux soit au service de la requalification des sites existants présentant des enjeux importants.
  - **Le renforcement du maillage commercial sur le Pays Lédonien traduit la nécessité de reclasser des pôles commerciaux au regard de l'ancien DAAC**. Ainsi, suite à l'analyse de l'offre des communes du territoire et

de l'extension de Terre Emeraude Communauté, **les communes d'Orgelet et Clairvaux-les-Lacs, semblent désormais être classées au rang de polarités urbaines secondaires (bourgs-centres)**. De ce fait, elles devront pouvoir proposer une offre commerciale renforcée sur leurs centralités

*Les principaux et constats et enjeux en matière de logistique commerciale*

Le territoire du Pays Lédonien est un territoire à faible enjeux en matière de développement logistique :

- **Les activités logistiques sont liées à l'activité industrielle et aux besoins de la population locale** (logistique endogène)
- **Il ne s'agit pas d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistique** servant à la logistique dite « exogène » au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique
- Les territoires voisins en particulier l'axe Saône/A6, autour des agglomérations de Dijon, de Macon, ou de Chalon-sur-Saône, disposent de bases logistiques qui desservent les territoires du Jura.
- Des premiers enjeux sur la logistique commerciale
    - **Garantir la possibilité d'accueillir des entrepôts à destination des industriels locaux**, notamment dans les zones d'activités du territoire
    - **Identifier sur le territoire la localisation adéquate pour une future implantation d'activité logistique commerciale exogène (entrepôts de + 5 000 m²) si une telle opportunité se présente** dans les années à venir. (Principalement autour du pôle urbain de Lons-Le-Saunier et sur le sud-est de Terre Emeraude Communauté).
    - **Prévoir les conditions d'implantation pour ce type de constructions** notamment en matière de format et de densité du bâti sur les parcelles concernées

A l'échelle du Pays Lédonien et au regard des nouveaux enjeux du e-commerce les besoins semblent croissants en surfaces de stockage : ce premier point est une conséquence directe du ralentissement constaté de la consommation physique et de l'essor toujours plus important des formes de vente dématérialisées. Cela engendre cependant la nécessité de mettre en place des solutions en termes de stockage (entrepôts), de logistique y compris urbaine et de livraison.

Document réalisé par :

Pays Lédonien
4, avenue du 44ème R.I.
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél : 03 63 33 90 22
Site internet : pays-ledonien.fr